LA FRANC-MAÇONNERIE

EN ELLE-MÊME

ET DANS SES RAPPORTS

AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE L'EUROPE,

NOTAMMENT AVEC

LA CARBONARIE ITALIENNE,

PAR

L'ABBÉ GYR.

LIÉGE.
Imprimerie de J.-G. LARDINOIS,
RUE SOEURS-DE-HASQUE, 11.

PARIS.
Librairie de P. LETHIELLEUX.
RUE BONAPARTE, 66.

1859.



LA FRANC-MAÇONNERIE

EN ELLE-MÊME

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE L'EUROPE.

AVANT-PROPOS.

On prétend, à tort ou à raison, que toutes les révolutions modernes ont été préparées, mûries et conduites par les associations secrètes, et particulièrement par la Franc-Maçonnerie; on affirme que cette dernière société, essentiellement opposée au christianisme, tend à l'établissement d'une république démocratique et sociale. Cette accusation est trop grave pour ne point reposer sur des preuves nombreuses et irréfragables.

Au nombre des écrivains modernes qui se sont constitués les accusateurs des Loges, il faut placer Hegstenberg et Eckert. Le premier, évêque protestant, attribue au travail des Loges le déclin et même la disparition de la foi chrétienne chez les adeptes de la réforme. Afin de conjurer le cataclysme social dont l'Allemagne est menacée dans un avenir plus ou moins éloigné, il a fait entendre des accents douloureux dans la *Kirchenzeitung*, et il impute à la Maçonnerie le scepticisme religieux qu'il a vu graduellement gagner ses malheureux coreligionnaires. Ses articles renfermant des preuves rationnelles et des faits nombreux, ont produit dans toute l'Allemagne une immense sensation.

Quant à Eckert, protestant comme Hegstenberg, on sait qu'il a fait le serment de consacrer ses talents et sa vie entière à la destruction de la Franc-Maçonnerie, qu'il accuse d'être l'auteur de toutes les révolutions religieuses, politiques et sociales. Jusqu'aujourd'hui il a tenu parole : depuis 1853, il a publié quatre ouvrages sur cette grave question.

Le premier, intitulé *la Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, est déjà connu en Belgique et en France par la traduction que nous en avons donnée. La rapidité avec laquelle une édition de 2,000 exemplaires a été épuisée nous dispense d'en faire l'éloge.

Le second a pour titre : *Le Temple de Salomon;* c'est la théorie scientifique et l'explication de tous les hiéroglyphes et emblèmes maçonniques. Cet ouvrage, qui témoigne de la science profonde et de l'immense érudition de son auteur, n'est abordable qu'aux savants d'élite, qui ont fait une étude spéciale de la métaphysique et des sciences naturelles.

Le troisième est l'ouvrage capital d'Eckert. Il est intitulé : *Magazin der Beweisführung für Verurtheilung des Freimaurer-Ordens, als Ausgangspunckt aller Zerstörungsthätigkeit gegen jedes Kirchenthum, Staatenthum, Familienthum und Eigenthum mittelst List, Verrath und Gewalt;* c'est-à-dire : *Recueil des preuves destinées à faire condamner la Franc-Maçonnerie comme le principe de toutes les entreprises coupables tentées dans le but de détruire la religion, l'état, la famille et la propriété, au moyen de la ruse, de la trahison et de la violence.* — Il se compose de deux volumes grand in-8° de 700 à 800 pages chacun. Jamais peut-être la patience et la ténacité allemandes dans les investigations scientifiques ne se sont montrées comme dans la composition de cet ouvrage. Aussi, nous ne craignons pas de le dire,

après cette importante publication, il n'est guère possible d'ajouter de nouvelles considérations sur la Maçonnerie. — Malheureusement, l'auteur s'y est placé à un point de vue que nous serions mal venu à adopter, celui de la monarchie absolue. Tel est le motif pour lequel nous n'avons pu acquiescer au vœu de plusieurs personnes bienveillantes qui nous conseillaient de traduire cet ouvrage.

La publication du *Magazin* a fait monter la fureur des Loges jusqu'à son paroxysme. Au moment où Eckert se trouvait à Berlin pour travailler à l'abolition de la Maçonnerie dans les états prussiens, la police s'est emparée de sa personne, sous le prétexte d'une conjuration ourdie contre le roi et le prince-régent. Cette arrestation arbitraire, opérée contre le droit des gens et des nations, a fait sortir de la plume infatigable d'Eckert une brochure brûlante qui a confondu ses persécuteurs.

La Maçonnerie allemande, si directement et si franchement attaquée, a eu ses champions. Afin de nous prononcer avec connaissance de cause sur toutes les pièces de cet important procès, nous nous sommes procuré toutes les publications en faveur de l'Ordre.

Nanti de ces documents et possédant d'ailleurs de nombreux ouvrages sur la Maçonnerie, nous avons cru pouvoir publier une compilation, fruit de nos lectures.

Il nous eût été facile de publier plusieurs volumes sur cet important sujet. Mais nous avons cru préférable de donner dans un cadre plus restreint la substance de tout ce qui a été et peut être dit sur la Maçonnerie. A l'exception de quelques savants d'élite, où sont aujourd'hui les lecteurs qui auraient le goût et la patience de méditer des ouvrages de longue haleine?

Dans notre siècle, l'esprit humain, comme emporté sur les ailes de la vapeur et de l'électricité, ne s'accommode plus de lentes et laborieuses études; lui aussi veut dévorer le temps et l'espace.

L'ouvrage que nous présentons au public envisage la Maçonnerie sous un point de vue général; nous avons donc eu soin d'écarter toute personnalité qui aurait pour résultat d'aigrir le lecteur plutôt que de l'éclairer.

Nous accepterons volontiers toute polémique qu'il plairait aux écrivains des Loges de soulever, à la condition qu'elle soit générale, sérieuse et digne. Il y a plus, nous serions heureux de devoir avouer que nous nous sommes trompés dans l'appréciation de la Franc-Maçonnerie.

L'Abbé GYR.

PREMIÈRE PARTIE.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN ELLE-MÊME.

I.

Origine de la Franc-Maçonnerie.

Quelle est l'origine de la Franc-Maçonnerie ?

Cette question qui, à la première vue, paraît des plus élémentaires, est la seule à laquelle on ne puisse donner une solution satisfaisante. Les nombreux écrivains des loges que nous avons lus ont chacun une opinion particulière sur cette importante question. Les uns, pour donner à l'institution de la Franc-Maçonnerie un cachet d'antiquité, aiment à entourer son berceau des nuages de la fable, ou remontent aux premiers jours de la création ; d'autres la représentent comme la continuation des anciens mystères de l'Inde, de la Chaldée, de l'Egypte et de la Grèce. Ceux-ci lui attribuent une origine chrétienne ; ceux-là émettent l'avis que la Franc-Maçonnerie doit le jour aux Croisades du moyen âge, et particulièrement à l'ordre des Templiers.

Voici ce que nous lisons dans Bazot (1) :

« Suivant certains, la Franche-Maçonnerie part de Dieu lui-même et part de l'époque du chaos. On ne pourrait aller plus loin : Dieu créa la lumière ; conséquence, Dieu est le premier Franc-Maçon.

» Cependant Dieu ne pouvait tenir loge lui tout seul. On laissa ce soin à Adam (2). Adam tint-il loge avec sa femme

(1) *Code des Francs-Maçons*, p. 121.
(2) C'est l'opinion de Schmitz, maçon anglais, et de St.-Martin.

ou sans elle? Les amis de ce système ne s'expliquent pas. S'il tenait loge avec sa femme, il y a contradiction avec le principe maçonnique, heureusement modifié depuis un peu plus d'un demi-siècle, qui exclut les femmes des assemblées fraternelles; et s'il tint loge avec sa femme, voilà une belle et antique origine pour les *loges d'adoption* créées en France en 1774. Tint-il loge avec ses enfants? Nos auteurs ne s'expliquent pas encore positivement et ils ont raison. Caïn eût été un fort mauvais *frère*. Si Molière, en auteur comique, hasarde plaisamment, mais sans tirer à conséquence, qu'on peut battre sa femme, il soutient qu'on ne doit pas l'assommer. Les Maçons un peu turbulents veulent bien se disputer entre eux; mais en cela, de l'opinion de Molière, ils pensent que les *frères* ne doivent pas s'égorger.....

» Le bon Noé a aussi sa part des honneurs de l'invention des Loges. La construction de l'arche et la puissance qui la maintient sans encombre au milieu du déluge universel nous donnent une ingénieuse allégorie du talent tout naturel de construire et de la force de la Maçonnerie, que ne peut submerger le déluge des crimes, des vices, des erreurs et de toutes les folies du genre humain. »

Après avoir ainsi ridiculisé les écrivains maçons qui ont la prétention de donner à cette institution une origine si ancienne, Bazot continue en ces termes :

« Laissons en paix les loges avant l'époque tristement poétique de la révolution diluvienne; et voyons-les, avec les auteurs maçons, dans les institutions mystérieuses qui suivirent.

» Or, la Franche-Maçonnerie part des gymnosophistes de l'Inde (1);

(1) Cette origine est attribuée à la Franc-Maçonnerie par Rebold, Ragon, Rédarès, Reghellini de Schio, Accrellos et, en général, par tous les maçons modernes.

» Ou des temples de Memphis ou d'Héliolopolis (1) ;

» Ou des mystères d'Eleusis en Grèce ;

» Ou du culte de la bonne déesse chez les Romains ;

» Ou de la construction du Temple de Salomon (2) ;

» Ou de la religion druidique (3) ;

» Ou de l'expédition chevaleresque des Croisés de toute la chrétienté (4) ;

» Ou de l'institution des tribunaux secrets de l'Allemagne, aux XIIIe et XIVe siècles ;

» Ou du mysticisme religieux de Cromwell et de ses partisans (5) ;

» Ou de la conjuration des royalistes, ennemis du Grand-Protecteur ;

» Ou des Templiers avant et depuis la destruction de l'ordre du Temple (6) :

» Toutes ces origines, plus ou moins spécieuses, sont difficiles à établir avec quelque sens ; historiquement, elles sont impossibles à justifier.

» Nous dirons modestement, et sans prétendre en rien blesser les opinions, les douces rêveries de nos confrères les historiens maçons, que si, par analogie du but des mystères chez les peuples anciens et de l'institution de la Franche-Maçonnerie, on peut rétrograder jusqu'à l'établissement des réunions de l'Inde, une analogie ne peut équivaloir à une preuve, et qu'il faut tout simplement s'arrêter à cette idée :

(1) Cette opinion est soutenue par Alexandre Lenoir.

(2) Aucun auteur maçon, ne croit sérieusement à cette origine, nonobstant les légendes qui se débitent à la collation de plusieurs grades. Tous les écrivains des loges considèrent ces récits comme un symbole ou une allégorie.

(3) Thomas Payne est le champion de cette opinion.

(4) Cette thèse est celle de M. Bonneville.

(5) Un grand nombre d'auteurs maçons, entr'autres Ramsay, Robins. Bouhée et Thschoudy, sont de cet avis qui paraît être assez soutenable et se concilie jusqu'à certain point avec le nôtre.

(6) Des écrivains maçons, en très-grand nombre, sont de cet avis.

que l'*architecture matérielle* a donné naissance à notre *architecture morale.* »

1. Nous n'avons, certes, pas la prétention de posséder des connaissances plus étendues et plus exactes que les écrivains des loges sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Qu'il nous soit pourtant permis de dire, qu'en invoquant sans cesse les usages et les doctrines des institutions et des mystères de l'antiquité, les auteurs maçons comptent beaucoup sur l'ignorance ou sur la crédulité de leurs lecteurs. Entre les initiations anciennes et les initiations modernes se trouve un abîme infranchissable. Les premières, surtout celles de l'Egypte, motivées par l'ignorance et la superstition publiques, n'étaient le partage que de quelques hommes privilégiés, distingués déjà par leur science et appelés dans un avenir plus ou moins éloigné à jouer un rôle important dans la société. Dans les réunions on ne s'occupait guère que de l'étude des phénomènes physiques; l'amélioration morale de l'homme n'était qu'un prétexte sous lequel on prétendait excuser l'existence d'une société mystérieuse. Quant aux mystères de la Grèce, en particulier les plus fameux, ceux d'Eleusis, il est constant qu'il ne s'y trouvait aucune doctrine dogmatique secrète qui fût en opposition avec la croyance populaire (1). La loi punissait de mort celui qui aurait professé un culte contraire à celui de l'état; et cette loi reçut de fréquentes applications. Toute l'initiation se bornait à des épreuves physiques, à l'assistance à une représentation dramatique et à quelques allusions obscures. Les réunions des mystes étaient d'ailleurs très-rares; elles n'avaient lieu que deux fois pendant le cours de l'année. Loin d'aboutir à un résultat moral, les mystères, après avoir dégénéré comme toutes les associations secrètes, amenèrent le mépris de la religion et la décadence des mœurs, avant-coureurs d'une infaillible dissolution sociale.

(1) V. *Le Paganisme et le Judaïsme*, par Döllinger.

La Franc-Maçonnerie, telle qu'elle s'est produite en Europe, ne s'est jamais distinguée par son amour de la science et de la moralité, moins encore par son attachement à la religion chrétienne. A l'exception de quelques-uns de ses écrivains qui ont pris à tâche d'expliquer par l'histoire, la cabale, la chimie et l'astronomie, les phénomènes de la vie intellectuelle et les croyances religieuses, on ne s'occupe jamais dans les loges de questions scientifiques. La religion, loin d'y être un objet de vénération, y est bafouée et honnie. A la différence des anciens mystères, les questions politiques et sociales sont la seule préoccupation des ateliers maçonniques. Nous admettons toutefois, qu'à force de s'ingénier, on peut constater l'un ou l'autre rapport entre les institutions anciennes et la Franc-Maçonnerie; mais, comme le dit Bazot lui-même, une analogie ne peut équivaloir à une preuve.

Et quand même les loges modernes parviendraient à prouver leur descendance en ligne droite des initiations anciennes, quel mérite y aurait-il là pour elles? Quels titres y trouveraient-elles à l'estime publique? Comment ne rougiraient-elles pas de tels ancêtres? Cette prétention qui suppose l'immobilité de l'esprit humain est-elle digne d'une association qui se targue d'être la promotrice du progrès intellectuel? Mais nous comprenons: on voudrait ramener l'humanité aux superstitions du polythéisme, ou plutôt proposer à notre adoration la Nature personnifiée. Cette dernière assertion, que nous prouverons plus tard, ne sera contestée par aucun Maçon instruit. Nous nous expliquons ainsi pourquoi l'on veut faire remonter si haut l'origine de l'institution maçonnique. Oui, les Maçons considèrent les profanes comme les adorateurs de fétiches, d'ibis ou de morceaux de bois; quant à eux ils se comparent aux anciens initiés qui, prétendent-ils, répudiaient la croyance du peuple. Rejetant *a priori* toute révélation, ils invoquent pour ancêtres des hommes qu'ils représentent comme s'étant élevés au-dessus des préjugés populaires.

Abandonnons-leur cette auguste lignée, puisqu'ils n'ont pas honte de la revendiquer.

2. Les Maçons remontent-ils au temple de Salomon?

S'il fallait en croire le rituel et le catéchisme maçonniques de plusieurs grades, on devrait le prétendre. En maints endroits, il y est question des colonnes du temple juif, d'Hiram, d'Adonhiram, d'un maître assassiné, de la recherche des compagnons et de la vengeance des assassins. Mais il n'est aucun Maçon qui prenne ces momeries au sérieux. S'il restait le moindre doute sur cette assertion, nous citerions le passage suivant de Ragon :

« Un grand crime commis, une cérémonie funèbre, la commémoration d'un personnage illustre, tels sont les faits que présente *la légende* du troisième grade symbolique. Si ce mot *symbolique* ne nous rappelait pas que, dans ce grade, comme dans les précédents, *tout est emblématique*, l'observation seule de ces cérémonies suffirait pour nous en convaincre.

» En effet, que présente-t-il à notre esprit? La mort d'un chef de travaux, assassiné par trois frères perfides et emportant avec lui le secret de la maçonnerie, l'édification magnifique d'un monument chez un peuple que ses malheurs et ses proscriptions ont rendu célèbres. Tous ces événements si ordinaires sont-ils donc dignes d'occuper tant d'hommes éclairés chez tous les peuples et pendant tant de siècles? Quel intérêt peuvent-ils présenter à notre esprit? Aucun, s'ils sont pris à la lettre. Eh quoi! après trois mille ans qui se sont succédé depuis Salomon, la France, l'Europe, le monde entier, célébrerait encore avec des marques de douleur la mort d'un architecte, tandis que tant de sages, tant de philosophes ont perdu la vie, sans qu'on en conserve le souvenir autrement que dans l'histoire! Mais ce Hiram lui-même est-il un autre Socrate, un de ces bienfaiteurs du genre humain dont le nom rappelle les vertus les plus éminentes ou les services les plus signalés? L'historien sacré, le seul qui l'ait nommé, ajoute à peine à son nom l'épithète de

parfait ouvrier; et dans les détails minutieux de tout ce qui accompagne et suit la construction du temple, il n'en est nullement fait mention, pas même de sa mort tragique, événement que n'eût point omis l'écrivain scrupuleux.

» A défaut de l'écriture, la mémoire des hommes a sans doute conservé cet événement, dont le souvenir s'est perpétué dans les familles? Non, la tradition est encore en défaut ici; et rien ne rappelle qu'Hiram soit tombé sous les coups d'assassins, ainsi que le rapporte la tradition maçonnique; d'où nous devons conclure que cette mort n'est qu'une allégorie dont il nous sera facile de trouver la clé (1). »

Le docteur de la loge des *Trinosophes*, dont l'ouvrage a reçu l'approbation du Grand-Orient de France, a donc tranché la question: les Maçons ne remontent pas au temps de Salomon.

3. Doit-on leur attribuer pour origine les tribunaux vehmiques de l'Allemagne?

Mais nous ne voyons nullement quel rapport il existe entre une société qui prétend ne s'occuper que de l'amélioration intellectuelle et morale de l'humanité, et un tribunal secret qui fait trembler la société par ses exécutions sanguinaires. Du reste, l'histoire de la Maçonnerie nous apprend formellement que cette institution n'a été implantée en Allemagne qu'après s'être déjà enracinée en France et en Ecosse. — Avec un peu de pudeur, les écrivains Maçons ne revendiqueraient pas une telle paternité pour l'Ordre.

4. Le mysticisme religieux de Cromwell et de ses partisans aurait-il donné naissance à la Franc-Maçonnerie?

Evidemment M. Bazot veut donner le change. Il connaît ou doit connaître assez exactement l'histoire de la Franc-Maçonnerie, pour ne pas ignorer qu'à l'époque de Cromwell cette institution était déjà répandue dans une grande partie de l'Europe. S'il lui restait le moindre doute à ce sujet, qu'il se

(1) Ragon. *Cours explicatif des initiations anciennes et modernes*, p. 139.

rappelle le Convent de Cologne, tenu en 1535. La Maçonnerie existait donc presqu'un siècle avant l'époque assignée par les écrivains des loges; alors elle était déjà constituée et reconnue comme très-ancienne.

5. Faire descendre la Maçonnerie *de la conspiration des royalistes*, ennemis du Grand-Protecteur, c'est commettre la même erreur historique.

6. Enfin, la Franc-Maçonnerie, *dans le sens strict du terme*, a-t-elle les Templiers pour auteurs (1)?

L'opinion affirmative, soutenue par Eckert et par plusieurs écrivains catholiques, est partagée par la grande majorité des Maçons sincères.

Pour bien comprendre de quelle manière la Franc-Maçonnerie, prise dans la signification qu'on lui attribue aujourd'hui, descend de l'ordre des Templiers, il faut se rappeler qu'au moyen âge, époque de foi ardente et agissante, toutes les nations de l'Europe prirent à tâche d'élever ces magnifiques basiliques qui sont encore aujourd'hui l'orgueil des villes qui les possèdent. Ces tours si sveltes, qui élevaient dans les airs des flèches gigantesques, étaient le symbole de la haute idée que les populations se formaient de la divinité. Pour achever

(1) Il est encore d'autres opinions sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Dans son dernier ouvrage qui a pour titre: *La République romaine ou Lionello*, etc., le P. Bresciani prétend que les Manichéens sont les auteurs de la Maçonnerie. Plusieurs écrivains maçons, entre autres Rédarès, Reghellini de Schio et Accrellos, partagent cet avis. — Lorsqu'on établit une comparaison entre les dogmes manichéens et maçonniques, on découvre, en effet, certains points de contact, surtout dans le dualisme entre le bon et le mauvais principe. Cependant cette erreur n'était elle-même que la reproduction des anciens dogmes religieux de l'Inde, de la Perse, de la Chaldée et de l'Egypte; de sorte que si l'opinion du P. Bresciani était soutenable, il faudrait attribuer l'origine de la Maçonnerie aux anciennes initiations de ces contrées. D'ailleurs on ne peut citer aucun document historique à l'appui de cette opinion. Il serait peut-être possible de concilier l'opinion du P. Bresciani avec la nôtre, en disant que les Templiers ont été infectés du manichéisme et qu'ils le rapportèrent en Europe, où cette secte comptait déjà de nombreux adeptes, surtout dans les contrées méridionales.

ces édifices, dont l'élévation et l'étendue désespèrent notre siècle matériel et dont l'entretien seul exige de nos jours des dépenses exorbitantes aux yeux de certaines populations, il fallait plus que des ressources pécuniaires : on devait trouver des architectes capables de concevoir des plans grandioses et des ouvriers à même de les exécuter. A cette fin, les souverains temporels, de concert avec plusieurs Souverains Pontifes, accordèrent aux corporations de maçons d'importants priviléges, des immunités considérables et des *franchises* de diverse espèce. Séduits par ces avantages, les ouvriers embrassèrent de préférence la profession de maçon.

Voici en quels termes le F.·. Rebold parle de ces corporations maçonniques :

« Des débris des anciens colléges de constructeurs romains s'étaient maintenus en Lombardie, où Côme était une école célèbre d'architecture; elles s'y multiplièrent tellement (de 1000 à 1100) qu'elles n'y trouvèrent plus d'occupation. Ces corporations, après avoir obtenu des papes le renouvellement des anciens priviléges, en un mot le *monopole* exclusif pour toute la chrétienté d'élever les monuments religieux, se répandirent dans tous les pays chrétiens.... Ces monopoles leur furent renouvelés depuis Nicolas III (1277) jusqu'à Benoît XII (1334), qui leur accordèrent en plus des diplômes spéciaux. Ces diplômes les affranchissaient de tous les statuts locaux, édits royaux, réglements municipaux, concernant soit les corvées, soit toute autre imposition obligatoire pour les habitants du pays.

» Les diplômes leur concédaient en outre le droit de relever uniquement et directement des papes, de fixer eux-mêmes le taux de leur salaire et de régler exclusivement dans leurs assemblées générales tout ce qui appartenait à leur gouvernement intérieur.

» Nous retrouvons ces corporations dans toutes les contrées

de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, dans les Gaules, en Italie, en Espagne et en Portugal où, sous la dénomination de frères de Saint-Jean, de fraternité maçonnique ou corporation d'ouvriers constructeurs, ils élevèrent tous ces sublimes monuments et toutes ces basiliques gigantesques qui feront à tout jamais l'admiration de la postérité (1). »

Les importants privilèges accordés par les Papes et les souverains à ces corporations maçonniques, dans le seul but de favoriser l'art chrétien, témoignent de leur sollicitude pour la propagation du goût du beau au milieu des populations abruties par les invasions des barbares. Mais, si les corporations maçonniques avaient conservé et enseigné une doctrine secrète opposée à la foi du christianisme, nul doute que les Souverains Pontifes les eussent frappées de leurs anathèmes et les eussent fait disparaître. Les grands avantages accordés par le Saint-Siége aux *frères de St.-Jean* sont la preuve irréfragable de la pureté de la croyance et des mœurs de ces associations maçonniques. Aussi se livraient-elles à la prière et aux exercices de piété avant et pendant leurs travaux. En outre, le roi ou l'empereur nommait les grands-maîtres, et ceux-ci étant toujours choisis parmi les membres les plus éminents de la noblesse et du clergé, on avait toute garantie de l'orthodoxie et de la soumission des corporations maçonniques.

Nul doute que les membres de ces corporations ne s'astreignissent par serment à tenir secrets les moyens de construire. Voici ce que nous lisons dans Rebold : « L'évêque d'Utrecht veut faire construire une grande cathédrale et il s'en fait jeter les plans par un architecte frison nommé Plebal. L'évêque, voulant passer pour être lui-même l'auteur des plans, et diriger les travaux sans être initié aux secrets de l'art, parvient, par toutes sortes de menaces et de promesses à arracher au fils de l'architecte les secrets et la manière de jeter les fondements.

(1) Rebold. *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 44.

L'architecte indigné du parjure de son fils, tue l'évêque (1). »

Nul doute qu'il n'existât parmi les membres de ces corporations une classification basée sur le plus ou moins de connaissance architecturale et d'aptitude ; nul doute que les ouvriers ne fussent embrigadés et chaque escouade commandée par un chef. Sans cette espèce de hiérarchie, sans l'obéissance à des chefs immédiats qui eux-mêmes exécutaient les ordres de l'architecte, la construction d'immenses édifices eût été rendue impossible par la confusion ou l'insubordination.

Nul doute encore qu'à côté de chaque monument en construction ne fût établie une école théorique et pratique, où les maîtres formaient les élèves à l'art, si important alors, de l'architecture. La supposition qu'il se fût établi des signes conventionnels soit pour se transmettre les ordres, soit pour se faire reconnaître comme membre d'une corporation auprès d'une autre à laquelle on voulait s'attacher, soit pour prouver qu'on appartenait à telle brigade et qu'ainsi on avait droit au salaire convenu, cette supposition, loin de paraître inadmissible, semble fondée en raison.

Il y avait donc la différence du tout au tout entre les corporations maçonniques du moyen âge et la Franc-Maçonnerie actuelle. Malgré tous les efforts déployés par les écrivains maçons, dans le but de donner aux loges un cachet d'antiquité, aucun d'entre eux n'est parvenu à établir historiquement que les corporations maçonniques en question eussent eu une doctrine ésotérique.

Il y a plus : les deux plus anciens documents maçonniques, ceux des loges d'York et de Strasbourg, ne font pas la moindre allusion à une doctrine secrète, à la classification actuelle des loges, ni au temple de Salomon. Tout s'y borne à quelques maximes générales de morale.

Comment donc ces corporations maçonniques si innocentes,

(1) Rebold. *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie*, p. 109 et 110.

si religieuses, ont-elles pu donner naissance à la Franc-Maçonnerie, prise dans la signification qu'on lui donne de nos jours? Parce qu'*elles ont dégénéré par suite de l'immixtion des Templiers*, qui ont inoculé leurs affreuses doctrines à ces corporations autrefois si religieuses et si morales.

Voici en quels termes Eckert fait l'histoire de cet Ordre trop fameux :

« Après la conquête de Jérusalem sur les Sarrasins, Godefroid de St.-Omer, Hugues des Payens, et sept autres personnes fondèrent un ordre auquel, peu de temps après, on céda une maison près du *Temple* de Salomon. Telle est l'origine du nom de Templiers. Dans le principe, les membres de l'ordre s'étaient réunis dans le but de protéger les pèlerins chrétiens qui allaient visiter le Saint-Sépulcre. Peu de temps après, ils étendirent leurs vœux et se consacrèrent surtout à la défense des lieux saints et du christianisme. Ils faisaient les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté et vivaient du bien commun dans les maisons de l'ordre. Ils se divisaient en classes distinctes : les chevaliers, qui tous devaient être d'une noblesse pure; les gens d'armes et les frères servants; plus tard on y ajouta une classe sacerdotale. L'Ordre dut nécessairement se mettre en rapport avec les membres des mystères juifs..... Bientôt s'adjoignirent des soldats d'une condition inférieure. En peu de temps la puissance de l'ordre devint universelle : elle embrassait toute l'Europe, une grande partie de l'Asie et même de l'Afrique. Les Templiers surent bientôt se rendre indépendants des vassaux et des suzerains.

» Déjà le grand empereur d'Allemagne, Frédéric II, avait accusé l'Ordre de trahison et d'alliances coupables avec les ennemis du christianisme. La voix publique s'éleva bientôt contre les rapports amicaux des Templiers avec les Sarrasins et même avec le sultan Saladin. Insensiblement l'ordre porta le nom de former des plans ambitieux, de projeter le renver-

sement des trônes, de vouloir créer une république universelle *nobiliaire*, et d'être animé de sentiments hostiles à la religion catholique, voire même au christianisme. L'orgueil et le luxe des maîtres, leur ingérence dans les affaires politiques aigrirent les grands; leur relâchement et leurs excès déplurent aux peuples. Dès l'an 1224, l'ordre possédait 9,000 commanderies richement fondées, sans comprendre dans ce nombre les hôtels particuliers et les *temples :* ce dernier nom était donné à leurs palais, sans doute pour employer une dénomination symbolique....

» Le 13 octobre 1307, les chefs de l'ordre furent saisis à Paris; on leur intenta un procès criminel en France, en Angleterre et en Italie : dans ces deux derniers pays le Pape provoqua lui-même cette mesure rigoureuse. Le grand maître Jacques-Bernard (Burgundus?) Moley fut brûlé vif à Paris l'an 1313, et l'ordre entier fut condamné et supprimé par le concile de Vienne. »

Notre intention n'est pas ici de prouver la culpabilité des Templiers sur tous les griefs qui leur furent imputés. Peut-être toutefois, en examinant avec calme et impartialité toutes les pièces du procès, ne serait-il pas difficile de démontrer la justice des résolutions prises par Clément V, Philippe-le-Bel et le concile de Vienne. Du moins il ne serait pas difficile de faire voir ou que les juges se sont entourés de toutes les lumières possibles avant de prononcer leur sentence, ou que le Souverain Pontife n'a pu faire acte de déférence envers un ennemi acharné, le roi de France; ou que l'un et l'autre ont dû agir avec impartialité, puisqu'ils n'ont pas partagé les dépouilles des victimes.

Coupables, les Templiers français, italiens et anglais furent supprimés et expulsés de leurs pays respectifs. Lors de la résurrection des Templiers en Allemagne, pendant la seconde moitié du siècle dernier, les défenseurs de cet ordre prouvèrent

2

qu'il possédait dans son sein une classe particulièrement initiée. Qu'on lise l'*Essai de défense*, publié par le libraire des Illuminés à Dessau (1782) et intitulé *Recherches sur le secret et les usages des Templiers, par le Dr Charles Gottlib Anton*, et l'on se convaincra facilement qu'il est de toute impossibilité de nier qu'il existât une doctrine secrète chez les Templiers.

M. de Wedekind, grand conseiller à la cour de Hesse et maçon élevé aux plus hauts grades, ajoute dans son *Manuscrit pour les Frères* (*Rapport entre l'ordre pythagoricien et les Francs-Maçons*) : « On ne peut nier que les Templiers aient eu une doctrine secrète particulière (*disciplina arconi*) qui dut déplaire à la cour. Cette doctrine était une compilation des connaissances qu'ils avaient acquises en Orient. » C'est-à-dire que la doctrine des Templiers n'était qu'un mélange de dogmes philosophiques, chrétiens, juifs et mahométans.

Les chevaliers templiers fugitifs se retirèrent en Ecosse, dans l'île appelée Mull, en 1307. Là ils réorganisèrent l'ordre proscrit, admirent quelques modifications, déterminèrent de nouveaux signes de reconnaissance et de nouveaux rites pour la reception des candidats.

Suspects aux yeux de l'Europe entière, objets d'horreur aux yeux des populations catholiques, les Templiers ne pouvaient se reconstituer sous leur forme primitive. Ils crurent donc plus prudent de pénétrer insensiblement dans les corporations maçoniques, d'exploiter les franchises de ces associations d'artisans pour se répandre, et d'inoculer adroitement leurs abominables doctrines à leurs hôtes trop confiants.

Le nom de Franc-Maçon a donc son origine dans les *franchises* accordées par les Papes et les Souverains aux corporations *maçonniques* que parvinrent insensiblement à dominer et à corrompre les Templiers proscrits.

Cette assertion devant être appuyée sur des preuves, nous croyons devoir fournir les nôtres.

En méditant attentivement les différents rituels maçonniques, on est frappé tout d'abord de différentes cérémonies et instructions, de projets de vengeance qui ne s'expliquent que par la mort du chef de l'Ordre. Les rites employés pour la réception du grade de Maître sont particulièrement frappants. Or l'histoire ne nous apprend nullement que le chef des corporations maçonniques ait été assassiné par trois membres parjures. Mais en admettant que la légende maçonnique s'applique au chef des Templiers mort sur le bûcher, et que les loges actuelles se proposent de venger la mort de leur Grand-Maître sur les successeurs de Philippe-le-Bel et de Clément V, c'est-à-dire de détruire l'autorité civile et religieuse, tout s'explique jusqu'aux moindres détails. Il n'y a même que cette explication qui soit raisonnable. L'absurdité des autres interprétations données par les écrivains Maçons saute aux yeux du lecteur : elles n'ont évidemment pour but que de donner le change aux crédules. Ainsi, lorsque Ragon veut faire croire que l'assassinat du maître maçon attaché au temple de Salomon, est un emblème de la lutte des deux principes ou du dualisme oriental ; lorsqu'il rappelle à cette occasion la mort d'Osiris succombant sous les coups de Typhon, celle d'Athys ou de Mithra, d'Oromuze et d'Adonis ; lorsqu'il explique la légende maçonnique par les signes que parcourt l'astre du jour et affirme que les trois premiers compagnons sont les signes inférieurs, les signes d'hiver, ceux qui donnent la mort à Hiram savoir : la *Balance*, le *Scorpion* et *le Sagittaire*, nous éprouvons la plus profonde pitié pour un orateur qui ne rougit pas de débiter de telles absurdités et pour les auditeurs qui ont le courage de les écouter.

Jusqu'à ce que les écrivains des loges nous aient donné une interprétation qui ait le sens commun, nous sommes en droit de maintenir la nôtre revêtue de tous les caractères de probabilité ; nous continuerons à soutenir que les anciennes corporations maçonniques n'ont été perverties que par l'intrusion des Templiers.

Du reste, plusieurs auteurs maçons partagent cet avis.

« Un petit nombre de Templiers échappés aux persécutions de Philippe roi de France, aidé par le pape Clément V, se réfugient en Ecosse et y trouvent un asile au sein des loges maçonniques. L'ordre même parut *se reproduire* dans la retraite qui lui fut offerte au milieu des montagnes de l'Ecosse (patrie de plusieurs Templiers), jusqu'au moment où les Francs-Maçons d'aujourd'hui se séparèrent des anciennes corporations maçonniques (1). »

Voilà de la franchise. Il est donc convenu avec Rebold que l'ordre des Templiers se reproduisit dans les anciennes corpoporations maçonniques. L'auteur n'a oublié qu'un seul point à éclaircir, c'est la nature et la raison de la transformation des anciennes corporations en la Maçonnerie actuelle (2). Ce changement s'explique pourtant : lorsque les Templiers eurent acquis assez de force et d'extension pour se passer du voile et des privilèges des corporations qui les avaient accueillis dans leur sein ou lorsque, grâce à la diffusion des lumières et à l'amélioration sociale, les corporations elles-mêmes devinrent inutiles et disparurent insensiblement, les Templiers ne conservèrent plus de la *franche-maçonnerie* que le nom. Dès ce moment, les Templiers eurent des loges indépendantes où les instruments et les usages maçonniques, ainsi que la reconstruction mythique du temple de Salomon ne furent plus conservés que comme des emblèmes et comme les souvenirs de leurs anciens bienfaiteurs.

Le frère Thory, auteur des *Acta Latomorum*, constate clairement cette origine.

L'auteur de *Sarsena*, dont l'opinion fait autorité même pour les maçons, ne voit dans toutes les cérémonies du rituel que

(1) Rebold. *Hist. gén. de la F. M.*, p. 116.

(2) A la page 198 de son ouvrage, Rebold assigne à cette transformation la date de 1717. Mais il ne donne aucune preuve pour appuyer cette opinion.

des allusions à l'histoire des Templiers. Voici en quels termes il explique les nombres 3, 9 et 27 dont l'usage est si fréquent dans les rites maconniques.

« Le nombre 3 a son origine dans l'histoire des Templiers; les *trois* grades symboliques rappellent les *trois* périodes de l'existence et le *triple* généralat des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. A son apogée, l'Ordre compte *neuf* généralats, nombre sacré pour les maçons, parce qu'il est le carré de trois. *Neuf* chevaliers s'étaient associés pour donner le jour à l'Ordre: ils se divisèrent en *trois* groupes, jusqu'à l'époque où le roi Bauduin leur donna une maison près du *temple*. Les vingt-sept (cube de trois) chevaliers qui composaient l'ordre en 1127 députèrent *neuf* d'entre eux au concile de Troyes pour y demander une règle et la confirmation de leur Ordre. Les *vingt-sept* se partagèrent en *trois* divisions qui fixèrent leur résidence dans les *trois* villes de Jérusalem, d'Alep et de Césarée. Chaque maison comptait *neuf* chevaliers. Bientôt après les *trois* groupes élurent chacun un supérieur, et des *trois* supérieurs un chef suprême (*præfectum*) (1). »

Le F.·. Dumast, écrivain maçon d'un grand mérite, confirme cette opinion. « Le plus grand nombre des initiés-Templiers, dit-il, en cessant, au XIVe siècle, de former un ordre reconnu, rentrèrent simplement dans la grande famille des maçons qui n'avait jamais cessé d'exister et qui s'accrut et s'honora de leurs débris. » Le F.·. Dumast, se plaint ensuite de la suspicion où les corporations maçonniques tombèrent aux yeux des souverains qui craignaient de voir dans les anciennes associations de constructeurs les vengeurs des Templiers. Encore un leurre.

Le F.·. Dumast ne peut pas ignorer que les anciennes corporations maçonniques ne devinrent suspectes que par l'adjonction des Templiers.

S'occupant exclusivement de la construction des édifices

(1) Sarsena, p. 31.

publics, comme le prouvent les deux plus anciens documents, la corporation des maçons ne pouvait éveiller l'inquiétude du pouvoir civil ; mais du moment où l'élément templier fut ajouté à la charte pacifique des frères de St.-Jean, les souverains furent en droit de surveiller de près les menées des loges. Ce qui contribua le plus à mettre en garde contre la nouvelle tendance des corporations dominées et gouvernées par les Templiers, ce fut, de l'aveu même du F.·. Dumast, le grade de maître élu, à la réception duquel l'aspirant devait percer d'un poignard un mannequin revêtu des ornements royaux. L'écrivain des loges, pour innocenter ce grade et repousser toute solidarité avec les projets des Templiers, a beau avancer que le grade de maître élu est plus ancien que l'ordre du Temple. Nous le défions de prouver cette assertion. En ajoutant que la maîtrise dont ce grade forme un simple accessoire ne se rapporte pas à des faits historiques, tandis qu'elle ne tient qu'à des faits *physiques et moraux*, le F.·. Dumast donne sciemment dans le faux, à moins que par fait *physique* on n'entende l'acte matériel de poignarder et par fait *moral* les motifs qui déterminent l'assassin. Belle morale, en effet, que celle qui habitue le Maçon à manier le poignard !

Bazot, dans son *Code des Francs-Maçons*, ne s'oppose nullement à notre opinion. Voici ce qu'il dit : « Les corporations d'ouvriers chez les Anglais qui, les premiers, les ont créées, ou publiquement organisées, ont fait imaginer l'association *franc* ou *franche-maçonnique.* » Cet auteur est d'avis que les anciennes corporations d'ouvriers maçons, quoique bien différentes de la maçonnerie actuelle, ont néanmoins donné le jour à cette dernière. Quant au changement opéré, il laisse libre marge aux appréciations.

Si à l'examen du rituel et à ces aveux d'écrivains maçons nous ajoutons les observations suivantes : que Ramsay, père de l'écossisme en France, dit formellement dans un de ses discours

avoir emprunté ses grades à l'Ecosse ; qu'il existe réellement un grade de chevalier Templier même dans le rit moderne ; que tout un système Templier existe depuis 1767 et est exclusivement en vigueur dans la Prusse, il restera peu de doute que la Maçonnerie moderne doive sa naissance aux Templiers.

Le tableau de l'ancien grade de chevalier Templier représente : un bûcher sur lequel est couché un homme, distingué par les initiales J. M. (Jacques Molcy) ; deux têtes dont l'une est accompagnée de clefs placées en sautoir, qui sont signalées explicitement et en toutes lettres comme les chefs de Clément V et de Philippe-le-Bel ; d'une échelle et d'une torche. L'*instruction* consiste à rappeler la destruction des Templiers, représentés comme d'innocentes victimes, et à faire considérer comme ennemis mortels les chevaliers de l'ordre de Malte. Pour recevoir ce grade il fallait être revêtu de tous les autres ; couronnant tout le système, il en est à juste titre considéré comme le complément. Nul doute donc que la Franc-Maçonnerie moderne ne soit la continuation des anciennes corporations d'ouvriers maçons, trompées d'abord, dominées ensuite, enfin transformées complétement par les Templiers fugitifs.

Il nous semble que cette opinion sur l'origine de la Franc-Maçonnerie est la seule fondée.

II.

But de la Franc-Maçonnerie.

Il n'est pas de moyens que les loges n'aient imaginé pour donner le change sur le but de l'association Franc-Maçonnique. Supposant aux profanes une dose incroyable de crédulité, les écrivains Maçons ne rougissent pas d'étaler les plus grandes absurdités. Les initiés ne sont pas mieux instruits ; à chaque grade qu'ils reçoivent, on leur assure que le secret leur sera dévoilé au grade suivant, et à la réception de celui-ci, même déception, mêmes promesses fallacieuses. Peut-être même ne révèle-t-on jamais à l'initié le véritable but de l'Ordre ; du moins aucun des nombreux rituels ne l'exprime en termes explicites. En effet, à l'avant-dernier grade du système Templier, l'instruction dit au récipiendaire : « La lumière qui doit vous éclairer plus tard est encore très-éloignée de vous ; elle vous est encore cachée par d'épais nuages. »

Du reste, la Franc-Maçonnerie a subi de si nombreuses transformations, elle se compose d'éléments si divers, qu'il est bien difficile, même à un maçon, de se retrouver au milieu de ce labyrinthe. Après la tenue du deuxième congrès maçonnique convoqué par la loge des *Philalèthes* à Paris, les sommités de toutes les loges européennes ne parvinrent pas à se mettre d'accord sur les questions les plus élémentaires ; *et*

l'origine, la nature et le but de la Maçonnerie continuèrent de rester un problème insoluble pour la plus grande partie des Maçons du continent. Le fameux convent de Wilhemsbad avait abouti au même résultat.

Nous avons dit que la Maçonnerie a subi de nombreuses transformations. Timide d'abord et craintive, elle se contenta d'agir sur les événements politiques. Après avoir soutenu Jacques II, elle dicta la fameuse constitution libérale de l'Angleterre. Dans le principe les membres ne se recrutaient guère que dans la noblesse, voulant sans doute rappeler ainsi l'élément nobiliaire qui prédominait dans l'ordre des Templiers. Elle affectait d'être religieuse : aucun hérétique, aucun infidèle n'était initié; la fête de St.-Jean, patron des loges, était célébrée par une messe solennelle où la loge assistait en corps; toute attaque contre la religion y était sévèrement interdite. Peu à peu l'élément démocratique pris le dessus; des aspirations vers la république se manifestèrent, la tendance de l'Ordre vers une transformation sociale ne fut plus douteuse, et l'hostilité contre la religion chrétienne en général, mais surtout contre la religion catholique, se trahit dans tous les documents et tous les actes de la Franc-Maçonnerie.

Après cela on concevra qu'au milieu de ces nombreuses vicissitudes, il soit difficile de préciser avec exactitude le but de la Franc-Maçonnerie. Protée insaisissable, l'Ordre change de figure et de conduite selon son caractère dominant à une époque et d'après les circonstances. De sorte que quand les profanes reprochent à la Franc-Maçonnerie de tendre à l'anarchie politique et sociale ou à la destruction de la religion catholique, les écrivains des loges ont sous la main des documents d'un autre temps qui disculpent l'Ordre à tous les points de vue.

Une autre raison qui empêche de bien déterminer le but de l'Ordre c'est la diversité des éléments dont il se compose.

En effet, la Franc-Maçonnerie a été pendant longtemps le refuge de toutes les excentricités de l'esprit humain. Chimistes, cabalistes, alchimistes, jongleurs, physiciens, partisans du magnétisme, fanatiques et visionnaires de toute espèce y ont trouvé accueil et protection. Voltaire y donne la main à l'abbé Sicard; Mélanchton à Herman, archevêque de Cologne; Gustave, roi de Suède à Robespierre; Franklin à Cagliostro et Helvétius à Swedenborg. Ce singulier amalgame des talents les plus contradictoires et des sciences les plus opposées constitue un chaos où nous défions le Maçon le plus instruit de répandre la lumière et d'indiquer un centre commun. Cependant qu'on ne s'y méprenne pas; il est un endroit où, malgré l'opposition apparente des buts particuliers de chaque individu et même de chaque système, tous les Maçons se sont infailliblement rencontrés; ce but commun consiste, comme nous le prouverons bientôt, dans l'anéantissement de la société civile et de la religion chrétienne, pour arriver à la république universelle, à l'établissement du socialisme et au culte de la Nature.

Avant d'examiner en détail les différents buts que la Maçonnerie assigne à ses efforts, nous croyons devoir adresser une question : Pourquoi le secret, si le but est bon? Pourquoi se cacher lorsqu'on croit pouvoir avouer ses actes? Pourquoi les ténèbres lorsqu'on ne doit pas craindre d'agir au grand jour? Pourquoi l'exclusion lorsqu'on prétend ne poursuivre que le bien de l'humanité? Pourquoi ne pas ouvrir à deux battants les portes du temple maçonnique, et ne pas dire à la foule des profanes : Aveugles, venez, nous vous donnerons la lumière, nous éclairerons votre intelligence, nous dissiperons vos préjugés; malheureux qui gémissez sous le poids de toutes les infortunes, venez, nous vous soulagerons, nous vous communiquerons une panacée universelle qui guérira tous vos maux? — Mais, si la Maçonnerie est réellement

bienfaisante et salutaire, ainsi qu'elle le prétend, il y a plus qu'égoïsme, il y a cruauté de sa part à ne vouloir pas communiquer ses fameux secrets.

A cette interpellation, que répondent les Loges? Voici ce que nous lisons dans le manifeste de la Grande Loge d'Allemagne, publié en 1794. « Le monde n'est pas encore assez robuste pour supporter la révélation du secret maçonnique. » Nous n'y comprenons rien ou ces paroles ont la signification suivante : Les masses sont encore trop imbues des préjugés religieux pour que nous osions leur dévoiler la distance qui nous sépare d'elles; les peuples sont encore trop attachés à leurs souverains et trop soumis aux lois pour que nous osions prêcher ouvertement et publiquement l'anarchie. Il y a entre la Maçonnerie et la croyance populaire une telle contradiction et nous sommes encore si faibles, que nous n'oserions pas heurter de front l'opinion publique. L'humanité est par rapport à nous comme un enfant à la lisière. Tandis que, libres de toute contrainte et secouant toutes les chaines, nous prenons un élan généreux, le peuple doit encore avoir besoin d'une main et d'une lumière conductrices pour guider ses pas. Insensé, il croit encore à une autorité divine et humaine! Mais dès qu'avec ses instincts se sera développée son intelligence, dès que l'humanité sera *assez robuste* pour supporter l'aliment de l'indépendance absolue, dès qu'il nous sera possible de proclamer hautement les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité maçonniques, c'est-à-dire l'affranchissement de tous les préjugés politiques et religieux, nous ouvrirons nos temples, nous les détruirons même et nous reconnaitrons volontiers que notre association est devenue une superfétation. En attendant l'heureux moment où vos yeux soient assez forts pour supporter la vivacité de la lumière maçonnique et vos forces assez développées pour que vous puissiez être sevrés, nous croyons devoir cacher d'un voile notre flambeau étincelant et différer

à plus tard la nourriture substantielle qui ne convient qu'aux hommes *robustes* parvenus à l'âge de la virilité. Enfants, permettez-nous de vous traiter en enfants; de même que des parents prudents se gardent de communiquer certains secrets à ceux à qui ils ont donné le jour, ainsi agissons-nous envers vous. » Telle est l'estime que la Franc-Maçonnerie professe pour le monde profane. Hors d'elle tout est obscurité, ténèbres, ignorance, préjugés, erreurs, esclavage; mais dans son sein, lumière, vérité, liberté.

Cependant notre siècle s'appelle le siècle des lumières! Grâce à une impulsion extraordinaire, les sciences de toute espèce, particulièrement les sciences positives, ont fait des pas de géant. Grâce à la liberté de la presse, la polémique a discuté tous les sujets qui concernent la morale et la religion comme les intérêts politiques et sociaux. Grâce à l'instruction dont tous les partis ont favorisé la diffusion et les progrès, le peuple ne mérite plus d'être stigmatisé du titre d'ignorant. Grâce à la liberté d'association, on se réunit ostensiblement, on concentre les moyens pour atteindre un but avouable. Les Chartistes comme les Freetraders, les conservateurs comme les radicaux, les Mormons comme les ordres religieux peuvent s'assembler au grand jour, discuter les questions qui les intéressent, aviser aux moyens de propager leurs doctrines et d'atteindre leur but. La Maçonnerie a beau se couvrir du voile du mystère: tout homme de bon sens comprendra qu'elle affecte de se tenir dans les ténèbres ou parce qu'elle redoute de froisser la croyance populaire ou parce qu'elle a tout lieu de croire qu'elle serait accueillie par la raillerie moqueuse des spectateurs. Oui, tel est le double motif pour lequel la Maçonnerie se renferme prudemment dans ses loges: d'une part, la proclamation de ses principes antireligieux et antisociaux; de l'autre l'exhibition de ses momeries superstitieuses et de ses cérémonies ridicules.

Mais ne nous contentons pas d'une accusation vague et indéterminée. Voyons quels sont les principes maçonniques au point de vue 1° de la morale, 2° de la religion, 3° de la politique, 4° de l'état social, 5° de la bienfaisance. Cet examen détaillé nous permettra de préciser exactement le but de l'Ordre.

A. Morale maçonnique.

En parcourant les différents ouvrages des écrivains maçons, on serait tenté de croire que la morale des loges fait pâlir celle du christianisme. Les rituels, en préconisant la douceur, la modération, l'équité, la justice, l'amour, la fraternité, la bienfaisance qui doivent distinguer un Maçon, représentent l'Ordre comme promulgant le code le plus accompli. Voici en quels termes les frères Rebold et Ragon formulent le dodécalogue maçonnique :

1° « Sois juste, parce que l'équité est le soutien du genre humain.

2° « Sois bon, parce que la bonté enchaine tous les cœurs.

3° « Sois indulgent, parce que, faible toi-même, tu vis avec des êtres aussi faibles que toi.

4° « Sois doux, parce que la douceur attire l'affection.

5° « Sois reconnaissant, parce que la reconnaissance alimente et nourrit la bonté.

6° « Sois modeste, parce que l'orgueil révolte des êtres épris d'eux-mêmes.

7° « Pardonne les injures, parce que la vengeance éternise les haines.

8° « Fais du bien à celui qui t'outrage, afin de te montrer plus grand que lui et de t'en faire un ami.

9° » Sois retenu, tempéré, chaste, parce que la volupté, l'intempérance, les excès détruisent ton être et te rendent méprisable.

10° « Sois citoyen, parce que la patrie est nécessaire à ta sûreté, à tes plaisirs, à ton bien-être.

» Sois fidèle et soumis à l'autorité légitime, parce qu'elle est nécessaire au maintien de la société qui t'est nécessaire à toi-même.

11° « Défends ton pays, parce que c'est lui qui te rend heureux et qui renferme tous les liens, tous les êtres qui sont chers à ton cœur ; *mais n'oublie jamais l'humanité et ses droits !*

12° « Ne souffre point que la patrie, cette mère commune de toi et de tes concitoyens, soit injustement opprimée, parce que pour lors elle ne serait plus pour toi qu'une *gehenne.* Si ton injuste patrie te refuse le bonheur, éloigne-toi d'elle en silence, mais ne la trouble jamais ; supporte l'adversité avec résignation (1). »

Au premier coup d'œil, ce code de morale maçonnique ne paraît nullement répréhensible, il formule une partie des devoirs que nous impose le décalogue. Mais comme il est incomplet ! Tout chrétien, même avec assez de vices pour être banni du sein de la religion, constituerait un excellent maçon. En effet, nous n'y voyons exprimés que le cinquième et le sixième commandement. Pas un mot sur les devoirs envers Dieu, envers les parents, envers la propriété et la réputation du prochain. Or la loi de la nature seule prescrit ces devoirs comme ceux qui sont détaillés dans les apophthegmes que nous venons de citer. Je préférerais mille fois la fameuse maxime : « *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fît.* » La généralité de ces termes paraît infiniment meilleure que les banales particularités du dodécalogue maçonnique.

Puis quelle ambiguité, quelle obscurité dans les termes ! Prenons au hasard le 11e précepte : « Défends ton pays... mais n'oublie jamais l'humanité et ses droits. » Quel est le sens de cette restriction? Que faut-il entendre par le mot *humanité ?*

(1) Rebold, *Hist. gén. de la F. M.* p. 314. Ragon, p. 392.

Veut-on dire que dans la défense du pays il ne faut pas dépasser les bornes que prescrit l'humanité? Ou bien veut-on insinuer que les chefs maçons, ayant décidé dans leur haute sagesse et dans leur omnipotence que les causes de la guerre entre la nation qui envahit et celle qui se défend rentrent dans le cercle des questions dites humanitaires, il faut cesser de défendre son pays? Dans cette hypothèse le devoir du maçon primerait celui du citoyen.

Quelle contradiction entre les deux membres du douzième précepte! D'un côté, le maçon ne doit pas souffrir que sa patrie soit opprimée; de l'autre, il doit s'éloigner en silence dans le cas où il en serait opprimé lui-même.

Pas de morale sans dogmes qui lui servent de base et sans sanction, c'est-à-dire sans l'assurance d'un châtiment ou d'une récompense. Pour obéir à une loi pénible, il faut et un motif et un stimulant. Sans le droit de commander et la perspective d'un bien à trouver ou d'un mal à éviter, l'obéissance de l'homme ne se conçoit pas. De ce chef le chrétien a tout apaisement; en observant le décalogue, il sait qu'il se soumet au divin législateur qui, en tête de la loi, a gravé ces mots : « Je suis le Seigneur ton Dieu ; » il sait encore que la soumission à la loi aura une récompense, comme toute transgression serait suivie d'un châtiment. — Mais qui a eu le droit de formuler le code de morale maçonnique? Quelle autorité a eu le pouvoir d'enchaîner la liberté humaine? quel Vénérable a le droit de guider les consciences? La Nature, répondent les maçons. Mais outre que la Nature, être abstrait, n'a jamais pu exprimer aucun ordre ni imposer la moindre obligation, elle suit elle-même la loi tracée par le souverain législateur, elle n'est que passive. La nature agit toujours d'après certaines lois, et toutes nos sciences physiques consistent à les découvrir. Mais ce que nous appelons lois de la nature, qu'est-ce autre chose que la répétition et la fréquence des mêmes faits que nous constatons

par expérience. Il en est tout autrement dès que nous entrons dans le domaine de la morale. Ici ce que nous appelons loi n'est plus la répétition des faits moraux, mais l'expression de la volonté d'un législateur qui prescrit l'usage que nous devons faire de notre liberté; loin d'ètre l'expression de la nature humaine, la loi la domine, la gouverne, la dirige, souvent même lui impose les devoirs les plus pénibles et les plus onéreux. Pour ne pas entrer dans de longs détails qui deviendraient fastidieux, comment, par exemple, les maçons expliqueraient-ils naturellement le pardon des injures et la chasteté prescrits par leur code? Humainement parlant, la vengeance ou le redressement d'un grief est un devoir; et la chasteté, loin d'ètre naturelle, ne s'acquiert que par des luttes acharnées contre les passions sensuelles. Encore une fois, comment peut-on mettre ces lois sur le compte de la nature?

Mais, répliquent les maçons, notre morale s'appuie sur une base; chacun de nos préceptes se fonde sur un motif. Ainsi, par exemple, le pardon des injures s'explique par la raison *que la vengeance éternise les haines*. N'en déplaise aux moralistes maçons, l'Ethique ne reconnait pas comme une sanction les conséquences naturelles d'un acte. De plus, si je consens à *éterniser les haines*, si je trouve ma satisfaction dans l'assouvissement de ma colère ou de ma vengeance, si surtout il y a utilité pour moi à faire disparaître un ennemi, que deviendra votre précepte? Evidemment le motif que vous alléguez, devenu accessoire pour moi, sera dominé par un motif plus puissant, et j'agirai en conséquence de ce dernier. Dès qu'à la volonté du législateur on veut substituer le caprice ou le raisonnement de l'inférieur, on peut être certain que le devoir sera sacrifié à la passion ou à l'intérêt.

Appliquons ces notions à la *fraternité* maçonnique prônée si haut dans les loges. Pourquoi tout maçon est-il votre frère? C'est, sans doute, parce qu'il appartient comme vous à la fa-

mille qui a pour mère l'association maçonnique devenue *veuve* par la mort de J. B. Moley. Avouez que cette explication que n'ose donner aucun *maître* maçon est trop symbolique pour être admise. Si, comme le chrétien, vous dites que nous sommes tous frères parce que nous sommes tous les enfants d'un même Père qui est dans les cieux, je vous arrête et vous demande : L'égalité ou plutôt l'identité de nature que vous attribuez aux hommes suppose un Dieu créateur, un Père commun. Or la maçonnerie reconnaît-elle ces dogmes?

Pourquoi traiterais-je tous les hommes, même les plus inconnus, comme des frères? pourquoi me dévouerais-je pour eux? pourquoi éviterais-je tout ce qui peut leur nuire? Le chrétien sait répondre à ces questions. Mais le maçon ne croyant pas à un Dieu rémunérateur qui récompense le bien et punit le mal dans l'autre vie, le maçon ne saurait y donner une solution satisfaisante sans la reconnaissance d'un Dieu personnel législateur, d'une Providence qui gouverne le monde et qui pèse toutes les actions des hommes ; sans le dogme de l'immortalité de l'âme et de la justice divine, on peut défier d'assigner à la morale une base douée de quelque solidité. L'homme matérialisé ne portant pas ses regards au-delà de l'horizon de cette vie, cherchera naturellement à accumuler la plus grande somme de jouissance ; ne voyant que lui-même et ses instincts, il fera disparaître tous les obstacles. Venez dire à l'homme cupide que *l'équité est le soutien du genre humain* ; à l'homme doué d'instincts sanguinaires que *la bonté enchaîne tous les cœurs* ; à l'homme misanthrope et violent, que *la douceur attire l'affection* ; à l'homme ingrat, que *la reconnaissance alimente et nourrit la bonté*, etc. Et s'ils vous répondent qu'ils se passeront du genre humain, de l'affection et des bienfaits des autres hommes ; qu'ils ne veulent devoir rien à personne ; que le seul but qu'ils se proposent est la satisfaction de tous leurs instincts : l'amour des richesses, la sensualité et la domination ;

qu'ils ne suivront pour guides que l'intérêt ou l'utilité tels qu'ils les comprendront ; à ces objections que répondrez-vous? S'ils ajoutent que le tout pour eux est d'échapper au glaive d'une loi artificielle qui, à leurs yeux, est l'expression non de la nature mais de l'arbitraire et de la violence ; quel moyen vous restera-t-il d'agir sur leur cœur? Ah ! si déjà avec la terrible sanction de l'éternité, le chrétien croyant succombe si souvent à ses passions, quelle ne sera pas l'impuissance du maçon déiste dont les instincts n'auront aucun contrepoids !

Voici en quels termes un trop illustre écrivain s'exprime à ce sujet : « En ceci comme en tout le reste, l'éminente supériorité du christianisme sur la société est incontestable. Dans la bouche de la philosophie le mot de *devoir* est vide de sens : je défie tous les philosophes ensemble d'en donner une définition intelligible. Mais, quand ils y parviendraient, quand ils convaincraient la raison de la réalité de la vertu, que serait cette vertu, dépouillée d'une sanction, qu'un vain simulacre? et où prendraient-ils des motifs déterminants assez forts pour m'engager à sacrifier tout, et jusqu'à mon bonheur? J'écoute la religion, et je la comprends lorsqu'elle me parle de peines et de récompenses éternelles ; je vois là un motif, un intérêt d'une conséquence infinie ; ma raison approuve, mon cœur est touché. Mais où est le ciel de la philosophie (Maçonnerie)? Où est son enfer, où est l'immortelle palme qu'elle réserve aux disciples de la vertu? Qu'elle la montre ; alors peut-être j'essaierai de la mériter. Mais qu'elle ne prétende pas de me séduire avec des chimères. Qu'est-ce que le mépris dont elle me menace, si j'obéis à mes penchants? Quel vrai bien me ravira-t-il? En quoi l'opinion d'autrui affectera-t-elle mon être? m'ôtera-t-elle la santé, les richesses, le sentiment du plaisir, l'indépendance? Le mépris n'est rien si je le méprise ; et fussé-je assez faible pour en être ému, qui m'empêche de m'y soustraire, comme tant d'autres, en enveloppant mes jouissances

du voile épais du mystère? — Mais en les cachant aux autres hommes, je ne me les cacherai point à moi-même ; il faudra les achetèr au prix du remords. — Ceci est plus grave ; voyons toutefois. Je veux que, dans les systèmes philosophiques, la conscience ne soit pas un préjugé; ou que ce préjugé, je n'aie pu le vaincre : toujours est-il certain que, placé entre un plaisir que je convoite et le remords que j'appréhende, le choix du crime ou de la vertu est une affaire de pure sensation. Si le désir l'emporte, je succombe; je résiste au contraire, si la crainte est plus vive que le désir. Or, qu'on me nomme la passion qui, sans qu'on ait à redouter d'autres châtiments, sera contenue par la simple appréhension du regret d'avoir violé les lois abstraites de l'ordre.

» Non, la philosophie ne peut imposer au vice que des freins impuissants, comme elle ne peut proposer que des prix chimériques à la vertu. Que me propose-t-elle? Un nom dont je ne suis point assuré de jouir, un vain bruit de réputation que le sage dédaigne, et qui ne console pas d'une seule infortune de la vie. Encore cette promesse, qui me la garantit? Qui me répond que la vertu n'attirera pas au contraire, sur ma tête, l'insulte, le mépris, la haine, la persécution? Serais-je le premier mortel qui eût recueilli ce triste fruit de la fidélité à des devoirs pénibles? On m'offre alors, pour compensation, la joie qui accompagne le bon témoignage de soi. Quelle dérision! la joie de la pauvreté, de la faim, de la soif, des maladies, des souffrances du corps et des douleurs de l'âme, la joie des prisons et des échafauds, la joie d'une misère sans espérance! Je ne sais que comparer à cette joie étrange si ce n'est cette autre joie que doit, dit-on, nous faire éprouver la stérile contemplation de l'ordre qui froisse et brise tous nos penchants sous ses lois inflexibles. Eh! qu'importe la beauté d'une machine au malheureux qui est broyé entre ses rouages?

» Voilà pourtant les plus forts motifs qu'ait pu trouver la

philosophie pour détourner les hommes du crime et pour les porter à la vertu. Ne sachant sur quel principe exiger d'eux le sacrifice de leur intérêt, elle s'est avisée de soutenir que sa vertu n'est que cet intérêt même. Cela serait vrai, si la pratique des devoirs nous rendait toujours actuellement heureux. Alors les hommes, qui ne peuvent se tromper sur ce qu'ils sentent, seraient vertueux, par la même nécessité invincible qui les force de désirer leur bien-être. Mais il s'en faut bien qu'il en soit ainsi.

» L'intérêt du chrétien est de gagner le ciel, quoi qu'il lui en coûte de travaux et de souffrances en cette vie : mais qui n'en attend point d'autre n'a qu'un intérêt, c'est de se rendre, n'importe à quel prix, heureux dans celle-ci. Or, quel étrange bonheur à proposer à l'homme, que de combattre incessamment ses désirs, ses inclinations, les besoins même de la nature; que de se sacrifier, en toute occasion, sans espoir de récompense, à la félicité d'autrui! Quoi! l'intérêt du pauvre est de manquer du nécessaire, lorsqu'il peut s'emparer d'une portion du superflu du riche? — On le pendra, s'il vole. — J'entends : l'intérêt de vivre doit l'emporter sur l'intérêt d'apaiser sa faim. Donc, s'il était sûr d'éviter le supplice, le second intérêt, demeurant seul, déterminerait un devoir contraire. Otez le bourreau, la morale change; il est le père de toutes les vertus. Cependant, quoi qu'on fasse, ce puissant moraliste ne saurait suffire à tout. La plupart des vices qui minent sourdement la société, ou qui en troublent l'harmonie, l'avarice, la cupidité, l'égoïsme, l'ingratitude, la dureté de cœur, l'envie, la haine, la calomnie, le libertinage ne sont point de son domaine. Il ne garantira pas votre fille, votre femme de la séduction. Or, que dans l'ardeur d'une violente passion je sois maître de la satisfaire en secret, avec la certitude de n'être jamais découvert, direz-vous que mon intérêt me commande de repousser obstinément le plaisir qui s'offre à moi? Sera-ce encore mon intérêt

qui me fera renoncer à mes habitudes, à mes commodités, à mes biens, à ma patrie, à ma famille, à tout ce que j'ai de plus cher, pour l'utilité de mes semblables et de l'Etat à qui j'appartiens?...

» On aura beau vouloir confondre les intérêts particuliers avec l'intérêt commun, il existera toujours entre eux une opposition invincible à tous les raisonnements. En mille circonstances l'intérêt commun exigera que je languisse dans l'indigence, que j'use mes forces et ma santé dans des travaux pénibles dont d'autres recueilleront le fruit; que j'étouffe mes désirs, mes penchants, mes affections; que je souffre enfin et que je meure; et jusqu'à ce qu'on ait prouvé que la misère, la souffrance, la mort sont en elles-mêmes des biens préférables aux richesses, aux plaisirs, à la vie, il sera faux, évidemment faux que l'intérêt particulier, séparé de la crainte des châtiments et de l'espoir des récompenses futures, soit la règle du devoir ou le fondement de la morale. S'il existait une contrée où cette doctrine fût universellement reçue, la plus horrible confusion y tiendrait lieu de l'ordre; et il faudrait se hâter de fuir de cette terre funeste, où le crime sans remords règnerait arrogamment sous le nom de vertu.

» Voulez-vous diviser les hommes, exciter entre eux la haine, exalter l'égoïsme, la cupidité, toutes les passions, mettez l'intérêt personnel en jeu... (1).»

La conclusion à tirer de ces considérations c'est que la morale philosophique, c'est-à-dire, séparée des dogmes du christianisme, est une chimère. Les préceptes du dodécalogue maçonnique sont donc d'une ineffacité radicale.

Sans la reconnaissance d'un Dieu, juge et rémunérateur de nos actions dans l'autre vie, sans la croyance à l'immortalité de l'âme, on ne peut trouver d'autre sanction à la morale que la jouissance, l'intérêt particulier ou l'intérêt public, mobiles

(1) *Essai sur l'indifférence*, Chap. XI.

impuissants dans la résistance de nos passions. Or, nous le prouverons bientôt, la Franc-Maçonnerie ne reconnaît d'autre Dieu que la Nature, et répudie la sanction de l'éternité.

Du reste, les auteurs maçons font volontiers le sacrifice même de leurs préceptes moraux. N'ayant en vue que la domination de l'Ordre, c'est à lui qu'ils rapportent tout comme à un but suprême. Contentons-nous de donner quelques citations.

« Enfin, savez-vous, dit l'Instruction à l'époptc, savez-vous ce que sont les sociétés secrètes? Savez-vous quelle place elles revendiquent dans les grands événements du monde? Croyez-vous qu'elles ne sont qu'un fait transitoire et indifférent? O mes frères, Dieu et la nature s'en servent comme de moyens pour atteindre *des buts admirables, qu'on ne pourrait atteindre sans elles*. Ecoutez et soyez remplis d'étonnement : c'est à ce point de vue que se guide et se précise toute la morale et tout le droit des sociétés secrètes; c'est ainsi seulement que toute la morale qu'on nous avait inculquée, toutes nos notions du juste et de l'injuste sont rectifiées. »

Voilà qui est bien clair. La Franc-Maçonnerie a une morale distincte de celle du vulgaire; les notions du juste et de l'injuste, inculquées par le décalogue et par les lois civiles, sont des préjugés que le flambeau des loges doit éclairer. L'intérêt de l'Ordre constitue toute la morale et tout le droit; c'est-à-dire la fin justifie les moyens, la morale n'est qu'une question d'utilité.

Le code de morale maçonnique dit : *Sois soumis et fidèle à l'autorité légale*. Cet adjectif *légale* n'est pas ajouté sans dessein; il autorise d'avance toute insubordination et toute rébellion. En effet, dès qu'il s'élève un doute sur la légalité de l'autorité, il sera permis au maçon de lui refuser obéissance. Or, quand l'intérêt est en jeu, quand la répression est énergique, la légalité de l'autorité devient facilement suspecte. Il arrive même un moment où l'on invoque l'inutilité du pouvoir.

« Toute soumission, même celle de l'homme le moins civilisé, suppose que j'aie besoin de secours, et que celui à qui je me soumets soit en état de me l'accorder. Du moment où ma faiblesse, d'une part, et la supériorité de l'autre vient à cesser, l'autorité disparait. *Les rois sont des pères; or l'autorité paternelle a un terme en même temps que l'impuissance de l'enfant.* Le père outragerait son enfant s'il revendiquait alors quelque droit sur lui. »

Horrible morale ! Elle compare l'homme à l'animal. Dès que celui-ci peut chercher sa nourriture, il brise les liens qui l'attachaient à ceux qui lui avaient donné le jour ; et lorsque l'enfant peut se suffire à lui-même, il est en droit de quitter la famille ! Pour ces enfants parvenus à l'âge mûr, les parents sont indifférents ! Les premiers ne doivent plus rien aux derniers, dès qu'ils peuvent se passer d'eux ! tout devoir d'obéissance, de soumission, de reconnaissance a cessé dès ce moment !

Mais Weishaupt voulait en venir à la destruction de l'autorité civile. Aussi se hâte-t-il d'ajouter : « *Lorsque toute la nation est parvenue à l'âge de la majorité, il n'y a plus aucun motif pour continuer la tutelle.* » — En d'autres termes : la liberté politique illimitée est l'idéal ou plutôt le but suprême de l'homme réuni en société. Si l'on supporte encore des souverains et des lois, c'est un mal nécessaire et transitoire. Dès que la Franc-Maçonnerie sera assez puissante pour briser tous les liens, elle rendra aux peuples la liberté naturelle.

« La sécurité est un besoin incessant. Afin d'être en sécurité les hommes ont confié à un seul d'entre eux une force qui l'emporte sur celle de chaque individu. De la sorte ils se sont créé un nouveau souci : la crainte devant l'œuvre de leurs mains ; et pour être en sécurité, ils doivent se charger eux-mêmes de ce soin. C'est le cas pour tous nos états. Mais où trouver la force qui doit les protéger contre les autres ?—Dans leur union ? Mais cette union est si rare. *Ce doit donc être dans des associa-*

tions secrètes plus intimes et mieux organisées. » Quelle morale politique et sociale !

Helvétius, maçon de la loge des *Neuf-Sœurs,* dont le tablier fut conservé avec vénération, jusqu'à ce qu'il se présentât un homme assez digne pour le recevoir, Helvétius exprimait sans doute la morale des loges lorsqu'il écrivait ces lignes :

« Vouloir modérer ses passions c'est détruire l'état.

« La vertu et la piété ne sont que l'habitude de poser des actes utiles à l'homme.

« Peu importe que les hommes soient méchants ; il suffit qu'ils soient éclairés.

« La pudeur n'est qu'une invention de la volupté perfectionnée.

« Le ver de la conscience n'est que la crainte des châtiments physiques auxquels nous expose le vice.

« Le précepte d'aimer son père et sa mère est plutôt l'œuvre de l'éducation que de la nature.

« La loi qui prescrit aux époux de cohabiter est une loi dure et barbare dès qu'ils ne s'aiment plus.»

Nous nous contenterons de livrer ces extraits à l'appréciation du lecteur sans y ajouter de commentaires.

Nous l'avons dit : l'Ordre ne reconnait comme opposé à la morale que ce qui entrave l'exécution de ses projets ; adoptant cette abominable devise : « la fin justifie les moyens », il permet tout ce qui contribue à ses progrès et à l'accomplissement de son œuvre de démolition. Voici ce que nous lisons dans le procès-verbal de réception du grade d'Elève (Illuminisme) :

Sixième question. « Que ferait le récipiendaire si on lui proposait de faire des choses inconvenantes ou injustes ?

Réponse. « Je les ferais si l'Ordre me les commandait, car je ne pourrais peut-être voir avec évidence si elles sont *réellement* injustes. Si elles *pouvaient* être telles à un autre point de vue (celui de la morale chrétienne), elles cesseraient de l'être,

dès qu'elles contribueraient à procurer le bonheur ou à faire atteindre le but final de l'ensemble (1). »

Onzième question. « Le candidat reconnaît-il à la société ou à l'Ordre le *jus vitæ et necis?* et pour quels motifs?

Réponse. « Oui, pourquoi pas? Dès qu'il ne peut en être autrement et que l'Ordre se trouverait, sans ce moyen, exposé à la ruine. La constitution civile y perdrait peu d'ailleurs; car il se trouverait des milliers d'hommes pour remplacer la victime (2). »

Cette morale fait frémir!

B. La Franc-Maçonnerie est-elle radicalement opposée à la religion chrétienne?

Si l'on devait ajouter foi à la sincérité des formules maçonniques, la religion chrétienne trouverait accès au sanctuaire des loges. Pourquoi, en effet, le christianisme serait-il seul frappé d'ostracisme? pourquoi la religion, qui a réformé l'univers et proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité des hommes, serait-elle devenue un objet de haine et de proscription? Si la liberté qui forme une des trois bases de la Maçonnerie est réelle, pourquoi se montrer intolérant envers une *opinion?*

Et pourtant, il en est ainsi: entre la Maçonnerie et le christianisme il y a le même antagonisme, la même incompatibilité qu'entre le feu et l'eau, entre les ténèbres et la lumière. Le christianisme, sans répudier la loi naturelle, proclame la dépendance de la raison humaine, le fait de la révélation, la nécessité de nous soumettre à l'enseignement du Dieu fait homme, et de reconnaître les institutions dont il a doté sa nouvelle religion. La Maçonnerie, au contraire, professe comme dogmes le libre examen, l'indépendance de la raison, le rejet de toute autorité,

(1) Supplément aux documents originaux de l'Illuminisme, p. 85.
(2) *Ibid*, p. 88.

même divine ; elle répudie toute manifestation de la vérité positive par l'intermédiaire de n'importe qui ; elle ne reconnait aucune des institutions du christianisme et n'élève d'autel que pour le culte de la Nature.

Il importe d'appuyer cette assertion sur des preuves évidentes, et nous n'avons que la difficulté du choix.

1. Voici ce que nous lisons dans Fischer (1). « Lorsqu'on attaque le côté religieux de l'Ordre, on combat une chimère. A l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'Ordre, non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance. La preuve s'en trouve dans l'admission des juifs aux loges anglaises, françaises, américaines, belges et, depuis peu, dans les loges de toute l'Allemagne.»

2. Maurice Muller Jochmus, faisant allusion aux efforts qui se sont faits depuis quelque temps dans les loges pour faire descendre la Maçonnerie des anciennes institutions de l'Inde, de l'Egypte et de la Grèce, écrit ces mots : « Un véritable paganisme est plus près de nous que le christianisme (2). »

3. Dans son ouvrage intitulé : *Les trois plus anciens documents artistiques de la Franc-Maçonnerie*, Krause s'exprime en ces termes : « Aujourd'hui un grand nombre d'hommes de mérite ne regardent le Christ que comme un homme sans tache, d'une moralité éminente et ayant bien mérité de l'humanité. Ils considèrent la Bible comme la parole de Dieu, dans ce sens que toute parole vraie et efficace sortant de la bouche d'un homme quelconque porte le cachet de la divinité. Cette manière de penser s'accommode parfaitement avec notre tolérance, etc. Les enseignements essentiels du Christ sur Dieu et son royaume, sur l'homme et son règne terrestre, sont puisés dans l'humanité même et gravés dans l'esprit et dans le cœur de tous les êtres raisonnables. Ils appartiennent essentiellement à la

(1) *Revue maçonnique*. Janvier 1848. p. 31.
(2) *Réforme religieuse*. T. III. p. 288.

Franc-Maçonnerie; mais ils reposent sur l'autorité de la vérité elle-même; ils ne sont pas vrais par cela seul que Jésus-Christ les a révélés, etc. (1). »

4. Nous lisons dans la *Voix de l'Orient* les lignes suivantes, publiées par Salomon:

« Pourquoi, dans tout le rituel maçonnique, ne découvre-t-on pas la moindre trace du christianisme religieux ? Pourquoi le nom du Christ n'est-il pas proféré une seule fois ni dans les serments ni dans la prière récitée avant l'ouverture de la loge de table? Pourquoi dans toute la Maçonnerie ne rencontre-t-on pas un seul symbole chrétien? Pourquoi exclusivement le compas, l'équerre et la perpendiculaire? Pourquoi n'y voit-on pas figurer la croix et les autres instruments des supplices soufferts par les martyrs? Pourquoi au lieu des mots : sagesse, force, beauté, n'a-t-on pas adopté pour devise : foi, espérance, charité (2)?

» Mais, supposé que nous voulussions ou que nous pussions oublier un instant qu'une Maçonnerie chrétienne serait un cercle carré, une équerre ronde, etc. (3) »

« Si les loges maçonniques se considèrent comme des institutions chrétiennes et interdisent leurs ateliers à ceux qui ne professent pas le christianisme, elles oublient le but essentiel de la Maçonnerie, qui est de réunir dans le genre humain ce qui avait été divisé par les croyances religieuses et par la politique. Si la Maçonnerie perd de vue son auguste mission, elle ne sert plus qu'à confirmer les erreurs, les préjugés (les dogmes chrétiens) dont la raison mieux éclairée cherche à dégager les hommes. Une pierre tombe après l'autre de ce mur épais, élevé par des hommes amis des ténèbres au moyen

(1) Tom. I. p. 194.

(2) L'auteur ignore ou semble ignorer que la croix figure comme symbole dans le grade de Rose-Croix, ainsi que la foi, l'espérance et la charité comme devise. Inutile de dire que c'est pour les honnir et les bafouer.

(3) *Voix de l'Orient*. Manuel pour les Maçons. Hambourg. Berendson 1845.

du mensonge et de la dissimulation, de prédications et de légendes, de prétendues traditions et de symboles sacrés.... Ces imposteurs ont introduit l'hypocrisie dans la société et ils l'ont encouragée par des récompenses. Mais bientôt tous les trésors des générations antérieures, les révélations des génies de la Grèce, de Rome et de la Judée ont été accessibles à toutes les intelligences. Là se trouvait écrit tout autre chose que ce qu'enseignaient les prêtres et les hiérophantes, les moines et les rabbins. Les Samsons se succédèrent, puisant une force merveilleuse à cette source vivifiante; d'une main vigoureuse ils ébranlèrent les colonnes sur lesquelles s'appuyait l'ancien édifice. Un épouvantable craquement se fit entendre, et les plus pures lumières du ciel pénétrèrent par toutes les ouvertures. La lumière fut!

» C'est en combattant contre les puissances des ténèbres, et souvent en succombant à la tâche, que les champions de la raison et les défenseurs des droits éternels de l'homme purent se frayer un chemin. Ce fut dans les temples de la Maçonnerie et sous la protection du secret, que des hommes au cœur généreux, de toutes les classes et de toutes les conditions, enseignèrent d'abord, puis firent reconnaître ces maximes qui étaient encore exécrées comme des hérésies ou des innovations criminelles. Ce fut dans les temples de la Maçonnerie anglaise que, pour la première fois, les hommes furent réintégrés dans les droits que leur avait ravis l'usurpation invétérée des castes privilégiées et la violence exercée par le clergé sur les consciences.

» Aujourd'hui que cette doctrine est devenue l'Evangile de l'humanité, des Allemands qui s'appellent Maçons osent solennellement renier ces principes (1)! Avec une violence digne

(1) L'auteur fait ici allusion à la défense publiée par S. A. R. le prince de Prusse, grand-maître des loges prussiennes, d'admettre dans les loges tous ceux qui ne professaient pas la religion chrétienne.

de l'inquisition, ils osent sonder les secrets de la conscience ! D'une confession religieuse dans laquelle le hasard nous a fait naître, ils osent tirer des inductions sur notre caractère religieux et moral ! Ils osent introduire dans nos temples sacrés l'imposture et l'hypocrisie, monstres odieux que nos statuts avaient sagement bannis ! Vraiment, à une telle tartuferie maçonnique on ne peut que vouer le mépris le plus profond (1). »

5. Aux yeux de Boerne, orateur à la loge l'*Aurore naissante*, le christianisme ne fut inventé par le despotisme que pour maintenir son action sur les peuples.

« La domination naquit, dit-il, et avec elle l'esclavage. Après cela les méchants s'effrayèrent et tinrent un conseil criminel : « Notre royaume devrait-il donc s'écrouler ? N'est-il » pas évident que la lutte que nous croyions éteinte se rallume » de nouveau ? et le ciel n'a plus de foudres pour anéantir le » monde ! — Ils cherchèrent ces foudres et ils les trouvèrent. Ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre, le bien le plus précieux que l'homme possède, ils le ravirent effrontément, le jetèrent au milieu du champ de bataille, et le feu de la guerre flamboya de nouveau. Quel était cet objet sacré qui devait servir de jouet à leur folie ? Comment s'appelait cet objet divin que l'homme dégradait jusqu'à en faire l'instrument de sa perversité ? Comment il s'appelait ?.... Que personne ne me demande ce nom. Dans cet asile de la paix et du bonheur, je n'ose prononcer ce mot qui, comme une horrible magie, écarte le voile qui couvre un passé sanglant. Je n'ose prononcer ce mot qui, en peu de syllabes, rappelle le comble de l'horreur : assassinat, assassin, assassiné : LE CHRISTIANISME (2) ! »

6. En tant que religion révélée, le Protestantisme n'échappe pas à la haine des écrivains maçons. Toutefois, par la procla-

(1) Hess, prédicateur évangélique à Francfort S/M.
(2) Extrait du mémoire : *Fête du Jubilé de 25 ans*, 1833, p. 100.

mation qu'il a faite de la liberté d'examen, il est moins maltraité que le catholicisme.

« Au point de vue religieux, lit-on dans la *Latomia*, le Protestantisme n'est que la moitié de la Maçonnerie. Il considère l'essence de la religion comme une révélation divine et ne permet à la raison qu'un vain travail pour donner une forme à un objet qui n'est pas de son domaine. Dans la Maçonnerie, au contraire, la raison doit fournir non-seulement la forme mais encore le fond de la religion. Il faudra désormais ou que le protestantisme retourne au catholicisme, ou qu'il s'arrête à mi-chemin ou que, progressant toujours, il atteigne à la religion maçonnique. En effet, la raison ne peut se contenter que momentanément du droit de donner une forme raisonnable à ce qui est prétendûment au-dessus de notre intelligence. Elle emploie tous les moyens pour établir de l'harmonie et de l'unité entre les données de la révélation et ses propres lois; mais bientôt, arrivée à une connaissance distincte d'elle-même, elle voit clairement l'impossibilité de cette alliance. Alors elle réclame l'autre partie du droit naturel qui lui appartient; elle rejette loin d'elle l'odieux objet qu'on veut lui imposer, choisit librement ou en adopte un nouveau qui soit en rapport avec sa propre nature. Ces considérations expliquent les événements actuels du Protestantisme. La signification mystique et allégorique de l'histoire du christianisme, l'interprétation mystico-idéale des dogmes chrétiens, enfin les suprêmes efforts déployés dernièrement pour maintenir encore le christianisme dans l'église protestante, ont complétement expulsé toute révélation du domaine de la raison. De ces négociations entreprises pour obtenir la paix, la raison a pu se convaincre de son triomphe; elle a pu constater *l'antipathie radicale qui existe entre sa doctrine et les enseignements de l'Eglise.* Quant à l'avenir, elle n'espère plus, elle n'ose plus promettre de transaction (1). »

(1) *Latomia*, II. vol. p. 164.

7. Voici en quels termes on peut résumer le système d'après lequel Damm juge la révélation :

« Les livres de Moïse ne sont pas *inspirés* de Dieu, pas plus que les autres livres saints. Cependant si l'on tient à conserver l'usage de ce mot, qu'on n'oublie pas qu'il n'a que cette signification : les livres saints contiennent des passages qui conduisent à Dieu et qui viennent de Dieu dans le même sens que tout le bien qui s'accomplit sur cette terre. Moïse ne pouvait, pas plus que nous, connaître l'âge du monde ; l'histoire de la chute primitive est un roman. Il y a beaucoup de vrai dans ses récits, mais toute la forme n'est que pure invention. Il en est de même du livre de Job. Toutes les circonstances détaillées dans le livre de Josué sur l'occupation de la terre de Canaan sont le produit de l'imagination de l'auteur. Les autres livres historiques de l'ancien Testament contiennent une multitude d'absurdités. Dans les psaumes on rencontre des méditations sublimes, mais pas la moindre prophétie. Il faut en dire autant des prophètes ; il n'est pas nécessaire de courir si loin pour trouver les vérités et les enseignements qu'ils contiennent. Le livre de Daniel est rempli d'histoires exagérées et superstitieuses. Tous les livres de l'ancien Testament sont humains. Ce qu'ils renferment d'historique est obscur et parfois impossible. On ferait bien de les remplacer par toute autre histoire pratique. Le vrai qui s'y trouve est tel, non parce qu'il y est rapporté mais parce qu'il est vrai en soi. Il en est de même des livres du nouveau Testament ; ils sont adaptés à l'ancien peuple juif. Les vérités et les fables s'y trouvent confondues. Leurs auteurs n'ont pas été inspirés dans le sens propre du terme ; au contraire on découvre dans leurs écrits un grand nombre de défauts et d'imperfections.

» Jésus-Christ était fils de Dieu, c'est-à-dire que sa conduite et sa doctrine tenaient à la fois de l'humanité et de la divinité. *Sa doctrine n'est absolument que la religion naturelle* alors

couverte de nuages. Toutefois, comme cette dernière, elle ne s'appuie ni sur des miracles ni sur des prophéties, mais elle s'impose par sa valeur intrinsèque, puisqu'elle est conforme à la saine raison. Les miracles dont il est question se sont opérés par des moyens naturels et physiques, mais non connus des juifs. Les autres événements qu'on ne peut expliquer de cette manière sont des allégories qu'il faut prendre non à la lettre mais dans un sens métaphorique. En les prenant à la lettre on n'a pourtant pas mal fait; mais dans notre siècle de lumière on ne peut plus les entendre de cette manière.

» Dans la conception de Jésus il n'y a d'extraordinaire que les éminentes facultés dont il fut doué; à cela près il est né selon le cours ordinaire de la nature. Sa mort n'a pu être propitiatoire. Il n'est pas même mort sur la croix où il resta quelque temps attaché : il tomba en défaillance et lorsqu'on l'eut enterré, il revint à lui, fut enlevé du tombeau et transporté en silence. Après cela il s'éloigna de la Judée, parce que sa personne, loin de favoriser la propagation de sa doctrine, y faisait obstacle. Il n'est donc pas monté au ciel; et l'événement de la Pentecôte fut tout naturel.

» Il n'y a donc pas, à proprement parler, de religion révélée; la chose principale du Christianisme est la morale. Le dogme de la Trinité est faux et a fait bien du mal. Il n'y a pas d'anges; ils ne sont que des hommes ou des emblèmes. L'image de Dieu consiste dans la raison; les hommes ne l'ont pas défigurée; le péché originel n'est donc que la possibilité pour toute créature finie de commettre une faute. Dieu ne s'irritant pas, il n'est pas besoin de réconciliation; toutefois l'amendement et la probité sont nécessaires. La résurrection des morts n'est que l'image de l'immortalité de l'âme. Le jugement dernier n'est qu'une métaphore. Les châtiments des impies après la mort auront un terme. Le baptême n'est qu'un signe adopté par ceux qui professent la doctrine de Jésus-Christ. L'eucha-

ristie est un symbole qui sert à rappeler non la mort de Jésus-Christ mais l'excellence de sa doctrine et son grand précepte de l'amour du prochain (1). »

Tel est l'abrégé qu'Eckert fait des écrits du maçon Damm. Tel est le résultat auquel ont abouti les principes du Protestantisme. La liberté d'examen une fois proclamée, il fallait que la raison vînt peser à sa balance la valeur des livres saints et de leur contenu ; les miracles et les prophéties, preuves tirées d'un ordre surnaturel, récusé prétendûment par la raison, ont été successivement rejetés. A la suite du trop fameux Strauss les docteurs protestants d'abord, puis les écrivains des loges se chargèrent de cette tâche ; ils battirent en brèche tous les dogmes, toutes les institutions non seulement du Catholicisme mais encore du Protestantisme. La révélation disparaît et sous ses ruines amoncelées le Déisme ou le Naturalisme est proclamé par la Maçonnerie.

8. Les maçons français, dans le dessein, sans doute, de donner à la Franc-Maçonnerie une couleur d'antiquité, expliquent tous les événements relatés par les livres saints ou comme la reproduction de faits mythologiques ou comme des allusions au système solaire. Rien de curieux comme leurs efforts pour détruire le Christianisme. Citons au hasard.

« Elevé chez les Esséniens, Jésus-Christ parut sur la scène du monde et prêcha sa doctrine ; après sa mort, ses disciples et ses partisans, privés de leur chef par un incident, vrai sans doute, donnèrent lieu par leurs récits à une rumeur graduellement organisée en histoire, et bientôt toutes les circonstances des traditions mythologiques vinrent s'y placer, et il en résulta un système *authentique* et complet dont il ne fut plus permis de douter.

» Elles portaient, ces traditions mythologiques : « Que, dans

(1) Cité par Eckert. *Magazin der Beweisführung für Verurtheilung des Freimaurer-Ordens*. T. II. IV H. p. 36, 37 et 38.

l'*origine*, une *femme* et un *homme* avaient, par leur *chute*, introduit dans le monde le mal et le péché. » (Prenez une ancienne sphère céleste et suivez l'explication).

» Et par là elles indiquaient le fait astronomique de la Vierge céleste et de l'homme-bouvier (Bootès) qui, en se couchant héliaquement à l'équinoxe d'automne, livraient le soleil aux constellations de l'hiver et *semblaient* en tombant sous l'horizon, introduire dans le monde le génie du mal, Ahriman, figuré par la constellation du *serpent*.

» Elles portaient, ces traditions : « Que la femme avait entraîné, séduit l'homme. »

» Et, en effet, la Vierge, *se couchant* la première, *semble* entraîner à sa suite le Bouvier.

» Que *la femme l'avait tenté en lui présentant des fruits beaux à voir et bons à manger*, qui donnaient la science du bien et du mal.

» Et, en effet, la *Vierge* tient en main une branche de fruits qu'elle *semble* étendre vers le Bouvier, et le rameau, êmblême de l'automne, placé dans le tableau de Mithra sur la frontière de l'hiver et de l'été, semble ouvrir la porte et donner la science, la clef du bien et du mal.

» Elles portaient : « Que ce couple avait été chassé du jardin céleste, et qu'un chérubin à épée flamboyante avait été placé à la porte pour le garder. »

» Et, en effet, quand la Vierge et le Bouvier tombent sous l'horizon du couchant, Persée monte de l'autre côté et, l'épée à la main, ce génie *semble* les chasser du ciel de l'été, jardin et règne des fruits et des fleurs.

» Elles portaient : « Que de cette Vierge devait naitre, sortir un rejeton, un enfant qui écraserait la tête du sepent et délivrerait le monde du péché. »

» Et par là elles désignaient le soleil qui, à l'époque du solstice d'hiver, au moment précis où les Mages des Perses tiraient

l'horoscope de la nouvelle année, se trouvait placé dans le sein de la Vierge en lever héliaque à l'horizon oriental, et qui, à ce titre, était figuré dans leurs tableaux astrologiques sous la forme d'un enfant allaité par une Vierge chaste, et devenait ensuite, à l'équinoxe du printemps, le Bélier ou l'Agneau, vainqueur de la constellation du Serpent, qui disparaissait des cieux.

» Ces traditions mythologiques portaient encore : « Que, dans son enfance, ce *réparateur de nature divine ou céleste* vivrait *abaissé*, *humble*, *obscur*, *indigent.* »

» Et cela parce que le soleil d'hiver est abaissé sous l'horizon, et que cette première période de ses quatre âges ou saisons est un temps d'obscurité, de disette, de jeûnes, de privations.

» Elles portaient : « Que, mis à mort par des méchants, il était *ressuscité glorieusement :* qu'il était remonté *des enfers aux cieux* où il règnerait éternellement. »

» Et par là elles *retraçaient* la vie du *soleil* qui, terminant sa carrière au solstice d'hiver, lorsque dominaient Typhon et les anges rebelles, *semblait* être mis à mort par eux, remontait dans la voûte des cieux où il est encore.

» Enfin, ces traditions, citant jusqu'à des noms astrologiques, disaient qu'il s'appelait tantôt Cris, c'est-à-dire le conservateur, tantôt Jésus. Voyons quelle analogie nous trouvons avec ce système dans les récits que nous font les livres saints sur la naissance, la vie et la mort du Christ.

» Le Christ vient sur la terre (comme Osiris, comme Adonis et comme Mithra) pour racheter de la mort et des ténèbres, et il naquit (comme eux) le 25 décembre ; or, c'est aussi l'époque du solstice d'hiver, l'instant où le soleil renaissant va passer des signes inférieurs dans les signes supérieurs : c'est par le signe du Taureau qu'il entrait dans les cosmogonies anciennes; mais, en raison de la précession des équinoxes, il y entrera par la porte (signe) de l'Agneau, qui ouvrait effectivement l'année

à l'*époque ou commence la religion du Christ.* Aussi le Christ se dit lui-même l'Agneau qui vient racheter les péchés du monde.

» Voyons donc, la sphère céleste en main (celle de Coronelli), ce qui se passe à l'époque où l'on place sa naissance.

» Le 25 décembre, à minuit, le soleil est au *Capricorne*, dans l'*étable d'Augias*, fils du Soleil; au haut du méridien est l'*âne de Bacchus* et la *Crèche*; derrière lui est le *Verseau* ou *Chérubin;* dans l'hémisphère supérieur est le *Taureau* ou le *Lion céleste;* à l'orient se lève la *Vierge* céleste tenant un enfant dans ses bras; elle a sous ses pieds le *Dragon* et près d'elle *Bootès*, nourricier d'*Horus*; Janus, chef des douze mois, sur la même ligne; à l'horizon est l'étoile *Stéphanon*; l'*Agneau* est au couchant; au-dessus de lui est la constellation dans la composition de laquelle entrent ces trois belles étoiles que les chrétiens appellent les Mages.

» Eh bien! dans la cosmogonie chrétienne c'est aussi le 25 décembre, à minuit, que le Christ naît d'une vierge, dans une étable, entre un *âne*, une *chèvre* et un *bœuf*; il est couché dans une crèche et doit s'appeler Jésus, parce qu'il délivrera son peuple; alors un *ange* apparaît, qui annonce la naissance du Christ qu'il appelle *Seigneur;* le huitième jour, on le nomme Sauveur; près de Jésus et de sa mère est le *nourricier Joseph.* L'Eglise célèbre le lendemain la fête de Saint-Etienne, Sanctus *Stephanus*, qui n'est autre que l'étoile Stéphanon, et le surlendemain, celle de Saint Jean l'Evangéliste que les livres saints représentent comme accompagné d'un aigle. Pierre, le chef des douze apôtres (mois), est représenté portant les clefs du ciel, et Jésus se donne plus tard à lui-même, comme nous le disions tout à l'heure, le nom d'Agneau de Dieu. L'analogie est frappante; nous allons la compléter.

» A peine le Christ est-il né, que *trois rois mages*, guidés par l'étoile de l'Orient, viennent le saluer et lui porter trois sortes de présents qui, de temps immémorial étaient consa-

crés au soleil. Trois mois après le solstice d'hiver a lieu l'équinoxe du printemps : il tombe au 25 mars. C'est l'instant où le soleil triomphe des longues nuits. De même les chrétiens célébraient jadis, au même jour, la fête de Pâques ou du passage ; c'est à ce moment que Gabriel donnait le salut à Marie, comme Osiris, dans la cosmogonie égyptienne, était réputé donner la fécondité à la lune. Le Christ commença alors sa carrière d'enseignement ; mais avant, Saint-Jean doit le baptiser ; Saint-Jean, dont la fête tombe au 24 juin ; Saint-Jean, dont le nom latin *Janua* (!!) veut dire porte ; Saint-Jean, qui a aussi un homonyme dont la fête tombe au 27 décembre, c'est-à-dire au solstice d'hiver. Saint-Jean n'est autre chose que ce que les Romains appelaient *Janua inferi* et *Janua cœli*, la porte des lieux inférieurs et la porte des lieux supérieurs. Ce sont effectivement les deux points précis où le soleil, arrivé au point culminant de ses deux courses, ascendante et descendante, passe des signes inférieurs dans les signes supérieurs et de ceux-ci retourne dans les premiers.

» Arrive la mort du Christ. Suivant les Evangélistes, elle a lieu au Vendredi-Saint, et il doit renaître trois jours après ; eh bien ! à l'instant où le soleil, qui, dès le 25 décembre précédent, étant déjà entré dans les signes supérieurs, devenait sensible à notre horizon, c'est-à-dire au 21 mars, on célébrait sa mort ; trois jours après, il commençait à s'élever sur l'horizon, et le 25 mars on célébrait la fête du passage ou la Pâque, car alors la Pâque n'était pas comme aujourd'hui une fête mobile, elle tombait invariablement à l'instant de l'équinoxe du printemps ; or, équinoxe signifie nuits égales, car durant les trois jours qui s'écoulent du 21 au 25 mars, les nuits par toute la terre sont égales aux jours, etc. »

» Que résulterait-il de cet examen ? Que les disciples de Jésus-Christ ont entouré sa naissance, sa vie et sa mort, *de miracles qui n'avaient pas eu lieu et les ont défigurés sous des*

apparences solaires; que LA DOCTRINE DU CHRIST, qui a résumé et formulé toutes les vérités acquises à son époque, EST LA MÊME QUE CELLE DES ISRAÉLITES, LA MÊME QUE CELLE DES HIÉROPHANTES DE L'EGYPTE, LA MÊME ENFIN QUE CELLE DES GYMNOSOPHISTES DE L'INDE; en un mot, que LA RELIGION CHRÉTIENNE EST SORTIE DES *mystères de l'initiation, et que la création, les dieux, les anges, les événements, les dogmes, les cérémonies,* telles que nous les retracent les livres saints, ne sont que des réminiscences plus ou moins heureuses des anciens dieux, dogmes et cérémonies des Brahmes, des Mages et des Egyptiens (1). »

Notre tâche consistant uniquement à constater l'opinion des Loges sur la religion chrétienne, nous ne pouvons nous arrêter à réfuter toutes les erreurs accumulées dans cette citation. Il nous serait pourtant bien facile de faire ressortir la complaisance avec laquelle M. Rebold a torturé le système solaire pour le plier à ses desseins, l'ignorance dont il fait preuve en fait d'étymologie, les hérésies historiques qu'il commet, les tours de force qu'il emploie pour tirer de données nulles ou obscures des conclusions claires et certaines. Mais au lieu de nous livrer à ce fastidieux travail qui, du reste, ne rentre pas dans notre cadre, nous nous contenterons de faire remarquer au lecteur que, d'après M. Rebold, le Christianisme tout entier n'est qu'une *réminiscence plus ou moins heureuse* des anciennes initiations de l'Inde, de l'Egypte et de la Grèce; qu'il a même moins de valeur que ces religions originales, dont il n'est qu'une pâle copie; que, par conséquent, l'histoire de Jésus-Christ n'est qu'un roman brodé sur des données païennes, le rêve d'une imagination en délire; que la foi en notre divin Sauveur et aux mystères du Christianisme ne peut être le partage que des esprits ignorants et superstitieux.

Heureusement la Franc-Maçonnerie est là, pour dégager la vérité de l'erreur et des préjugés, pour dépouiller le christia-

(1) Rebold. *Histoire générale de la F.-M.*, pp. 300, 301, 302, 303, 304.

nisme de tout caractère divin et pour le ramener au naturalisme dont les anciennes religions païennes forment le type.

En écrivant l'histoire comme M. Rebold, en interprétant comme lui les ouvrages des écrivains les plus dignes de foi, avec la souplesse dont il fait preuve pour tourner les difficultés, avec la dose de confiance qu'il montre dans la crédulité de ses lecteurs, il n'est pas d'événement qu'on ne puisse expliquer à sa guise.

« Sur le terrain du raisonnement, dit M. Marcadé, la philosophie antichrétienne n'était pas sans ressource ; avec du talent et de l'habilité, elle pouvait souvent dissimuler sa défaite.

» Mais il n'en était plus ainsi en face *des faits* ; les faits écrasent le fort comme le faible, ils subjuguent le génie puissant aussi bien que la plus modeste intelligence.

» Or, quand la philosophie, après avoir bien raillé et ricané avec Voltaire et consorts, comprit qu'on finirait sans doute par trouver insuffisant de donner une plaisanterie à qui demande un raisonnement, elle sentit combien était gênants certains faits assis sur une croyance générale et une tradition immense, et elle s'imagina de les présenter comme des symboles destinés à faire comprendre des idées abstraites.

» Les faits les plus embarrassants, les dogmes les plus positivement révélés, ne furent plus que des symboles ; le dogme de la Trinité de personnes en Dieu, de l'Incarnation de la seconde personne, de la Présence réelle, les faits qui avaient accompagné l'établissement du christianisme, l'existence même du Christ et de ses apôtres, furent tout simplement des allégories prises étourdiment pour des réalités par des hommes ignorants.

» A force de travail, certains hommes sont devenus extrêmement adroits dans l'exercice de cet art. Ils escamotent le fait le plus éclatant avec la dextérité du prestidigitateur qui fait dispa-

raitre une muscade, avec la facilité de ces dégraisseurs ambulants dont le savon miraculeux enlève de votre habit les taches les plus rebelles.

» Il y a cependant, entre nos artistes-dégraisseurs et les artistes-philosophes, cette différence remarquable, que les premiers enlèvent une tache d'autant plus facilement qu'elle est plus nouvelle, tandis que les autres ne peuvent *enlever un fait* que quand il est déjà bien vieux. Le fait doit avoir au moins trois siècles d'existence pour être soumis, avec quelque succès, à l'expérience de la *suppression symbolique*, et la réussite, bien entendu, devient plus probable à mesure que ce fait remonte à une plus haute antiquité.

» Avec cette condition d'antiquité reculée, il n'est pas dans toute l'histoire une seule tache... un seul fait, qui ne puisse être enlevé, si vous vous adressez à un philosophe possédant bien son art.

» Cet art de *détacher l'histoire* est assurément fort curieux, et nous ferons sans doute plaisir à nos lecteurs en leur offrant comme échantillon l'analyse d'un travail établissant :

COMME QUOI NAPOLÉON N'A JAMAIS EXISTÉ.

» On suppose que l'expérience est faite vers l'an 2150, dans quelque université d'Allemagne. C'est là que nous prions nos lecteurs de se transporter en esprit pour écouter le discours qu'un profond philosophe y débite à ses nombreux élèves.

» Messieurs, leur dit-il, assez et trop longtemps les peuples, abusés par des traditions sans bases, ont laissé la fable usurper les droits de l'histoire et se placer à côté d'elle dans les esprits. Il appartenait à la critique de notre siècle de séparer l'une de l'autre et d'indiquer clairement aux hommes à idées larges quels faits doivent être acceptés par eux, quels autres doivent être rejetés.

» Déjà, dans des temps éloignés de nous, on avait prouvé que le prétendu poète de la guerre de Troie, le fameux Homère, n'a jamais existé ; plus tard, il y a bientôt quatre cents ans (c'était en 1794), un philosophe que la France ne sut pas apprécier, Dupuis, avait démontré que Jésus de Nazareth, au-

teur de la secte chrétienne dont la fraction la plus pure et la plus nombreuse, celle des chrétiens-catholiques, se meurt depuis plus de six cents ans déjà et ne peut désormais vivre longtemps, que Jésus, dis-je, n'était qu'une allégorie du soleil ; d'autres personnages, dont la réalité avait été admise de toutes parts sans plus d'examen, s'évanouissent de même sous l'observation approfondie d'historiens philosophes, et il semblait que l'humanité était à jamais prémunie contre de pareilles erreurs.

» Eh bien, admirez l'incroyable crédulité des masses : il y a trois siècles et demi, une fable toute semblable s'est trouvée tellement accréditée que, jusqu'aux plus grands génies, tous l'acceptèrent ou du moins feignirent habilement de l'accepter comme une incontestable réalité.

« Je veux parler de la prétendue existence de Napoléon Bonaparte, dont la croyance devint tellement générale, tellement enracinée dans les esprits que, pendant deux siècles, celui-là eût passé pour fou qui aurait tenté d'en démontrer l'absurdité, surtout en France, où l'orgueil national attachait naturellement une haute importance aux glorieux exploits que la renommée prêtait à ce héros.

» Il est cependant de la dernière évidence, Messieurs, que l'histoire de Napoléon n'est, comme celle de Jésus, comme celle de Bacchus et d'Adonis, qu'une fable imaginée du soleil ; et il faudrait ne pas posséder les premières notions de la mythologie pour refuser de le reconnaître.

» Prouvons-le, en passant rapidement en revue les principales circonstances qu'on a prêtées à la vie de ce fabuleux héros (1).

» D'après les divers historiens :

» Il s'appelait *Napoléon Bonaparte ;*

» Il était né dans la Corse, île de la Méditerranée ;

» Sa mère s'appelait *Lœtitia ;*

» Il avait trois sœurs ;

» Il avait quatre frères, dont trois furent rois ;

» Il eut deux épouses, dont l'une lui donna un enfant mâle ;

» Il apaisa, en France, une révolution qui jetait partout la terreur ;

» Il commandait à seize maréchaux d'empire, dont douze en activité de service ;

» Il triompha dans le Midi et succomba dans le Nord ;

» Enfin, après un règne de douze années, qu'il avait commencé en arrivant de l'Orient, il alla mourir dans les mers occidentales.

» Voyons si chacune de ces dix circonstances n'est pas évidemment empruntée du soleil.

(1) Les idées qui forment le fond de ce qui va suivre appartiennent, non pas à nous, mais à M. Pérès, bibliothécaire de la ville d'Agen, qui les a développées avec infiniment d'esprit dans une petite brochure intitulée : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé.*

»1° Tout le monde sait que le soleil est appelé par les poètes *Apollon*, nom qui signifie exterminateur. Il fut donné au soleil par les Grecs qui, devant Troie, perdirent beaucoup de soldats par suite de chaleurs excessives, lors de l'outrage fait par Agamemnon à Chrysès, prêtre du soleil.

»Or, *Apollon* est le même mot qu'*Apoléon*. Tous deux dérivent d'*Apolluo* ou *Apoleo*, verbes grecs qui signifient tuer, exterminer, de sorte que déjà l'N initiale est la seule différence entre *Apollon* et *Napoléon*. Mais cette différence, loin de détruire l'étymologie, la confirme au contraire.

»En effet, le vrai nom de notre héros prétendu était, non pas Napoléon, mais bien *Néapoléon*, comme on le voit encore aujourd'hui sur divers monuments de la capitale de la France. C'est donc la syllabe *Né* qui se trouve ici en plus. Or, *né* ou *nai* signifie en grec *certes*, *vraiment*, *assurément*; de telle sorte que *Né apoléon* ou *Napoléon* signifie le Dieu vraiment exterminateur, le véritable Apollon.

» Le second nom, *Bonaparte*, s'explique aussi clairement que le premier.

» *Bonaparte* signifie en latin, *du bon côté*, *en bonne part*; il s'agit donc là d'une chose qui a deux côtés, l'un bon, l'autre mauvais. C'est certainement le double effet de la révolution par laquelle le soleil produit le jour et la nuit: c'est une allégorie des Perses. C'est l'empire d'Oromaze et celui d'Arimane, l'empire des anges de lumière et des esprits de ténèbres ; et comme on dévouait autrefois à ceux-ci par cette formule : *abi mala parte*, nul doute que par *Néapoléon Bonaparte* on n'ait voulu signifier le véritable Apollon envoyé à la France *en bonne part*, pour son bonheur, pour *exterminer ses ennemis*.

» 2° En vous rappelant, Messieurs, que les poètes grecs avaient fait naître Apollon à Délos, île de la Méditerranée très-rapprochée de la Grèce, où étaient les principaux temples de ce Dieu, vous concevrez sans peine que les auteurs de la fabuleuse légende aient placé la naissance de leur héros dans la Méditerranée également, mais dans l'île de Corse, qui se trouve sur les côtes du royaume de France où ils voulaient le faire régner.

» 3° D'après la même légende, la mère de Napoléon s'appelait *Lœtitia*, mot qui, signifiant la joie, désigne ici l'aurore qui répand la joie dans la nature, parce qu'elle enfante au monde le soleil, en lui ouvrant les portes de l'Orient.

» Chez les grecs, la mère d'Apollon s'appelait *Lœto*, et, tandis que de ce nom les Romains firent *Latone*, les poètes français aimèrent mieux en faire *Lœtitia*, parce que ce mot est le substantif du verbe inusité *lœto*, qui veut dire avoir de la joie.

» 4° Pour ce qui est des trois sœurs du prétendu fils de *Lœtitia*, je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs , que ce sont les trois Grâces, sœurs d'Apollon.

» 5° Les quatre frères qu'on a donnés à l'Apollon français, sont certainement les quatre saisons de l'année.

» Et ne vous étonnez pas, Messieurs, de voir les saisons représentées par des hommes. En latin, vous le savez, les noms des quatre saisons sont masculins : en français, trois l'ont toujours été, et à l'époque à laquelle remonte l'invention de notre fable, c'était un point très-controversé entre les grammairiens de France, que de savoir si le dernier, l'Automne, était masculin ou féminin. Pas de difficulté là-dessus, par conséquent.

» Les trois de ses frères qui furent rois sont : le Printemps, qui règne sur les fleurs ; l'Eté qui règne sur les moissons ; et l'Automme, qui règne sur les fruits. On a dit qu'ils tenaient leur royauté de leur frère Napoléon, parce que c'est de l'influence du soleil que ces trois saisons tiennent tout. L'Hiver ne régnant sur rien, on a dit que le quatrième frère n'avait pas été roi.

» Si pourtant on prétendait que l'hiver n'est pas absolument sans empire et qu'on lui attribuât la principauté des neiges et des frimas dont il blanchit nos campagnes, ceci viendrait encore à l'appui de la vérité que nous développons. C'est là, selon toute apparence, ce que les poëtes français ont indiqué par la vaine principauté dont ils nous montrent revêtu le quatrième frère de Napoléon. Cette principauté, ils l'ont attachée de préférence au village de *Canino*, parce que ce mot vient de *Cani*, qui signifie les cheveux blancs de la froide vieillesse ; ce qui rappelle l'hiver.

» Et notez que ce frère n'aurait eu cette principauté de *Canino* qu'après la décadence de Napoléon et de ses trois autres frères ; parce qu'effectivement l'hiver commence quand il ne reste plus rien des trois belles saisons, et que le soleil est très-éloigné de nos contrées.

» Vous voyez également, dans cet éloignement du soleil et des belles saisons, le sujet de la fabuleuse invasion des peuples du Nord, qui, en renversant Napoléon, auraient fait disparaître en France un drapeau de de diverses couleurs dont elle était embellie, pour y substituer un drapeau entièrement blanc. C'est là l'emblême ingénieux des frimas que les vents d'hiver, appelés par les poëtes *Enfants du Nord*, apportent à la place des belles couleurs que maintenait le soleil.

» 6° Napoléon, dit-on, eut deux femmes, dont une lui donna un enfant mâle. Or, vous savez que le soleil, d'après la mythologie, avait eu deux femmes : la Lune, dont il n'eût point de postérité, et la Terre dont il eut un fils unique, le petit *Horus*. C'est une allégorie égyptienne dans laquelle le jeune Horus, fils d'Osiris et d'Isis, représente les fruits de l'agriculture que donne la terre fécondée par le soleil. Aussi a-t-on placé la naissance du fils de l'Apollon français au 20 mars, à l'équinoxe du printemps, époque à laquelle les productions de l'agriculture prennent leur grand développement.

» 7° L'hydre révolutionnaire, qui jetait partout la terreur et que vainquit Napoléon, est certainement ce serpent Python qui ravageait la Grèce, et dont Apollon la délivra. Ce fut là son premier exploit, d'après la mythologie ; aussi nous dit-on que c'est en étouffant l'hydre révolutionnaire que Napoléon

commença son règne. Que si l'on a figuré le serpent Python par une révolution, c'est que les mots *revolutio, revolutus* caractérisent bien le serpent, qui, soit dans ses mouvements, soit dans son repos, se présente toujours sous forme d'anneaux et roulé sur lui-même.

» 8° Notre fabuleux héros avait, dit-on, douze maréchaux en activité de service et quatre en non-activité. Evidemment, les douze premiers sont les douze signes du zodiaque marchant sous les ordres du soleil, et commandant chacun une division de l'innombrable armée des étoiles. Les quatre autres sont les quatre points cardinaux, qui, immobiles au milieu du mouvement général, représentent très-bien la non-activité.

» 9° La force du soleil dans le midi, sa marche vers les régions septentrionales, après l'équinoxe du printemps, le retour qu'à la rencontre du tropique boréal il opère sur ses pas vers le midi, en suivant le signe du Cancer ou *écrevisse* (ainsi nommé pour exprimer cette marche rétrograde du soleil), tout cela, vous le voyez clairement, Messieurs, a fait imaginer les triomphes de Napoléon dans les contrées méridionales, son expédition dans le Nord, vers Moscow, et la retraite désastreuse dont cette expédition aurait été suivie.

» 10° Enfin, Messieurs, tout le monde saisit dès le premier coup d'œil pourquoi l'on a dit que Napoléon était venu par mer *de l'Orient* (de l'Egypte) pour régner sur la France, et qu'il avait été disparaître dans *les mers occidentales*, après un règne de *douze ans.* Il faudrait être aveugle pour ne pas voir là le lever du soleil à l'Orient et son coucher à l'Occident, après sa course de *douze heures* sur l'horizon. *Il n'a régné qu'un jour*, a dit le poëte Casimir Delavigne, qui, bien qu'il n'ait pas osé le proclamer, parce qu'il vivait à une époque où cette erreur était trop répandue, n'a certainement vu qu'une fiction du soleil dans ce prétendu héros. *Il n'a régné qu'un jour :* quoi de plus précis !...

» Nous aurions pu Messieurs, vous présenter, à l'appui de la vérité que nous venons d'établir, bien d'autres considérations, bien d'autres faits. Nous aurions pu surtout invoquer des actes du roi Louis XVIII, dont les dates sont inconciliables avec le règne du prétendu empereur. Mais nous tenions à prendre la question au cœur, à combattre la fable par la fable même, en mettant au grand jour les sources où l'on a été puiser tous les faits racontés de ce héros imaginaire.

» Nous l'avons fait, vous le voyez, Messieurs, avec un plein succès. Napoléon n'est qu'une allégorie du soleil. C'est démontré par ses deux noms, par ses trois sœurs, ses quatre frères, ses deux femmes, son fils, ses maréchaux, ses exploits ; c'est démontré par le lieu de sa naissance, par la région d'où il partit pour régner en France, par les contrées où il triompha et celles où il succomba, par la durée de son règne, par la région où il disparut. Refuser de le reconnaître, c'est vraiment nier l'évidence.

» Que quelques intelligences crédules continuent de regarder l'existence

de Napoléon comme une vérité historique, nous ne nous en étonnerons pas. Ne voit-on pas aujourd'hui encore, six cents ans après les démonstrations de Luther et de Calvin, plus de trois siècles après les explications lucides du savant Dupuis, une foule d'hommes de tous pays croire plus fortement que jamais, à la réalité de l'existence du Christ, à la vérité des dogmes ridicules qu'on dit prêchés par lui !

» Pour vous, Messieurs, ces deux personnages sont désormais appréciés; tous deux sont pour vous sur la même ligne. L'existence de Napoléon Bonaparte n'est qu'une fable, absolument comme l'existence de Jésus-Christ ; les batailles et les conquêtes de l'empereur français sont ni plus ni moins chimériques que les prédications et les miracles du dieu des chrétiens.

» Au moyen de ce que nous avons dit et de la belle expérience que nous venons de leur mettre sous les yeux, nos lecteurs connaissent parfaitement le symbolisme; ils savent les besoins qui l'ont fait naître, sa nature, son but, la méthode par laquelle il procède, et ils sont désormais en état d'apprécier le mérite des jeunes professeurs d'histoire qui, dans certains colléges, en font un usage assez fréquent pour les faits qui touchent au christianisme (1). »

9. C'est particulièrement au catholiscisme que la Franc-Maçonnerie réserve sa haine; c'est lui qu'elle attaque corps à corps, qu'elle harcèle sans relâche; c'est lui qu'elle considère comme un ennemi personnel. En effet, un antagonisme à outrance, une opposition radicale existe entre ces deux institutions. Le catholicisme, religion révélée, ne peut se concilier avec le libre examen ou plutôt avec la religion de la nature, sans dogmes, sans lois positives. Les premières sectes chrétiennes non-seulement trouvent grâce aux yeux de la Franc-Maçonnerie, mais encore sont exaltées comme le type de la perfection. Plus d'un écrivain maçon, et des plus distingués, entr'autres Rédarès (2), Reghellini de Schio (3) et Acerellos (4)

(1) Marcadé. Etudes de science religieuse, pp. 315-323.

(2) De l'influence de la Maçonnerie sur l'esprit des nations, 1 vol. in-8°.

(3) La Franc-Maçonnerie dans ses rapports avec les religions des anciens Egyptiens, des juifs et des chrétiens, 2 vol. in-8°.

(4) Même ouvrage traduit en allemand et considérablement augmenté, 4 vol. in-8°.

vont même jusqu'à considérer les Gnostiques et les Manichéens comme les continuateurs des anciennes initiations païennes et les ancêtres des Franc-Maçons modernes. Le protestantisme, en tant qu'il est une rupture avec l'Eglise romaine et la proclamation de la liberté d'examen, trouve des apologistes dans le sein des loges. Mais, dès que la foi à la révélation y est prise au sérieux, il devient également le point de mire de toutes les attaques de la Franc-Maçonnerie.

« Oui, dit Rédarès, le *verbe régénérateur*, le *logos de Dieu*, était sorti de la bouche du Christ (1). Gage de rédemption du vieil homme, qui s'éteignait dans les vices de l'ignorance et de l'orgueil, l'étoile flamboyante de la charité venait tracer aux générations la voie de la vérité spirituelle ; les *milles sectes* qui peuplaient les trois parties du monde en convenaient ; elles avouaient que la *charité* (et non le dogme sans doute) était la parole de sympathie et d'amour qui allait unir et animer l'univers civilisé. Mais lorsqu'elles accouraient sous le drapeau du fils de Marie et que, dans leur saint enthousiasme, elles s'écriaient : Hosanna ! Gloire à celui qui vient au nom du Seigneur, l'une d'entre elles (la religion catholique) *fut assez téméraire* pour dire aux autres : Dieu nous a octroyé son pouvoir ; nous possédons la vérité, l'infaillibilité et la puissance qui sont les attributs de sa nature ; nous sommes la lumière des lumières, la loi et les prophètes ; soyez résignés et soumis, ou *nous vous poursuivrons comme le milan poursuit la colombe, et vous serez les parias de la nouvelle Jérusalem* (2). »

10. En lisant les productions maçonniques on est frappé de la fréquence avec laquelle les orateurs des loges s'élèvent contre l'ignorance et la superstition. Le catholique confiant ne soupçonne pas le moindre piége et applaudit aux efforts d'une

(1) On voit que les maçons parlent de la dogmatique chrétienne, comme les aveugles des couleurs.
(2) *De l'infl. de la F.-M.*, p. 75 et 76.

institution qui prétend n'avoir d'autre but que de faire disparaître la plus affreuse des plaies de l'humanité. Sachant que la religion n'a rien de plus à cœur que de dissiper les ténèbres de l'intelligence, au souvenir des généreux efforts de ses coreligionnaires, pour faire échapper au naufrage les chefs-d'œuvre littéraires et philosophiques de l'antiquité, se rappelant avec orgueil les génies et les incomparables écrivains qui se glorifièrent de porter le même nom que lui, le catholique ne se doute pas que le *fanatisme* n'est autre que le zèle religieux de ses pères ; la superstition, les enseignements de la foi. Il en est pourtant ainsi, et il se trouve des Francs-Maçons assez sincères pour l'avouer sans détour : le fanatisme et la superstition ne sont, dans le langage maçonnique, que le catholicisme. Lors donc que les loges se targuent de vouloir guérir l'humanité de ces plaies hideuses, elles proclament en termes voilés la haine mortelle qu'elles ont vouée à notre sainte religion.

En veut-on la preuve? Qu'on examine le frontispice placé en tête du 1er volume des *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie des Pays-Bas* (1).

Voici en quels termes l'éditeur explique lui-même cette lithographie :

« Il représente deux colonnes maçonniques (Jakin et Boaz) formant le portique d'un temple, et supportant une corniche sur laquelle le *Lion Belgique*, couronné et demi-penché, trace avec un compas ouvert qu'il tient dans sa griffe droite, les mots suivants sur des tablettes placées devant lui : *Honor*, *Veritas*. De l'autre griffe, il supporte les tablettes et tient un flambeau d'où s'échappe une vive lumière, dont les rayons brillants atteignent et terrassent le *monstre expirant du fanatisme, de la discorde et de l'erreur*, renversé sur les marches du temple, et dont les yeux sont couverts d'un épais bandeau. Le soleil, la

(1) Orient de Bruxelles. Des presses des FF.·. Wahlen et Comp.·. éditeurs. 5822.

terre et d'autres emblêmes maçonniques complètent le tableau. Le nombre des étoiles fait allusion à celui des provinces du royaume! »

Le fanatisme est représenté par un poignard que le *monstre* tient en main ; la discorde par des serpents qui lui servent de ceinture, de cravate et de coiffure ; l'erreur, par un bandeau qui lui couvre les yeux, et par des ailes de chauve-souris. Quel est ce monstre? c'est un prêtre, c'est un pape ; car il porte l'habit sacerdotal et les serpents qui couvrent son chef ont la forme d'une *tiare!!!!*

Plus de doute ; aux yeux des Maçons la Franc-Maçonnerie est le flambeau qui éclaire l'humanité et dissipe les préjugés et l'erreur représentés par le catholicisme. Une lutte à outrance est établie entre la Maçonnerie qui proclame l'indépendance absolue de la raison et le catholicisme qui reconnaît la foi à la révélation comme le principe de la vérité surnaturelle ; lutte implacable qui n'aura de terme, disent les écrivains des loges, que par la destruction du catholicisme.

Comme toutes les conjurations ourdies contre la religion chrétienne, la Maçonnerie a l'adresse de flatter l'orgueil de l'homme, de couvrir ses desseins sous les noms les plus pompeux et de rendre ses ennemis odieux ou ridicules. A elle la lumière, la vérité, la tolérance, la liberté, l'égalité, la fraternité ; à ses ennemis les ténèbres, l'erreur, le fanatisme, la servitude, l'esprit de caste et la discorde. Ainsi vers la fin du dix-huitième siècle, des hommes d'une science plus ou moins problématique, se décernèrent le titre pompeux de philosophes et d'illuminés. De la sorte on parvint à séduire et à entraîner la multitude qui ne veut passer ni pour ignorante ni pour fanatique. Mais malheur à celui qui s'en laisse imposer! Il s'apercevra, mais trop tard, qu'il a donné dans un piége grossier tendu à sa simplicité. Ces dénominations fastueuses ressemblent à ces enseignes ronflantes qui annoncent aux hommes

crédules le *nec plus ultra* de la perfection et ne servent qu'à masquer le comble de la déloyauté. Lorsqu'une institution se recommande par sa valeur intrinsèque et par le bien qu'elle produit réellement, elle ne recourt pas aux petits moyens employés par le charlatanisme; elle est aussi modeste dans son titre que salutaire dans son action. Mais les ennemis de la religion connaissent le cœur de l'homme; ils savent qu'en affichant franchement leurs desseins, ils ne rencontreraient que de la répulsion et de l'horreur; tandis qu'en se donnant comme les réformateurs des abus et comme les régénérateurs de la société, ils en imposeront facilement à la foule crédule et ignorante.

11. Revenons à notre sujet. La citation que nous avons donnée du frère Rebold a pu convaincre qu'aux yeux des Francs-Maçons modernes, le catholicisme et même le christianisme en général n'est qu'un mythe, une allégorie de faits physiques. Le frère Ragon, l'écrivain le plus fécond et le plus accrédité des loges françaises, prend à tâche d'expliquer à ce point de vue tous les dogmes et tous les usages du catholicisme. Pour lui, tout dans notre sainte religion n'est qu'allusion aux anciennes initiations et au culte de la nature. Pour lui, Jésus-Christ n'est que l'ancien Mithra des Perses, l'Isis des Egyptiens, l'Adonis, le Bacchus et la Cérès des Grecs. Le christianisme n'a rien de divin. Que dis-je? le christianisme n'est que la Maçonnerie dégénérée, ou du moins une institution parallèle!

« Le Christianisme, dit-il, ou la croyance à un seul Dieu et à l'immortalité de l'âme, est la conversion de la croyance secrète des anciens initiés en un culte public.

» Les rapports qui existent entre les temples maçonniques et les églises chrétiennes auraient dû porter l'union plutôt que la division parmi des hommes essentiellement paisibles; mais, sans doute à cause de ces rapports, *les ministres du Dieu de la concorde sont devenus, même par état, les persécuteurs des Francs-Maçons*.

» Il ne faut pas s'étonner si la religion des chrétiens, *qui devrait être celle de Jésus et qui serait la vraie religion*, offre encore quelques vestiges de celle des Mages et de celle de Numa, puisqu'elle a été établie en présence de ses rivales, qu'elle a succédé à la dernière et qu'enfin son instituteur a dit : *Non veni solvere, sed adimplere.*

» Quoi qu'il en soit, le Christianisme a un caractère qui lui est propre, et si la Franc-Maçonnerie a, dans divers hauts grades, quelque chose de commun avec ces usages, c'est que, *descendue jusqu'à lui* d'une source bien antérieure à son implantation (1) dans nos pays occidentaux, ces hauts grades auront été basés sur le type religieux du nouveau culte. Leurs temples devraient être les mêmes, *puisque le culte de la nature est le but du Maçon et du Chrétien.* Il peut donc y avoir dans leurs pratiques respectives un air de parenté. Les deux institutions jouissent du même héritage. *Toutefois on est forcé de convenir que le culte chrétien a, dans quelques parties, dénaturé son domaine, tandis que la Maçonnerie conserve intacte sa légitime.*

» Lorsque, dans le principe, les hommes se réunirent et que les sociétés se formèrent, ces premiers hommes que n'avaient point encore corrompus ni le despotisme ambitieux des grands, ni le despotisme intolérant des prêtres, ne connaissaient ni les fables sacrées, ni cette multitude de dieux, de mystères, d'idées abstraites et incohérentes inventées pour subjuguer les peuples, en effrayant les faibles, en soumettant les forts.

» *Adorateurs zélés de la nature*, ils n'avaient d'autre dieu que le dieu de la nature, d'autre temple que celui que lui-même s'est élevé, la voûte brillante des cieux, l'immensité de l'univers....

(1) Comment, après cela, concilier l'opinion de M. Ragon, d'après laquelle les hauts grades sont d'une création toute moderne et n'appartiennent pas à l'essence de la Franc-Maçonnerie ?

» Une religion, sortie du sein du Judaïsme, s'étant répandue sur la terre, d'abord propagée par *des sages*, dont l'unique but était d'épurer les hommes, en les ramenant à un culte simple, *dont la morale universelle faisait toute la base...*, *en montrant, sous une allégorie solaire, une seule victime digne de la divinité, s'immolant chaque année à la conservation et à la régénération de la nature;* religion perpétuée ensuite par des prêtres qui en altérèrent les formes simples et naturelles, pour y substituer des pratiques, des cérémonies, des mystères et surtout un pouvoir sacerdotal *que ne connurent jamais les premiers disciples du Christ*, et qui leur assurent une puissance sans bornes sur les consciences et, par suite, sur les esprits des hommes. Cette religion nouvelle, prise, non *dans son altération moderne*, mais à sa source et dans sa *pureté primitive*, forma le complément *de l'allégorie maçonnique, ou du culte de la nature dont cette religion* elle-même n'était, au surplus, qu'une grande et belle allégorie. Tels sont, mes frères, les motifs pour lesquels on voit se succéder dans nos mystères, le culte simple de la nature, le culte de Moïse et celui de l'Evangile (1). »

Partant du principe que le christianisme n'est que la maçonnerie défigurée ou une initiation ancienne altérée, Ragon explique tous les emblèmes religieux par des allusions au système solaire. L'ange de saint Mathieu est l'homme du zodiaque, le verseau, le signe de l'hiver ; le bœuf de saint Luc est le taureau, signe du printemps ou de la jeunesse de l'année; le lion de saint Marc est l'emblème de l'été ou de la virilité du soleil; l'aigle de saint Jean est le symbole de *l'aigle de la lyre,* constellation de l'automne. Le chapitre XV de cet évangéliste, qui renferme l'allégorie de la

(1) Ragon. *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes.* P. 310-314.

vigne, « rappelle indirectement le culte de Bacchus (1). »

Les événements les plus mémorables de la vie du Sauveur sont interprétés avec la même souplesse. En expliquant les cérémonies du grade de Rose-Croix, Ragon fait les observa- suivantes :

« A l'orient (de la loge) s'élève un *calvaire*, cette montagne sacrée sur laquelle mourut l'Homme-Dieu placé entre deux larrons.

» Le nom de *calvaire* est latin ; il a pour racine *calvus*, *chauve* et au figuré, *aride*, *desséché* ; ce nom indique bien la vieillesse de l'année, la décadence du soleil, l'époque de la stérilité et de la tristesse de la nature.

» La *croix* sur laquelle expire le Sauveur du monde, est cette grande croix qui forme, dans le ciel, le méridien qui, au moment du passage du soleil dans les signes inférieurs, coupe l'équateur à angles droits ; à côté de cette intersection se trouve l'homme des constellations. L'homme en grec se nomme *Andros* (2) ; de ce mot on a fait *André* qui, canonisé, a produit saint *André*. Au lieu de laisser l'*homme* à côté de la croix, on l'a mis dessus ; de là l'origine du *Calvaire*.

» Les deux larrons qui accompagnaient Jésus, sont ici les deux saisons qui touchent l'équinoxe. On sait que l'Ecriture compare souvent les saisons à des voleurs qui s'enfuient. Le voleur placé à la droite, symbolise le printemps et l'été, ou le règne du bien, *il est sauvé* ; le voleur placé à la gauche, symbolise l'automne et l'hiver, ou le règne du mal ; il descend dans les enfers, dans la partie inférieure du ciel ; c'est le mauvais larron s'emportant en imprécations ; *il est réprouvé*.

» *Tous les personnages* que le récit de la Passion place dans

(1) Voulant, bon gré, malgré, expliquer tout à son point de vue, M. Ragon fait dériver le nom de saint *Luc* et de saint *Jean* (Johannes) de *Lux* et de *Janua* ou *Janus* ; c'est-à-dire qu'il donne à des noms hébreux ou grecs une origine latine. Avec de tels procédés tout s'expliquera facilement.

(2) M. Ragon ne parait pas être très-fort en grec ; il saurait que le nominatif de ce mot est ανηρ.

cette scène de douleur *sont autant de constellations*. On voit, en effet, au moment de l'équinoxe d'automne et lorsque le soleil de l'année *expire* sur la croix céleste, la Vierge défaillir, c'est-à-dire se précipiter vers le couchant. Une coupe dont le pied est entouré d'un serpent, l'hydre aquatique et au-dessus de laquelle plane le corbeau ; les trois femmes placées au pied de la croix sont les trois saisons éplorées. *Anna* représente l'année en deuil : *mater dolorosa*.

» Enfin, du côté de l'orient, s'élève un homme armé d'un trait, qui semble poursuivre et menacer le soleil expirant, et auquel en effet il donne la mort.

» Au haut du ciel, précisément au zénith et dans le méridien brille la couronne boréale ; c'est la couronne d'épines (1). »

Il faut que M. Ragon soit frappé de vertige ou qu'il compte singulièrement sur l'ignorance de ses auditeurs pour débiter de pareilles interprétations. Lorsqu'un homme sérieux et instruit emploie des moyens si puérils pour battre la vérité en brèche, il faut que celle-ci n'offre pas la moindre prise à une attaque fondée en raison. Expliquer les événements les plus importants de l'histoire comme les emblèmes des saisons ou comme des allusions aux diverses phases du cours du soleil, c'est faire preuve d'un ingénieux talent pour le paradoxe mais non de science critique. Faire consister le christianisme et toutes les religions quelles qu'elles soient, dans la stupide et stérile admiration de faits physiques, c'est dégrader l'humanité, c'est outrager le sens commun. Libre aux Maçons naturalistes de se réunir dans leurs temples pour célébrer solennellement la renaissance d'un soleil qui ne meurt pas, ou la mort d'un astre qui n'a pas cessé d'exister : cette fiction, indigne d'hommes raisonnables, n'est pas capable de nous inspirer des sentiments de dévotion et de piété. Le chrétien accorde ses hommages non à des faits naturels, mais à l'auteur de la nature, tel qu'il lui a plu de se

(1) Ragon, p. 318 et 319.

manifester. La différence qui existe entre le Franc-Maçon et le chrétien, c'est que le premier est matérialiste et le second spiritualiste. Au risque de passer pour un esprit borné, je préfère une doctrine qui relève et ennoblit l'homme à celle qui le ravale jusqu'au rang d'adorateur des idoles. En voulant ramener le christianisme aux institutions anciennes, on nie le progrès, on fait rétrograder l'humanité. Qu'on nous laisse notre religion avec ses miracles inexplicables, ses dogmes obscurs, sa morale difficile; nous la préférons mille fois à un culte matériel et ridicule, sans base comme sans objet, sans dignité ni sanction, sans principe avouable et sans conséquence morale. En effet, quelle influence peut exercer sur le cœur de l'homme l'arrivée naturelle des équinoxes ou des solstices? Comment tirer de ces faits normaux, réguliers, nécessaires et fatals, des conclusions pratiques? Comment l'orateur des loges, aux fêtes solsticiales, peut-il prendre pour thème l'immobilité prétendue de l'astre du jour pour recommander à ses frères la liberté, l'égalité et la fraternité, ces trois grands dogmes maçonniques? Evidemment, c'est une dérision; d'un fait physique on ne peut conclure un devoir moral.

Mais hâtons-nous de l'avouer. Les auteurs maçons : Ragon, Rebold, Reghellini de Schio ne croient pas même au sérieux de leurs interprétations. Ce qu'ils se proposent uniquement, c'est de détruire le christianisme en l'assimilant aux religions païennes; quant à y substituer un autre culte quelconque, ils n'en ont pas le moindre souci.

Nous nous trompons : la Maçonnerie a la prétention de posséder une religion à elle appartenante. Elle a le *Baptême*, la *Confirmation*, sacrements maçonniques dont nous publierions le rituel, si nous ne craignions de fatiguer le lecteur. Elle a la *Cène* célébrée le vendredi-saint par les Roses-Croix. Elle a des cérémonies funèbres. Mais toutes ces pratiques, faussement appelées sacrées, se bornent à une vague consécration à la Nature ou à l'invocation du néant.

12. Tout va à la Maçonnerie dès qu'il s'agit de battre en brèche la religion chrétienne. Les doctrines les plus monstrueuses et les plus subversives trouvent accueil dans ses temples; le déïsme, l'athéisme, le matérialisme y trouvent des oreilles complaisantes.

Nous possédons une collection assez nombreuse de discours prononcés par les orateurs des Loges. Nous y choisissons ce qu'il y a de plus saillant. Voici en quels termes un frère de la loge de Liége combat l'immortalité de l'âme :

« Un grand philosophe, Voltaire, a dit : Comment sommes-nous assez hardis pour affirmer ce que c'est que l'âme, comment avons-nous la folle témérité de disputer si cette âme dont nous n'avons pas la moindre idée, est faite avant nous ou avec nous, si elle est périssable ou immortelle? On a exigé de moi de transgresser cette quasi-défense. J'obéis.

» L'antiquité soutient par tous les écrivains que l'âme est corporelle... L'âme subit toutes les modifications du corps.... cette substance, cette partie de notre être subit la même révolution que le corps.

» On a *supposé* que, quoique le corps fût périssable, l'âme ne périssait point, et que cette portion de l'homme jouissait du privilége d'être immortelle et exempte de la dissolution et des changements de forme que nous voyons subir à tous les corps que la nature a composés. Cette immortalité de l'âme parut surtout hors de doute à ceux qui la *supposaient spirituelle*, et cette opinion fut celle des Chaldéens, des Hébreux, surtout du chef de ces derniers....

» Bien que le législateur des Hébreux ait dit dans la *Genèse* : « Dieu forma l'homme de la terre et répandit sur son visage un souffle de vie, » aucun autre des livres qu'on lui attribue ne parle du dogme de l'immortalité de l'âme; il paraît, au contraire, que ce fut durant la captivité de Babylone que les Juifs apprirent cette théorie des peines et récompenses, ensei-

gnée déjà par Zoroastre aux Perses, mais que Moïse laissa ignorer aux Juifs.

» Si, dégagés des préjugés, nous voulons envisager notre âme ou le mobile qui agit en nous-mêmes, nous demeurerons convaincus qu'elle fait partie de notre corps, qu'elle n'est que le corps lui-même, considéré relativement à quelques-unes des fonctions ou facultés dont la nature le rend susceptible.

» Si nous remarquons les causes de l'établissement de la doctrine de la spiritualité, nous verrons qu'elle ne sont qu'un effet de la politique très-intéressée des prêtres. Ils imaginèrent ce moyen pour soustraire une portion de l'homme à la dissolution, afin de la soumettre aux peines et aux récompenses d'une vie future. C'est que ce dogme leur était très-utile pour intimider et gouverner les ignorants....

» Si j'ai soutenu dans ce discours, que vous avez eu la bonté d'écouter, que l'âme est matérielle, c'est qu'il fallait opter entre deux systèmes, et que la raison semblait me faire un devoir d'adopter celui-ci... »

13. DISCOURS D'UN FRÈRE ORATEUR, PRONONCÉ DANS LA LOGE DE LIÉGE (1).

> « Ce serait, ce me semble, chose bienséante aux » hommes de s'appliquer avec plus de soin et » d'exactitude à l'observation des lois naturelles, » et d'être moins impérieux et moins décisifs à exposer aux autres le sens des vérités que la religion » nous impose. »
>
> (LOCKE, *De l'entendement humain*, p. 617, § 23.)
>
> « *Nam veræ voces tum demum pectore ab imo Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res.* »
>
> (LUCRÈCE, *De Natura rerum.*)
>
> « *Quidquid clare et distincte percipitur, illud est aut esse potest.* »
>
> (HOOKE. *De Lege naturali*, t. I, p. 230.)

« Vénérable Maître,

» 1er et 2e surv.·. et vous tous, mes FF.·. en vos grades et qualités,

» Peut-être ai-je trop présumé de mes forces en abordant

(1) On attribue parfois à l'ignorance ou à la prévention les graves accusations que l'on fait peser sur la Franc-Maçonnerie. Ce discours fera disparaître

une question aussi grave; peut-être n'ai-je pas donné de ce sujet une solution convenable; au moins ai-je tâché de le faire, et j'ai l'espérance que vous voudrez bien prendre cette bonne volonté pour du zèle, et pour le talent qui m'aura manqué.

»Montesquieu a dit avec raison, que tous les êtres avaient leurs lois: la divinité comme le monde, le monde comme les hommes, les hommes comme les autres espèces d'êtres animés.

»Lorsque l'homme considère que lui seul de toutes les créatures a été doué d'intelligence pour découvrir la perfection des œuvres de la nature; que cette intelligence le rend capable de jouir d'une félicité plus durable et plus éminente que celle des autres animaux: lui est-il possible de douter que cette intelligence lui ait été accordée pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont communs avec la bête? Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide de sens, s'il ne désigne la cause universelle et la puissance active qui organise les êtres, c'est-à-dire, l'être principe de tout, qui n'en a point d'autre que lui-même. L'empire de la nature sur tout ce qui naît, croît et périt ici-bas est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Si

toute illusion. Nous ne connaissons pas un seul morceau littéraire qui renferme, dans un si petit cadre, autant d'impiétés et de blasphèmes. L'orateur y accumule toutes les horreurs qui ont jamais été mises sur le compte de la religion et du clergé. Pour lui, tout se borne aux sensations physiques; il n'y a donc ni âme, ni Dieu, ni éternité, ni christianisme: son Dieu, à lui, c'est la NATURE; sa morale qui n'est appuyée sur aucun dogme, n'est que la loi naturelle, entendue de telle sorte, que tous les excès et tous les crimes sont légitimés; aux peines et aux récompenses de l'autre vie, il faut substituer une sanction purement humaine et terrestre; le christianisme, moyen inventé par des imposteurs pour enchaîner les masses et soutenir le despotisme, doit être remplacé par le culte de la nature; en politique, le peuple seul a des droits, et si le souverain les heurte, *l'insurrection est un devoir*.

Nous avions commencé la réfutation de ce discours; mais, comme nous aurions dû nous arrêter à chaque ligne, la longueur du travail nous a fait renoncer à notre projet. Qu'il nous suffise de dire que toutes les monstruosités publiées par J.-J. Rousseau, Voltaire, Dupuis etc., sont accumulées dans ce discours. D'ailleurs cet ouvrage étant destiné à des lecteurs instruits, nous croyons que la meilleure chose à faire, c'est de livrer sans commentaire cette odieuse diatribe à l'indignation et au mépris du public.

donc il y a dans le cœur de l'homme un sentiment qui soit étranger à tout le reste des êtres vivants, qui se reproduise toujours, quelle que soit la poition où l'homme se trouve, n'est-il pas vraisemblable que ce sentiment est une loi fondamentale de sa nature? Cette loi est l'ordre régulier et constant des faits par lesquels Dieu régit l'univers, ordre que la sagesse présente aux sens et à la raison des hommes, pour servir à leurs actions de règle égale et commune pour les guider vers la perfection et le bonheur.

» Que l'homme cesse donc de chercher, *hors du monde qu'il habite*, des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse : qu'il étudie cette nature; qu'il apprenne ses lois; qu'il contemple son énergie et la façon immuable dont elle agit; qu'il applique ses découvertes à sa propre félicité, et qu'il se soumette aux lois auxquelles rien ne peut le soustraire; *qu'il consente à ignorer les causes entourées pour lui d'un voile impénétrable;* qu'il subisse sans murmurer les arrêts d'une *force universelle* qui ne peut revenir sur ses pas.

» Il était donc naturel aux hommes de s'arrêter où les effets semblaient finir et où l'être prend un caractère différent de celui qu'ont tous ceux qui lui sont subordonnés. CET ÊTRE ÉTAIT LA NATURE : Il était nécessaire de remonter jusqu'à l'arbre pour y chercher les causes du fruit : *Mais la série des productions et des reproductions s'arrêtant à la terre, là finirent les recherches de l'homme* sur la progression des causes.

» Il fallait enfin s'arrêter quelque part, et la nature semblait avoir fixé ce point dans son propre sein.

» Les actions de chaque être, étant soumises à des règles constantes et générales dont la violation intervertirait et troublerait l'ordre *social*, on a appelé cette règle immuable : LOI NATURELLE.

» En effet, c'est par une loi de la nature, que le soleil éclaire la terre, que le feu désorganise les végétaux et les animaux,

que la fumée, produisant des vapeurs qui se condensent au-dessus de nos têtes, s'élève et finit par retomber en pluie ou en frimas.

» Tous ces faits étant constants et réguliers, comme émanations de la nature elle-même, il faut donc que l'homme se conforme à ces règles invariables qui découlent de ces faits.

» L'observance et la pratique de ces règles dans les rapports qu'elles ont avec l'homme lui conservent l'existence, et la rendent aussi heureuse que possible, et comme elles ont pour but le bonheur et la conservation de l'espèce humaine, *on forma* de ces règles une loi qu'on nomma *loi naturelle.* Le code immuable de la vie de l'homme a sur toutes les autres religions l'avantage d'être *antérieur* à tout autre loi, et d'ailleurs toutes celles offertes aux peuples n'en ont été que de pâles imitations.

» Il est *universel*, parce que, large dans ses bases, il convient à toutes les nations de la terre, et que l'auteur suprême de la nature l'a gravé au cœur de tous les êtres raisonnables.

» Il est *évident*, parce que sa création repose sur des faits sans cesse patents à nos yeux et à nos sens.

» Il est encore *équitable*, parce que les peines qu'il commine ne sont que la juste punition des infractions aux règles qui y sont posées. Il enseigne enfin aux hommes à être justes, tolérants, raisonnables, et suffit seul à les rendre meilleurs et heureux, parce que, seul, il contient tout ce que les autres lois contiennent de bon et d'utile.

» La *religion*, ou loi naturelle, émane-t-elle de la pensée humaine?

» Il n'est pas possible de considérer l'étendue, la variété, l'harmonie et la beauté de l'univers, sans conclure que c'est l'ouvrage d'un Être infiniment puissant.

» Tout nous prouve donc *que ce n'est point hors de la nature que nous devons chercher la divinité.* Quand nous voudrons

en avoir une idée, disons que LA NATURE EST DIEU, disons que cette nature renferme tout ce que nous pouvons connaître, puisqu'elle est l'assemblage de tous les êtres capables d'agir sur nous, et qui peuvent par conséquent nous intéresser.

» Si nous ne pouvons remonter aux causes premières, contentons-nous des causes secondes, et des effets que l'expérience nous montre; bornons-nous aux faibles lueurs de vérité que *nos sens* nous fournissent. Puisque nous n'avons pas de moyens pour en acquérir de plus grandes, tenons-nous-en à la nature que nous voyons, que nous sentons, qui agit sur nous, dont nous connaissons au moins les lois générales.

» Observons donc cette nature, ne sortons jamais des routes qu'elle nous trace, nous en serions infailliblement punis par les maux sans nombre dont nous serions accablés.

» Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans le séjour qu'il habite et qui lui donne ses facultés, soit qu'on regarde l'espèce humaine comme l'ouvrage de la nature, l'existence de l'homme est un fait. Nous voyons en lui un être qui pense, qui s'aime lui-même, qui tend à se conserver, qui, dans chaque instant de sa durée, s'efforce de rendre son existence agréable, et vit en société avec des êtres semblables à lui, que sa conduite peut rendre favorables ou indisposer contre lui.

» C'est donc à ces sentiments universels, inhérents à notre nature, et qui subsisteront autant que la race des hommes, que l'on attribue la fondation de la loi naturelle, qui n'est que la science des devoirs de l'homme vivant en société. On se trompera toujours, quand on voudra donner d'autre base à la loi naturelle que la nature de l'homme; elle ne peut en avoir de plus solide et de plus sûre. Cette loi est claire et évidente pour ceux mêmes qui l'outragent, et ce n'est qu'en ramenant les hommes à la nature que l'on peut leur procurer des notions palpables et des connaissances sûres qui, en leur montrant leurs vrais rapports, les mettront dans la voie du bonheur.

» L'esprit humain, *aveuglé par la théologie*, n'a fait aucun pas en avant.

» La *superstition* influa sur tout, et servit à tout corrompre.

» La philosophie, guidée par elle, ne fut plus qu'une science imaginaire.

» Dans toutes les difficultés on fit intervenir la Divinité, et dès lors, les choses ne firent que s'embrouiller de plus en plus; rien ne put les éclaircir.

» De là les schismes en théologie, en philosophie; de là les religions inventées par des *imposteurs* plus ou moins habiles. *Si la religion chrétienne était prouvée venir de Dieu ou de la nature* (*puisque ces mots signifient le même agent*), il faudrait l'admettre avec soumission, et d'ailleurs elle se trouverait parfaitement en rapport avec notre organisation et avec la nature, puisqu'elle en proviendrait.

» Permettez-moi, mes frères, de vous entretenir un instant sur ce sujet.

» *La naissance et les progrès de cette religion montrent son humanité; l'examen des dogmes et de la morale qu'elle enseigne décèle suffisamment son auteur; puisque ce qu'elle a de bon est pillé chez les auteurs payens et que, dans ce qu'elle a de singulier à son instituteur, elle ne vaut rien.*

» Avant que de prouver la divinité de la religion, *il faudrait prouver l'existence de Dieu*, de ce Dieu qui a parlé aux hommes et qui leur a dit exactement les mêmes choses que l'on nous propose comme articles de foi, en rapporter les termes; si la révélation se fût faite par écrit, montrez les originaux, les produire en caractères ineffaçables, intelligibles à tous et revêtus du sceau de la divinité de qui on les tiendrait.

» *Et quant à ses ministres, la mauvaise conduite du sacerdoce en général, et la scélératesse d'un grand nombre de particuliers qui le composent, dégradent la majesté du premier être qu'on suppose, et anéantissent le respect que le préjugé lui*

dévoue. On ne se persuade pas assez qu'une source aussi pure puisse produire autant de saletés, et la conséquence que des esprits attentifs ont tirée de la contradiction qui est entre le caractère des prêtres et leur conduite générale et particulière, est le grand principe du discrédit dont ils sont couverts.

En second lieu, ce sont les décisions de ces gens, *en partie* peu respectables, qui fixent la croyance. L'accession à leurs décisions ne suffit pas : il faut encore en admettre, d'esprit et de cœur, la véracité, la sagacité, la justice. *Ils n'ont pas tous le glaive en main pour tuer le corps, mais ils ont le pouvoir de perdre l'âme.* Le vulgaire, prévenu de leur puissance spirituelle, est contraint de leur obéir, et il le fait sans examen, parce qu'en effet, toute discussion des lois proposées par le sacerdoce est un crime, puisqu'elles sont réputées émaner directement de la divinité. On a même vu dans tous les siècles du christianisme, même encore dans celui-ci (honte à notre époque !), des personnes qui avaient plus de lumières qu'il ne leur en fallait pour sentir le faux ou l'injuste que leur prescrivaient les prêtres, s'y soumettre néanmoins dans la crainte de déplaire au souverain Être, se persuadant que ce doute n'était qu'une suggestion du malin esprit.

» C'est dans cette circonstance que le mal est plus dangereux, parce que le peuple, qui est toujours imitateur, et qui n'a besoin que de modèles pour être vicieux ou vertueux, est séduit ou entraîné par l'exemple des personnes dont il vénère l'esprit et les connaissances.

» Quand la religion chrétienne serait encore dégagée de ce sacerdoce brutal, *de ces plates momeries* et de son inquisition scandaleuse, comme elle n'en serait pas plus vraie, elle ne serait point de rigueur. *Les gens instruits ne lui devraient jamais que le respect extérieur, et laisseraient au vulgaire ces bas motifs d'être vertueux, ces peines et récompenses et cette éternité chimérique de bonheur ou de malheur.*

» Il suffit de réfléchir sur soi-même pour trouver dans notre propre nature de bonnes raisons et des motifs plus puissants que ceux qu'offre cette religion pour vivre en honnête homme ; l'espoir des récompenses ne peut que diminuer le prix du bien que nous pouvons faire.

» De cette exposition découle naturellement l'excellence de la loi naturelle, qui a posé à l'homme tous ses devoirs en ces trois mots : CONSERVE-TOI. — INSTRUIS-TOI. — MODÈRE-TOI.

» La loi naturelle n'émane pas de la pensée humaine, parce que l'ordre régulier et constant des faits de la nature lui impose l'obligation de s'y soumettre, et c'est seulement cet ordre immuable et inviolable qui constitue la bonté de la loi.

» De cet ensemble de faits naturels, l'homme a adoré la nature et en a suivi les lois. C'est encore un culte, une religion, parce que la violation des règles qui les imposent attire une punition, et que son observation fidèle procure à l'homme tout le bonheur possible.

» La loi naturelle est-elle la volonté d'un pouvoir politique? Non !

» Il est vrai que les législateurs imaginèrent d'appliquer la religion à la politique et à la morale, et d'étayer l'échafaudage des institutions civiles par les institutions religieuses ; *car ils méprisaient assez l'homme pour croire qu'on ne pouvait le mener au bien que par l'illusion.*

» On regarda ce moyen comme la perfection de la législation et de la morale, et c'est cette perfection que les Grecs appelèrent initiation, qui civilisait l'homme et lui faisait adopter un genre de vie conforme à ce qu'on croyait véritablement digne de lui. On avait senti l'insuffisance des lois, et, de là, le besoin d'appeler la divinité à leur secours. Les lois servirent ainsi d'appui à la religion, et la religion, de son côté, étaya la législation. Telle fut, dit Dupuis, l'origine du pacte tyrannique *fait entre les prêtres et les rois.*

» Si la loi naturelle était consultée sur la politique, *elle rectifierait complétement les notions fausses que s'en forment les souverains et les sujets;* elle contribuerait bien plus que toutes les autres religions du monde à rendre les sociétés heureuses, puissantes et florissantes sous une autorité raisonnable.

» *Cette loi, interrogée par les princes, leur apprendrait qu'ils sont des hommes et non des dieux; que leur pouvoir n'est dû qu'au consentement d'autres hommes; qu'ils sont des citoyens chargés, par d'autres citoyens, de veiller à la sûreté de tous; que les lois ne doivent être que les expressions de la volonté publique, et qu'il ne leur est jamais permis de contredire la nature ou de traverser le but invariable de la société.*

» Cette loi apprendrait aux souverains que, pour être chéris de leurs sujets, ils doivent leur procurer les secours et les faire jouir du bien qu'exige leur nature, les maintenir inviolablement dans la possession de leurs droits, dont ils ne sont que les défenseurs et les gardiens.

» Cette loi prouverait aux princes qui la consulteraient que ce n'est que par des bienfaits qu'ils peuvent mériter l'amour et l'attachement de leurs peuples; que l'oppression ne fait que des ennemis; que la violence ne procure qu'un pouvoir peu sûr; que la force ne confère aucuns droits légitimes, et que *des sujets aimant la justice doivent finir tôt ou tard par s'insurger contre une autorité qui ne se fait sentir que par des violences.*

» La conduite des gouvernants nous prouve assez que cette loi si juste n'est pas l'effet de leur volonté (1).

» Nous avons vu quels étaient les dogmes de cette loi naturelle, nous avons vu son origine.

(1) Ad generum Cereris sine cæde et vulnere pauci
Descendunt reges, et sicca morte tyranni.
(JUVÉNAL, *Sat.* XV, 110.)

« Peu de princes visitent le sombre manoir de Pluton, sans laisser la trace de leurs crimes, et peu de tyrans descendent tranquillement au tombeau. »

» Les motifs que sa morale emploie sont l'intérêt de chaque homme, de chaque société, de toute l'humanité, dans tous les temps, lieux et circonstances. Son culte est le sacrifice du vice et la pratique des vertus réelles ; son objet est la conservation, le bien-être et la paix des hommes ; ses récompenses sont l'affection, l'estime et la gloire, ou, à leur défaut, l'estime de soi-même, dont rien ne privera ceux qui sont vertueux ; ses châtiments sont la haine, le mépris, l'indignation que la société réserve à ceux qui l'outragent, et auxquels personne ne peut jamais se soustraire.

» Les nations qui voudront s'en tenir à une morale si sage, qui la feront enseigner à l'enfance, dont les lois la confirmeront sans cesse, n'auront besoin ni de superstition ni de chimères. Celles qui s'obstineront à préférer des fantômes à leurs intérêts les plus chers, marcheront d'un pas sûr à leur ruine ; si elles se soutiennent, c'est que la force de la nature les ramènera quelquefois à la raison. *Les prêtres et les tyrans ligués pour la destruction du genre humain*, sont souvent eux-mêmes forcés d'implorer le secours de la raison qu'ils dédaignent, ou de la nature avilie, qu'ils écrasent sous le poids de leurs divinités mensongères.

» Enfin, mes T.·. C.·. FF.·. *cette loi, ces dogmes, ces principes sont vos principes, vos dogmes, votre loi ; c'est à leur propagation que vous avez engagé votre foi en faisant partie de l'Art Royal. Le bonheur de tous nous impose l'obligation sacrée de combattre le fléau de l'espèce humaine*, LA SUPERSTITION, *et de lui substituer le code sublime de la morale et de la nature.* »

14. La lutte entre la Franc-Maçonnerie et le catholicisme est sans trève ni merci. C'est ce qu'indique à l'évidence le rituel du grade de chevalier Kadosch, d'après lequel le récipiendaire doit percer un serpent à trois têtes dont l'une, entre autres, est coiffée d'une tiare. Cet instrument de mort, cet assassinat simulé sont les symboles de la haine que la Franc-Maçonnerie

a vouée au catholicisme. Qu'on veuille bien observer que nous n'allons pas jusqu'à prétendre, avec plusieurs écrivains, qu'on donne dans les loges des leçons de meurtre, et qu'on y apprenne à manier le poignard. Nous ne croyons pas à une telle monstruosité. Nous nous contentons de prendre cette cérémonie comme un emblême destiné à inculquer à l'initié Kadosch le devoir qui lui incombe désormais, de travailler de toutes ses forces à la destruction du catholicisme représenté par la tête coiffée d'une tiare.

Nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec M. Ragon, sauf dans quelques détails.

« Le poignard, dit-il, qui effraie la foule ignorante des maçons, n'est pas cette arme que nous abandonnons aux mains jésuitiques, mais *il n'est autre chose que le poignard mythriaque, la faulx de Saturne* ; ainsi cet attribut des élus rappelle de nouveau aux parfaits initiés l'empire dominant du bien et du mal, symbolisés par le manche qui est *blanc* et par la lame qui est *noire*. Cette arme, au moral, rappelle aux grands élus qu'ils doivent continuellement travailler à combattre et détruire les *préjugés, l'ignorance et la superstition.* » Or on sait que dans le langage maçonnique les termes : erreur, ignorance, superstition, discorde, sont synonymes du catholicisme.

Si, maintenant, nous en venions aux faits, il serait facile de prouver que l'action des loges ne s'est jamais manifestée que par une hostilité implacable contre la religion chrétienne. Dans toutes les contrées de l'Europe où la Franc-Maçonnerie est parvenue à se constituer et à se développer, elle a transformé son prétendu flambeau de la lumière en une torche incendiaire destinée à ne faire que des ruines du majestueux édifice du catholicisme. Tous les discours prononcés par les orateurs des loges sont empreints de haine contre la religion ; les circulaires, les projets, les combinaisons, les alliances portent le même cachet. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que la con-

duite impie de la grande partie des maçons n'est qu'une attaque permanente contre la foi chrétienne? Baptisés et accueillis dans le sein du christianisme, on les voit partout et toujours renier la croyance de leurs pères et accabler de leurs sarcasmes les chrétiens sincères qui remplissent les devoirs de la religion qu'ils professent.

Après cela, faut-il s'étonner que les Souverains-Pontifes, chargés de veiller à la conservation de la religion catholique, aient comminé des peines ecclésiastiques contre ceux qui feraient partie de la Franc-Maçonnerie? N'auraient-ils pas failli à leur devoir s'ils n'avaient pas élevé la voix pour avertir les fidèles du danger que courait leur foi par la participation à des mystères directement opposés au catholicisme? Clément XII, par sa constitution *In eminenti apostolatus specula*, datée du 14 janvier 1738; Benoit XIV, par son édit *Providias Romanorum Pontificum* et Pie VII par sa constitution *Si antiqua* du 15 août 1814, ont cru devoir éclairer les nations catholiques et les mettre en garde contre une institution destinée à battre en brèche la religion catholique.

Bornon-nous à citer la Bulle de Clément XII, confirmée par Benoit XIV.

BENOIT ÉVÊQUE, *Serviteur des serviteurs de Dieu.*

En mémoire perpétuelle.

Des raisons justes et graves nous engagent à munir d'une nouvelle force de notre autorité et à confirmer les sages lois et sanctions des pontifes Romains nos prédécesseurs, non seulement celles que nous craignons pouvoir être affaiblies ou anéanties par le laps de temps ou la négligence des hommes; mais encore celles qui sont en fraiche vigueur et en pleine force.

§ I. Clément XII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, a, par sa lettre apostolique, datée du IV des calendes de mai l'an de l'Incarnation de N. S. MDCCXXXVIII, de son Pontificat le VIIIe, et adressée à tous les fidèles de J.-C. qui commence par ces mots : *In Eminenti*, condamné et défendu à perpétuité certaines sociétés, assemblées, reunions, conventicules ou agrégations appelées vulgairement de Franc-Maçons ou autrement, répandues alors dans certains pays, et s'établissant de jour en jour avec plus d'étendue; défendant à tous les fidèles de J.-C., et à chacun en particulier, sous peine

d'excommunication a encourir par le fait et sans autre déclaration, de laquelle personne ne peut être absous par autre que par le Souverain Pontife existant pour lors, excepté à l'article de la mort, d'oser ou présumer entrer dans ces sociétés, ou les propager, les entretenir, les recevoir chez soi, les cacher, y être inscrits, agrégé ou y assister, et autrement, comme il est exprimé plus au long dans ladite lettre, dont voici la teneur :

CLEMENT Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles de J.-C. salut et bénédiction Apostolique.

§ II. Elevé par la Providence divine au plus haut degré de l'Apostolat, tout indigne que nous en sommes, d'après le devoir de la surveillance pastorale qui nous est confié, nous avons constamment, secondé par la grâce divine, porté notre attention avec tout le zèle de notre sollicitude, sur ce qui peut, en fermant l'entrée aux erreurs et aux vices, servir à conserver surtout l'intégrité de la religion orthodoxe, et à bannir du monde catholique, dans ces temps si difficiles, les dangers des troubles.

Nous avons appris même par la fâme publique, qu'il se répand au loin, avec de nouveaux progrès chaque jour, certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, nommés vulgairemont de Francs-Maçons ou sous autre dénomination selon la variété des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient l'un à l'autre par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la bible, et sous des peines graves, à cacher par un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

Mais comme telle est la nature du crime, qu'il se trahit lui-même, jette des cris qui le découvrent et le dénoncent ; de là les sociétés ou conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans les esprits des fidèles. que s'enrôler dans ces sociétés, c'est, chez les personnes de probité et de prudence, s'entacher de la marque de perversion et de méchanceté ; car s'ils ne faisaient point de mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière ; et ce soupçon s'est tellement accru que, dans plusieurs états, ces dites sociétés ont été déjà depuis longtemps proscrites et bannies comme contraires à la sûreté des royaumes.

C'est pourquoi, Nous, réfléchissant sur les grands maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non seulement pour la tranquillité des états temporels, mais encore pour le salut des âmes, et que par là elles ne peuvent nullement s'accorder avec les lois civiles et canoniques ; et comme les oracles divins nous font un devoir d'advigiler nuit et jour en fidèle et prudent serviteur de la famille du Seigneur, pour que ce genre d'hommes, tels que des voleurs, n'enfoncent pas la maison, et tels que des renards, ne travaillent à démolir la vigne, ne pervertissent le cœur des simples, et ne les percent dans le secret de leurs dards envenimés ; pour

fermer la voie très-large qui de là pourrait s'ouvrir aux iniquités et qui se commettraient impunément, et pour d'autres causes justes et raisonnables à Nous connues, de l'avis de plusieurs de nos vénérables Frères cardinaux de la sainte Eglise Romaine, et de notre propre mouvement, de science certaine, d'après mûre délibération et de notre plein pouvoir apostolique, avons conclu et décrété de condamner et de défendre ces dites sociétés,assemblées, réunions, agrégations ou conventicules appelés de Francs-Maçons, ou connus sous toute autre dénomination, comme Nous les condamnons et les défendons par Notre présente Constitution valable à perpétuité.

C'est pourquoi, Nous défendons sérieusement et en vertu de la ste Obéissance, à tous et à chacun des fidèles de J.-C., de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'ils soient, laïcs ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention particulière, d'oser ou de présumer sous quelque prétexte, sous quelque couleur que ce soit, entrer dans les dites sociétés de Francs-Maçons ou autrement appelées, ou les propager, les entretenir, les recevoir chez soi, ou leur donner asile ailleurs et les cacher, y être inscrits, agrégés, y assister ou leur donner le pouvoir et les moyens de s'assembler, leur fournir quelque chose, leur donner conseil, secours ou faveur ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, par soi ou par d'autres de quelque manière que ce soit, comme aussi d'exhorter les autres, les provoquer, les engager à se faire instruire à ces sortes de sociétés, à s'en faire membres, à y assister, à les aider et entretenir de quelque manière que ce soit, ou le leur conseiller ; mais Nous leur ordonnons absolument de s'abstenir tout à fait de ces sortes de sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, et cela sous peine d'excommunication à encourir par tous, comme dessus, contrevenant par le fait et sans autre déclaration de laquelle personne ne peut recevoir le bienfait de l'absolution par autre que par Nous,ou le pontife Romain existant pour lors,si ce n'est à l'article de la mort.

Voulons de plus et mandons, que tant les Evêques et Prélats supérieurs, et autres Ordinaires des lieux, que tous les inquisiteurs de l'hérésie, fassent information et procèdent contre les transgresseurs, de quelqu'état, grade, condition, rang, dignité ou prééminence qu'ils soient, les répriment et les punissent des peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie ; car nous leur donnons, et à chacun d'eux, la libre faculté d'informer et de procéder contre lesdits transgresseurs, de les réprimer et punir des peines méritées, en invoquant même à cet effet, s'il le faut, le secours du bras séculier.

Nous voulons aussi qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un Notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité Ecclésiastique, la même foi que l'on ajouterait aux présentes, si elles étaient représentées ou montrées en Original.

Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier, par une entreprise téméraire, cette bulle de Notre déclaration, condamnation, man-

dement, prohibition et interdiction. Si quelqu'un se présume d'y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant, et des bienheureux Apôtres S. Pierre et S. Paul.

Donné à Rome, à Ste Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de N. S. MDCC. XXXVIII, le IV des Calendes de mai, la VIII[e] année de notre pontificat.

§ III. Mais comme il s'en est trouvé, ainsi que nous l'apprenons, qui n'ont pas craint d'assurer et de divulguer que la dite peine d'excommunication portée par notre prédécesseur, comme dessus, ne frappe plus, à cause que la constitution précitée n'a pas été confirmée par Nous, comme si la confirmation expresse du pape successeur fût requise, pour que des constitutions apostoliques, données par un pape prédécesseur, subsistassent.

§ IV. Et comme aussi quelques hommes pieux et craignant Dieu nous ont insinué, que, pour ôter tous les subterfuges des calomniateurs, et pour déclarer la conformité de notre intention avec la volonté de notre prédécesseur, il serait fort expédient d'ajouter le suffrage de notre confirmation à la constitution de notre susdit prédécesseur.

§ V. Nous, quoique jusqu'à présent, lorsque nous avons, surtout pendant l'année du jubilé, et souvent auparavant, accordé bénignement l'absolution de l'excommunication encourue, à plusieurs fidèles de J.-C., vraiment repentans et contrits d'avoir violé les lois de la susdite constitution, et professant de tout leur cœur de se retirer entièrement de ces sociétés ou conventicules condamnés, et de ne jamais y retourner dans la suite ; ou lorsque nous avons communiqué aux pénitenciers par nous députés, la faculté de pouvoir donner en notre nom et autorité la même absolution à ces sortes de pénitents qui recouraient à eux ; lorsqu'aussi nous n'avons pas négligé de presser avec sollicitude et vigilance les juges et tribunaux compétens à procéder contre les violateurs de la dite constitution, selon la mesure du délit, ce qu'ils ont fait en effet souvent, nous avons donné par là des arguments non-seulement probables, mais entièrement évidents et indubitables, d'où on devait assez clairement conclure nos sentiments et notre ferme et délibérée volonté à l'égard de la force et vigueur de la censure portée par notre dit prédécesseur Clément, comme il est rapporté ci-dessus ; mais si l'on publiait une opinion contraire sur notre compte, nous pourrions la mépriser avec sécurité, et abandonner notre cause au juste jugement du Dieu Tout-Puissant, nous servant de ces mots dont il conste qu'on s'est servi autrefois dans les saints mystères :

« Faites, nous vous en prions, Seigneur, que nous ne nous souciions pas »des contradictions des esprits méchants ; mais méprisant cette méchanceté, »nous vous prions de ne pas permettre que nous soyons épouvantés par les »critiques injustes, ou enlacés par des adulations insidieuses, mais plutôt que »que nous aimions ce que vous commandez. » Comme il se trouve dans un ancien missel, attribué à S. Gélase notre prédécesseur, et publié par le vé-

nérable serviteur de Dieu Joseph-Marie Thomasius Cardinal, dans la messe intitulée *contra obloquentes.*

§ VI. Cependant, pour qu'on ne puisse pas dire, que nous ayons omis imprudemment quelque chose, qui pût facilemement ôter toute ressource et fermer la bouche au mensonge et à la calomnie, Nous, de l'avis de plusieurs de nos vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine, avons décrété de confirmer, par les présentes, la susdite constitution de notre prédécesseur, insérée mot à mot, dans la forme spécifique, qui est la plus ample et la plus efficace de toutes, comme nous la confirmons, corroborons, renouvelons de science certaine et de la plénitude de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, en tout et partout, comme si elle était publiée de notre propre mouvement, de notre propre autorité, en notre propre nom, pour la première fois ; voulons et statuons qu'elle ait force et efficacité à toujours.

§ VII. Or, parmi les causes très-graves de la susdite prohibition et condamnation, exprimées dans la constitution rapportée ci-dessus, la première est que, dans ces sortes de sociétés ou conventicules, il se réunit des hommes de toute religion et de toute secte, d'où il est évident quel mal peut en résulter pour la pureté de la religion catholique. La seconde est le pacte étroit et impénétrable du secret, en vertu duquel se cache tout ce ce qui se fait dans ces conventicules, auxquel on peut avec raison approprier cette sentence de Cæcilius Natalis rapportée dans Minucius Félix, dans une cause bien différente: *Les bonnes choses aiment toujours la publicité, les crimes se couvrent du secret.* La troisième est le serment qu'ils font de garder inviolablement ce secret, comme s'il était permis à quelqu'un de s'appuyer sur le prétexte d'une promesse ou d'un serment, pour ne pas être tenu, s'il est interrogé par la puissance légitime d'avouer tout ce qu'on lui demande pour connaître s'il ne se fait rien dans ces conventicules qui soit contre l'état et les lois de la religion et du gouvernement. La quatrième est, que ces sociétés ne sont pas moins reconnues contraires aux lois tant civiles que canoniques : puisque tous colléges, toutes sociétés, rassemblés sans l'autorité publique, sont défendus par le droit civil, comme on voit au liv. XLVII des Pandectes, tit. 22 *de collegiis ac corporibus illicitis;* et dans la fameuse lettre de C. Plinius Cæcilius secundus, qui est la XCVII, liv. X, où il dit, que, par son édit, selon les ordonnances de l'empereur, il est défendu, qu'il pût se former et exister des sociétés et des rassemblements sans l'autorité du prince. La cinquième, que déjà dans plusieurs pays les dites sociétés et agrégations ont été proscrites et bannies par les lois des princes séculiers. La dernière enfin est, que ces sociétés étaient en mauvaise réputation chez les personnes de prudence et de probité, et que s'y enrôler c'était se souiller de la tache de perversion et de méchanceté.

§ VIII. Enfin, notre dit prédécesseur engage dans la constitution rapportée

ci-dessus, les évêques, les prélats supérieurs, et autres ordinaires des lieux, à ne pas omettre d'invoquer le secours du bras séculier, s'il le faut, pour la mettre en exécution.

§ IX. Le tout quoi non-seulement nous approuvons, confirmons, recommandons et enseignons aux mêmes supérieurs ecclésiastiques ; mais encore Nous personnellement, en vertu du devoir de notre sollicitude apostolique, invoquons par nos présentes lettres, et requérons de tout notre zèle, à l'effet des prémis, l'assistance et le secours de tous les princes et de toutes les puissances séculières catholiques ; les souverains et les puissances étant choisis de Dieu pour être les défenseurs de la foi et les protecteurs de l'église ; et par conséquent, leur devoir étant d'employer tous les moyens pour faire rendre l'obéissance et l'observation dues aux constitutions apostoliques ; ce que leur ont rappelé les pères du concile de Trente, sess. 25, chap. 20 ; et ce qu'avait fortement auparavant bien déclaré l'empereur Charlemagne dans ses capitulaires, tit. I, chap. 2, où après avoir prescrit à tous ses sujets l'observation des ordonnances ecclésiastiques, il ajouta ce qui suit : « Car nous ne » pouvons concevoir comment peuvent nous être fidèles ceux qui se sont mon- » trés infidèles à Dieu et à ses prêtres. » C'est pourquoi, enjoignant aux présidents et ministres de tous ses domaines, d'obliger tous et chacun en particulier à rendre aux lois de l'église l'obéissance qui leur est due, il ordonna des peines très sévères contre ceux qui y manqueraient. Voici ses mots entre autres : « Ceux qui en ceci (ce qu'à Dieu ne plaise!) seront trouvés négligents » et désobéissants, qu'ils sachent qu'il n'y a plus d'honneurs pour eux dans » notre empire, fussent-ils même nos enfants, plus de place dans notre pa- » lais, plus de société ni de communication avec nous ni les nôtres, mais ils » seront sévèrement punis. »

§ X. Nous voulons qu'on ajoute aux copies des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi que l'on ajouterait aux presentes, si elles étaient représentées et montrées en original.

§ XI. Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier par une entreprise téméraire, cette bulle de notre confirmation, rénovation, approbation, commission, invocation, requisition, décret et volonté. Si quelqu'un se présume de le faire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul.

Donné à Rome, à S. Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de N. S. MDCCLI le XV des calendes d'avril, la IX[e] année de notre pontificat.

Signé : D. Card. Passioneu.

J. Datarius.

Visa de curiâ. J. C. Boschi.

J. B. Eugenius.

Enregistré à la secrétairerie des Brefs.

Publié le 28 du même mois et de la même année.

Nous ne pouvons nous expliquer la fureur des loges à la proclamation de ces édits que par la plus perfide hypocrisie. Tout en combattant le catholicisme, en le répudiant ouvertement dans leurs antres ténébreux, les maçons voulaient se faire passer pour des chrétiens attachés à la foi et à la pratique de cette religion, dans le but de porter des coups d'autant plus assurés qu'ils partaient d'une main prétendûment amie.

Les quelques extraits d'auteurs et orateurs maçons que nous venons de donner justifieront suffisamment la vigilante sollicitude et les anxiétés du Saint-Siége.

C. Quelle est la tendance politique de la Franc-Maçonnerie?

En lisant les diverses publications maçonniques, on est frappé de voir l'insistance des auteurs des loges à protester contre toute immixtion de l'Ordre dans les affaires politiques. A les entendre, la Maçonnerie bornerait son action à la destruction de la superstition religieuse, et serait étrangère à toute agitation qui aurait pour but *l'amélioration* de la situation civile des gouvernés. Tous les régimes lui seraient indifférents : la monarchie absolue comme la république, et la constitution, l'oligarchie comme la démocratie. Nous comprenons cette tactique : avant tout, on voulait ne pas éveiller la susceptibilité des souverains et endormir leur vigilance. Aussi rien de plus obséquieux, de plus flatteur, de plus rampant que la conduite de l'Ordre envers les souverains absolus. Feignant un dévouement sans bornes à la famille royale, on l'a vu tour à tour se prosterner humblement devant Louis XVI, Napoléon Ier, Louis XVIII et Napoléon III. Les adresses des loges en certaines circonstances heureuses ou malheureuses ne respirent que la sympathie la plus vive pour le souverain, au sort duquel celui de la Maçonnerie est dépeint comme attaché. Mais lorsqu'une révolution est venue briser le trône, lorsqu'on peut

impunément promulguer ses principes, la Maçonnerie sort triomphalement de ses murs scellés, arbore le drapeau qu'elle avait tenu soigneusement roulé, et revendique hautement l'avénement de la démocratie comme le fruit de ses œuvres.

Nous ne pouvons nous empêcher de sourire en voyant les écrivains les plus éminents des loges se plaindre amèrement de la part que celles-ci prennent aux affaires publiques. Citons, par exemple, l'orateur de la loge des Trinosophes. — Après avoir rappelé avec complaisance que les usages maçonniques avaient envahi la société française depuis la révolution, il continue en ces termes :

« Ce parallèle, qu'on pourrait pousser plus loin, *démontre l'influence de la Maçonnerie sur les institutions civiles*, et surtout combien elle familiarise les peuples avec les gouvernements constitutionnels.

» Est-ce par reconnaissance pour les services que notre institution a rendus à l'ordre civil que les *puissances suprêmes* des divers rites maçonniques s'occupent elles-mêmes, *de temps à autre*, de politique? Ce n'est pas toutefois, dans l'intention de voir les membres de l'Ordre s'en occuper, car la place qu'on leur laisse prendre est bien innocente; mais ces hauts frères, plus politiques que maçons, et souvent plus esclaves que libres, *désirent prouver au gouvernement de chaque année que l'institution qu'ils dirigent marche dans le sens de la politique du jour.*

» Nous ne sommes pas, dans notre France, exempts de ce défaut. En révisant les anciens cachets et les timbres du Grand-Orient, lesquels ne devraient offrir que les emblêmes immuables de notre Ordre, on y découvre des empreintes maçonnico-profanes, qui présentent à l'œil du Maçon étonné les signes variables de l'autorité civile. Depuis 1789, on voit d'abord les *lys* antiques remplacés par un *bonnet de liberté*, auquel succéda bientôt le *faisceau républicain*, qui fit place à

son tour à *l'aigle impériale*, après laquelle revinrent les *lys*, qui disparurent pendant les Cent-Jours, pour reparaître encore jusqu'à leur abolition en 1830. N'est-ce pas rappeler trop fidèlement les diverses phases politiques qui se sont succédées depuis un demi-siècle?

» Si je vous déroulais les listes de mots d'ordre qu'ont fait circuler, dans cet Orient, les prétendues suprêmes puissances qui ont surgi dans ces derniers temps, vous reconnaîtriez mieux cette vérité : *que tous les chefs maçonniques se mêlent de politique, malgré la défense faite aux adeptes de s'y livrer.* (1) »

Traduisons la pensée du frère Ragon : La Franc-Maçonnerie ne doit pas s'occuper de politique; toutefois félicitons-nous de voir quelle est son *influence sur les institutions civiles et surtout combien elle familiarise les peuples avec les gouvernements constitutionnels*. Les loges peuvent se vanter de familiariser les peuples avec les gouvernements constitutionnels, mais sans jamais faire de la politique l'objet de leurs travaux. Heureuse Maçonnerie, assez puissante pour transformer les mœurs des peuples, et cela en tenant les yeux fermés et les bras croisés!

Saisissons bien la pensée de M. Ragon. Ce dont il se plaint ce n'est pas de voir la Maçonnerie étendre sa sollicitude sur la situation politique des peuples, mais de ce que les *autorités suprêmes*, qui ne sont d'ordinaire que les hauts fonctionnaires de l'état, aient souvent employé des symboles et donné des mots d'ordre qui trahissent quelque attachement à la monarchie; tandis que la multitude des frères, conséquents avec la liberté, l'égalité et la fraternité maçonnique, n'ont cessé de protester en secret contre cette profanation de l'Ordre.

M. Ragon a raison. La Maçonnerie a ses principes *immuables*, indépendants des signes *variables* de l'autorité civile : le niveau et le marteau qui servent : l'un à faire disparaître les inégalités, l'autre à démolir; l'équerre et la perpendiculaire qui

(1) *Cours phil. et int.*, pp. 381 et 382.

servent d'instruments directeurs pour élever un édifice nouveau sur un terrain parfaitement déblayé. Les emblèmes empruntés à la situation politique du pays ne sont qu'un leurre employé par des hommes *plus esclaves que libres, dans le but de prouver au gouvernement de chaque année que l'institution qu'ils dirigent marche dans le sens de la politique du jour*. Le *lys* des Bourbon, l'*aigle impériale* napoléonienne qui ont figuré sur le sceau du Grand-Orient, les mots d'ordre flatteurs pour le grand conquérant qui a placé la France à la tête de l'Europe, loin d'exprimer la sincérité de la profession de foi monarchique des loges, n'étaient qu'une supercherie. Lorsque les véritables frères pouvaient se soustraire aux regards inquisitoriaux des chefs parjures ou ignorants, ils s'empressaient de sortir de sa niche voilée la statue de la liberté, se prosternaient devant elle, et après lui avoir brûlé un encens dévoué, juraient, le poignard à la main, de la replacer sur ses autels publics dès que le tyran n'aurait plus la force de faire résistance.

Le premier emblème des travaux préparatoires de la Maçonnerie est le *niveau*, *symbole de l'égalité*, *base du droit naturel* (1). Au point de vue politique, cette égalité est bien difficile à définir et semble même, prise dans sa signification la plus étendue, exclure toute autorité permanente et héréditaire. Aussi, en fait, la Franc-Maçonnerie n'a cessé de combattre le pouvoir monarchique qu'elle considère comme incompatible avec l'égalité des citoyens. C'est cette opposition radicale à l'autorité absolue, c'est la condamnation du pouvoir concentré dans une seule main qui a rendu la Maçonnerie odieuse aux souverains et suspecte à l'Église. La dernière, croyant que toutes les formes de gouvernement sont également bonnes dès qu'elles répondent aux besoins des peuples et que les chefs, oubliant l'ambition et l'égoïsme, ne font servir l'autorité qu'au bien public, se garde bien de montrer la moindre

(1) Ragon, p. 108.

préférence pour un régime plutôt que pour un autre; elle veut que les fidèles se montrent partout et toujours des sujets dévoués, aussi bien sous le régime autocratique de la Russie que sous la constitution belge et dans la confédération républicaine de la Suisse. Mais la Franc-Maçonnerie, condamnant *a priori* le régime monarchique, nourrit la haine contre tous les souverains absolus, et ne se contente que de l'égalité politique la plus complète, la démocratie républicaine.

En tant que l'égalité civile fait disparaître les priviléges de certaines castes et répartit proportionnellement les charges sur tous les citoyens, nous ne pouvons qu'y applaudir; notre seule crainte est de la voir pénétrer de l'ordre politique dans l'ordre social. Or, qui pourrait trancher la démarcation entre ces deux ordres? Ragon, n'appelle-t-il pas *l'égalité* (laquelle?) la base du droit naturel? Que de conséquences on pourrait tirer de cette définition!

Le second aphorisme de la devise maçonnique est la *liberté*. Ce mot, d'une signification si vague, a besoin d'être précisé. S'agit-il de la jouissance sans entraves de ce qu'on est convenu d'appeler *libertés* politiques? Dans ce cas nous l'accepterons de grand cœur, aussi longtemps que ces libertés ne s'entredétruiront pas ou que, sous le prétexte de la liberté, on n'érigera pas en système le despotisme le plus odieux. Mais, dans le langage maçonnique, la liberté est toujours opposée à la royauté et n'a pas d'autre signification que celle de république.

La *fraternité* maçonnique n'est que la substitution de la philanthropie basée sur des motifs naturels à la charité chrétienne, appuyée sur des considérations d'un ordre surnaturel. Nous acceptons également la fraternité maçonnique, tout en regrettant qu'elle soit si étroite, si mesquine, si peu dévouée. Si cette fraternité est entendue dans ce sens qu'elle met le frère maçon au-dessus de l'accomplissement d'un devoir civil, nous la répudions comme un attentat contre la société.

Après ces observations préliminaires, voyons quel sens la Maçonnerie donne à la liberté, à l'égalité et à la fraternité.

1. Un homme qu'on n'accusera pas d'ignorance, M. Haugwitz, ambassadeur de la Prusse au congrès de Vérone, s'exprime dans les termes suivants en présence des représentants des grandes puissances :

« Arrivé à la fin de ma carrière, je crois qu'il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les menées des sociétés secrètes, dont le poison menace l'humanité, aujourd'hui plus que jamais. Leur histoire est tellement liée à celle de ma vie, que je ne puis m'empêcher de la publier encore une fois, et de vous en donner quelques détails.

» Mes dispositions naturelles et mon éducation avaient excité en moi un tel désir de la science, que je ne pouvais me contenter des connaissances ordinaires; je voulus pénétrer dans l'essence même des choses. Mais l'ombre suit la lumière; ainsi une curiosité insatiable se développe en raison des nobles efforts que l'on déploie, pour pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la science. Ces deux stimulants me poussèrent dans la société des Francs-Maçons.

» On sait combien le premier pas que l'on fait dans l'Ordre est peu de nature à satisfaire l'esprit; c'est là précisement le danger qui est à redouter pour l'imagination si inflammable de la jeunesse.

» A peine avais-je atteint ma majorité, que déjà non seulement je me trouvais à la tête de la Franc-Maçonnerie, mais encore j'occupais une place distinguée au chapitre des hauts grades. Avant de pouvoir me connaître moi-même, avant de comprendre la situation où je m'étais témérairement engagé, je me trouvais chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. La Maçonnerie était alors divisée en deux partis dans ses travaux secrets. Le premier plaçait dans ses emblèmes

l'explication de la pierre philosophale; le *déisme* et même l'*athéisme* était la religion de ses sectaires. Le siége central des travaux était à Berlin, sous la direction du docteur Zinndorf.

» Il n'en était pas de même de l'autre parti, dont le prince Frédéric de Brunswick était le chef *apparent*. En lutte ouverte entre eux, les deux partis se donnaient la main pour *parvenir à la domination du monde. Conquérir les trônes, se servir des rois comme de l'Ordre, tel était leur but!*

» Il serait superflu de vous indiquer de quelle manière, dans mon ardente curiosité, je parvins à devenir maître du secret de l'un et de l'autre parti. La vérité est que le secret des deux sectes n'est plus un mystère pour moi. Ce secret me révolta. Dans la position élevée où je me trouvais alors, il ne me restait que l'alternative (du moins telle était alors mon opinion) ou de me retirer avec éclat ou de me frayer un chemin particulier. J'optai pour le dernier parti. Mes amis et moi nous eûmes le bonheur de découvrir dans les hiéroglyphes des grades supérieurs, ce que mon âme cherchait avec tant d'avidité. J'y trouvai la nature de l'homme dans sa pureté originelle.

» Ce fut en 1777 que je me chargeai de la direction d'une partie des Loges prussiennes; mon action s'étendit même sur les frères dispersés dans la Pologne et dans la Russie. Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, je ne pourrais donner d'explication plausible de l'insouciance avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *status in statu. Non seulement les chefs étaient en correspondance assidue, et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient récipoquement des émissaires.* Exercer une influence dominante sur les trônes et les souverains, tel était notre but, comme il avait été celui des chevaliers Templiers.

» Il parut un écrit portant pour titre : *Erreurs et vérités.* Cet ouvrage fit grande sensation, et produisit sur moi la plus vive impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma première opinion, était caché sous les emblêmes de l'Ordre; mais à mesure que je pénétrai plus avant dans cet antre ténébreux, plus profonde devint ma conviction, que quelque chose de tout autre nature devait se trouver dans l'arrière-fond. La lumière devint plus frappante, lorsque j'appris que St.-Martin, auteur de cette publication, devait être et était réellement l'un des coryphées du chapitre de Sion. Là se rattachaient tous les fils qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le manteau des mystères religieux dont on s'affublait pour donner le change au profane.

» *J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en* 1788 *et* 1789, *la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement y avaient été résolus alors, mais encore étaient le résultat des associations et des serments*, etc. Que ceux qui connaissent mon cœur et mon intelligence jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi !

» De tous les contemporains de cette époque, il ne me reste qu'un seul, le Nestor de tous les cœurs généreux. — Mon premier soin fut de communiquer à Guillaume III toutes mes découvertes. Nous acquimes la conviction que toutes les associations maçonniques, depuis la plus modeste jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'*exploiter les sentiments religieux, d'exécuter les plans les plus criminels, et de se servir des premiers comme manteaux pour couvrir les seconds.*

» Cette conviction, que S. A. le prince Guillaume partagea avec moi, me fit prendre la ferme résolution de renoncer absolument à la Maçonnerie. Mais le prince opina qu'il serait préférable de ne pas rompre complétement : la présence d'honnêtes gens dans les loges lui parut un moyen très-efficace pour paralyser l'influence des traitres, et pour transformer les

réunions actuellement existantes en associations inoffensives. Devenu roi, le prince royal n'a cessé de suivre la même ligne dè conduite.

» Cette manière d'agir peut-elle encore se justifier à l'époque où nous nous trouvons? Ces raisons ont-elles encore aujourd'hui la même valeur? C'est ce que je ne puis prendre sur moi de décider. »

2. PROPOSITIONS EXTRAITES DU JOURNAL MAÇONNIQUE L'*Astrée.*

1° « Il aurait été imprudent de combattre au grand jour. C'était en propageant la liberté de la pensée et le sentiment de l'indépendance qu'il fallait chercher à renverser ce monument gigantesque élevé par l'ambition. Sous le couvert de l'autorité même, la maçônnerie travaillait au grand œuvre qui lui était confié. »

2° « La Maçonnerie, puissante et formidable, vous suit pied à pied, épie tous vos pas, sonde vos pensées, jusque dans la partie la plus intime de vos âmes, vous surveille au milieu des ombres dont elle vous environne. Son influence secrète et irrésistible brise tous vos plans obscurs. Son bras vigoureux arrachera de vos mains le poignard meurtrier que vous aiguisez contre elle. »

3° « Les cris insensés de la calomnie, ennemie de la lumière, ne peuvent ni affaiblir sa puissance ni nous faire écarter de nos devoirs. »

4° « Elle s'appuie jusque sur le trône lui-même par le moyen d'hommes honorables qui s'associent à nos projets. »

5° « Jusqu'à maintenant vous avez dignement travaillé non-seulement au bien de vos frères, mais encore au salut du monde entier. *Grâce à votre impulsion, l'auguste génie de l'indépendance, qui embrase tout cœur généreux, a parcouru l'univers et enflammé tous les peuples. Par vous, le noble élan qui affranchit les nations, est devenu plus général, et c'est à votre*

appui que les peuples doivent de voir leurs chaînes brisées. »

6° « *Oui, disons-le sans détour, c'est à l'influence de la Maçonnerie qu'il faut attribuer les grands événements politiques, les heureuses transformations qui ont donné à la plus grande partie des peuples de l'Europe des monarchies constitutionnelles, et ont rendu à l'indépendance presque tout le continent américain. Semblable au feu sacré de Vesta, elle a entretenu dans ses temples les saintes maximes du libéralisme.* »

7° « Nous souhaitons donc à notre association des hommes généreux qui possèdent assez d'intelligence pour saisir l'ensemble de leurs devoirs et toute l'importance de leur mission ; qui soient trempés d'une énergie suffisante pour mettre à exécution les nobles résolutions arrêtées dans nos temples. »

8° « Oui, mes frères, *en suivant cette noble voie, la Maçonnerie, cette règle auguste de la foi, cette expression du meilleur régime du gouvernement, triomphera de tous ses adversaires, et ne dotera l'univers de ses lois que pour vénérer et bénir ses institutions humanitaires.* »

9° « Plus on s'efforcera de l'éteindre, plus elle répandra sa lumière salutaire ; elle sera le salut de ceux-là mêmes qui travaillent à sa ruine. »

10° « En vous rappelant, dans quelques considérations générales, les éminents services que notre Ordre a rendus à tous les peuples, et les nobles efforts tentés par le grand nombre de nos ouvriers, afin de réaliser notre but généreux, j'ai cru devoir vous rendre attentifs à l'importance de vos travaux et de votre dévouement. La société en attend les plus heureux résultats. »

11° « Heureux si, en essayant de vous rappeler les devoirs sacrés que vous n'oubliez sans doute jamais, j'ai éveillé dans le cœur des jeunes maçons cette douce sollicitude pour le malheur, cet auguste sentiment de l'indépendance, ce noble

dévouement à la patrie, qui sont les uniques fondements de notre institution. »

12° « En introduisant la politique dans ses éléments, la Maçonnerie *ressemble à l'Arche d'Israël, à laquelle* LES LÉVITES SEULS *pouvaient porter la main*. C'est sans doute une innovation ; mais cette innovation est absolument conforme au but de notre Ordre ; elle n'est qu'humanitaire. »

3. *L'insurrection est le plus saint des devoirs*. Cette horrible maxime, qui date d'un moment d'effervescence populaire, a été soutenue comme un axiôme par l'orateur Heimburger dans la loge de Sonderhausen. Malheur aux souverains qui s'obstineraient à ne pas appliquer les principes de la Maçonnerie ! La réforme religieuse du XVIe siècle et la révolution française sont là pour apprendre aux peuples comment ils doivent revendiquer leurs droits. Au jour marqué, les Maçons sortent de leurs temples et renversent tout ce qui fait obstacle à leurs desseins. Et pourquoi pas? *Les révolutions ne sont que des crises dans l'histoire du développement de chaque nation* (1).

« Si le pouvoir s'obstine à maintenir une chose que l'esprit de l'époque repousse et qui est usée par le temps, il faut, d'après les lois de la dynamique, qu'un pouvoir plus fort s'élève, brise ces entraves, et fasse exécuter la loi de la fatalité. *Cette loi nous la voyons confirmée et par la révolution française et par la réforme religieuse*. Les échafaudages devenus hors d'usage devaient être enlevés, d'après le plan du Maître. Mais ceux qui occupaient le pouvoir dans l'Eglise et dans l'Etat ne voulaient pas entendre parler de réforme. Alors surgirent, du milieu du peuple, des hommes énergiques, qui donnèrent des coups vigoureux à l'échafaudage, et celui-ci s'écroula (2). De son côté la religion, l'édifice religieux, rejetait les formes qui sont soumises, comme toutes choses, à la loi de la variation

(1) *Astrée. Manuel*, etc., 1845.
(2) P. 83.

et doivent correspondre au degré de civilisation qui caractérise chaque époque. Si l'humanité doit progresser, selon la volonté du Grand Maître, il faut que les vieux échafaudages s'écroulent, quand bien même toutes les puissances du monde s'efforceraient de les sauver de la ruine. — C'est par la violence qu'ils sont alors renversés. Que si cette destruction est coupable aux yeux de la loi humaine, elle n'en est pas moins conforme à la loi éternelle qui seule a force pour l'humanité. D'après ces considérations, on comprend que *les révolutions ne sont que des crises dans l'histoire du développement de chaque nation*. Ce que le temps a usé doit tomber; et si des mortels tendent de le conserver, qu'on n'accuse qu'eux-mêmes lorsqu'ils seront ensevelis sous les ruines. »

« Après cela, nous pouvons avouer en toute conscience que le travail de l'esprit de l'époque au temple de l'humanité va progressant sans cesse, en dépit de tous les obstacles, de tous les délais, de toutes les destructions apparentes. Ne nous laissons pas décourager, si le progrès n'est pas partout également sensible. Travaillons énergiquement dans la mesure de nos forces respectives, avec la certitude infaillible qu'au moment où l'édifice aura atteint la hauteur nécessaire, les vieux échafaudages tomberont d'eux-mêmes. (P. 84.) »

4. La Maçonnerie ne doit pas se borner à inculquer aux frères des idées étroites de politique. L'organisation de cette institution républicaine et sociale doit servir de modèle aux nouveaux régimes politiques (1).

« Tout ce que la Maçonnerie peut faire pour contribuer à atteindre ce but philanthropique, consiste à *tenir le frère dans la méditation continuelle de certaines idées sociales importantes et à l'en pénétrer profondément* (2). » « Il faut lui faire

(1) *Revue maçonnique*, Manuel pour les Frères. Altenbourg, 1823, Ier vol. 1re livraison. p. 92.
(2) P. 95.

comprendre que nous avons tous, de par la nature, les mêmes droits au développement de nos facultés, et à *l'utilisation* de nos forces; que tous, selon nos capacités particulières, nous avons notre place à occuper dans la société et que nous devons agir pour le bien général de l'humanité. »

« *Le régime du gouvernement ou l'organisation d'une loge bien constituée est l'idéal de la meilleure constitution dont la société humaine est susceptible. Notre constitution est démocratique et son administration représentative.* Le Maître d'une loge est responsable; son pouvoir n'est qu'annuel. Chaque officier a son cercle d'action particulier. Les membres sont divisés en trois grades, comme la société l'est en jeunes gens, hommes faits et vieillards. *Union des membres des différentes religions dans la religion naturelle, égalité des droits, jouissances communes, action philanthropique universelle, voilà ce qui affermit notre association.* » — « Puisque la religion renferme indirectement l'humanité; puisqu'il faut un certain degré d'instruction pour pouvoir s'élever à l'idée sublime de l'humanité; puisque les hommes instruits eux-mêmes sont remplis de trop d'égoïsme pour avoir de cette notion une parfaite intelligence, il faut que les temples consacrés à l'humanité restent, quelque temps encore, ouverts à un petit nombre d'élus. Les hommes revêtus du pouvoir et chargés du gouvernement ne comprennent pas encore pour la plupart combien le respect pour l'humanité est nécessaire à l'homme qui a la mission de former de bons citoyens. Les prêtres de la religion, au lieu de voir dans les prêtres de l'humanité (1) des auxiliaires et des préparateurs utiles, n'y verront, de longtemps encore, que d'odieux rivaux : ils nous accuseraient d'idolâtrie, *si nous voulions donner à l'humanité une personnification morale, comme on a coutume de faire pour la divinité* (2). »

(1) Les Francs-Maçons.
(2) Voilà du panthéisme bien franchement exprimé.

5. A la vue des convulsions auxquelles l'Europe a été en proie, Blumenhagen (1), maçon d'une grande célébrité, ne craint pas d'en faire retomber la responsabilité sur sa chère institution, la Franc-Maçonnerie. Il avoue qne la révolution française, avec toutes ses horreurs, a été l'œuvre de l'Illuminisme maçonnique; il reproche aux Carbonari, enfants perdus des loges, d'avoir ensanglanté l'Italie; il reconnaît que les Maçons ont bouleversé l'Espagne. Telle est la tendance maçonnique, telle est la liberté que la Maçonnerie espère de donner aux peuples. La protestation posthume des loges contre les Maçons dénaturés, qui compromettent par leurs excès l'auguste institution, prouve la crainte qu'elles éprouvent, plus que la sincérité de leurs regrets. Lorsque la Maçonnerie a cru avoir réussi dans son œuvre de destruction, en 1848 par exemple, elle a revendiqué hautement et solennellement ce qu'elle appelait une heureuse transformation des peuples.

« La Maçonnerie en elle-même n'est susceptible d'aucune altération; mais les membres qui la composent sont hommes, et, comme tels, ils sont sujets à des passions. Pour se montrer à l'humanité comme personne agissante, la Maçonnerie avait besoin d'une forme : elle prit celle de la Loge. A l'abri, d'une part, de toute infirmité humaine, de l'autre, *elle s'est livrée à la séduction, à l'erreur, à la légèreté, à l'orgueil...*

» Nous ne devons pas, dans notre orgueil, nous en imposer à nous-mêmes. Nous ne devons pas nous cacher les inconvénients de notre propre association, *quoiqu'il soit très-avantageux de les dérober aux yeux du monde par le voile du secret.* Nous devons, conformément à nos engagements, nous communiquer les uns aux autres dans quelle partie de la

(1) Guil. Blumenhagen prononça un discours dans sa Loge, le 2 nov. 1820. Il prit pour sujet *la Maçonnerie et l'Etat*, ou *Quel est le besoin de l'époque?* (*Revue Maçonnique*, manuscrit pour les frères, 1828, p. 320.) Cette pièce mérite d'autant plus d'attirer notre attention, qu'elle a pour auteur un Vénérable distingué.

communauté sévit la peste : ainsi on pourra la combattre par des moyens préservatifs, avant qu'elle ait infesté toute la masse, et avant que la riante contrée devienne une solitude et un sujet d'effroi pour le voyageur des temps futurs....

» Chaque maçon qui considère attentivement l'essence des loges, *ne peut méconnaître combien grand serait le péril, si un esprit faux s'emparait des associations particulières et les dominait*, si la passion et le patriotisme mal entendu occupait la tribune, si le Maître, de son équerre maçonnique, ne réglait plus le travail des frères, si l'antique parole se perdait, si la parole humaine et mondaine venait à prévaloir; cette parole qui éloignant de toute discussion spirituelle, n'a pour objet qu'un bonheur terrestre, et, dégradant la Maçonnerie, ne recherche comme bien suprême qu'un ignoble lucre. *C'est là ce qui est arrivé depuis des siècles, et particulièrement dans les derniers temps; c'est là ce que nous avons encore actuellement sous les yeux !!!*

» On pourrait objecter : cet abus, cette intrusion des Francs-Maçons, *unis secrètement et par conséquent doublement forts* dans les affaires politiques, sont-ils partout funestes pour l'Etat et pour le peuple ? Est-ce que, par-ci par-là, il n'en est pas sorti une amélioration ? Cette action puissante, mais presque invisible, n'a-t-elle pas eu pour résultat de gagner comme par enchantement l'Etat et le peuple ? N'a-t-elle pas exécuté en peu de temps ce que de longs siècles n'avaient pu amener à bonne fin?

» L'abus reste abus ; l'égarement reste égarement ; le parjure reste parjure. Le succès de plans funestes ne prouve point la dignité des sentiments et ne disculpe jamais. Examinons en détail toutes les capitales de l'Europe dans lesquelles les Maçons sortirent de leur obscurité, substituèrent à la satisfaction du paisible travail une influence puissante sur les phénomènes historiques, et, aveuglés par l'erreur, sortirent du chemin frayé par nos pères. »

Après avoir rappelé les troubles de l'Angleterre causés par la Maçonnerie, Blumenhagen continue en ces termes :

« Notre deuxième coup d'œil doit être destiné à un État allemand. (1767-1780.) Un professeur, nommé Adam Weisshaupt, fonda en Bavière l'Ordre des Illuminés : la lumière, dans l'acception la plus étendue du mot, était son but avoué. Mais le monstre n'avait pour mobile secret que l'égoïsme et la soif de la domination ; leur maudit avorton n'était que la révolution sous le manteau de la philosophie. *Sans être Maçons dans le principe, les illuminés surent s'emparer de la plupart des Loges ; les Maçons les plus estimés furent fiers du titre d'Illuminés*, jusqu'à ce que le gouvernement, avec une sage sévérité, déchira le voile de leurs mystères, prévint l'exécution de leurs projets sinistres, et expulsa les adeptes dans un pays voisin, où leurs torches infernales surent trouver un aliment à la combustion et une sécurité plus complète. Ce fut vers la France que cette expédition des Argonautes se dirigea ; mais, au lieu de tuer un dragon et de conquérir la toison d'or de la liberté spirituelle, ces hommes, si fiers de leur célébrité, se livrèrent à l'incubation d'une couvée de dragons. Comme une troupe d'animaux carnassiers, leurs dignes rejetons se répandirent sur la surface du monde, et remplirent la terre d'horreurs et de crimes inconnus jusqu'alors. Nulle part autant que dans ce pays, on n'a abusé de la Maçonnerie. Auparavant, elle était réduite par ses jongleries grossières au rôle d'un charlatan ; son esprit était détrempé en trente et quelques grades de chevaliers ; son but n'était plus que l'imposture et la cupidité la plus sordide. Puis nous avons vu dans le jacobinisme et le terrorisme un fratricide Egalité et un Robespierre, buveur de sang. Nous les avons vus à d'infâmes autels remplacer le maillet du Maître par la hache du bourreau ; nous les avons entendus prêcher le régicide et l'athéisme. Le *Chevalier du Poignard* qui, du temps des Stuarts, était en Italie et en France

le plus haut grade de l'Ordre, put exercer réellement ses exécrables fonctions ; les frères qui dans les loges avaient été instruits à transpercer par le fer un mannequin placé dans une caverne, montrent au grand jour l'adresse qu'ils ont acquise et frappent avec la soumission d'un souple écolier. Retirons nos regards de ces scènes d'horreur, de ces flétrissures éternelles pour l'humanité et pour l'association. Si les aînés ont survécu à ces temps d'horreur, il faut que ces récits salutaires passent du père au fils ; il faut les méditer souvent dans nos réunions maçonniques comme des leçons salutaires.

» *Espagne.* Au sud-ouest de l'Europe, est un peuple qui se distingue de tous les autres par un caractère national bien tranché. L'Espagnol est le représentant de la chevalerie européenne. Fierté, bravoure, galanterie, noblesse et dignité, amour de la patrie allumé aux rayons brûlants du soleil d'Afrique, fusion complète, tels sont les caractères saillants de cette belle nation. Là aussi, *la Maçonnerie dépassa les bornes qu'elle aurait dû respecter ;* mais, du moins, elle le fit noblement, poussée qu'elle était par la nécessité et attendrie par la voix suppliante des opprimés. Le grand et immense succès, les conséquences de ce hardi coup de main doivent faire oublier un égarement momentané.

» Les derniers événements qui se sont accomplis en Italie présentent un désolant contraste. A quoi nous servirait-il de vouloir nous dissimuler à nous-mêmes que les *Carbonari* (1820) *sont les enfants pervers de la Maçonnerie, et que leurs loges, remplies d'un trouble sauvage, sont appuyées sur nos temples,* comme l'amère noix de galle croît sur le noble chêne? Rappelez-vous seulement que le *chevalier du Poignard,* ce grade le plus élevé de la Maçonnerie en France et en Italie, fut convoité par Jacques II et les Stuarts, pour trouver un abri et une position avantageuse.

» Les carbonari portaient ostensiblement le poignard dégainé,

pour s'en servir contre les prétendus ennemis de la lumière; au nombre de 80,000 dans un seul royaume, ils fournirent 12,000 hommes armés pour exécuter leur projet (ils ont fondé une *alta vendita*, grande loge qui doit diriger la communauté); la Sicile saigne de plusieurs plaies sanglantes; des villes devenues désertes, les cadavres des citoyens égorgés déposent contre eux; tous les princes et tous les peuples fixent un regard inquiet sur eux et sur les pays où ils osent se montrer. Leur nom seul doit rappeler au maçon instruit *la dégénération et les sectes de notre association*. Ils ont conservé le charbon (carbone), pour que celui-ci couve dans l'obscurité; ils l'ont fait jaillir à l'état de flamme, pour allumer le feu, lorsqu'ils ont jugé que le moment était opportun. *Le lion blessé, mené par une corde, les deux colonnes renversées unies à la croix de St.-André, tous ces symboles des grades écossais, exprimaient la même chose;* ils n'étaient que des hiéroglyphes maçonniques dans lesquels il n'est pas difficile de reconnaître un lien de parenté, et une même signification. Le bâtard n'est-il pas un enfant? L'enfant dénaturé n'éveille-t-il pas aussi la douleur du père? Oui, nous devons plaindre des frères égarés; c'est avec affliction et anxiété que nous devons les suivre de l'œil, quand nous voyons les enfants d'une mère pure s'égarer sur la trace de bandits, se perdre dans la sauvagerie de la passion et dans la solitude d'un égoïsme effréné. Le Maître du monde lui-même, lui qui daigne convertir les égarements et les fautes des hommes en bénédictions et en bienfaits, ne retirera pas sa main toute-puissante de sa créature bien-aimée. Pourtant nous devons agir avec autant de prudence que d'énergie, assurer le bien des âmes, protéger, autant qu'il est en nous, notre bonne mère, la Maçonnerie, dont les blessures que lui ont faites des enfants dénaturés sont encore saignantes.

» Il ne faut pas perdre de vue les conséquences qui peuvent découler pour l'Ordre, de l'immixtion des Francs-Maçons dans

les affaires mondaines et dans des travaux complétement étrangers à la Maçonnerie. Oserions-nous blâmer le gouvernement et le prince *d'être devenus plus circonspects, plus vigilants et plus soucieux par suite de l'expérience qu'ils ont acquise?* Oserions-nous les blâmer, quand nous les voyons faire expier à la mère les crimes de ses indignes enfants, et éteindre un flambeau dont des hommes ivres et furieux pouvaient se servir pour allumer un immense incendie? Loin de moi de vouloir être un Jérémie qui voudrait prédire et chanter la ruine de l'orgueilleuse Jérusalem! Mais l'inquiétude et l'angoisse doivent serrer le cœur de tout vrai Maçon, lorsqu'il considère qu'au lieu des remèdes doux et insensibles, par lesquels nous devrions combattre les maux de l'humanité, on a recours à des incisions violentes et téméraires, faites par des mains inexpérimentées, où ce qui est sain est emporté avec ce qui est corrompu, où les malheureux estropiés et les cadavres disent assez quelle est l'ignorance des empiriques!

» C'est un devoir et une obligation très-grave pour tous les bons maçons de s'opposer à la corruption, et, par des efforts redoublés, d'étayer les piliers du temple qui sont ébranlés. A des enfants plus dignes et à leur vie plus réglée, il faut que le gouvernement reconnaisse que les autres n'étaient que des bâtards, des corsaires, qui pillaient à l'abri d'un pavillon de paix qu'ils avaient dérobé. »

Plus loin, Blumenhagen, en contradiction avec lui-même, dit: « L'enfance et l'adolescence de l'Ordre sont passées. Il est parvenu à l'âge de la virilité; avant qu'il ait achevé son troisième siècle d'existence (c'est en 1717 qu'il a formé son plan), le monde reconnaîtra ce qu'il est. C'est pourquoi, prévenant le temps et le jugement du monde, veillez sur l'esprit de l'association. Que nos édifices s'élèvent dans tous les coins du monde; que l'Ordre s'établisse solidement dans le cœur de chaque pays. *Quand, dans tout l'univers, brillera le temple*

maçonnique, que l'azur des cieux sera son toit, les pôles ses murailles, le trône et l'Eglise ses colonnes, alòrs les puissants de la terre devront eux-mêmes s'incliner, abandonner à nos mains la domination du monde, et laisser aux peuples la liberté que nous leur aurons préparée. Que le maître du monde nous accorde encore un seul siècle, et nous aurons atteint le but si ardemment désiré, et LES PEUPLES NE CHERCHERONT PLUS LEURS PRINCES QUE PARMI LES INITIÉS. Mais pour cela il est nécessaire que le travail ne se ralentisse jamais, et que chaque jour la construction de l'édifice fasse des progrès! Plaçons insensiblement les pierres une à une : c'est ainsi que le mur s'élèvera invisiblement, mais plus solidement.»

6. Pendant la révolution de 1848, on vit se commettre à Vienne, à Berlin et à Francfort, des crimes atroces, dignes des Sans-Culottes. Les Maçons allemands proclamèrent dans toutes les loges que cette ère nouvelle devait être attribuée à l'heureuse influence de la Maçonnerie. Le *Manifeste* suivant *de la Grande-Loge d'Allemagne* ne laisse pas le moindre doute sur la participation des loges de son obédience au mouvement démocratique. Seulement, pour donner le change comme toujours, ce document représente la Maçonnerie comme passive plutôt qu'active; il se plaint amèrement des progrès que les idées subversives avaient faits dans les esprits des Maçons, et de l'audace sans cesse croissante des têtes exaltées. La *Grande-Loge* d'Allemagne, ayant pour Grand-Maître le prince de Prusse, n'est-il pas à présumer que ce Manifeste est extérieurement un acte de déférence envers lui ? Y aurait-il témérité à supposer que, dans une correspondance plus intime, on ait félicité les loges prussiennes de ce qu'on a blâmé dans un document public ?...

MANIFESTE DE LA GRANDE LOGE D'ALLEMAGNE. — 24 JUIN 1849.

« Une année grosse d'orages et de tempêtes s'est écoulée depuis la dernière fête de l'association dont nous célébrons

encore aujourd'hui le glorieux anniversaire. Les traces nombreuses de son action sur les peuples et sur les individus sont empreintes partout et sont visibles à tous les yeux. La Maçonnerie n'a pu se soustraire à l'influence de cette agitation. L'impulsion prompte et diverse que l'on a donnée pour amener le renversement de l'ordre des choses actuel, et qui s'est manifestée clairement dans tous les actes posés, a produit des faits déplorables, qui compromettent singulièrement l'heureuse influence de la Maçonnerie. Aussi longtemps qu'une impulsion se borne à faire agir dans le but d'un développement légitime et d'un progrès raisonnable, elle ne peut être que féconde et salutaire ; mais *quand les flots, poussés avec trop de précipitation et de violence, dépassent les bornes de l'ordre*, on doit craindre les plus grandes catastrophes de ce bouleversement radical. Ces résultats sont doublement à redouter, quand ils menacent une institution dont le but essentiel est de conserver dans leur pureté primitive les principes de son existence et de son développement, et de les transmettre intacts aux générations futures. »

7. Comme Blumenhagen, M. Vivier, vénérable, et M. Traillard, orateur de la loge de Lyon attribuent la paternité de la révolution française à la Maçonnerie. D'après eux, cette révolution, de sanglante mémoire, n'a été que la manifestation des principes proclamés depuis longtemps dans le sein des loges. Le discours du F.·. Traillard ayant été couronné, il est permis de le considérer comme l'expression de la Maçonnerie française. On pourra remarquer avec étonnement que le F.·. orateur n'établit aucune distinction entre les différentes phases du drame révolutionnaire. Il exprime même un regret significatif, c'est que Robespierre n'ait pu constituer la fraternité maçonnique.

Voici en quels termes s'exprime le V.·. Vivier (1) :

(1) *Latomia*, T. II, p. 134.

« Avant la révolution de 1789, la Maçonnerie s'était cachée dans l'ombre du mystère. Ce fut dans cette ombre et dans un cercle restreint d'initiés qu'elle développa ses pensées sur la liberté. Aujourd'hui la liberté et l'égalité forment déjà une partie de nos lois fondamentales; seule, la fraternité appartient encore à la théorie. Quelques élus l'ont comprise et la pratiquent; et, dès ce moment, leur devoir est de la prêcher non plus à quelques initiés, non plus dans les ténèbres, mais en plein jour, mais au peuple rassemblé: car rassembler des hommes, a dit un orateur célèbre, c'est les relever. Ils cherchent alors à se complaire mutuellement; et ils ne le peuvent qu'en employant des procédés pleins d'estime et de considération. L'homme est de toute la nature l'objet le plus auguste; et le spectacle le plus grandiose qui puisse être offert est celui d'un peuple rassemblé. Pénétré de cette conviction, le conseil central a ordonné une fête générale de l'Ordre. Dans la prévision certaine que nous rencontrerions la plus grande sympathie, nous nous sommes efforcés de paraître devant vous en hommes dignes de vous. Vos orateurs n'ont pas reculé devant la fatigue de longues veilles pour ouvrir la lutte d'une manière glorieuse; leurs brillants discours laisseront dans vos cœurs des germes féconds que votre propre réflexion développera.

» Ils vous parleront de l'amour fraternel, sujet de tous nos entretiens futurs. Au moment de la révolution, la fraternité ne fut qu'un jalon, de même que la liberté et l'égalité. Avant de s'occuper spécialement de la fraternité, il fallait poser les fondements à une liberté durable; il fallait faire passer sur tous les Français *le niveau de l'égalité*. Nos ancêtres n'ont pas failli à leur glorieuse mission; ils n'ont reculé devant aucun sacrifice. Mais, à cette époque de larmes et de sang, où chaque individu n'avait pas trop de toutes ses forces, où la hache de la guillotine, plus terrible que l'épée de Damoclès, planait sur toutes

les têtes, ils ne purent se livrer à la douce et tendre pensée de la fraternité. Robespierre lui-même l'oublia le 17 mai 1794, dans le discours qu'il prononça sur la religion et la morale : elle n'était pas comprise dans le programme des fêtes nationales. Elle nous appartient, à nous Francs-Maçons, puisque, dans nos réunions, nous ne connaissons d'autre nom que celui de frère ; c'est donc à nous de restaurer ce que la Convention a brisé, et d'élever à la fraternité un autel autour duquel se réunira toute l'humanité. Je donne la parole au frère Traillard, auteur du discours couronné par le conseil central. »

8. Traillard. « Lorsque les Maçons avaient assez d'audace et d'adresse pour soustraire les productions de leur intelligence aux investigations de la police, cette *glorieuse* transgression de la loi était punie par une longue détention ou par l'exil. Evidemment, c'était se jouer de l'humanité. Pourtant déjà grondait l'orage, déjà l'esprit de la Fronde, puissant à cette époque, avait détruit l'œuvre insensé des vieilles constitutions ; déjà la raison, par la philosophie, démolissait pierre par pierre cet édifice pourri, et en minait les fondements. Chacun comprit que depuis trop longtemps on avait violé les lois les plus sacrées, et que le moment était enfin arrivé de rendre à celles-ci leurs droits imprescriptibles. Au premier choc devait jaillir l'étincelle électrique destinée à faire éclater le pouvoir. Le char de l'Etat était enrayé ; on ne put se passer de nouveaux ressorts. La nation fut convoquée : on avait besoin d'elle ; ses représentants devaient trouver le moyen de sauver le pays. Les droits de l'homme furent proclamés, et le peuple vit que l'heure de la régénération avait sonné, et que l'ancien ordre de choses devait être détruit. Les fondements de la nouvelle constitution s'élevèrent sur les ruines de la Bastille. La journée du 14 juillet fut féconde en résultats. *Les hommes, qui jusqu'alors n'avaient exprimé leurs pensées qu'isolément*

et sans bruit, comprirent que leur ascendant s'était accru ; ils prirent les rôles qui leur avaient été distribués dans ce grand drame et se mirent à l'œuvre avec courage. La patrie avait à sa tête toute une phalange d'audacieux révolutionnaires !

Mais qu'avait fait la Maçonnerie pendant les années qui avaient précédé ces grandes luttes? Tandis qu'un très-petit nombre de philosophes courageux cherchaient à maintenir les droits imprescriptibles de l'homme, *la Maçonnerie, dans l'intérieur de ses temples, avait amené à exécution ces principes augustes.* Ses orateurs y proclamaient la liberté de conscience, exposaient le droit naturel de tous les citoyens, prêchaient le dogme de cette liberté qui avait toujours été foulée aux pieds dans les sociétés civiles. Enfin, la Maçonnerie reconnaissait l'égalité de tous les hommes et n'accordait d'autres distinctions que celles méritées par la vertu, la fraternité et l'intelligence.

» *Une société fondée sur des principes si différents de ceux qui gouvernaient le monde, devait produire une profonde et vive impression sur les sentiments de ceux qui étaient encore chancelants.* Rendre accessibles à tous les dignités et les emplois, c'était réaliser un rêve. Aussi les hommes au cœur noble désirèrent-ils d'entrer dans l'Ordre ; du moment où ils avaient vu la lumière, ils devenaient eux-mêmes de nouveaux apôtres. *Ceux qui possédaient des connaissances supérieures se servaient de la tribune ou de l'autel pour répandre les idées nouvelles. Ceux dont l'instruction n'était pas complète écoutaient avec enthousiasme la voix civilisatrice,* et, de retour dans leurs familles ou leurs corporations, *ils y faisaient germer la semence qu'on leur avait confiée.*

» Comprenez-vous, après cela, l'influence de la Maçonnerie sur une société qui se trouvait en dissolution? *Comprenez-vous aussi d'où lui venait cette influence ?* Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons : *elle provenait de ce que les maçons pouvaient dire, faire et enseigner ce que le citoyen profane n'osait expri-*

mer, ni penser, ni apprendre. Eh bien, ces principes que la Maçonnerie avait, avant tous, reconnus et proclamés, ces principes, bases de sa constitution, sont encore aujourd'hui consignés dans nos codes, quand bien même ils ne sont pas encore suivis par les lois civiles (1). Voilà le fruit que la nation a retiré de ces luttes sanglantes.

» Pour seconder les progrès d'une chose utile, nous n'avons pas, comme la Maçonnerie de jadis, à combattre les lois reconnues par la société profane. Que voulaient nos ancêtres? Ils voulaient délivrer leurs frères des liens dont ils étaient chargés par la perversité de la société civile et par cette civilisation qui est fondée uniquement sur les droits de la naissance et de la puissance. Nous avons la mission de continuer leur œuvre.

» Avant tout, nous devons nous emparer de l'instruction de la jeunesse. Nous le savons, depuis cinquante ans, on a fait beaucoup pour l'instruction. Mais l'instruction ne doit pas cesser dès que l'individu quitte l'école : elle doit embrasser tous les âges de la vie. Cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire, que la première a dû forcément être circonscrite dans des limites trop resserrées. C'est une des raisons principales pour lesquelles les classes pauvres sont si ignorantes. La Maçonnerie doit accomplir la prophétie de Condorcet, lorsque celui-ci dit : « Aucun homme ne pourra dire désormais : la loi » m'assure l'égalité des droits; mais on me refuse les moyens » d'apprendre à les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi; » mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'en» toure. On m'a dit dans ma jeunesse que l'instruction est une » nécessité; mais, forcé de travailler pour vivre, les premières » notions se sont effacées de ma mémoire, et il ne m'en est resté

(1) Ainsi, de l'aveu même du F.·. Traillard, les lois civiles actuelles ne renferment pas une dose de liberté et d'égalité comparable à celle que la Maçonnerie voudrait donner aux peuples.

» que l'aigreur, non contre la volonté de la nature, mais contre » l'injustice de la société. »

» L'instruction est donc le moyen d'entretenir l'intelligence dans la société. Si vous voulez consolider la Franc-Maçonnerie, il faut que toute votre attention se porte à maintenir l'égalité et à rechercher la vertu. *Du reste, pour aimer l'égalité et la justice, le peuple n'a pas besoin de grandes vertus;* et après tout, nous sommes tous enfants du peuple.

» Ne souffrons pas que le catholicisme exploite le vide que la société a laissé dans le cœur de l'homme. La tolérance de l'esprit public doit triompher du despotisme du clergé. Relever l'homme par le spiritualisme, telle doit être la nouvelle mission de la Maçonnerie.

» Regardez autour de vous, et dites si ma logique n'est pas rigoureuse. *La morale a besoin d'une base plus solide que celle qu'on lui a donnée jusqu'à présent; et cette base sortira immédiatement de la fraternité; elle sera plus claire encore que celle de l'Evangile.* La Maçonnerie est en conséquence une institution religieuse, morale et sociale; comme institution religieuse, elle admet la liberté de conscience; comme institution sociale, elle reconnait les fondements de toute société: la liberté, l'égalité et la fraternité. »

9. Ivre de bonheur à la vue de la révolution de 1848, Gieseler (1) se demande si le temps est venu de dissoudre l'Ordre dans l'association universelle de l'humanité? Il penche pour la négative par la raison que l'Ordre n'a encore donné aux peuples que la liberté extérieure; il doit de plus lui en donner l'intelligence.

« Trois grands mots, dit-il, retentissent aujourd'hui dans

(1) Gieseler, membre de la commission des écoles, et docteur en théologie protestante, a prononcé ce discours dans la loge de Goettingue *au Compas d'or,* à l'occasion de la fête de St.-Jean, 1848. Il mêle sa voix aux cris de triomphe poussés par les Maçons français. Le frère *Bechstein,* israélite, a développé le même sujet dans son *Manuel maçonnique* pour 1849.

le monde : liberté, égalité, fraternité. C'est par ces mots que le peuple, d'où est partie l'impulsion, a résumé tous ses vœux. Pàrtout ces mots trouvent de l'écho : ils expriment en effet *le* but suprême vers lequel tendent notre époque orageuse et les idées pour la réalisation desquelles elle lutte depuis si longtemps.

» Mais, mes frères, n'est-ce pas l'esprit même de notre association qui se manifeste par ces mots ? N'est-ce pas cette même liberté que le maçon prise au-dessus de tout ? N'est-ce pas la liberté, n'est-ce pas la fraternité qui ont toujours régné dans nos loges ? N'est-ce pas à cette liberté, à cette égalité, à cette fraternité que la vie et les travaux de nos ateliers ont toujours été consacrés ? N'est-ce pas ainsi que nous nous distinguons du profane, et que nous donnons à chacun un caractère, une consécration, un charme particuliers ?

» Ainsi ce que, à la différence des profanes, nous avons tâché de gagner est devenu le but général des efforts des peuples. La liberté n'a plus besoin de se réfugier à l'ombre de nos loges; elle parcourt sans voile toutes les places publiques. L'égalité et la fraternité ne sont plus circonscrites dans le cercle étroit des Francs-Maçons : des peuples entiers en portent les emblèmes sur leurs bannières, et cherchent à les réaliser dans leur sein.

» Puisqu'il en est ainsi, puisque l'esprit sacré de notre association a franchi le seuil de nos loges et animé tous les peuples, la grande époque prédite si souvent est-elle enfin arrivée, où notre association doit se transformer en alliance universelle entre les membres de l'humanité ? Dans ce cas, c'est un devoir pour nous d'ouvrir les portes de nos temples et d'y laisser pénétrer tout ce qui est homme. Dès lors notre Ordre a atteint son but suprême.

La liberté que réclame la génération actuelle, c'est la liberté civile, la suppression de toutes les barrières devenues superflues.

lorsque tous les hommes sont réunis en un seul État. Depuis longtemps les peuples ont aspiré après ce bien précieux : notre époque paraît être destinée à l'obtenir et à le consolider. Quand elle aura résolu ce grand problème, elle brillera dans l'histoire des peuples, entourée d'une glorieuse auréole; et, après bien des siècles, on se la rappellera comme le temps heureux où les peuples entrèrent en majorité. Elle en est encore actuellement dans les douleurs de l'enfantement de la liberté ; elle ressemble au vin généreux qui d'abord fermente, écume pour rejeter ce qui est impur et fait sauter les liens où l'on voulait le contenir. La jeune liberté ne se connaît pas encore assez pour se distinguer de l'arbitraire, de la licence et de sa connexion avec la loi de l'ordre.

» C'est pourquoi nous saluons avec bonheur et enthousiasme la liberté extérieure que notre époque cherche à fonder.

» L'égalité est le deuxième problème de notre époque. C'est avec ce mot qu'elle combat la valeur excessive accordée aux avantages extérieurs de la condition, des richesses, des honneurs; elle soutient avec raison que, dans un état libre, la qualité de citoyen libre est la plus auguste et fait disparaître toute autre distinction. Nous autres, Maçons, nous avons donné à l'égalité une étendue bien plus grande ; nous avons toujours regardé comme base de notre Ordre ce principe que, dans leurs rapports les plus élevés, les hommes sont égaux entre eux, et qu'en présence des avantages communs à tous les hommes, toute mesquine différence a disparu.

» La liberté a toujours été le mot d'ordre de notre association. Nous avons toujours reconnu les rapports de fraternité qui existent partout entre tous les hommes; nos loges avaient pour but essentiel de les manifester extérieurement.

» Mes frères, quelle que soit la pression des événements actuels, quelque obscur que soit l'avenir, nous ne pouvons méconnaître tout ce qu'il y a de grand et de glorieux dans le

seul fait que les idées d'égalité, de liberté et de fraternité tendent à se réaliser dans les peuples.

» Reconnaissons avec gratitude que déjà, depuis longtemps, ces principes étaient proclamés dans le sein de notre association, et que leur réalisation a toujours été le but de nos travaux maçonniques. Mais de ces prémisses, concluons que nous n'avons aucune raison de modifier notre Ordre dans la forme qu'il a eue jusqu'à ce jour, de briser les entraves, et d'admettre dans nos loges tout ce qui est homme. Nous devons plutôt contribuer à donner l'intelligence des idées qui retentissent actuellement dans le monde. »

10. D'après Fischer, la Maçonnerie est la mère de la démocratie. D'autres éléments ont contribué à faire naître celle-ci, particulièrement le protestantisme et les universités. — Le but principal de la Maçonnerie, l'enchaînement de tous les peuples dans la fraternité, est bien loin d'être atteint. Bientôt on sera forcé de se contenter d'une petite Allemagne (1); encore faudra-t-il la conquérir en versant des flots de sang. — La démocratie est une puissance : le but final de sa mère est-il atteint? peut-on aujourd'hui se passer d'elle? Non. Car l'enfant n'est pas encore formé; il reste son éducation à faire (2).

« C'est ainsi que la loge d'*Apollon* s'est distinguée par son activité intelligente, par ses progrès rapides, par le libre développement de ses forces. Elle peut se livrer à la confiance que ses travaux auront produit une influence salutaire sur l'association de l'Allemagne. Ses efforts seront bénis par l'humanité entière.

» Dans l'état des choses si profondément modifié, ses membres ont inspiré au monde une telle confiance, que *nous*

(1) En opposition avec l'Allemagne *grande et une*, que se proposaient de créer les démocrates allemands.

(2) Discours du Dr Rod. Richard Fischer, diacre protestant à Leipzig, à l'occasion de la fête jubilaire de la loge d'*Apollon*, 1849. Il a été publié et imprimé par l'auteur dans le *Journal maçonnique, manuscrit pour les Frères.*

voyons figurer leurs noms au parlement de Francfort, à la tête du gouvernement et de la chambre de la Saxe, de l'université et de la commune de Leipzig. Sur le terrain de la littérature, et dans tout ce qui est utile au bien général, nos frères sont entourés de l'estime et de la considération publique (1).

» Nous ne devons pas nous dissimuler que la Maçonnerie a encore à résoudre un problème de très-haute importance; que l'humanité a encore besoin de son appui et que notre association possède des germes précieux dont le développement est indispensable aux nations (2).

» Dans notre Allemagne surtout, tous nos efforts doivent être consacrés au succès de la démocratie. On s'appuie sur des raisons et des titres de différente nature, pour faire triompher la volonté du peuple. Quelque vive que soit la résistance contre le torrent de l'esprit actuel, cependant l'aristocratie, même la plus opiniâtre, est forcée d'avouer que *le système des priviléges et de la tutelle, tel qu'il existait il y a un an*, est perdu d'une manière irrévocable; ce n'est que contrainte par l'évidence, que la noblesse a rengaîné son épée. Cependant, tout en reconnaissant la force des circonstances, ne nous méprenons pas et avouons qu'ici, comme dans toutes les haines invétérées, la fatalité a enfoncé cette épée trop profondément dans d'autres classes du peuple, et que, par-ci par-là, la fermentation de l'époque a précipité à la surface beaucoup de choses impures.

» La démocratie est un besoin; ses formes doivent se développer, parce que la conscience s'en trouve dans l'âme de tous les peuples. Mais en quoi consiste l'essence de la démocratie? — La démocratie n'est rien d'autre que le triomphe de l'esprit humain, parvenu à son complet développement dans la majorité des peuples. Ni une classe exclusive de citoyens, ni l'héritage de priviléges, ni les richesses amoncelées, ni même

(1) P. 113.
(2) P. 114.

une science profonde ne peuvent procurer la domination; il n'y a que la grande communauté qui doive faire entendre sa voix et exprimer sa volonté par l'entremise des représentants qu'elle a librement élus. C'est dans la communauté que toutes les classes des peuples doivent chercher leur bonheur et leur avenir. *Désormais, l'intelligence elle-même ne doit plus seule décider les questions politiques et sociales*, mais toutes les facultés de l'homme doivent y contribuer. La confiance qui choisit les représentants est une affaire de sentiment; or, la confiance est commandée non-seulement par la supériorité intellectuelle, mais encore et surtout, par la valeur morale. Je le répète, mes frères, il faut faire abstraction des faits que nous avons sous les yeux, et qui paraissent démontrer l'opposé de ce que j'avance; en effet, il ne faut pas faire entrer en ligne de compte les premiers pas que l'on a faits sur un terrain nouveau qui, plus tard, a subi des changements importants: quand on bâtit sur un sol inconnu, on est sujet à bien des mécomptes.

» Mais cette démocratie, telle que je viens de la dépeindre, qu'est-elle elle-même, *sinon un événement auquel notre art devait nécessairement conduire, et que notre art poussera plus loin encore? Oui, la démocratie est notre enfant!* Ne vous en effrayez pas; c'est un fruit dont nous n'avons pas à rougir, quelque rude que son enveloppe nous paraisse. *Oui, elle est notre enfant, notre enfant digne de nous, notre enfant plein d'espoir!*

» Depuis plus d'un siècle, nous avons regardé avec dédain les parchemins de la noblesse et les rubans des ordres de distinction; nous avons renoncé à tout rang et à tout privilége; nous nous sommes tenus couverts dans nos réunions devant chacun de nos frères; nous avons élu librement nos chefs et nos juges; nous nous sommes donné des lois; nous avons dirigé notre communauté; nous avons partout pris nos résolutions à la pluralité des voix, chacun d'après sa conscience.

Depuis longtemps déjà, nous avons possédé et défendu la liberté de l'élection et de la parole ; nous avons toléré la liberté et le développement restreint de chaque individu ; nous avons laissé à chacun son opinion politique et sa croyance religieuse ; une seule puissance a eu de la valeur à nos yeux : la loi, ou la volonté de la majorité, *exprimée d'une manière conforme à notre constitution.* Y a-t-il lieu d'être étonné que le travail opiniâtre d'un siècle, poursuivi de la même manière dans toute l'Allemagne, ait abouti à un pareil résultat ? Faut-il surtout s'en étonner, lorsqu'on se rappelle que les UNIVERSITÉS et l'Eglise ÉVANGÉLIQUE y ont apporté leur puissant contingent ? La chose est là ; elle est ce qu'elle est, quelque graves que mes paroles aient pu paraître à l'un ou l'autre d'entre vous.

» On se demande maintenant si, l'enfant étant né, on peut se passer de la mère ? L'image dont je me suis servi suffit pour ma réponse. L'enfant est bien à plaindre, à qui manque sa mère. S'il faut qu'un si long espace de temps sépare la conception de l'enfantement, la Maçonnerie a encore bien des siècles à parcourir avant qu'on puisse se passer de son aide et que sa tâche soit complétement achevée. Cela est clair comme le jour.

» D'abord, mes frères, notre principe fondamental, *la fusion de tous les peuples dans la même fraternité, est à peine comprise dans sa plus simple acception.* Tous vous avez été les témoins des difficultés qui se sont opposées à l'union fraternelle de tous les citoyens allemands. *Vous savez que,* contraints par la nécessité, *on devra bien à la fin se contenter d'une petite Allemagne; encore cela ne se fera-t-il pas sans opposition violente, peut-être même sans une guerre sanglante.*

» La chose n'est pas encore décidée. Vous savez aussi bien que moi que, dans certaines races allemandes, ce préjugé a cours : qu'une ou deux classes du peuple ont seules le droit de gouverner, à l'exclusion de la masse : on veut établir une

espèce de compensation, hisser les prolétaires dans les palais, et précipiter les aristocrates dans les chaumières. Que de progrès ne nous reste-t-il pas encore à réaliser, avant d'arriver au terme où l'homme ne verra plus dans l'homme qu'un frère, et détestera la guerre autant que la dissension et le fratricide! Combien de fois, nous qui sortons du peuple, ne tendrons-nous pas les mains vers les chaînes, avant que l'étranger sache qu'en deçà des montagnes, il ne bat d'autre cœur que le cœur d'un frère pour ses frères! — Nous-mêmes, dans nos loges, nous sommes tellement liés par nos règlements, qu'aujourd'hui encore il nous est interdit d'ouvrir nos ateliers aux pauvres; nous ne pouvons les admettre à participer à nos travaux et à nos jouissances. Oh non, ce n'est pas le travail qui manque! le monde aura encore longtemps besoin de nous. — Mais, mes frères, le temps est venu de resserrer les liens qui unissent toutes les loges de la terre, de nous rapprocher avec une vraie cordialité, de faciliter pour le pauvre l'accès de nos temples, de l'admettre à une participation moins limitée, et d'élargir de tous côtés le cercle où nous nous renfermons. Il y aura sans doute des difficultés à vaincre; mais sans les perplexités de la lutte, on ne peut pas compter sur la joie du triomphe; d'ailleurs notre but est d'une clarté évidente. Courage donc! mettons la main à l'œuvre.

» Un second défaut qui caractérise les efforts de la démocratie, c'est, pourquoi ne le dirai-je pas? l'indiscipline. Il manque à notre enfant le sérieux moral; il lui manque une sainte consécration. Que voit-on? qu'entend-on? Des cris discordants, des efforts impétueux pour arriver à des formes libres et anormales; on n'a nul souci de se demander si l'esprit est là, cet esprit si indispensable à l'agitation continuelle d'une pareille liberté, cet esprit qui est tellement maître de lui-même, qu'il ne faiblit pas, lorsque l'effroi ne lui montre plus de chemin à suivre.

»Non, non, mes frères, notre tâche n'est pas achevée. Une mission grande et sublime réclame toutes nos forces pour l'avenir. Aussi longtemps que la mère porte l'enfant dans son sein, elle est plus passive qu'active; elle est presque obligée de marcher d'un pas plus lent et de laisser agir la nature. Mais quand l'enfant a vu le jour, elle doit déployer tous ses efforts, être prête et le jour et la nuit à prodiguer son lait et ses tendres soins. Votre parole, votre main, votre cœur, votre exemple doivent contribuer à nourrir et à élever votre enfant : votre vie ne doit être que dévouement. — Ton enfant vit, noble et heureuse mère, Franc-Maçonnerie! Le monde veut se convertir en loge, le peuple allemand se dévoue à la *fraternité* (1), l'esprit de notre époque est l'esprit de ton esprit! Eh bien donc, prends soin de ton enfant avec une véritable tendresse maternelle. Et toi, loge d'*Apollon*, éclaire les sentiers de l'humanité, comme autrefois Phébus, de ses coursiers lumineux, éclaira la terre des Grecs! »

11. Fessler, maçon réformateur, dont le devouement à l'Ordre n'est point contestable, avait solennellement exprimé des plaintes amères sur la frivolité, la dégradation, les prétentions, l'intolérance, la fourberie et la servilité des loges. D'après lui, la véritable maçonnerie avait disparu par les innombrables abus qu'on avait faits de cette institution sacrée; « il y a encore des frères de loges, s'écrie-t-il, mais plus de Maçonnerie!»

Fischer crut devoir répondre à cette violente attaque du vétéran Maçon. A cette fin, il flatte avec adulation les *jeunes* initiés; et, pour prouver que la Maçonnerie n'avait en rien dégénéré, il invite le détracteur à contempler le beau spectacle démocratique donné par les loges.

« Ces paroles de Fessler nous amènent à une autre considé-

(1) La *fraternité* qui massacra le ministre Latour, les députés d'Auerswald et Lichnowski, et versa à Berlin, à Vienne et à Francfort des flots de sang.

ration. On se demande, en effet, ce que penseront les jeunes frères en lisant une telle appréciation? Cette appréhension nous fait déplorer la publication d'un tel document. Mais qui sont les jeunes frères ?... Les derniers admis? Mais ce sont peut-être des hommes d'une telle gravité, d'une intelligence si perspicace et si calme, qu'un seul d'entre eux a le poids de cinquante anciens frères. Sans doute leur attention sera éveillée; mais la voix d'un rétrogade ne sera pas capable de les dégoûter de l'Ordre, dès qu'ils pourront voir de leurs yeux *la vie actuelle, qui communique l'enchantement sacré de la démocratie.* Vous, dont le cœur est rempli de sinistres appréhensions, vous tenez aujourd'hui dans vos mains les rênes des loges; montrez donc que Fessler s'est étrangement mépris. Si vous avez admis depuis peu des hommes capables de se laisser aveugler par quelques mots de Fessler sur la situation actuelle des loges *rajeunies* et *perfectionnées*, c'est certainement une faute que vous avez commise. Puisque des mots sont si puissants, vous devriez profiter de la première occasion favorable pour prouver, soit dans vos loges, soit dans le même journal, que Fessler jugerait bien différemment, si, aujourd'hui, il vous examinait. Néanmoins habituez vos frères à supporter la liberté de la parole. Montrez-leur que vous ne vous êtes pas laissé égarer par les paroles de Fessler, à une époque où ce maçon disait tellement bien la vérité que vous lui avez payé jusqu'à deux ou trois cents thalers, le manuscrit d'où ce réquisitoire est extrait, et cela pour pouvoir vous édifier de sa parole. Enfin inspirez à vos jeunes frères la confiance qu'ils seront assez forts pour pouvoir conserver ce que vous avez organisé. »

12. Fischer insiste avec complaisance sur le cachet démocratique que la Franc-Maçonnerie a imprimé à la révolution de 1848:

« Lorsque l'année 1848 fit battre le cœur des hommes des

plus flatteuses espérances, dit-il, quelques-uns d'entre nous se livrèrent au doux rêve d'un avenir heureux et prochain. Les tempêtes de 1849 sont venues; elles ont, hélas! détruit nos riantes illusions, et nous nous demandons aujourd'hui ce qu'il nous en est resté? — Mes frères, sans doute le fruit est encore chétif et imperceptible; mais rappelez-vous *que les peuples qui ont levé en 1848 l'étendard de la révolution, avaient écrit sur leur bannière victorieuse ces trois mots augustes : liberté, égalité fraternité; mots sacrés que depuis longtemps nous prononcions avec émotion dans nos temples maçonniques* (1).

» Après le triomphe de la révolution en France, au milieu d'un immense concours de citoyens qui applaudissaient au gouvernement de la république, précurseur d'un heureux avenir, on vit en plein midi, paraître les Francs-Maçons. On entendit leurs orateurs dire avec orgueil : *Votre victoire est notre victoire; c'est nous, qui depuis des siècles nous sommes consacrés en silence au culte de la liberté, de l'égalité et de la fraternité;* nous bénissons le jour fortuné, où les principes de la Maçonnerie sont devenus le partage de l'humanité, *où peuvent enfin tomber les voiles* qui, en présence de la malignité et de la stupidité générales, devaient nous dérober aux regards des ennemis de la lumière. C'est nous, apôtres de cette divine doctrine, qui avons fidèlement conservé le feu sacré jusqu'à ce beau jour, que nos yeux peuvent enfin voir, où tout l'univers est embrasé de cette sainte flamme !

» Oui, mes Frères, LA DÉMOCRATIE EST L'ENFANT DE LA MAÇONNERIE; NOUS DEVONS LA RECONNAITRE COMME NOTRE ENFANT : NOTRE MISSION EST DE L'ÉLEVER DE TELLE SORTE QU'IL SE DISTINGUE PAR LA SAGESSE, LA FORCE ET LA BEAUTÉ. Ce serait de la bassesse et de la lâcheté, si en ce jour où la démocratie est foulée aux pieds et bafouée, nous allions la désavouer et la renier. *Ce n'était pas à cause de son triomphe que nous l'avons reconnue en* 1848; ce

1) *Revue maçonnique*, n° 2. 1851.

n'est pas à cause de sa défaite que nous la renierons aujourd'hui.... »

« Quel est donc le cachet propre et caractéristique qui distingue le merveilleux organisme de cette société (1)? Il consiste, sans aucun doute, en ce que la loge, semblable aux anciens mystères, communique je ne sais quoi d'auguste et de sacré qui nous élève au-dessus du commun, désigne tout ce qui n'est pas initié sous le nom de profane, et, malgré son dédain pour la différence des conditions, n'ouvre ses temples qu'à l'élite de la société civile, aux hommes instruits et bien élevés; il consiste en ce que, *malgré sa vénération pour la trinité démocratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité*, elle est coordonnée et organisée avec la plus grande sagesse, possède un corps d'officiers entourés de la plus profonde vénération, enfin est tellement assujettie au Maître de la Loge, que rien ne peut se faire sans sa volonté. Dans chaque réunion on compare le Vénérable au soleil : il doit éclairer et gouverner les frères, comme le soleil éclaire et gouverne le monde. »

13. Toutefois, malgré son engouement pour la Maçonnerie, Fischer croit devoir faire des réserves et établir une distinction que nous laissons au lecteur le soin d'apprécier. Ce n'est pas la Maçonnerie en elle-même qui est coupable, dit-il ; ce sont les grades supérieurs qui compromettent la sécurité publique et éveillent la susceptibilité des gouvernements. Comme si les grades inférieurs n'étaient pas dirigés par les grades supérieurs ! comme si, au-dessus de la Maçonnerie symbolique ne se trouvait pas presque toujours un chapitre qui travaille les badauds d'après un plan tracé !

« Si les grades supérieurs renferment dans leur sein des choses qui doivent faire redouter la lumière de la publicité, c'est à eux d'aviser aux moyens de se disculper. — Mais la Maçon-

(1) V. III. — *Revue maçonnique*. Octobre 1848, p. 362.

nerie de St.-Jean n'a nullement à craindre une enquête; et ce serait même chose avantageuse pour elle, si les grades supérieurs étaient comprimés ou abolis. La défiance que l'on entretient hors des loges contre notre association, et dont nous ne pouvons nous-mêmes nous défendre complétement, a son germe dans les grades supérieurs. Quoique l'on puisse croire, non sans quelque raison, que les grades supérieurs ont leurs bons côtés, et qu'ils ne sont conservés que par la coutume ou par la vanité, cependant on ne peut complétement se soustraire à la pensée qu'ils renferment une puissance dont on pourrait abuser pour entraver les progrès de l'humanité (1). Quoi qu'il advienne de cet opuscule, les Maçons de St.-Jean peuvent attendre le résultat de l'enquête avec un calme parfait, si ce n'est avec joie : leur but et leur tendance sont nobles et purs; ils ne seront dégagés de toutes les entraves qu'au moment où les pièces héréditaires d'un passé malheureux ne seront plus du domaine de la vie réelle, et seront remises dans les archives de l'association, pour servir à tous d'instruction et d'avertissement. Les loges qui travaillent d'après le système de Schroeder ou d'après le système éclectique, de même que les ateliers des *Trois-Globes* et de la *Grande Loge Royal-York*, n'ont nul besoin de masquer leurs travaux ou même de subir la moindre modification dans leurs formes. Je ne cesserai de soutenir cette assertion, malgré les révélations de certains papiers fatals que l'on nous oppose. Peut-être la Grande Loge Nationale d'Allemagne a-t-elle aussi fait des progrès dans ses réformes

(1) « Ce sont les hauts grades qui, dans les derniers temps, ont attiré sur la Maçonnerie l'éveil et quelquefois les persécutions de l'autorité, et la haine des écrivains profanes. Il est quelquefois arrivé que des délégués se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire, au nom du souverain, la Maçonnerie dans ses Etats, les officiers de la loge les accueillaient et disaient : Avant de nous condamner, venez, entendez et jugez. Les initiait-on à un grade d'*Elu* ou *Kadosch;* de *Prince Rose-Croix* ou *Chevalier du Soleil*, ou à tout autre grade pompeux existant alors? On s'en gardait bien;... on les initiait au grade d'*apprenti*... » Ragon. *Cours philosophique*, etc., p. 44.

récentes, et que maintenant elle échappe aux griefs que la publication de plusieurs pièces pouvait faire peser sur elle. »

« Il arrivera inévitablement qu'on fera peser sur l'Ordre entier ces accusations basées sur de telles preuves ; ainsi nos nobles efforts succomberont sous le poids du soupçon, sinon du mépris. Est-ce donc là le fameux avantage procuré à l'association par les grades supérieurs (1) ?

» *La constitution de ces grades est toujours la même qu'autrefois; elle est aussi dangereuse qu'auparavant. Où les grades s'entassent sur les grades, où le lien est d'autant plus fort qu'il unit moins de membres, où il n'y a ni responsabilité, ni contrôle, mais de grands moyens et une puissante influence, où l'on peut exiger une obéissance aveugle*, où l'on a le droit de venir dire aux autres dans les loges qu'ils n'ont des choses ni une intelligence assez complète ni une expérience suffisante pour pouvoir avec compétence juger l'association, — là les inférieurs ne sont que des instruments aveugles et passifs ; là il n'y a plus de fraternité : les frères sont à leurs supérieurs ce qu'un enfant de deux ans est à un homme de trente. Quel est le frère capable de juger de l'abus qu'on pourrait y faire de l'autorité, lorsque, en se livrant aveuglément à elle, il vient, avec les meilleures intentions du monde, lui donner des forces nouvelles ?

» *Qui pourrait répondre qu'on ne fera jamais de cette puissance qu'un sage emploi ? Dans les grades supérieurs se trouvent d'ordinaire des hommes haut placés dans le monde, des hommes dont, par conséquent, les avis sont du plus grand poids.*

» L'opiniâtreté avec laquelle on tient aux extravagances de la folie humaine paraît l'emporter de bien peu sur le soin de préserver l'Ordre des dangers qui le menacent. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on renonce à l'espoir de grandir indéfiniment. Quand on ne domine plus, on veut du moins avoir l'air de dominer. *Dans tous les cas, c'est une chose grave qu'il existe*

(1) *Ibid.* 15 déc. 1850.

une association, qui, par sa constitution même, convoite ardemment la domination. »

Puis Fischer développe ces assertions :

« Le but de l'Ordre n'est rien d'autre que de rendre communes à tous les hommes la liberté, l'égalité et la fraternité. Les moyens pour y parvenir sont non-seulement l'instruction des enfants, mais encore l'éducation du peuple (1).

» *L'humanité a été améliorée*, dit-il, *et comme retrempée par la première révolution française.* LES DROITS DE L'HOMME *furent posés comme fondements à la liberté* POLITIQUE ET SOCIALE *et promulgués sur toute la surface du monde civilisé ;* l'égalité civile et privée fut rétablie. Dès cette époque commence une nouvelle ère, celle de l'humanité libre ; malgré tous les moyens employés pour l'entraver, elle n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de faire des progrès. La dernière révolution française, à la liberté et à l'égalité a associé la fraternité ; elle a aboli la peine de mort ; elle se flatte de pouvoir bientôt unir d'une manière indissoluble la liberté à l'égalité par le doux lien de la fraternité. — Qu'il me soit permis de poser en principe que la liberté, l'égalité, la fraternité, ces biens les plus augustes de l'homme, n'acquerront de la stabilité que là où elles seront devenues un patrimoine universel. Il faut conlure de là que, quoique la liberté, l'égalité et la fraternité soient devenues le mot d'ordre des peuples les mieux mûris pour la politique, néanmoins la Maçonnerie n'est pas devenue une superfétation ou un hors-d'œuvre. C'est elle qui est chargée de protéger ces plantes délicates, de ne les confier qu'à un terrain parfaitement cultivé, et de ne pas les exposer aux tempêtes du monde extérieur. Certes, cette éducation de l'humanité, c'est-à-dire l'éducation de l'homme pour le bien-être de l'humanité, ne pourra commencer qu'à l'âge où le jeune homme quitte ordi-

(1) Latomia. 1848, vol. 12, p. 206. — 1849. vol. 12, p. 226. — L'opinion de ce recueil est du plus grand poids. Les maçons français eux-mêmes aiment à le citer.

nairement les bancs de l'école; au moment où, grâce à une forte dose de connaissances préliminaires, l'esprit humain est capable de se livrer à ses propres pensées; au moment où, par les notions éveillées en lui, l'homme commence à soupçonner et puis à comprendre quel est le but de son existence, et quelle place il doit occuper par rapport au monde et à ses semblables. — Conservons donc le gouvernail dans nos mains fidèles! La nouvelle génération doit veiller à toutes ces transformations et à l'éducation du monde; les hommes du peuple qui de notre ville ont donné l'impulsion à toute l'Allemagne, doivent aussi nous aider à nous acquitter de cette tâche importante. En fondant des institutions adaptées à l'âge qui suit immédiatement la jeunesse, espérons qu'ils parviendront à résoudre ce problème; espérons que, par leurs succès, ils rendront désormais la Franc-Maçonnerie inutile. Ce sera avec bonheur que nous déposerons à leurs pieds les marteaux et les truelles; ce sera avec le sentiment d'une ineffable jouissance que nous fermerons notre temple, lorsque nous pourrons nous rendre le consolant témoignage que nous avons contribué à la construction de cet imposant édifice ! »

14. La tendance de la Maçonnerie vers la démocratie n'est pas seulement proclamée par les loges modernes; les Maçons anciens ont reconnu ce principe. Malheureusement on en a abusé, et l'on a rendu l'Ordre suspect aux gouvernements.

CIRCULAIRE DES DEUX LOGES DIRECTRICES DES LOGES ÉCLECTIQUES (1).

« Vénérables Frères,

» Quiconque a fait quelques progrès dans la Maçonnerie et médité avec attention les trois grades symboliques, reconnait sans peine que LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ FORMENT LA BASE DE NOTRE AUGUSTE ASSOCIATION. *C'est là le rocher sur lequel nos vénérables fondateurs élevèrent jadis notre édifice : assise sur*

(1) 18 et 21 mars 1783.

cette base solide, la Maçonnerie ne pouvait manquer de s'éterniser. La sagesse, la force et la beauté furent ses colonnes ; l'humanité, la concorde et l'union furent les chaînes destinées à les unir. C'est ainsi que pendant de longs siècles ce magnifique monument est resté inébranlable.

» Plus ces vérités sont évidentes, plus chaque Frère qui s'intéresse au sort de notre Ordre, doit être affligé de la triste situation dans laquelle notre association se trouve dans presque toutes les contrées de l'Europe. Celui qui a lu attentivement les anciennes lois et s'est pénétré de l'esprit de l'Ordre ; celui qui jette un coup d'œil impartial sur les événements accomplis et lit les différents écrits qui ont été publiés ; celui qui compare et pèse dans la balance de la saine raison, de la vraie philosophie et de l'histoire ; celui, en un mot, qui sait quelle est la situation de notre société en Europe, celui-là se convaincra certainement qu'entre la Maçonnerie actuelle et celle des temps anciens, il y a la même différence qu'entre la tour de Babel et le temple de Salomon. Dès son entrée dans l'Ordre, l'esprit et le cœur de l'initié sont remplis de cette magnifique idée que désormais il doit marcher dans la voie de la vertu, de la vérité et de la sagesse, entouré de l'amitié la plus pure et la plus tendre des hommes les plus éminents. Mais qu'aperçoit-il, quand il ôte le bandeau de ses yeux ? Des sectes aussi éloignées les unes des autres par le but qu'elles poursuivent que par les doctrines qu'elles répandent ; des sectes qui, après être nées dans le sein de la concorde, ont cruellement déchiré et violemment désuni des cœurs attachés par l'amour fraternel ; des sectes qui ont l'une pour l'autre la haine la plus vive, et se persécutent réciproquement avec le plus grand acharnement. Au moment où la tolérance et la philosophie ont arraché des mains ennemies de l'Ordre leurs armes homicides, s'élève parmi nous l'esprit de la discorde et de la persécution ; et tandis que l'Ordre n'est plus

troublé par les profanes, notre Temple est menacé d'être détruit par des divisions intestines. Avec ces dernières se sont glissés le despotisme et la soif des distinctions; le sanctuaire de la paix, tout notre bel édifice est menacé d'une destruction complète.

» Ces maux ne sont venus fondre sur notre auguste association, qu'au moment où l'on s'est efforcé *de saper les bases de notre Ordre : la liberté et l'égalité.* A quelles attaques des profanes ne serons-nous pas bientôt exposés, si l'on continue à porter une main sacrilége sur les fondements de l'Ordre? *N'avons-nous pas lieu de craindre que les gouvernements* NE CESSENT ENFIN *de voir d'un œil indifférent une société, où une partie considérable de leurs sujets reconnaissent pour chefs des princes ou des personnages étrangers, et recueillent entre eux des sommes énormes destinées à soutenir des loges étrangères?* QU'ARRIVERAIT-IL SI CES GOUVERNEMENTS AVAIENT CONNAISSANCE DES OBJETS DONT S'OCCUPENT QUELQUES SYSTÈMES? Or, il sera bientôt impossible d'échapper plus longtemps à leurs investigations : des bruits vagues sont déjà répandus sur la nature des grades dits supérieurs.

» Soyons prudents, chers et vénérables frères, prenons de sages mesures pour conjurer l'orage qui nous menace; il en est temps encore. Quant aux systèmes dont la légitimité n'est nullement démontrée, tenons-nous à leur égard dans la neutralité que commande la raison; *faisons disparaître du milieu de nous tout ce qui pourrait inspirer le moindre soupçon aux autorités civiles.* Que chaque loge se tienne aux grades supérieurs, particuliers aux systèmes qu'elle professe. Mais surtout, vénérables, dignes et chers frères, ramenons la Maçonnerie à l'ancienne simplicité qui la distinguait avant la naissance de tous ces systèmes. Nous nous abstenons de nous prononcer sur leur valeur, leur vérité ou leur authenticité. Convaincus que la tolérance est le premier devoir de notre

Ordre, nous nous contenterons de rappeler à vos souvenirs que nos discussions et nos divisions datent de l'époque où ces systèmes ont été introduits. La conclusion que nous tirons de ce fait est incontestable : dans une société telle que la nôtre, où seules la liberté et la conviction doivent régner, il ne faut pas que la raison se laisse opprimer. Suivons enfin les exemples des grands hommes de l'antiquité : les philosophes éclectiques, sans tenir exclusivement à un système, choisissaient dans chacun d'eux ce qu'il contenait de meilleur et de plus certain. En agissant ainsi, la Maçonnerie éclectique parviendra à se dégager de tous les éléments impurs.

» Nous croyons rendre un service signalé à tous les dignes et vertueux frères, en leur ouvrant une voie capable de ramener l'Ordre à sa simplicité primitive, et en rappelant à leur esprit les véritables principes de la Maçonnerie. A cette fin, voulant rendre à notre association sa dignité, sa considération et sa pureté premières ; désirant raviver par l'amitié la plus solide la fraternité qui a disparu, réunir toutes les forces et lever tous les obstacles, les loges soussignées ont conclu une alliance avec plusieurs loges allemandes et étrangères. »

15. EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LA LOGE ROYAL-YORCK ET LA GRANDE LOGE NATIONALE D'ALLEMAGNE (1798).

« Très-chers et très-affectionnés frères. Malgré ses principes salutaires et sa bienfaisance, la Maçonnerie a plus d'une fois été contrainte, par l'arbitraire et par l'abus que l'on faisait de son nom, à se concentrer complétement en elle-même. Elle l'a dû, pour qu'on ne la confondît pas avec des fourbes, et pour ne pas augmenter le trouble, au lieu de répandre des bienfaits. *Il n'y a presque pas d'erreur, de faiblesse, de méchanceté que l'on ne couvre sous le nom sacré de la Maçonnerie. Nous avons vu se présenter sous ce manteau l'alchimiste,*

le visionnaire, le fanatique, le révolutionnaire et l'empoisonneur. A qui faut-il attribuer ce bouleversement, sinon à ceux qui, d'une main téméraire et criminelle, ont ébranlé la constitution primitive de l'Ordre, ont osé modifier et prétendûment améliorer ses règlements et ses usages, et ont répandu cette maxime funeste : que l'auguste Maçonnerie devait se soumettre à la manie de réforme qui distingue les siècles modernes (1). »

L'Autriche, ce pays si attaché à ses institutions monarchiques a été également travaillée par la Maçonnerie. Il semble même que, nulle part ailleurs, les orateurs et les écrivains des loges, n'ont parlé et écrit avec tant de franchise et d'audace. Bornons-nous à quelques citations. Voici ce que nous lisons dans le *Journal maçonnique de Vienne.*

16. « Levez-vous, arrachez la couronne de la tête du conquérant et placez-la sur celle de l'innocence opprimée ; brisez les chaînes de l'esclavage qui couvrent des hommes nés libres ; apprenez l'humanité à nos bonzes; réprimez l'orgueil des grands; rendez à la liberté les droits qu'on lui a dérobés; relevez l'humanité de la poussière où l'ont couchée le despotisme et le fanatisme (2).

» Les rois ne devinrent des tyrans qu'au moment où la puissance arma leurs bras, où la pourpre précieuse couvrit leurs épaules et les diadèmes d'or, leur front. Après quelques années, ils se crurent des créatures privilégiées, d'autres hommes, parce qu'ils s'assayaient sur des siéges plus précieux ou qu'ils s'entouraient d'une pompe plus éclatante, etc. Le sage, en voyant le monarque ou un riche épicier couvert d'oripaux, distingue d'un coup d'œil l'homme de ses vêtements. Si des milliers de gigantesques trabans l'entourent, (le monarque,) le sage sait découvrir le nain chétif, dont le plus petit insecte affronterait la colère, si son escorte ne se composait de géants. Dans

(1) *Hist. compl.* de la F.-M., p. 94.
(2) 2e année, 1re livr., p. 88.

les coussins sur lequel le monarque s'étend, le sage ne voit que le ver qui a fourni le fin tissu, mais non la carcasse qui s'y enfonce. Si un trône doré aveugle le souverain, le sage n'ignore pas que le soleil se joue sur ce siége et non sur l'idole qui l'occupe. Le peuple même n'y accorde plus la moindre attention lorsque son œil s'y est accoutumé (1). »

17. L'une des colonnes de la Maçonnerie allemande, le trop fameux Fichte, a écrit ces lignes: « Les gouvernements des tuteurs couronnés, n'ayant en vue que l'esclavage de tous et la liberté d'un seul, les souverains oubliant leurs devoirs et leurs obligations et engendrant ainsi la tyrannie et le despotisme, c'est un devoir sacré pour tout homme et pour tout citoyen de détruire ce régime et d'établir par la force la forme du gouvernement *dictée par le droit naturel.* »

Les Maçons français ont rappelé avec emphase en 1848 que la révolution était leur aurore. Organe de toute la Maçonnerie française, le Grand-Orient, dans son adresse d'adhésion au gouvernement provisoire, revendiqua hautement ce titre de gloire pour les loges de son obédience. Or, à cette époque, la liberté et l'égalité civiles existaient sans aucun doute. La seule différence qui séparât les habitants c'était l'éligibilité et le droit d'élire octroyé légalement aux haut cotisés. Les seules entraves que le gouvernement eût placées à la liberté, ce sont les lois de septembre et l'interdiction du banquet réformiste. En faisant la révolution de 1848, les Maçons ont prouvé le peu de cas qu'ils font des constitutions et leur tendance vers la république. Leur liberté, leur égalité à eux doit être sans bornes, sans entraves aucunes.

18. Ce n'est pas sans raison que les Maçons protestent contre l'intrusion des grades écossais. Les épreuves qu'on y fait subir aux récipiendaires dénotent la haine contre la royauté et semblent vouloir exercer le maçon au maniement du poignard.

(1) Ibid. 3e année, 2e livr. p. 107. Discours du vénérable Schwizer.

Le *Recueil de la Franc-Maçonnerie adonhiramite*, dont l'authencité ne peut être contestée, nous donne sur l'initiation de l'*Elu des Neuf* les détails suivants :

« La chambre obscure doit être tendue de noir et ne doit être éclairée que par les lumières dont on va faire mention. Au fond, d'un côté, il faut une espèce d'antre ou caverne couverte et garnie de branches d'arbres, dans lesquelles doit être un fantôme assis, dont la tête est garnie de cheveux et seulement posée sur le corps. Auprès, il doit y avoir une table et un tabouret, et vis-à-vis un tableau transparent, représentant un bras tenant un poignard et ce mot écrit : VENGEANCE ! Sur la table il faut un gobelet ; et, en bas du tabouret doivent être un grand poignard et une lampe qui puisse se prendre à la main et qui rende une faible lumière ; à l'autre côté de la chambre, il faut une fontaine de laquelle doit découler de l'eau claire.

» Lorsque tout est ainsi disposé, et que le frère intime a conduit le récipiendaire dans cet appartement, il le place sur le tabouret devant la table, sa tête appuyée sur un des poignets, puis lui dit : « Ne bougez pas, mon frère, de cette situation, que vous n'entendiez frapper trois coups qui vous serviront de signal pour vous découvrir les yeux. Suivez exactement ce que je vous prescris ; sans cela vous ne pourriez jamais être admis dans l'auguste loge de Maître élu. » Après ce discours, le frère intime sort, ferme la porte avec force et abandonne le récipiendaire quelque temps à ses réflexions ; ensuite il frappe trois coups, puis laisse le temps au récipiendaire d'examiner ce qui est autour de lui ; après quoi il entre d'un air sérieux et lui dit : « Courage, mon frère, voyez-vous cette fontaine ? prenez ce gobelet, puisez de l'eau et buvez ; car il vous reste bien de l'ouvrage à faire. »

« Quand le récipiendaire a bu : « Prenez, lui dit le frère intime, cette lampe, armez-vous de ce poignard, entrez au fond de cette caverne, frappez tout ce que vous trouverez ou ce qui

vous résistera. Défendez-vous, vengez votre maître, et rendez-vous digne d'être Elu. »

» Le récipiendaire entre, le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le frère intime le suit, en lui montrant le fantôme ou la tête, et lui crie : « Frappez, vengez Adonhiram, voilà son assassin.» Le récipiendaire frappe de son poignard ; ensuite le frère intime lui dit : « Quittez cette lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard et suivez-moi.»

La coiffure du fantôme est abandonnée au choix du maître de la loge. Celui-ci a soin de couvrir la tête du mannequin D'UNE TIARE OU D'UNE COURONNE ! Le meurtrier d'Adonhiram n'est qu'un pape ou un roi, successeurs de Clément V ou de Philippe-le-Bel ; le maçon *Elu des Neuf* doit poignarder symboliquement tout représentant de l'autorité suprême ecclésiastique ou civile.

Rien de curieux comme les explications que les auteurs Maçons donnent de ce grade ; il faut être à bout de moyens pour recourir à de tels subterfuges. Le récipiendaire n'est qu'une étoile d'une constellation ; le poignard n'est que la faulx mithriaque ; tout l'objet de ce grade est de célébrer la victoire de la vie sur la mort, de la régénération sur la corruption. Absurdités ! absurdités !

Par bonheur, les auteurs maçons ont une ressource, celle de l'interprétation ésotérique où l'on explique les symboles sans images aucunes ; mais on se garde bien de livrer ces explications à l'impression.

Qu'il nous soit permis de hasarder une interprétation. Aux yeux des maçons, la Maçonnerie est la lumière destinée à éclairer l'humanité, aussi est-elle d'ordinaire représentée par un flambeau. C'est dans le sein des loges que se trouve exclusivement le précieux dépôt de la vérité. La Maçonnerie est la la vie, dans ce sens qu'elle rend au monde la liberté et l'égalité, sans lesquelles une société quelconque est censée morte

ou mourante. Ce qui fait obstacle à la régénération de la société civile ce sont le clergé et les rois, ou le *fanatisme* et le *despotisme*. Un coup de poignard, non réel mais symbolisant, indique le projet de se débarrasser de ce double obstacle. La religion et le pouvoir royal doivent être l'objet de la constante préoccupation des loges. Une fois le trône et l'autel brisés, on proclamera la république et le déisme. Renouvelée, rajeunie, l'humanité commencera une ère nouvelle ; le bonheur et la satisfaction seront son partage.

Tel est le sens des cérémonies usitées pour le grade d'*Elu*, ou elles n'en ont aucun.

19. A la réception du grade de chevalier Kadosch, on sait (1) que l'initié doit poignarder un serpent à trois têtes, dont la première porte une *couronne*, la seconde, une *tiare* ou une *clef*, et la troisième un *glaive*.

Or, que signifie ce coup de poignard donné au serpent? Ragon se charge de nous l'apprendre. *La couronne indique les souverains; la tiare ou clef symbolise les papes; le glaive, l'armée.*

« Le serpent à cette triple tête désigne *le mauvais principe* (2). » L'autorité royale, ecclésiastique et militaire est donc *le mal* ; et la Maçonnerie, dont le grade de Kadosch est le couronnement, doit avoir pour but de renverser ces institutions nuisibles au développement intellectuel, moral, civil et social de l'humanité. Pour l'honneur de la Maçonnerie, nous ne pouvons croire qu'on enseigne le régicide dans le sein des loges ; mais aucun initié de bonne foi ne contestera que le coup de poignard du Kadosch est au moins un symbole. On ne nous accusera pas d'avoir commis une exagération.

Du reste, une grande latitude est laissée par le rituel à l'initiateur. « Le plus ou le moins de développement, d'exten-

(1) Ragon. *Cours int.*, p. 388.
(2) *Idem.* Ibid.

sion ou d'application que l'on donne à la vengeance, introduit dans le Kadosch une multitude de variantes, ou plutôt en fait comme autant de grades différents. Nous connaissons un de ces grades dont les maximes sont horribles, et par conséquent, *anti-maçonniques.* »

Anti-maçonniques! et pourquoi, si elles sont conformes au rituel?

Il est, sans doute, des sectes maçonniques où l'assassinat est à l'ordre du jour. Les Carbonari et les adeptes de Mazzini n'ont que trop donné de preuves de leur habileté dans le maniement du poignard et du stylet. Nous savons que les Maçons répudient ces ignobles avortons de leur institution. Cependant quelle différence y a-t-il entre les uns et les autres, sinon que les assassins prennent à la lettre les cérémonies et les explications des grades maçonniques, tandis que les Maçons les considèrent, disent-ils, comme des symboles ou des emblèmes? Lesquels sont plus logiques que les autres?

Les grades supérieurs de la Maçonnerie, du moins ceux d'Elu et de Kadosch, ont évidemment une origine templière; or, on sait que les Templiers ont juré la ruine de la royauté et de la papauté.

Ainsi, destruction de la royauté et de la papauté, pour arriver à la république *socialiste*, et au culte de la Raison, tel est le but immédiat de la Franc-Maçonnerie.

D. La Maçonnerie a-t-elle une tendance socialiste?

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement à cette question.

D'abord la force des choses, la logique de la raison humaine doit y conduire forcément. Après avoir, par tous les moyens possibles, rendu odieux ce que l'opinion considère comme ce qu'il y a de plus sacré, la religion et l'autorité royale, pourquoi s'arrêterait-on à mi-chemin? La famille,

société en petit, la propriété, sont-elles revêtues d'un caractère plus inviolable que la religion et l'état? Puis l'autorité religieuse étant anéantie, ou la menace qu'elle fait entendre d'un Dieu vengeur se trouvant impuissante sur les cœurs; l'autorité civile ayant disparu avec ses lois et ses répressions, sur quelle base prétendra-t-on asseoir la propriété? Sans Dieu et sans autorité civile douée de force et d'énergie, impossible à tous les jurisconsultes d'expliquer la propriété et de répondre au fameux épigraphe de Proudhon.

Si j'étais Maçon, convaincu des principes qu'on inculque dans les loges, j'adresserais à mes maitres ces observations :

« Vous avez sans cesse à la bouche le nom d'égalité et de liberté. Cette égalité et cette liberté où se rencontrent-elles dans la société? Partout mes yeux sont frappés de l'affreuse distinction qui existe entre le propriétaire et le prolétaire. Le premier accumule richesses sur richesses, ajoute des possessions à des possessions; il nage dans l'abondance, les productions les plus précieuses ne sont pas capables de satisfaire sa passion du luxe; les plaisirs les plus enivrants ne peuvent assouvir sa volupté. Il commande, et tout tremble à sa voix; de sa voiture dorée il vient frôler le pauvre qui n'a pour asile que la borne du chemin. Voyez de l'autre côté ce malheureux, courbé sous le poids de la fatigue: son teint hâve et blême accuse la faim qui l'épuise; des haillons couvrent à peine sa nudité. Ce n'est pas pour lui que le soleil fait dorer les moissons, que la terre vomit ses trésors, que l'industrie entasse des capitaux. Du pain, du travail! tel est le seul cri qui s'échappe de sa poitrine... Egalité! égalité! tu n'es qu'un vain mot. Et quelle est la seule cause de cet horrible contraste? c'est la propriété. Vous donc, maitres, qui portez le maillet et le niveau, vous qui vous vantez de travailler au nivellement humanitaire, comment bornez-vous votre zèle à doter l'humanité de l'égalité civile?

» A quoi servira au malheureux prolétaire la liberté que vous lui destinez? N'est-il pas déshérité de la nature? La liberté de l'association! Elle consiste pour lui à être parqué avec ses semblables dans des ateliers ou des souterrains obscurs et infects, exploité qu'il est par des maîtres sans entrailles. La liberté de la presse! Mais, l'infortuné, forcé d'anticiper sur les années, n'a pas trouvé le temps nécessaire pour apprendre le mécanisme de la lecture; les journaux sont lettre morte pour lui; vos idées ne sont pas ses idées; et ses mains calleuses sont plus propres à manier la pioche que la plume. Peu lui importent les questions qui se débattent dans l'arène politique; parmi vos projets de loi il n'y en aura jamais aucun qui améliorera sensiblement sa position; des cléricaux et des libéraux, des monarchistes et des républicains, le meilleur à ses yeux sera toujours celui qui lui fournira du pain à manger. Liberté des cultes! Mais, si vous parvenez à atteindre votre but, le pauvre ne sera plus libre de prier Dieu à sa guise ; les autels des temples chrétiens seront destinés à servir d'écurie à vos chevaux, et le culte qui sera exclusivement toléré, c'est celui de la Nature.

» Maçons, orateurs et écrivains des loges, encore une fois que signifient l'égalité et la liberté dont vous vous targuez d'être les apôtres et les défenseurs? Un objet plus digne de vos travaux se présente à vous : améliorez l'état social.

» Rien de plus facile. Appliquez seulement à la destruction de la propriété les mêmes raisonnements que pour la conquête de l'égalité et de la liberté civile. De grâce, sur quoi se base la propriété? Qui d'entre vous oserait lui assigner un fondement qui résiste à la logique? Mille fois vous nous avez repété que la royauté et la religion, appelées par vous tyrannie et superstition, ne s'appuyaient que sur des préjugés. Qu'est-ce que la propriété sinon le plus inexplicable de ces préjugés?.... La propriété!! Voilà ce qu'il faut niveler comme une monstruo-

sité opposée à la nature humaine. La propriété! voilà le plus horrible privilége qui dégrade les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes. La propriété! voilà la plus lourde chaîne qu'on fasse peser sur des hommes que vous déclarez libres.

» Eh quoi! votre liberté ne se bornerait que dans l'absence d'entraves apportées à la tolérance politique! Votre égalité se bornerait dans l'absence de priviléges pour l'exercice des fonctions publiques! Mais il me semble qu'avant tout l'homme est un être social, pour lequel la politique n'est qu'une chose bien secondaire; avant tout l'homme doit être mis à même de satisfaire à ses besoins physiques; avant tout il faudrait faire disparaître cette exécrable propriété, cause de tous les maux. »

Les écrivains maçons n'oseraient entreprendre de répondre à ces interpellations. Si la liberté et l'égalité politiques appartiennent essentiellement à la nature humaine, l'égalité sociale doit en dériver à plus forte raison. La liberté naturelle ne peut davantage être entravée par des lois civiles. Sans un Dieu rémunérateur qui se réserve l'éternité pour compenser les infortunes de cette vie, on ne peut expliquer l'inégalité des conditions sociales ni l'obéissance aux lois humaines.

En proclamant et en cherchant à faire prévaloir par la force la liberté et l'égalité politiques, la Franc-Maçonnerie a frayé la voie au socialisme. Aussi avant l'introduction des loges en Europe, jamais la famille et la propriété n'avaient été menacées depuis l'établissement du christianisme, à l'exception de quelques sectes que les loges se glorifient d'avoir eues pour ancêtres et dont elles couvrent encore la mémoire de leur protection.

L'esprit humain ne s'arrête pas dans sa marche. Une fois un principe enraciné dans les masses, celles-ci savent en tirer fatalement toutes les conséquences. La liberté et l'égalité politiques furent inoculées par les loges en 1789; la majorité de la Constituante et de l'Assemblée nationale prescrivit la

confiscation des biens du clergé, la séquestration des possessions de la noblesse, et la Convention décréta la banqueroute. Babœuf est le successeur naturel des FF.·. Mirabeau et Sieyès. En 1848, la république écrivit sur son drapeau : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, et les constructeurs des barricades se décernèrent le Louvre où ils se constituèrent les pensionnaires de l'Etat, et les ateliers nationaux réclamèrent l'égalité sociale ; Proudhon, Blanqui et Louis Blanc se montrèrent logiques.

Qu'on ne s'imagine pas toutefois que nous sommes hostile à la liberté et à l'égalité politiques ; nous soutenons seulement que leur introduction est une affaire de temps, de tempérament, d'appropriation. Nous prétendons que la proclamation inopportune et violente de ces principes doit amener logiquement des commotions sociales. La liberté qui n'est pas la licence, l'égalité entendue dans de justes limites, peuvent parfaitement se concilier avec la religion. Mais celle-ci une fois proscrite comme elle l'est par la Franc-Maçonnerie, nous ne croyons pas à la possibilité du maintien de l'égalité et de la liberté politiques ; tôt ou tard on déclinera vers le socialisme.

Maintenant, la Franc-Maçonnerie conduit-elle *directement* au socialisme ? Telle est la question que nous nous proposons de traiter brièvement.

On sait que pour le grade d'apprenti le récipiendaire doit se présenter dépouillé de ses vêtements et de tout métal (argent). A la question qui lui est adressée pour l'explication de ce dépouillement le catéchisme lui fait répondre : « *Parce qu'un vrai maçon ne doit rien posséder en propre.* » En expliquant cette partie du rituel, Ragon dit que le candidat figure, dans cet état, *l'homme de la nature* (1). Cette interprétation est assez en harmonie avec celle de la Grande Loge d'Allemagne. Un *homme de la nature*, si tant est que nous comprenions ces termes, rappelle un sauvage des forêts vierges, transportant

(1) P. 89.

ses pénates d'un lieu à un autre, ne possédant pas la moindre notion de la propriété ou de la valeur de l'argent.

Nous lisons dans le même auteur : « Le rituel dit à l'aspirant que le mot de passe d'apprenti (Tubalcaïn) veut dire *possessio orbis*. On sait que *Thubal* peut fort bien signifier en hébreu la *terre habitable*, comme *caïn* signifier *possession*. Il est bien que les hommes possèdent la terre; mais LA JUSTICE DOIT EN PARTAGER LES PORTIONS... L'aspirant s'attend à recueillir des leçons de sagesse et de saine morale, et quelle devise terrible vient-on lui faire entendre : *possessio orbis!* C'est la devise du conquérant, du *spoliateur* (1). L'homme de la nature n'est plus heureux depuis que d'autres hommes, au lieu de cultiver la terre, s'en disputent la possession (2). » Ainsi, d'après M. Ragon, la *possession de la terre* est la devise du *spoliateur*, laquelle n'est pas *une leçon de sagesse* ni *un principe de saine morale*. Nous livrons cette phrase à l'appréciation du lecteur; mais si ce n'est pas là proclamer le socialisme ou détruire la propriété, nous n'y entendons plus rien.

La *Revue Maçonnique* (3) engage les loges *à entretenir le frère dans la méditation continuelle de certaines vérités sociales importantes*. « Il faut lui faire comprendre, dit-elle, que nous avons tous, de par la nature, les mêmes droits au développement de nos facultés intellectuelles et de nos forces physiques; que tous, *en proportion de nos capacités particulières*, nous avons notre place à occuper dans la société et que nous devons agir pour le bien général de l'humanité.... Egalité des droits, jouissances communes, action philanthropique universelle, voilà la base de notre association (4). »

Si ces paroles ont une signification, elles ne sont, à peu de

(1) P. 117.
(2) P. 116.
(3) *Revue maç.*, manuel pour les frères. Altenburg, 1823. 1r vol. 1re livr., p. 92.
(4) *Ibid.* p. 95.

nuances près, que la proclamation des principes de Cabet, dont la fondation philanthropique, faute d'avoir pu être *universelle*, n'a été qu'*icarienne*. Les ailes du fils d'Inachus n'étant pas naturelles ont fondu sous les rayons d'un soleil tropical.

Ce n'est pas la faute des Maçons si la Maçonnerie n'a pas encore inauguré ce système panthéiste. « Les hommes investis de l'autorité et chargés du gouvernement de la société ne comprennent pas encore, pour la plupart, quel respect doit avoir de l'humanité celui qui est chargé de former de bons citoyens. Les prêtres de la religion, au lieu de voir dans les apôtres de l'humanité (les Francs-Maçons) d'utiles auxiliaires, n'y verront de longtemps encore que d'odieux rivaux. Les hommes éclairés eux-mêmes sont remplis de trop d'égoïsme pour se faire de l'humanité une notion exacte (1). »

C'est, sans doute, pour hâter l'avénement du socialisme, que les loges s'évertuent à répandre une nouvelle lumière et à détruire l'autorité civile et religieuse qui, d'après la *Revue maçonnique*, forment les seuls obstacles à la réalisation de ce projet.

Le *Journal maçonnique* de Vienne s'exprime en termes plus explicites : « Contemplez, dit-il, notre Ordre répandu sur toutes les zônes, et vous verrez que le bien-être de l'humanité doit être, en fait, le but de notre association. La Maçonnerie est une société, qui pour se constituer, a dû faire disparaître tous les préjugés si vains, mais si funestes dans leurs conséquences, des nationalités, des conditions et des religions. C'est pour cela que la première de ses maximes fondamentales est de n'accorder de valeur à l'homme que conformément aux dispositions de la nature qui nous a faits êtres d'une seule et même espèce, *citoyens d'un seul et même monde*, possesseurs d'une *seule et même terre*, enfants d'une *seule et même mère* (2).

(1) *Ibid.*
(3) P. 170.

Les auteurs Maçons affectent de proclamer que l'ordre descend des Esséniens où l'on pratiquait la communauté des biens (1). D'après eux, le Christianisme lui-même devrait ses principes sociaux à l'emprunt qu'il aurait fait à cette secte (2).

L'écrivain le plus éminent des loges allemandes ose écrire ces lignes :

« Toute la terre est un bien commun ; le droit de propriété qui s'est établi et constitué par la ruse et le pouvoir arbitraire est la source de toute la tyrannie et de tous les maux publics ; ceux-ci ne disparaîtront que par la répartition égale de tous les biens. — Les princes, les bigots et la noblesse, ces ennemis implacables du genre humain, doivent être anéantis et leurs biens assignés à ceux qui par leurs talents, leur science et leur vertu ont seuls le droit et le pouvoir de gouverner les autres. Ils sont pervers ceux qui n'admettent pas ces maximes ou qui s'opposent à l'exécution de ces projets. Contre ces ennemis du genre humain on a tous les droits et tous les devoirs. Oui, tout est permis pour les anéantir : la violence et la ruse, le feu et le fer, le poison et le poignard ; la fin sanctifie le moyen. Les droits de l'homme, plus anciens et plus sacrés que toutes les coutumes, tous les contrats et toutes les pragmatiques sanctions, doivent être violemment rétablis (3). »

Nous bornons là nos citations. Elles suffisent amplement pour convaincre le plus incrédule de la tendance des loges vers le socialisme. Il est douloureux de devoir en faire l'aveu, la Maçonnerie belge est à la tête de ce mouvement. Nous croyons inutile de reproduire les publications qui ont terrifié une population si religieuse, si paisible, si attachée à ses institutions. Tout le monde a pu les lire dans les journaux.

(1) Acerellos. I p. v. Ch. XIV. Eckert. T. II, p. 21. Ragon p. 84.
(2) Acerellos. Ibid. *Journal maç. de Vienne*. IV livre, p. 119. Discours du V.·. F.·. de Bern.
(3) Fichte. *Beiträge zur Berichtigung*, etc., p. 45.

E. Bienfaisance maçonnique.

Il existe un préjugé populaire soigneusement répandu et alimenté par les loges : c'est que la Maçonnerie serait surtout une institution philanthropique destinée à soulager toutes les misères de l'humanité souffrante. En effet, telle est l'impression que laisse la lecture d'une bonne partie des documents maçonniques. Certes, ce n'est pas nous qui nous ferons un triste plaisir d'atténuer la générosité maçonnique; nous voudrions que les secours accordés par les loges fussent tellement nombreux et efficaces qu'ils ne laissassent plus de place où la charité chrétienne pût s'exercer.

Mais à chacun son œuvre. Rendons à César ce qui appartient à César.

Quelles sont les ressources des loges? Une simple collecte faite par l'élémosinaire à la fin de chaque séance qui se tient d'ordinaire tous les mois. Or, veut-on savoir à combien s'élève la taxe fixée par la loge de Liége? Voici ce que nous lisons dans le règlement de la *Parfaite Intelligence* : « Le frère élémosinaire vérifiera sur la feuille de présence les FF.·. qui se sont absentés de la tenue, il en dressera un état afin de percevoir *la médaille de vingt-cinq centimes.* » En supposant cinquante membres en moyenne à chaque loge, on arriverait à la somme fabuleuse de 150 francs annuellement à repartir parmi la multitude des pauvres dans toute une province. Il y a vraiment de quoi ne pas laisser une misère sans la soulager!! Admettons que la moyenne des offrandes s'élève à la somme d'un franc; annuellement on recueillerait 600 francs. Y a-t-il là de quoi se targuer? A-t-on lieu d'exalter l'institution maçonnique comme une œuvre éminemment philanthropique? Quelques pauvres familles absorberaient les ressources d'une loge en quelques semaines.

A cette mesquine bienfaisance des loges comparez la généro-

sité d'une société de Saint Vincent de Paul, celle de Liége par exemple. Celle-ci recueille en moyenne une somme de *vingt-cinq mille francs ;* dans des circonstances extraordinaires elle est parvenue à doubler cette somme. Ces mêmes catholiques, tout aveuglés qu'on les suppose par la superstition, prennent, en outre, une grande part aux autres bonnes œuvres éminemment sociales, telles que celles de St. François Régis, des Frères des écoles chrétiennes, de la Société maternelle, des Petites sœurs, etc., sans compter leurs actes de charité privée, propreprement dite.

Puis quelle différence dans la manière de distribuer le produit des collectes ! La bienfaisance du maçon est étroite ; à peu d'exceptions près, elle n'a guère pour objet que les Maçons eux-mêmes, ou les familles de Maçons, conformément à la recommandation des réglements. La charité du catholique embrasse tous les hommes de n'importe quel pays ou de quelle religion. Enfin le catholique ne dédaigne pas, lui, de monter jusqu'à la mansarde du pauvre, de se mettre en contact immédiat avec lui et de lui adresser avec le pain matériel des paroles consolantes qui relèvent l'âme abattue.

De nos jours, les grands centres de population possèdent des hospices où l'enfance délaissée, la vieillesse infirme, l'infortune sous ses mille formes trouvent asile et comfort. Eh bien! qui des Maçons ou des chrétiens ont élevé ces monuments au malheur ?

A ce sujet, on nous permettra de citer un magnifique extrait de l'*Essai sur l'indifférence* : le lecteur pourra établir lui-même la comparaison entre la charité chrétienne si bafouée et la philanthropie maçonnique si exaltée.

« Pendant trente siècles, l'homme, témoin des misères attachées à la condition humaine, n'avait pas même songé à venir au secours de ses frères souffrants. On ne trouve pas, chez les anciens, l'ombre d'une institution en faveur des infortunés : la

philosophie ni le paganisme ne séchèrent jamais une seule larme. Quoique la pitié soit dans la nature, et peut-être parce qu'elle est dans la nature, le raisonnement en éloigne. Sénèque l'appelle le *vice d'une âme faible*. *Ne te lamente point avec ceux qui pleurent*: c'est un des préceptes de Marc-Aurèle et la doctrine commune des Stoïciens. Le sage, dit Virgile, ne compâtit pas à l'indigence. »

Si les Maçons ont une notion de la bienfaisance, c'est au christianisme qu'ils la doivent. Pas plus que les anciens, les *philosophes* modernes n'auraient eu l'idée de venir en aide aux malheureux sans le respect dont la religion n'a cessé d'environner le malheureux et sans la sanction des œuvres corporelles et spirituelles de miséricorde. On l'oublie trop souvent: ce qu'il y a de naturel à l'homme ce n'est pas la générosité qui lui fait entrer les autres en partage de ce qu'il possède, mais le froid égoïsme qui lui fait craindre de ne jamais avoir assez.

« Qu'il y a loin de ce froid égoïsme à la charité chrétienne ! Eh quoi ! l'homme est-il donc si sensible aux douleurs d'autrui qu'il faille l'y endurcir en trempant son âme dans des doctrines barbares? Au contraire, le plus grand miracle du christianisme est de l'attendrir sur des maux qui ne sont pas les siens : et celui-là, du moins, on ne le niera pas; car il frappe tous les yeux, s'il n'émeut pas tous les cœurs. Venez, suivez les pas de la religion d'amour; comptez, s'il est possible, les bienfaits qu'elle répand à pleines mains sur les hommes, les œuvres de miséricorde qu'elle inspire et qu'elle seule peut récompenser. Dans une peste qui ravagea, au troisième siècle, une partie de l'empire, les païens, délaissant leurs amis et leurs proches, ne songèrent qu'à se mettre, par la fuite, à l'abri de la contagion. Les chrétiens, alors si cruellement persécutés, prirent soin de tous les malades, fidèles et idolâtres, et se vengèrent de leurs ennemis, comme se vengent les chrétiens, en s'immolant pour eux. Les disciples de Jésus-Christ fatiguaient de bienfaits leurs détrac-

teurs. « N'est-il pas honteux pour nous, écrivait l'empereur » Julien à Arsace, que les Galiléens, outre leurs pauvres, nou» rissent encore les nôtres ? »

» Le christianisme ne dégénère point en vieillissant. Ses annales ne sont pleines que des services de tout genre qu'il a rendus d'âge en âge à l'humanité. Le même esprit d'amour qui enfante tant de prodiges dans les premiers temps, en enfante chaque jour de semblables parmi nous. Qui ne se rappelle avec une émotion profonde ces religieux espagnols parcourant les rues d'une ville pestiférée en sonnant une petite cloche, afin qu'averti de leur passage, chacun pût réclamer leurs secours généreux ? Presque tous moururent martyrs de leur dévouement.

» Mais laissons les traits particuliers dont on remplirait des volumes sans nombre : ne rappelons ni les Borromée, ni les Belzunce, ni ce Vincent de Paul qui, dans des temps de calamité, nourrissait des provinces entières ; dont la charité s'étendait au delà des mers jusqu'aux rivages du Madagascar et dans les forêts de la Nouvelle-France, et qui semblait s'être chargé de soulager lui seul toutes les misères humaines : homme prodigieux qui a forcé notre siècle de croire à la vertu. Ne considérons que les établissements durables, les bienfaits généraux et permanents de la religion. Ces asiles solitaires de l'innocence et du repentir, que les peuples apprendront de plus en plus à regretter ; ces paisibles retraites du malheur, les superbes palais de l'indigence, qui les éleva, si ce n'est elle ? Maîtresse un moment, la philosophie n'a su que les détruire. La raison humaine n'a fait grâce à rien de ce qu'avait créé la foi en faveur de l'humanité. Et avec quelle profusion le christianisme n'avait-il pas multiplié ces institutions éminemment sociales ! Leur nombre presque infini égalait celui de nos misères. Ici la fille de Vincent de Paul visitait le vieillard infirme, pansait ses plaies dégoûtantes, en lui parlant du ciel ; ou, par une atten-

drissante charité, devenue mère sans cesser d'être vierge, réchauffait dans son sein l'enfant abandonné. Plus loin, la sœur hospitalière assistait, consolait le malade, et s'oubliait elle-même, pour lui prodiguer, et le jour et la nuit, les soins les plus rebutants. Là, le religieux du Saint-Bernard, établissant sa demeure au milieu des neiges, abrégeait sa vie pour sauver celle du voyageur égaré dans la montagne. Ailleurs vous eussiez vu le frère du *Bien-Mourir* près du lit de l'agonisant, occupé de lui adoucir le dernier passage, ou le frère *Enterreur* inhumant sa dépouille mortelle. A côté de ces preux chevaliers, de ces *soldats priants*, qui, presque seuls, protégèrent longtemps l'Europe contre la barbarie musulmane, on apercevait le père *de la Merci*, entouré, comme un triomphateur, des captifs qu'il avait non pas enchaînés, mais délivrés de leurs chaînes, en s'exposant à mille dangers et à des fatigues incroyables. Des prêtres, des religieux de tous les ordres, brisant, par une vertu surhumaine, les liens les plus chers, s'en allaient, avec une grande joie, arroser de leur sang des contrées lointaines et sauvages, sans autre espoir, sans autre désir que d'arracher à l'ignorance, au crime ou au malheur, des hommes qui leur étaient inconnus. Après avoir fécondé de ses sueurs nos collines incultes et nos landes stériles, le laborieux bénédictin, retiré dans sa cellule, défrichait le champ non moins aride de notre ancienne histoire et de nos anciennes lois...

» Contemplez le frère des écoles chrétiennes, enseignant à l'enfance les éléments des lettres, la doctrine des sciences, et la doctrine plus précieuse des devoirs ; lui parlant de Dieu avec onction, et la formant au bonheur en la formant à la vertu...

» Je ne finirais pas, si j'essayais de rappeler, même sommairement, tous les services rendus à la société par le clergé catholique. Ce fut certes une bien belle pensée que de placer, à côté des inexorables ministres des lois, des ministres sacrés des mœurs et de l'humanité ; que de faire de la miséricorde

une fonction publique. Pénétrez dans le sein des familles, interrogez-en les membres : ils vous diront ce qu'ils doivent à cette admirable institution : combien d'inimitiés apaisées, combien d'époux, de parents, de concitoyens réconciliés, de victimes arrachées au vice, de torts réparés, d'iniquités prévenues, de peines consolées, de secrètes misères adoucies ! Savez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce nom seul irrite ou fait sourire de mépris ? Un prêtre est, par devoir, l'ami, la providence divine de tous les malheureux, le consolateur des affligés, l'appui de la veuve, le père de l'orphelin, le réparateur de tous les désordres et de tous les maux qu'engendrent vos passions et vos funestes doctrines. Sa vie entière n'est qu'un long et héroïque dévouement pour ses semblables. Qui de vous consentirait à échanger, comme lui, les joies domestiques, toutes les jouissances, tous les biens que les hommes recherchent si avidement, contre des travaux obscurs, des devoirs pénibles, des fonctions dont l'exercice brise le cœur et rebute les sens, pour ne recueillir souvent d'autre fruit de tant de sacrifices que le dédain, l'ingratitude et l'insulte ? Vous êtes encore plongés dans un profond sommeil, et déjà l'homme de charité, devançant l'aurore, a recommencé le cours de ses bienfaisantes œuvres. Il a soulagé le pauvre, visité le malade, essuyé les pleurs de l'infortune ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifié le faible, affermi dans la vertu des âmes troublées par les orages des passions. Après une journée toute remplie par de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos. A l'heure où le plaisir vous appelle aux spectacles, aux fêtes, on accourt en grande hâte près du ministre sacré ; un chrétien touche à ses derniers moments ; il va mourir et peut-être d'une maladie contagieuse : n'importe, le bon pasteur ne laissera point expirer sa brebis sans adoucir ses angoisses, sans l'environner des consolations de l'espérance et de la foi, sans prier à ses côtés le Dieu qui mourut pour elle et qui lui donne, à cet instant même, un gage certain d'immortalité. »

Quelle distance entre la charité chrétienne et la philanthropie maçonnique! Qu'est-ce donc qu'une chétive pièce de métal déposée dans l'escarcelle de l'élémosinaire, comparée au dévouement sans bornes et à des sacrifices incessants? Qu'est-ce qu'un morceau de pain donné pompeusement par les loges à côté d'institutions permanentes qui semblent prendre corps à corps toutes les misères de l'humanité? Qu'est-ce que la peine de déposer une rare obole, en comparaison du martyre obscur de toute une vie? Mais qu'on veuille bien le remarquer, l'aumône vulgaire telle que les Maçons la pratiquent est si fréquente, si naturelle, si commune, qu'elle ne se trouve même pas mentionnée dans le magnifique tableau que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* a fait de la charité chrétienne. Quand nous verrons les Maçons sortir de leurs temples pour passer leur vie au milieu des malades, des mourants, des infortunés de toute espèce; quand nous les verrons sacrifier non seulement une bonne partie de leur fortune, mais leur repos, leurs plaisirs et, s'il le faut, leur vie même pour le soulagement de l'humanité souffrante, nous serons heureux de rendre hommage à leur philanthropie. Mais jusqu'à ce qu'ils n'aient donné de leur fraternité d'autre preuve que l'abandon d'une pièce de monnaie, nous sommes en droit de soutenir que leur générosité est bien restreinte.

S'ils ne paient pas de leur personne, qu'ils nous montrent, du moins, les institutions philanthropiques qu'ils ont fondées. Où sont les hospices ou les hôpitaux qu'ils puissent revendiquer? Où sont leurs établissements humanitaires dans le vrai sens du mot? Où sont leurs écoles gratuites? Où sont leurs salles d'asile pour l'enfance? Où sont leurs associations comparables à celles des Sœurs de Saint Vincent de Paul? Je cherche partout et je ne puis découvrir que le néant. Je me trompe. Les Maçons belges ont une institution chère à leur cœur, l'université libre de Bruxelles. Mais loin que les cotisations des loges

parviennent à former une somme suffisante pour la conservation et la prospérité de cet établissement, il faut en outre les subsides énormes de la province et de la commune; et, pour comble de dérision, il faut que les contribuables, ennemis des loges, aident de leurs deniers à soutenir une institution qu'ils détestent.

Il est cependant un point pour lequel les Maçons montrent plus de zele et de dévouement que les catholiques, nous nous hâtons de l'avouer: c'est lorsqu'il est question de soutenir la presse, de réunir des fonds pour les élections ou de venir en aide à l'un ou l'autre de leurs frères poursuivi ou proscrit par un gouvernement voisin. Dans ce cas l'argent afflue surabondamment. Il est vrai que l'humanité n'en est guère soulagée.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter cette objection : La Franc-Maçonnerie forme une espèce d'association de secours mutuels? Un Franc-Maçon éprouve-t-il un revers de fortune, tous les frères s'empressent de venir à son secours. Tel est le préjugé qui a généralement cours depuis un demi-siècle.

Ce que nous venons de dire sur l'exiguïté des ressources des loges suffit amplement pour répondre à cette objection. Puis, quand même il se trouverait dans les loges des membres assez riches pour relever la fortune de leurs frères ruinés, nous n'avons jamais appris que leur générosité fût allée à ce point. Il y a plus : parmi les nombreux maçons dont nous avons la liste, il ne nous serait pas difficile d'en citer par douzaines qui, après avoir mal réussi dans leurs entreprises ou leurs spéculations, ont été abandonnés à eux-mêmes et n'ont jamais pu se relever de leur chute.

En veut-on une preuve frappante? Un maçon dont le nom est européen et figurera dans les annales de l'histoire; un maçon qui, dans les hautes positions qu'il a successivement occupées, a été à même de se créer des protecteurs; un maçon

qui trouve encore aujourd'hui de nombreux admirateurs; un maçon, le plus grand poète et littérateur de notre époque, M. de Lamartine, en un mot, loin d'avoir trouvé dans les loges les secours nécessaires pour restaurer sa fortune, a dû faire un appel à des bourses profanes.

Qu'on ne se fasse pas illusion : les Maçons aiment mieux de soulager par des paroles qu'en déliant le cordon de leur bourse. Citons l'opinion de quelques écrivains :

« Rappelons-nous surtout, mes frères, dit Ragon, que la Maçonnerie n'a pas constitué un corps d'individus vivant aux dépens des autres. Ces mendiants qui s'associent pour faire de la misère, oseraient-ils avouer dans quel but ils se sont fait recevoir ?

» Ils viennent audacieusement vous imposer leurs détresses et le poids de leurs vices, sans avoir été utiles à l'Ordre par aucun talent, par aucune vertu.

» Cette lèpre hideuse de la maçonnerie en France, démontre la coupable négligence des loges, surtout celles de Paris.

» Ne présentez jamais dans l'Ordre, disait le frère Beurnonville au frère Roëttiers de Montaleau, *que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre* (1). »

Le frère Bazot est plus explicite et plus mordant encore, dans les termes avec lesquels il exprime son indignation contre les Maçons qui importunent les frères de leurs demandes de secours :

« Le Maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans vos loges; c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure. Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne connaît ni bornes ni obstacles. Il est à votre lever, au moment de vos affaires, à votre repas, à votre sortie. Son parchemin est l'arrêt de mort de votre humanité. Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un

(1) *Cours phil. et interp.*, p. 368.

poignard, vous pourriez du moins opposer le courage au glaive assassin. Armé seulement de son titre de Maçon, il vous dit : « Je suis Maçon, donnez-moi, car je suis votre frère, et votre loi vous ordonne de faire la charité. Donnez, ou je publierai partout que vous êtes un méchant et mauvais frère. » — Donnez, Maçons, mais apprêtez-vous à donner sans relâche, le guet-apens est permanent (1). »

Après la lecture de ces lignes des FF.·. Ragon et Bazot, on sera bien convaincu que les Maçons ne sont pas trop disposés à mettre leurs bourses à la disposition de leurs frères malheureux. L'appel d'un frère à la générosité d'un autre frère est une *lèpre hideuse;* le diplôme maçonnique est *un arrêt de mort pour l'humanité*; il est plus redoutable qu'un *poignard.* — Il faut conclure que le Maçon frappé d'un revers se trompera étrangement, en comptant jamais sur le dévouement de son frère.

Il fut un temps où les loges, sévères dans le choix de leurs membres, ne se composaient guère que des membres de la noblesse, des grands industriels et des écrivains. A cette époque le maçon, nouvellement initié, pouvait *présenter la main* à ses frères dont il était l'égal par la fortune. Depuis que la Franc-Maçonnerie s'est démocratisée et que, par conséquent, elle a accueilli dans ses temples tous les candidats qui se présentaient, on l'a vue perdre en considération et en dignité. Une partie des nouveaux membres se sont fait initier dans la persuasion que la Maçonnerie serait pour eux ou une exploitation lucrative, ou un moyen d'acquérir ou de recouvrer la fortune ; trompés dans leur attente, et à bout d'expédients, ils ne présentent pas la main à leurs frères, mais ils la *tendent.* La mendicité maçonnique contre laquelle s'élèvent les écrivains des loges est donc la suite non seulement d'un préjugé, mais

(1) *Code des Francs-Maçons*, pp. 176 et 177.

surtout de l'admission des hommes sans fortune ou ne jouissant que d'une fortune précaire.

Ce n'est pas nous qui parlons, c'est M. Bazot. « La faute (de la mendicité) en est aux Loges. Si les loges ne recevaient dans l'association fraternelle que des hommes *honorables*, ayant une position *indépendante* par leur fortune ou leur travail, elles n'auraient à soulager, elle et tous les Maçons, que des infortunes passagères, et fussent-elles durables, du moins imméritées (1). » — Nous reconnaissons la vérité des paroles du F.·. Bazot; malheureusement, pour étendre l'action maçonnique, on a cru devoir se relâcher de la sévérité primitive et se montrer très-indulgent pour les admissions. Dès-lors on a plutôt recherché la quantité que la qualité. Nous pourrions ajouter que ce *compelle intrare* a introduit dans les loges un certain nombre de frères dépourvus de l'éducation, de la civilité, de la réserve qui distinguaient la Maçonnerie primitive. Le F.·. Ragon déplore amèrement que les loges françaises n'offrent pas le même caractère de dignité que les loges américaines, anglaises et allemandes (2).

(1) Idem. *Ibid.*
(2) *Cours phil. et interp.*, p. 368. Note.

III.

Serment maçonnique. Oblige-t-il en conscience? Comment concilier le serment civil ou religieux dans le cas d'un conflit avec le serment maçonnique?

Voici en quels termes est conçu le serment du récipiendaire-compagnon dans le système néo-anglais des *Trois-Globes*, à l'Orient de Berlin :

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines ou les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel. Je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par paroles, ni par gestes, de n'en jamais rien faire écrire ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et me soumets à la peine suivante dans le cas où je manquerais à ma parole : Qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on m'abatte la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me coupe la gorge; que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail d'admission d'un nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile. Ainsi soit-il. »

La formule du serment français, tantôt plus courte, tantôt plus développée, d'après la différence des rites, est partout la même quant au fond. Dans tous même promesse du silence le

plus rigoureux, mêmes menaces comminées contre celui qui prête serment dans le cas d'une trahison.

La différence apparente qui existe entre le système français et le système prussien consiste en ce que le récipiendaire de Berlin pose la main sur les saints Evangiles en proférant son serment, tandis que dans le rite écossais de Paris tout emblême chrétien a disparu. Autrefois le serment se prêtait en ces termes, même en France: « Je jure et je promets sur les saints Evangiles et sur cette épée d'honneur. » De nos jours, on a substitué les statuts généraux de l'Ordre aux Evangiles ou à la Bible (Ragon. p. 92). L'on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que la Bible représente réellement en Prusse la parole révélée par l'Esprit-Saint et que, par conséquent, la conscience du Maçon soit liée au point de vue religieux. Cette cérémonie n'est qu'un leurre destiné à en imposer au gouvernement et au récipiendaire, dans le cas où celui-ci aurait conservé quelque trace de croyance à la révélation. La grande partie de ceux qui entrent dans l'Ordre étant déjà des incrédules, et peu de protestants croyant, du reste, encore à la divinité des livres saints, il est facile de voir que la prescription de poser la main sur la Bible est une formalité aussi illusoire qu'inutile. S'il restait le moindre doute sur l'absence de toute idée chrétienne dans la prestation du serment maçonnique, qu'on veuille remarquer qu'on n'y jure qu'au nom du *grand architecte de l'univers*, c'est-à-dire du Dieu vague et impersonnel du panthéisme, qui n'a pu s'incarner ni fonder le christianisme. Nous avons déjà vu que les auteurs Maçons sont unanimes à bafouer et à répudier toute religion révélée. Cette assertion ne sera combattue par aucun écrivain des loges françaises ou belges.

Le serment maçonnique varie presque à chaque nouveau grade que l'on reçoit. On n'en compte pas moins de quatre dans le rituel de la loge des *Trois-Globes*. Il serait superflu

de les citer ici. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de signaler les termes monstrueux dans lesquels est formulé le serment d'apprenti et compagnon écossais, grade qui sert d'introduction à l'Ordre intérieur. Au serment du silence le récipiendaire ajoute celui *d'aimer cordialement tous ses Frères et particulièrement les Écossais, de les aider de la tête et du bras*, QUAND BIEN MÊME IL DEVRAIT NUIRE A SES BIENS, A SON HONNEUR ET A SON PROPRE SANG ! ! !

Ainsi, pour le Maçon, la Franc-Maçonnerie avant tout et au-dessus de tout ! Ses frères doivent prédominer absolument dans ses affections et primer ses propres intérêts ! Les chefs prescrivent un sacrifice d'argent pour les besoins de la cause maçonnique ; ils donnent des ordres compromettants qui exposent le Maçon à perdre ses fonctions, ses emplois, les ressources de sa famille. Le Maçon doit obéir en vertu de son serment. N'a-t-il pas juré d'aider ses frères, même au préjudice de ses *biens ?*

Dans les diverses relations de la vie civile et sociale, le Maçon voit un frère dans la détresse, sous le coup peut-être d'une grave accusation. Un signe, un geste, un mot le lui a fait reconnaître. Si le maçon est conséquent avec lui-même, il doit aider son frère *de la tête et du bras*. Monarque, il doit aider son frère sur le trône, même au détriment de son propre peuple ; ministre, il doit trahir son souverain en communiquant à un *frère* les projets et les plans de campagne; il doit distribuer les fonctions et les emplois publics en faveur de ses frères, au mépris des réglements en vigueur dans le pays (1) ; il doit proposer des lois à l'avantage de l'Ordre et au préjudice de ses adversaires. Général, il doit se prêter aux exigences d'un ennemi, son frère et son supérieur peut-être dans les loges, soit en se laissant surprendre, soit en faisant de fausses manœuvres, soit en évitant de remporter une victoire

(1) Les instructions des *Illuminés* ne laissent aucun doute sur ce point ; elles disent en termes explicites que le Maçon occupant une haute position doit confier les fonctions civiles aux frères, membres de l'Ordre.

facile, soit en livrant une place forte, soit enfin en épargnant un ennemi que les lois de la guerre et le bien du pays lui faisaient un devoir d'exterminer. Juge, il doit absoudre son *frère* coupable, et condamner le profane innocent. Avocat, il doit plaider pour son client de telle sorte qu'un *frère* défendu par un *autre frère* sorte victorieux de la lutte, etc.

Ces assertions font frémir!

Nous n'ignorons pas les récriminations que ces quelques mots vont provoquer. Nous entendons déjà qu'on nous adresse cette objection : « Mais l'honneur! la parole d'honnête homme ! la dignité! le patriotisme! le serment! la conscience!

Voici notre réponse. D'abord le Maçon ne connaît et ne peut connaître que son serment maçonnique. N'admettant ni les dogmes du christianisme, ni par conséquent, la redoutable sanction d'un Dieu qui menace de châtiments éternels le téméraire profanateur du serment religieux, *seule garantie de la sécurité publique*, le Maçon ne peut voir un parjure dans la violation du serment qu'il a prêté en acceptant ses fonctions. Sa *conscience* maçonnique est donc parfaitement à l'aise de ce chef.

Le patriotisme! Mais le Maçon se targue d'être cosmopolite, comme la Maçonnerie d'être universelle. Pour le maçon les lignes tracées par les traités pour déterminer les limites d'une nation ne sont que des chimères. Le cœur du Maçon, aussi vaste que l'univers puisqu'il doit renfermer toute l'humanité, ne peut plus battre de ces vives émotions qu'excite l'amour de la patrie. Dans ce que les préjugés appellent un ennemi, dans l'homme qui fait à sa nation une blessure cruelle, le Maçon peut ne voir qu'un *frère*, et il doit le traiter comme tel. Nous reviendrons plus tard sur cette importante question.

Quant à sa réputation, à sa dignité d'homme, n'y a-t-il pas renoncé volontairement en les mettant aux pieds de ses chefs ? N'a-t-il pas juré d'aider ses frères *de la tête et du bras*, dans le cas même où son *honneur* serait engagé?

Reste un troisième lien, celui dont la rupture doit coûter le plus à l'humanité: la famille, la parenté. Eh bien ! le maçon a renoncé par ses serments à toutes les affections du sang. Son épouse, ses enfants, ses parents, ses frères, si chers à son cœur dès qu'il n'entend que la voix de la nature, cessent d'avoir de valeur à ses yeux du moment où ses chefs lui en commandent la sacrifice. C'est qu'il a juré de les immoler dès qu'ils seront en collision avec l'un de ses frères. N'a-t-il pas promis dans son serment qu'il sacrifierait jusqu'à son propre *sang ?*

Nous nous empressons de l'avouer: la nature l'emporte le plus souvent dans le cœur du Maçon. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans ce cas le Maçon est d'une heureuse inconséquence. Puis, sur un Maçon illogique dans sa conduite, que de félons se sont montrés conséquents avec le serment des loges !

Nous tenons à prouver que nous n'avons rien avancé qui soit exagéré au point de vue théorique et pratique du serment prêté par les Maçons.

On nous a déjà demandé maintes fois si le serment prêté par un maçon oblige en conscience? Evidemment, non. D'abord ce serment est prêté avant d'en connaître l'objet, et après avoir faussement insinué au récipiendaire qu'il ne s'engageait à rien qui soit contraire à la saine morale. S'en rapportant aux allégations de personnes qu'il considérait comme honorables, le récipiendaire prête ce serment. Il reconnaît plus tard qu'il a posé un acte immoral et sacrilège, il a le droit de se considérer comme affranchi de toute obligation, par la raison que sa bonne foi a été surprise. Mais, supposé même qu'il eût prêté ce serment avec connaissance de cause, il n'est pas encore tenu de s'y montrer fidèle. De même que dans la loi civile une promesse immorale est considérée comme nulle, ainsi, aux yeux de la religion et de la loi, même naturelle, la promesse de s'engager à une chose mauvaise, le serment injuste, est criminel en soi. Il y aurait un second crime à s'y montrer conséquent.

Du reste, la Maçonnerie ne reconnait la conscience religieuse qu'autant qu'elle peut l'exploiter à son profit.

Comment concilier le serment civil ou religieux dans le cas d'un conflit avec le serment maçonnique?

Cette question qui paraîtra insolente à la plupart des Maçons de bonne foi, qui auront intérieurement protesté avec énergie contre ce qu'ils viennent de lire, cette question ne nous appartient pas en propre. Nous la lisons *in extenso* dans le *Franc-Maçon*, journal mensuel de Paris qu'on nous a fait l'honneur de nous envoyer. Dans son N° du mois de novembre 1857, cette revue des loges apprend à ses abonnés que « *le conseil des Chevaliers Kadochs de Saint-Germain-en-Laye avait donné à l'étude, pour le 28 octobre, cette question à traiter : Jusqu'à quel point le serment maçonnique engage-t-il vis-à-vis de leurs frères, les magistrats, les fonctionnaires publics ou les officiers ministériels qui sont maçons?...* »

Maçons confiants et bénévoles, vous croyez que la réponse n'a pu avoir l'ombre d'une hésitation; vous vous écriez sans doute *a priori* que, dans l'hypothèse posée, le Maçon, magistrat, fonctionnaire public ou officier ministériel, n'avait qu'un devoir à remplir, celui d'être conséquent avec son serment civil!

Erreur! Illusion!

Voici ce que nous lisons dans la même revue, immédiatement après la citation faite plus haut : « *Cette question* posée par le Grand-Maître du Conseil de la Bonne-Foi N'A PU *être résolue* et est remise de nouveau à l'étude pour le 1er mercredi de janvier 1858!!! »

Ainsi de la question formulée plus haut on pouvait donner une solution douteuse! *Elle n'a pu être résolue!* Ainsi l'on hésite à déclarer que le Maçon ne peut violer son serment civil! La réponse, à ce qu'il paraît, était d'une nature compromettante.

En effet, voici notre dilemme : Ou la réponse à la question

était favorable au point de vue du gouvernement, ou elle ne l'était pas. Dans la première hypothèse, on se serait empressé d'y souscrire pour prouver que la Maçonnerie n'est pas hostile à l'empereur et à son administration, au risque même de commettre une hérésie maçonnique; car que ne font pas les Maçons lorsqu'il s'agit de donner le change au public? Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire dans le cas où la réponse aura été réellement maçonnique, conforme au serment que nous avons cité plus haut, on aura eu soin de la flétrir en présence des agents du gouvernement qui assistent aux tenues des loges, tout en approuvant derrière la coulisse le mémoire proposé par le rédacteur; peut-être même aura-t-on couronné le travail à huis-clos, dans une tenue intime d'où les représentants de la police avaient été exclus. Mais, pour ne pas épouvanter l'opinion publique, on aura proclamé dans le *Franc-Maçon* que cette question n'avait pu être résolue, c'est-à-dire en termes profanes, que la réponse était de nature à déplaire à Napoléon III. Voilà tout le mystère.

Nous ne pouvons nous contenter d'accuser vaguement; il faut des faits pour prouver notre thèse. Ces faits nous les produisons d'après les sources maçonniques les plus authentiques.

Voici ce que nous lisons dans Bazot, *Code des Francs-Maçons*, page 165 :

« Si vous pouviez borner le nombre des Ateliers, et si des Maçons voulaient augmenter ce nombre, comment vous y opposeriez-vous? » Ou, ce qui revient au même, si les Maçons voulaient dans les loges prendre une résolution contraire à la loi, comment vous y opposeriez-vous? « Par l'anathème? Eh! qu'est-ce que l'anathème, sous quelque rapport qu'on l'envisage, dans un siècle essentiellement raisonneur et philosophe? *Par les gendarmes? Eh! vous n'en avez pas; vous en auriez*, et vous les emploieriez, qu'on leur échapperait. Ces

gendarmes eux-mêmes *sont des hommes, des hommes probes et honnêtes;* ON LES INITIERAIT! En Angleterre, si le fait est vrai, comme le disent les chroniqueurs anglais, sous la reine Elisabeth, N'A-T-ON PAS INITIÉ TOUS LES OFFICIERS D'UN CORPS QUE CETTE SOUVERAINE ENVOYAIT CONTRE LES MAÇONS? » Oui, cela n'est malheureusement que trop vrai. Et ces officiers, après avoir été initiés et liés par leur formidable serment, loin de remplir le devoir qu'ils s'étaient engagés à accomplir par des vœux sacrés, firent un rapport si favorable pour l'Ordre que la reine abusée mit fin aux poursuites (1).

A propos des *Barraches*, le même auteur (p. 238), dit qu'on pourrait citer des juges, des intendants, des commissaires et des syndics qui, depuis leur initiation, se sont montrés des modèles de justice, de courage et de bienfaisance. Or les Barraches ne sont que les réunions des *Carbonari*, société maçonnique active qui, pendant de longues années, a épouvanté l'Italie et la France de ses crimes et de ses massacres. Ces juges, intendants, commissaires et syndics, en se montrant fidèles à leurs horribles serments, c'est-à-dire à la justice, au courage et à la bienfaisance *maçonniques* n'ont que trop prouvé quelle horreur nous doivent inspirer ces enfants de la vénérable maçonnerie. Soutenir et approuver le Carbonarisme, l'amour paternel de M. Bazot pourrait-il être poussé plus loin? Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette secte odieuse.

Voici une citation non moins équivoque de Ragon, l'écrivain maçon le plus fécond et le plus érudit des loges françaises. « Il est quelquefois arrivé que des délégués se présentant un jour de tenue, ou de fête maçonnique, pour interdire au nom du souverain la maçonnerie dans ses états, les officiers de la loge les accueillaient et leur disaient : venez, entendez et

(1) Eckert. *Der Freimaurer-Orden in seiner wahren Bedeutung,* p. 63. *Mittheilungen für Denkende Freimaurer v. Mossdorf,* p. 165.

jugez... Le bandeau de l'erreur tombait de leurs yeux; ils fraternisaient avec les maçons et, *sur leur rapport*, l'interdiction était rapportée (1). » C'est-à-dire qu'on initiait les délégués du pouvoir qui, après le serment prêté, croyaient devoir être parjures en faisant un faux rapport aux autorités.

Lors de l'initiation de Voltaire, Lalande, vénérable de la loge les *Neuf Sœurs*, s'exprima en ces termes : « Les Anglais qui sont presque les ennemis jurés et les rivaux de notre nation, sont néanmoins, en tant que maçons, nos amis et nos frères... Au milieu du tumulte du combat on les a vus reconnaitre leurs frères, et plus d'une fois leur bras déjà levé sur l'ennemi s'est abaissé pour tendre une main secourable à leurs frères (2). » L'acte isolé du soldat était imité à plus forte raison par les chefs; ceux-ci au lieu d'en venir aux mains s'épargnaient sans doute mutuellement; et l'état qui, outre de riches épaulettes donnait à ses généraux et capitaines des milliers de livres sterling ne nourrissait que des traîtres.

« Un officier autrichien, témoin oculaire de la malheureuse retraite du feldmaréchal Wurmser, près de Hugenau en 1794, assure que les Français n'avaient cessé de crier aux Autrichiens : Retirez-vous, frères ! retirez-vous ! Votre vie est en sûreté. — Et, en effet, les Autrichiens se retirèrent jusqu'au delà du Rhin. L'officier croyait à une trahison (3). »

« Pourquoi les résolutions du cabinet et du conseil de la guerre, etc., se trouvaient-elles entre les mains des ennemis, avant même d'avoir été parfaitement mûries dans la capitale de l'Autriche? Parce que, dit-on, des Maçons occupent des places dans tous les ministères. Nous savons qu'il se passe la même chose à Munich et à Stuttgart (4). »

(1) *Cours phil. et int. des initiations anciennes et modernes*, p 44.
(2) Wiener *Journal für Freimaurer*, I, B. p. 229.
(3) Les deux sœurs P... et W..., ou le système révolutionnaire de la maçonnerie découvert, p. 2.
(4) *Ibid.* p. 107, n. 85.

« Les Français possèdent à Paris tous les plans de la guerre même avant que ceux-ci ayent été soumis au cabinet viennois. Souvent ils savent huit jours à l'avance quand on veut attaquer leur armée. Une grande cour et plusieurs petites savent d'avance ce qui se trouve à Vienne sur le tapis auprès des ministres et des courtisans (1). »

Ces trois derniers alinéas pouvant paraître très-suspects à cause de la source où ils ont été puisés, nous allons citer des auteurs d'une orthodoxie maçonnique incontestable. Voici ce que nous lisons dans la *Latomia*, T. II, p. 169. « Les deux armées française et espagnole se trouvaient en face de Salamanque. Un régiment français avait formé un carré ; mais à peine cette évolution avait-elle été exécutée que des balles et des boulets de canon vinrent assaillir le carré. Le chef Dupuy est blessé mortellement ; mais pour sauver le reste du régiment il fit le signe de détresse. Le chef ennemi l'aperçoit et le carnage cesse aussitôt. Ceux qui peuvent se faire connaître comme maçons sont internés dans la ville voisine sur leur parole d'honneur ; des vêtements, de l'argent, toutes les provisions nécessaires leurs sont procurés, et ces braves dûrent tout cela à la générosité d'un homme qui n'avait avec eux d'autre lien que celui du serment maçonnique ! »

Les maçons ne manqueront pas d'exalter la magnanimité du général espagnol envers les compagnons d'armes du commandant Dupuy. Voilà, diront-ils, un exemple de la magnanimité du Maçon envers ses frères ! Voilà le respect que nous avons pour les lois naturelles de l'humanité ! — Quant à nous, simples profanes, qui n'avons pas la perspicacité des écrivains des loges, nous ne voyons dans la conduite du général espagnol qu'un parjure criminel. N'avait-il pas juré de défendre sa nation, d'obéir à ses chefs et partant d'anéantir l'ennemi qui souillait de sa présence le sol sacré de la patrie ? Ces soldats

(1) *Ibid.* 215, n. 69.

maçons qu'il a épargnés, n'auront-ils pas peu de temps après combattu la brave nation espagnole et contribué ainsi à faire prolonger une guerre aussi cruelle qu'injuste? Que de malheureux Espagnols seront peut-être tombés plus tard sous le sabre de ces soldats épargnés par la fausse générosité d'un général ennemi! C'est ainsi qu'en se montrant bon maçon il a trahi sa patrie; c'est ainsi qu'en accordant la vie sauve à des ennemis il a fait massacrer ses compatriotes.

Ses compatriotes! Mais ce ne sont que des profanes. Et quel souci doit-il prendre de leur sang, de leur vie, de leurs biens! De même que les soldats français non initiés furent impitoyablement massacrés ou du moins, cruellement jetés dans des cachots infects, tandis que leurs compagnons d'armes dûrent la vie et les plus doux traitements au signe *de la veuve* fait par leur commandant et à l'attouchement auquel ils se firent reconnaître, ainsi les Espagnols subiront des sorts différents selon qu'ils auront été ou non initiés à la Maçonnerie.

Que si la qualité de Maçon détermine une conduite si différente à l'égard des mêmes ennemis, peut-on croire qu'il n'y aura pas la même différence dans la manière de traiter les soldats qui défendent le même drapeau? Tel *frère* doit être laissé en repos, l'arme au bras, ou, dans le cas d'un accident sera l'objet des soins les plus prévenants et les plus assidus; tandis que le profane sera exposé aux balles de l'ennemi ou cruellement délaissé, s'il est criblé de blessures.

Qu'on n'objecte pas que le général espagnol a fait preuve d'humanité, en épargnant des ennemis, et qu'en blâmant sa conduite en cette circonstance nous montrons des instincts sanguinaires. Nous répondrons que le serment fait au drapeau impose des devoirs dont le non-accomplissement constitue un parjure; que la guerre a ses lois horribles, il est vrai, mais reconnues par tous les peuples : lois d'après lesquelles la destruction d'un bataillon carré n'a jamais été considérée comme

une boucherie humaine, du moment qu'elle est nécessaire au succès de la guerre et que l'ennemi, supposé injuste dans son agression, ne veut pas déposer les armes. Enfin nous ajoutons que si l'humanité impose le devoir de ne pas verser inutilement le sang humain, même au milieu des horreurs du champ de bataille, elle ne défend pas moins d'établir entre hommes et hommes une distinction aussi odieuse qu'opposée à la loi de la nature. Cette manière mesquine et cruelle d'expliquer la notion de l'humanité est à mille lieues des prescriptions du christianisme qui nous ordonnent de voir des *frères* dans tous les hommes indistinctement, soit chrétiens, soit infidèles, soit hérétiques, soit ennemis.

Nous admettons un *mode*, c'est-à-dire une certaine gradation dans la vivacité de nos affections et dans la distribution de nos secours, selon que le sang ou l'amitié nous lient plus intimement; c'est-à-dire que deux malheureux se trouvant identiquement dans la même position critique et ne pouvant être sauvés l'un et l'autre à la fois, la religion, comme la nature, nous fait un devoir de voler d'abord au secours de celui qui nous est le plus proche. Mais, si nous sommes en état d'arracher à la mort ou à un besoin extrême deux hommes également exposés, nous sommes tenus de les sauver soit simultanément soit successivement. Voilà la loi du christianisme.

En louant la conduite du général espagnol, on fait donc preuve d'une humanité étroite et restreinte qui ne mérite pas cet auguste nom (1).

Continuons à citer des faits de la même nature. Nous lisons dans le même journal maçonnique (2) le fait suivant, relaté par l'auteur même :

« Lorsqu'en 1808, dit le frère Marnier, le premier corps d'armée passa le Tage près d'Almaraz, sous le commandement

(1) Eckert. *Magazin*, etc, II, p. 157.
(2) *Latom.* Ire part., p. 327.

du maréchal duc de Bellune, je commandais une compagnie de voltigeurs du 24e régiment de ligne qui formait l'avant-garde. Parmi les habitants de l'autre rive auxquels je m'adressai pour obtenir des renseignements, un homme d'une belle figure et d'une stature colossale attira surtout mon attention. Il portait les vêtements d'un muletier qui contrastaient singulièrement avec son port majestueux, et il répondait à toutes mes questions avec une précision et une clarté qui annonçaient une grande présence d'esprit. Tout son extérieur avait quelque chose de chevaleresque. Je le donnai à un officier de l'état-major comme guide à travers les montagnes. Dès le soir du même jour j'appris que ce guide *avait tenté d'égarer une colonne;* on conçut des soupçons et *l'on découvrit sous ses vêtements des instructions secrètes données par le général espagnol Cuesta.* Je me rendis dans son cachot. Il avait été condamné à mort et se montrait résigné. Il me demanda seulement tout ce qui était nécessaire pour écrire à sa femme et à ses enfants. Son nom était Santa Croce. Après quoi il me donna la main, fit l'attouchement maçonnique; et lorsqu'il eut reconnu que j'étais un frère, il me donna le nom de libérateur. Je m'adressai ensuite à mon major, le baron Jamin, à qui je décrivis en termes chaleureux ce qui venait de se passer et j'eus le bonheur d'exciter ses sympathies. « Suivez-moi, dit-il, allons trouver le général Barrois, et songeons aux moyens de sauver ce malheureux. » Je répétai mon récit au général; celui-ci s'empressa de se rendre auprès du maréchal Victor, d'où il revint bientôt en nous annonçant que *l'espagnol ne devait pas être jugé par un conseil de guerre, mais être considéré comme un prisonnier ordinaire.* Voici ce que j'ai lu dans un journal anglais : « Au nombre des espagnols *qui ont rendu les plus éminents services à leur patrie*, il faut placer le célèbre Santa Croce qui, après avoir été renfermé dans la citadelle de Ceuta, *a eu le bonheur de s'échapper!* »

Ainsi, voilà qui est clair. Un espion qui, d'après les lois de la guerre est condamné à être fusillé; un homme qui avait rendu d'*éminents services à la cause de son pays*, c'est-à-dire, en d'autres termes, qui avait fait aux Français un tort considérable, Santa Croce échappe à la mort par l'attouchement maçonnique, découvre un *frère* dans son ennemi, voit violer en sa faveur les lois de la guerre, est transféré dans une citadelle au lieu de passer par les armes, et puis *a le bonheur de s'échapper!!* Sans aucun doute, comme nous le verrons plus tard à propos de Wit, ce *bonheur* ne fut pas dû à un aveugle hasard mais aux intelligences et au dévouement de ses frères. Cette supposition n'est pas sans fondement : après avoir violé une première fois le serment fait au drapeau, les chefs maçons devaient, pour être conséquents avec eux-mêmes, ne rien négliger pour procurer à leur *frère* les moyens de s'échapper. Double parjure dont les conséquences auront été funestes aux troupes françaises. Sante Croce que l'on affecte de représenter comme un homme de haute naissance et d'une intelligence supérieure, aura continué de rendre à sa patrie *d'éminents services* soit en continuant son rôle d'espion, soit en nouant des rapports avec les Anglais, soit enfin en maniant ce terrible mousquet qui abattit des milliers de Français dans les embuscades des guérillas.

Continuons à citer des faits de nature à prouver que les Maçons ne regardent comme sacré que le serment prêté dans les loges.

Voici un témoignage d'une importance extraordinaire. Jean de Wit, nommé Doering, maçon distingué des hauts grades, carbonaro du 7e et dernier degré, dit textuellement dans son ouvrage intitulé : *Fragments extraits de ma vie et de l'histoire de mon temps :*

« Il y avait une *feuille de trèfle* mystérieuse, composée des hommes d'état les plus éminents qui, *pour amener l'unité* et

l'indépendance de l'Allemagne, aidaient le monarque étranger dans l'exécution de tous les projets qu'il concevait pour l'agrandissement de la France. L'érection de royaumes étrangers en faveur de sa famille, chaque médiatisation, toutes les humiliations des princes allemands étaient conformes à leurs vœux; parce qu'ils connaissaient l'intention formelle de l'empereur de médiatiser successivement tous les princes allemands et, second Charlemagne, de réunir l'Allemagne à la France. Cette association monstrueuse se serait longtemps maintenue sous Napoléon : *car alors l'Allemagne n'eût formé qu'un seul tout.* »

« Si cela m'était permis, je citerais les noms des hommes éminents qui faisaient partie de cette association appelée *Feuille de trèfle*, parce que trois hommes seulement se connaissaient. »

Voilà certes une accusation de trahison en due forme qu'un Maçon lance contre des frères. Après cela il est peut-être facile d'expliquer dans l'histoire de France et d'Allemagne des événements qui étaient une énigme insoluble pour les contemporains. Mais n'anticipons pas sur la partie historique.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire *in-extenso* un extrait de l'ouvrage de Jean de Wit, dit Doering qui, après avoir fait partie de toutes les sociétés secrètes modernes, a consigné d'importants aveux dans son ouvrage qui a pour titre: *Fragments extraits de ma vie et de l'histoire de mon temps:*

Né à Altona, Wit reçut les premières leçons d'un pasteur protestant que ses doctrines impies avaient fait déposer. Son instruction fut continuée plus tard par le pasteur Meier, d'Alsen, homme qui avait versé des pleurs de joie à la tribune au milieu des applaudissements des Jacobins de Paris. Le disciple d'un pasteur impie et d'un jacobin franc-maçon ressembla naturellement à ses maîtres ; toute sa vie fut une conspiration contre la religion et l'état. Il débuta immédiatement à sa sortie du gymnase d'Altona, en fondant une association secrète parmi ses condisciples.

A l'âge de 17 ans il fréquenta les cours de l'université de Kiel, puis de celle d'Iéna, parce que la première montrait trop d'apathie pour la politique. Il se rendit à Iéna avec Friesen, Uwen Jens Loresen et un autre ami qui avaient été députés par la Burschenschaft de Kiel à une réunion générale de cette association.

Déjà à la Pentecôte de la même année (1818), Wit se transporta à Giessen pour se faire initier aux *Noirs*, association très-restreinte composée des élus, c'est-à-dire des étudiants choisis dans le sein de la Burschenschaft et se dévouant aux actes les plus téméraires.

L'admission à l'association des *Noirs* exigeant l'initiation préalable à la Burschenschaft, Wit dut se soumettre à cette condition. A cette époque les *Noirs* de Giessen avaient pour chefs les deux frères Follenius, célèbres maçons et instruments les plus actifs employés par les sociétés secrètes pour bouleverser la société.

Dès l'été de la même année, Charles Follenius transféra son domicile à Iéna. Il fut accompagné de Wit, de Sand et de Snell, autrefois juge au tribunal criminel de Nassau et plus tard professeur à Bâle. Ce dernier, comme Wit l'ajoute lui-même, avait des relations avec les anciens jacobins dans les provinces du Rhin; nous le trouverons plus tard comme la cheville ouvrière de toutes les associations militantes.

L'esprit de cette association se révèle dans ces paroles de Wit (page 173).

« En 1820, je fis avec le professeur Follenius le trajet de Paris à la Suisse. La conversation avait pour sujet Sand et le meurtre en général. Je me déclarai prêt à massacrer un tyran, tout en ajoutant que je me percerais à l'instant du même poignard. Follenius recula d'un pas et me dit avec amertume : « Ferdinand, je vous croyais un autre homme que vous n'êtes. Si du même couteau avec lequel vous auriez immolé le meilleur

des princes, vous ne pouviez avec tranquillité d'esprit couper un morceau de pain et le manger, il vous reste bien des progrès à faire. *Tous les moyens sont en eux-mêmes chose indifférente : ce n'est pas parce que le prince est mauvais qu'il doit être immolé, mais parce qu'il est prince.* »

Ces hommes résolurent de faire le voyage de Paris dans le but d'examiner de près les progrès de la révolution et d'établir des liens intimes entre les *Noirs* et les démagogues français.

Arrivé à Heidelberg, Wit reçut du conseiller Paulus une lettre de recommandation adressée à l'évêque apostat Grégoire; déjà il avait reçu antérieurement la même pièce de l'évêque protestant Muenter à Copenhague. Wit cultiva l'amitié de Grégoire dont il signale la maison comme le lieu de rassemblement pour les Allemands et les habitants du nord.

Wit se mit également en relation avec le célèbre major Favier qui, d'après lui, prit une part très-active à toutes les conjurations, entre autres à celle du 19 août 1821.

Au moment où Wit se trouvait à Paris, les *Noirs* d'Iéna, dans le dessein d'éprouver jusqu'à quel point les masses étaient mûres pour une révolution, avaient fait imprimer et répandre à un nombre infini d'exemplaires un poëme composé par Follenius. Celui-ci ayant été incarcéré à cause de cette publication, Wit écrivit au gouvernement prussien qu'il était l'auteur et le propagateur de la pièce incriminée.

Cette fausse dénonciation engagea le ministère de Berlin à se saisir de Wit, lequel n'échappa au danger qu'en se réfugiant en Angleterre. Il déclare dans ses *Fragments* qu'il avait cru devoir faire le sacrifice de sa personne, parce que, à ses yeux, Follenius était indispensable à la régénération projetée de l'Allemagne.

Pendant son séjour en Angleterre, il écrivit des articles pour les journaux de ce pays; il se vante lui-même de les avoir remplis d'anecdotes scandaleuses et outrageantes sur le compte

de la plupart des princes allemands. Il prétend avoir joui d'une certaine considération et s'être trouvé en contact avec les plus grands hommes d'Angleterre, lesquels lui auraient témoigné une grande sympathie.

Des raisons personnelles, nous dit Wit, le déterminèrent à retourner à Paris. Il trouva dans M. de Serre, alors ministre de la justice, un ami intime de sa famille, comme il rencontra un frère dans le baron Eckstein, inspecteur général du ministère de la police.

En 1820, les révolutionnaires allemands, par l'entremise de Ch. Follenius, député à cette fin à Paris, et de Wit, nouèrent des relations plus intimes avec les conjurés de la France et de l'Italie. Pendant les négociations, les Allemands réclamèrent de leurs frères français l'assassinat du roi de France; toutefois, à la demande de Wit, cette proposition fut écartée.

Au mois d'août 1821, Wit se trouvait à Genève où il fut investi du titre d'inspecteur général des Carbonari pour la Suisse et l'Allemagne. A cette fin il reçut de Naples un brevet qui avait été rédigé, même avant qu'il eût connaissance de son élection.

Après cet aveu, il ajoute (p. 32, I, du même ouvrage) qu'il avait été franc-maçon et que le Carbonarisme est issu de la Franc-Maçonnerie. Il distingue à cette occasion la Maxonnerie, l'Ordre des Franc-Maçons, de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire les Francs-Maçons ignorants des grades inférieurs symboliques, des Francs-Maçons revêtus des grades de l'Ordre intérieur, ceux-ci formant et guidant les premiers dans des conciliabules ténébreux.

Sans doute, ce n'est pas ici le moment opportun de faire l'histoire et de préciser la nature et la tendance de la Carbonarie; nous nous acquitterons de cette tâche dans la seconde partie de cet ouvrage. Cependant, pour apprécier la culpabilité politique de Wit, nous croyons devoir relever les aveux de ce

conspirateur qui font ressortir les positions qu'il a occupées. Nous citerons donc ce passage de la p. 33 de son ouvrage:

« Mais ce n'est qu'au septième et dernier grade, accessible à un bien petit nombre, que l'on reçoit la clef de l'ensemble; ce n'est qu'au P. S. P. (*Principi Summo Patriarcho*) que s'ouvre le Saint des Saints. Là on apprend que le but de la Carbonarie est identiquement le même que celui de l'Illuminisme. Ce grade, où l'homme individu est à la fois prince et évèque, se confond parfaitement avec celui de *Homo Rex* des Illuminés. »

« Le récipiendaire y jure de détruire toute forme de gouvernement soit despotique soit démocratique. — Pour exécuter ce plan, tous les moyens lui sont permis: le poignard, le poison, le parjure. Le *Summo Maestro* parfait se rit du zèle de la masse des Carbonari qui se sacrifie à l'indépendance et à la liberté de l'Italie; pour lui ces points ne sont pas le but, mais des moyens, etc. Je reçus le grade de P. S. P. sous la dénomination de Giulo Alessandro Ferimundo Werther Domingone. »

Le 20 septembre 1820, Wit fut enfermé dans la prison de Mornex.

Emmené à Aix en Savoie, cinq carabiniers de la garnison se firent reconnaître à lui comme francs-maçons, quoique la Franc-Maçonnerie fût alors sévèrement interdite dans le Piémont. Ces frères lui rendirent tous les services qui étaient en leur pouvoir.

Conduit à Turin, où son procès devait avoir lieu, il trouva au nombre de ses co-détenus un franc-maçon et il fut l'objet de la plus tendre sollicitude de l'Ordre. Il dit littéralement lui-même dans la note de la page 124: « Jamais je ne pourrai me montrer assez reconnaissant envers les francs-maçons. Partout j'ai éprouvé leur douce influence; ils agissaient à travers les murs des cachots, et où JE REDOUTAIS UN JUGE ACCUSATEUR, JE DÉCOUVRAIS UN AMI PROTECTEUR. »

L'histoire de tous les conspirateurs politiques que nous avons vus partout soit absouts, soit graciés, soit s'échappant par la fuite, nonobstant les télégraphes, n'a que trop confirmé la vérité de ces paroles de Wit. — Les pérégrinations de cet odieux conjuré nous le font voir en rapport avec un homme dont le nom brillait avec éclat, à qui l'empereur avait confié une armée et des provinces, et qui, malgré l'élévation de ses sentiments, n'avait pu s'empêcher d'entrer dans un Ordre proscrit sévèrement par les lois de son pays et de trahir l'état et son devoir, pour venir au secours d'un conspirateur. Dans le conflit entre le serment maçonnique et le serment à son drapeau, cet homme a succombé et s'est montré parjure envers sa patrie. Après cela, serait-il difficile d'expliquer les défections et les trahisons d'hommes moins haut placés et doués d'une moindre générosité de caractère?

Le feldmaréchal autrichien comte de Bubna commandait alors toutes les troupes impériales du Piémont et de l'Italie supérieure. Lui aussi, comme Wit l'avoue formellement (p. 195), était franc-maçon et partisan très-passionné des trois premiers grades symboliques. Wit lui fit connaître sa position dans une lettre; voici quel fut le résultat de cette dépêche. Une dame, amie de Bubna, le visita dans son cachot et lui remit une lettre du comte de Lilienberg où celui-ci l'informait que le feldmaréchal Bubna avait déjà pris toutes les dispositions pour le voir et s'entretenir avec lui sous peu de jours.

Les ambassadeurs de toutes les cours à Turin, à l'exception de celui d'Angleterre, le ministre même de Russie, avaient reçu pour instruction de faire livrer Wit à leur gouvernement respectif. Tout-à-coup un commissaire autrichien se présenta et réclama qu'on lui remît Wit sans délai.

Au mois de février 1822, le commissaire autrichien, baron Volpini de Mästris, se présenta au cachot de Wit et lui demanda s'il voulait être transféré, et, après s'être contenté de sa parole

d'honneur qu'il ne ferait aucune tentative d'évasion, le confia à un piquet de carabiniers piémontais.

Arrivé à Milan, le directeur général de la police, baron de Göhausen, reçut le prisonnier de la manière la plus cordiale, le conduisit jusqu'au-dessus de l'escalier de sa maison, puis insista pour le présenter aux membres de sa famille pendant le repas. Le prisonnier, harassé de fatigue, déclina cette demande et fut introduit dans la chambre qui lui avait été destinée et qui était disposée avec tout le comfort et tout le luxe possibles. Les attentions qu'on lui prodigua furent dignes de la réception; les vins les plus exquis lui furent offerts. C'était naturel : le prisonnier n'était-il pas Maçon, décoré de tous les grades, et le feldmaréchal n'était-il pas dans l'Ordre beaucoup au-dessous de lui?

Ce traitement, conforme à la haute position qu'il occupait dans l'Ordre, fit bientôt oublier à Wit sa qualité de prisonnier; il se répandit en injures et en outrages contre tout le personnel de la police. Le comte de Strassoldo, alors président du gouvernement, homme droit et franc, dévoué à la maison impériale, plein d'intelligence et de sagacité, le comte de Strassoldo avait parfaitement compris le prisonnier; mais l'influence prépondérante de l'autorité militaire paralysa tous ses efforts. Wit ayant voulu le convaincre qu'il était loin d'être un homme dangereux et un jacobin, Strassoldo lui répondit : « Vous prodiguez en vain votre éloquence; ma conviction reste inébranlable; je vous considère comme un homme dangereux au suprême degré pour tous les états. »

Parmi les papiers trouvés sur Wit *et déjà lus par Bubna*, nous nous contenterons de citer un seul document qui compromettait Wit aux yeux du gouvernement autrichien. Il commençait en ces termes : *Même en Italie, les généreux Carbonari ont, grâces à Dieu, produit une flamme que tout le sang de la tyrannie autrichienne pourra seul éteindre.*

Quelle fut la première entrevue du prisonnier avec le feld-maréchal Bubna? Wit nous la rapporte textùellement p. 274. Le maréchal dit : « Puisque vous ne voulez avoir rien de commun avec la police, ce dont, *entre nous*, je ne vous blâme point, et que, d'un autre côté, votre affaire n'est pas de nature à pouvoir être soumise à un tribunal (???), j'ai été chargé de l'enquête sur votre personne *par suite d'ordres supérieurs* (maçonniques ?), par la raison que vous paraissez avoir confiance en moi. J'agirai donc avec la plus grande franchise. Toutes vos machinations avec les démagogues prussiens qui ont aigri le cabinet de Berlin ne me concernent nullement. *Tempi passati!* Pour vous prouver ma confiance, je vous remets ce paquet de dépêches qui m'a été envoyé par le prince de Hardenberg. Parcourez-les avec attention ; puis dites-moi lequel vous préférez : ou de répondre par écrit ou d'être interrogé en due forme. Dans ce dernier cas, je vous dépêcherais *mon adjudant général*, le major de Dahlen. »

« Peu m'importe votre réponse. *Je suis indifférent à ce que vous disiez la vérité ou profériez des mensonges.* Mieux vaudrait pourtant être sincère pour en finir une bonne fois. Si vous recourez au mensonge, arrangez-le du moins de telle sorte qu'on ne vous surprenne point. »

Voici les termes dans lesquels Wit raconte la fin de cet étrange entretien : « Pour ce qui concerne mes relations personnelles, je ne lui en ai pas fait le moindre mystère. *Au moment où, en tant que feldmaréchal, le comte Bubna devait attacher le plus grand prix à ma tête, il n'a jamais cessé de connaître, comme homme privé, tous les lieux où je séjournais.* »

Wit ne se contente pas de détailler la conduite du frère Bubna à son égard ; il raconte plusieurs traits du feldmaréchal où nous voyons quelle est la conduite du fonctionnaire-maçon. Citons textuellement.

« Lorsque la révolution italienne eût éclaté, l'Italie supé-

rieure fut inondée d'une multitude de proclamations qui excitaient le peuple à se soulever. Il s'en trouvait entr'autres une rédigée en latin à l'adresse des Hongrois et des régiments en garnison dans l'Italie ; on l'avait fait circuler secrètement dans les casernes et quelques exemplaires en avaient été expédiés à plusieurs officiers des hussards de Radetzky. La police (*non les officiers*) en informa le comte Bubna, et le pria de de rechercher les propagateurs de cet écrit incendiaire et d infliger aux coupables un châtiment exemplaire. Le feld-maréchal, de la bouche de qui je tiens ces détails (le *frère* n'avait aucun secret pour le *frère*), répondit qu'il n'avait pas besoin des conseils de la police ; puis il fit lui-même imprimer la proclamation et la distribua aux Hongrois en leur disant : « Les coquins de l'Italie doivent vous croire infernalement stu- » pides, s'ils croient que vous ferez attention à un tel bavardage.»

Lors de la révolution piémontaise, la police informa le comte Bubna qu'une réunion des conjurés, dont elle citait les noms, se tiendrait à minuit dans tel lieu déterminé. Au nombre de ceux qui étaient signalés se trouvait un jeune homme auquel Bubna s'intéressait. Il le sauva en l'attirant ce soir dans sa société et en l'y retenant. Un officier de police s'était caché dans une armoire d'où il avait entendu toute la délibération.

Le comte Gonfalonieri, sur lequel on avait saisi des papiers très-compromettants, avait été condamné à mort comme chef des conspirateurs. La veille du jour fixé pour l'arrestation de Gonfalonieri, le feldmaréchal Bubna fit une visite du matin à la comtesse et dit à son époux en entrant dans la chambre : «Comment vous êtes encore ici, cher comte! J'ai songé cette nuit » que vous vous étiez sauvé précipitamment en Suisse. J'espère » que vous ne démentirez pas mon rêve. » «Et pourtant Bubna n'ignorait pas, ce qui fut plus tard prouvé judiciairement : que Gonfalonieri avait, dans une réunion des conjurés, fait la proposition de l'assassiner. »

Presque chaque soir Wit se rendait auprès du feldmaréchal avec qui il avait les entretiens les plus intimes. Après l'étrange conversation que nous avons citée plus haut, Wit avait choisi le mode d'interrogation par procès-verbaux de l'adjudant de Bubna; le major de Dahlen fut donc chargé de cette instruction. Le prisonnier affirme qu'il n'employa pas de mensonges proprement dits; que toutefois il ne répondit pas d'une manière satisfaisante, mais d'un ton qui était peu propre à disposer en sa faveur.

Enfin les procédés effrontés et les insultes de Wit à l'adresse du chef de la police, le comte Bolza, avaient lassé la patience de l'autorité civile; celle-ci avait envoyé à Vienne un rapport qui déclarait formellement qu'il était impossible de garantir plus longtemps l'arrestation de Wit si l'on ne déployait pas plus de rigueur. A peine le comte Bubna en eut-il connaissance qu'il s'empressa de son côté de rédiger un rapport en faveur de son protégé; cet homme, d'ailleurs si sincère, expliqua sa conduite infâme à l'égard du prisonnier et se déclara prêt à répondre *personnellement* du prisonnier de Wit, pourvu qu'il lui fût permis d'agir comme bon lui semblerait.

Cette demande fut accueillie à Vienne. Le conspirateur fut, par suite, soustrait aux investigations et à la prison des autorités civiles; celles-ci furent donc ainsi condamnées à subir en silence les affronts que leur avait infligés le prisonnier.

Le *frère* militaire réclama donc le *frère* maçon aux autorités civiles par l'entremise du capitaine de Krause, adjudant de place; et celui-ci le conduisit à la citadelle où il lui donna un quartier d'officiers au lieu du local destiné aux prisonniers d'état. La porte de la prison resta ouverte, mais gardée par deux sentinelles. Le lendemain le feldmaréchal Bubna fit une visite à son frère détenu, et lui tint ce langage: « Vous m'avez été confié comme un prisonnier d'état de la plus dangereuse espèce; aussi la responsabilité qui pèse sur moi doit m'engager

à veiller à ce que vous ne vous évadiez pas et à ce que vous n'ayez aucune relation secrète avec personne. Vous n'êtes pas capable d'abuser de la confiance qu'on vous accorde. J'y compte fermement. Vous savez quelle est votre position et la mienne par rapport à vous. — J'abandonne tout à votre intelligence et à votre cœur. Les sentinelles ont l'ordre de vous laisser sortir et rentrer sans entraves. Votre délicatesse m'est garant que vous ne sortirez jamais seul et que vous ne correspondrez jamais à mon insu avec qui que ce soit. L'adjudant de place est chargé de vous accompagner où, quand et comment vous le désirerez. Un équipage est, en outre, mis à votre disposition. Je ne puis naturellement vous remettre de l'argent; mais votre compagnon a reçu l'ordre non-seulement de pourvoir à tous vos besoins, mais encore d'avoir égard à vos fantaisies. Du reste je n'exigerai pas que vous me donniez votre parole d'honneur. Si vous étiez en état d'abuser de ma confiance, votre parole d'honneur ne vous lierait pas. »

L'adjudant de place demanda des instructions au feld-maréchal qui ne lui fit que cette réponse : « Dans les cas douteux, adressez-vous à votre prisonnier; il connait parfaitement mes intentions. »

Dans le cours des instructions dressées contre d'autres prisonniers politiques, la commission *della Porta nuova* établit que, lors de son emprisonnement, Wit avait fourni à plusieurs de ses co-détenus des moyens de communication et avait entretenu avec eux une correspondance très-compromettante. Elle voulut donc l'attraire devant son tribunal; mais Wit nia et Bubna alla jusqu'à refuser à la commission la confrontation de Wit avec ses anciens co-détenus. Voici en quels termes le feldmaréchal formula ce refus : « En l'absence de toute autre preuve, la négation de l'un doit avoir la même valeur que l'affirmation des autres. Du reste, *je suis personnellement garant de la sincérité de mon prisonnier*; car, quel qu'il soit, dange-

reux ou non, véridique ou non, Carbonaro ou Calderano (1), il n'est pas assez sot pour tenir un pareil langage à un homme qu'il n'a pas même vu de ses yeux jusqu'à ce moment. »

Il paraît que, dans cet intervalle de temps, des pièces de conviction très-importantes parvinrent aux autorités autrichiennes; car Wit continue son récit en ces termes: « Le refus de me livrer à la commission *della Porta nuova* me procura quelque repos, mais non pour longtemps: en effet, j'avoue, à la gloire du gouvernement autrichien, que la justice est toute puissante dans ses états et qu'aucune protection, pas même un motif d'un ordre supérieur, ne pourrait déterminer l'empereur à entraver la marche régulière de la justice, quoiqu'il aime à adoucir la peine des condamnés dès qu'elle a été prononcée juridiquement. Telle fut la raison pour laquelle Bubna *fit tout ce qui était en son pouvoir pour m'éloigner promptement de l'Italie.* J'avais exposé sans détour à cet ami, que je pourrais appeler père, quelle était ma situation; je ne lui avais rien caché de ce qui me concernait personnellement; et il avait compris que, *si certaines choses étaient jamais connues, rien ne pourrait me soustraire à une sévère enquête de la part de la commission.*

Le prisonnier demanda au feld-maréchal Bubna la permission de faire de temps en temps des promenades plus longues vers les lacs de la Lombardie. Ce dernier *qui s'était personnellement engagé envers le gouvernement à maintenir Wit dans sa prison préventive*, réfléchit un instant et dit à son interlocuteur: « Très-volontiers; et comme de Côme à la frontière suisse il n'y a qu'un quart de lieue, vous feriez bien de gagner ce pays. » Wit, prenant ces paroles comme une plaisanterie, répliqua: » Vous pouvez vous rassurer; car dans la situation actuelle des choses, cette conduite serait des plus insensée. » « *As you line, my dear!* » répondit Bubna; paroles don Wit ne saisit le sens, dit-il, que trois mois après.

(1) *Chaudronnier*, autre nom pris par les Carbonari.

En attendant, s'approchait le moment où le congrès de Vérone devait se réunir et le roi de Prusse fit son entrée à Milan. Bubna ne manqua pas de lui faire passer ses troupes autrichiennes en revue ; le roi s'était placé à cette fin dans un salon où se trouvait réunie la plus brillante société de la ville. A cette occasion Bubna s'oublia au point d'introduire dans le salon son prisonnier Wit, dont le gouvernement prussien avait réclamé l'extradition. Placé à côté du roi avec qui il s'était entretenu jusqu'alors, il adressa à haute voix et d'une manière affectée ces paroles à son prisonnier : « Eh, comment donc, M. le démagogue ; vous êtes ici, et fourré dans un coin? Venez donc plus en avant ; car je sais bien que vous ne redoutez ni la publicité ni le grand jour. »

Wit ne nous rappelle pas la réponse du roi ; il se contente de dire qu'il est facile de s'imaginer jusqu'à quel point cet incident avait été interprété en mauvaise part.

Bubna devait se rendre au congrès ; mais peu de temps avant le jour fixé, la police saisit la collection des lettres écrites par Wit à Turin, dans le domicile du comte Ganfalonieri, chef de la conjuration italienne, que Bubna avait vainement engagé à prendre la fuite. Une de ces lettres portait même la qualification de Carbonaro. La commission *della Porta nuova* insista donc avec une nouvelle énergie pour que Wit fût réintégré dans sa prison politique. Cette fois encore Bubna refusa.

Il fut question de la personne de Wit au congrès de Vérone; et l'on n'y fut pas peu surpris de voir comment ce prisonnier avait été renseigné sur tout ce qui s'était dit sur son compte. Les souverains avaient fait paraître au congrès le comte de Serre, autrefois ministre de la justice et archichancelier dans le cabinet français et alors ambassadeur à la cour de Naples. On savait qu'il avait été jadis à Paris le protecteur le plus dévoué de Wit. Le comte de Serre déclara que très-probablement Wit était un des meneurs les plus astucieux du *comité directeur*. D'après

lui, ce jeune homme était d'autant plus dangereux, que, par son jeune âge et par maintes belles qualités dont il était doué, il savait endormir la vigilance et gagner les cœurs. Il se reprocha à lui-même d'avoir patroné la personne de Wit et secondé ses odieuses menées. Enfin il déclara que, selon lui, il était de la plus haute importance de ne pas perdre un instant ce conspirateur de vue.

En même temps le comte de Bernstorff, ambassadeur danois, réclama l'extradition de Wit comme sujet du Danemarck; le gouvernement autrichien répondit que Wit serait d'abord interrogé par la commission de Milan, et que si l'instruction était favorable au prisonnier, il serait embarqué pour le Danemarck soit à Gênes soit à Livourne.

« Quelle fatalité me poursuivait, dit Wit! Une fois entre les mains de la commission, je n'ignorais pas que je serais déclaré coupable. Dès que *je reçus ces nouvelles d'une source certaine, je reconnus que je ne pourrais me sauver que par la fuite!* Mais, quoique je comprisse bien alors ce que Bubna avait voulu dire par son insinuation (*As you line, my Dear!*), je croyais que ce serait une infamie d'abuser de sa confiance ; j'entendais d'ailleurs le cri de ma conscience qui me reprochait *d'avoir exposé cet homme si généreux à l'accusation de négligence ou d'intelligence avec moi.* J'écrivis donc directement à Bubna qui se trouvait encore à Vérone, que j'étais résolu à recouvrer la liberté, mais que j'aimerais de connaître les moyens qu'il croirait les plus efficaces à cette fin. Un courrier apporta au commandant de place l'ordre de me surveiller avec toute la rigueur possible et de m'interdire absolument toute sortie. *Huit jours après, j'étais nanti d'une fausse clef, et j'obtenais au moyen d'une promotion l'éloignement du geôlier Sparrasch, qui me surveillait de trop près.* Mais le hasard traversa l'exécution de mon projet. »

Le prisonnier sut bientôt se tirer d'embarras d'une autre manière. Il feignit de vouloir se suicider ; et bientôt l'empereur,

mu par ses instincts d'humanité, enjoignit d'alléger sa position et même de lui procurer quelque distraction. Il profita de la latitude qu'on lui laissait pour gagner le Piémont, d'où il se proposait de passer en Espagne par Gênes ou par Livourne. « En effet, dit-il, quoique dénué de ressources, j'étais certain d'y trouver l'accueil le plus amical; pendant mon séjour à Paris j'avais eu des relations *très-intimes* avec plusieurs Espagnols éminents, entre autres avec Bandaxi (ambassadeur et agent révolutionnaire de l'Espagne à Turin) et avec Santa Cruz. *Les dépenses du voyage furent couvertes par suite d'une circulaire adressée aux loges voisines qui me fournirent la somme de 1200 livres.*

» Tout le Piémont, continue Wit, était alors organisé pour un nouveau mouvement; *aussi de ville en ville, de village en village, j'obtenais des adresses sûres. Sous la protection du sublime Maestri perfetti, je voyageai dans la compagnie d'un des corps de gendarmerie les plus distingués, et je parcourus sans danger toutes les provinces.* »

Wit arriva ainsi à Gênes; mais tous les vaisseaux espagnols y étaient surveillés de telle sorte qu'il se vit contraint de revenir sur ses pas et de se diriger vers la Suisse. Pendant ce trajet, il rencontra partout la même prévenance et le même appui de la part de ses *frères*.

Pendant toute une année, il parcourut presque toute la Suisse et toute l'Allemagne sous les noms et les déguisements les plus divers. Tous les gouvernements allemands attachaient le plus grand prix à sa capture. Le 20 février 1824 on fut assez heureux pour se saisir de lui à Bayreuth. Mais, comme il arrive à tous les révolutionnaires menacés d'une enquête, une main prétendûment inconnue l'informa que s'il avait à craindre, il devait prendre la fuite.

Ces nombreuses excitations à s'évader n'ayant pu avoir pour auteurs que des employés civils ou militaires, chargés par état

16

d'opérer une arrestation ou de veiller aux prisonniers; ces excitations n'ayant en outre d'autre but que de soustraire un criminel au châtiment qu'il a mérité, il est de toute évidence qu'elles ne sont qu'autant de trahisons et de parjures.

Des personnages occupant les positions les plus élevées se rendirent à la prison de Bayreuth pour témoigner leur estime et leur amitié envers ce criminel. M. de Welden, président de la régence, lui accorda plusieurs heures d'entretien chaque jour et lui confia la découverte du *Jünglingsbund!*

Interrogé sur sa demande, dit-il, il montra comment ses intrigues et celles de Follenius à Paris étaient la source de l'association révolutionnaire qui occupait alors la commission centrale d'enquête établie à Mayence.

Après cet aveu, il semble qu'il aurait dû être livré à la commission centrale, par la raison que sa qualité de sujet allemand était contestée et qu'il n'avait pas commis de crime contre la Prusse en particulier, mais contre toute l'Allemagne en général. Mais il n'en fut pas ainsi ; la Prusse réclama et obtint que Wit lui fût livré. Cette conduite de la Prusse n'est pas un acte isolé : toujours cet état a voulu s'arroger le droit de faire toutes les enquêtes sur les conjurations ; après avoir comminé des châtiments, il graciait et il attirait ensuite à l'université de Berlin les étudiants qui avaient été condamnés à l'étranger à cause de leurs opinions et de leurs menées démagogiques.

Cette conduite s'expliquera du reste naturellement, lorsqu'on saura d'un côté que Berlin était alors le siége des chefs maçonniques de l'Allemagne ; de l'autre, que les employés les plus haut placés de cet état se trouvaient gravement compromis à l'occasion de toutes ces associations révolutionnaires qu'il importait pour eux de rendre problématiques.

Le *frère* fixa Berlin pour être la prison du *frère* conspirateur ; de son cachot, il fit, comme à Milan et à Bayreuth, un salon de l'Ordre, où celui qui avait conspiré contre son roi et

l'état reçut de la part des loyaux fonctionnaires les témoignages les moins équivoques d'estime et de sympathie à son malheur.

Ce que Bubna avait fait pour Wit à Milan, et Welden à Bayreuth fut imité par de Schuckmann, ministre de la police à Berlin : il lui donna communication de tout ce qui pouvait être dangereux ou utile, et lui confia les pièces du procès.

Ce ministre chargea même le juge d'instruction *de donner à Wit communication de tous les documents secrets sur la nature des associations à l'étranger, afin de distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux !!*

« On ne se contenta pas, dit Wit (p. 197. III), de me montrer les papiers : *sur l'ordre exprès de M. de Schuckmann, il me fut même permis de prendre copie d'un rapport calomnieux que la direction générale de la police française avait confié au prince de Metternich, et que celui-ci, à cause de l'importance apparente de cette communication, avait envoyé à la commission centrale d'enquête et à tous les gouvernements particuliers.* Révolté de l'infamie de ce mémoire, dit Wit, (lui que nous avons vu faire l'apologie du poignard), je demandai à M. de Schuckmann qu'il me fût permis d'en envoyer une copie à l'un de mes amis. Le ministre accéda à ma demande et j'expédiai le mémoire du baron Franchet d'Esperny ! »

Et plus loin nous lisons : « Tout ce qui avait trait à cette question m'était soumis : les dépêches de M. Niebuhr à Rome, de M. Otterstedt en Suisse, de M. de Werther à Paris. »

Le professeur Cousin, de Paris, qui, de l'aveu de Wit, lors de son interrogatoire de Bayreuth, avait eu des relations avec Follenius, fut arrêté à Dresde et remis à la commission centrale de Mayence. En dépit de toutes les notions du droit criminel, *on lui laissa libre communication avec l'ambassadeur français*, le chevalier de Bourgoing, *lequel avait une copie de la réponse de Wit : il la donna au prévenu avant son interrogatoire.*

« Cousin, continue Wit, était loin de contester ce que j'avais

avancé sur son compte; il avoua même la présence postérieure de Follenius à Paris, circonstance dont le gouvernement prussien n'avait aucune connaissance. *Instruit d'avance* de toutes les charges qui pesaient sur lui, il se garda bien de jamais nier ce qui était incontestable, mais n'avoua jamais non plus que ce qui était déjà connu. Je demandai d'être confronté avec lui, et Cousin confirma toutes mes allégations; seulement il en déclina les conséquences. Le résultat n'était pas difficile à prévoir. La police française avait donné une foule de renseignements détaillées contre lui; M. de Otterstedt avait également envoyé sur les menées de Cousin un long mémoire sur lequel le ministère français fondait les plus grands espérances. *Par bonheur on me le communiqua*, et je priai instamment de ne pas y ajouter la moindre confiance, par la raison qu'un homme aussi adroit que Cousin y verrait facilement qu'on ne connaissait nullement la véritable situation des choses. *Les soupçons accumulés contre Cousin s'accrurent encore par cette circonstance que Ch. Follenius, détenu sur sa parole d'honneur à la prison de Bâle, viola son serment dès qu'il connut l'arrestation de Cousin, et s'enfuit en Amérique.*»

Mais celui qu'on *ne veut pas trouver coupable* ne l'est jamais. Cousin fut mis en liberté avec force excuses.

Et Wit?.... On déclara qu'il ne se trouvait pas contre lui de charges suffisantes et il put impunément recommencer ses odieuses intrigues pour la ruine des gouvernements et le malheur des peuples!!! (1).

Ce récit nous suggère une foule de considérations aussi pénibles les unes que les autres.

Un homme dont la vie n'a été qu'une conspiration continuelle contre tous les états de l'Europe, un ancien membre des Burschenschaften, de l'association des Noirs, un carbonaro occupant dans les Vendita une position éminente, un Franc-

(1) Extrait d'Eckert, dans son *Magazin*, etc., tom. I, liv. III, p. 103.

Maçon des hauts grades, auteur et instrument de tous ces noirs complots qui ont fait trembler l'ancien continent ; un homme qui, de son propre aveu, a promené dans toute l'Allemagne sa torche incendiaire, qui fut le complice, peut-être même l'instigateur de ces révolutionnaires français qui, sous différents noms, ne laissaient pas leur malheureuse patrie respirer un seul instant en sécurité ; un homme qui avait contribué pour une large part aux secousses mystérieuses imprimées à l'Italie, depuis la Lombardie jusqu'au royaume des Deux-Siciles, dans le but de répandre des flots de sang et de renverser des institutions séculaires : — cet homme trouve partout accueil, appui, protection, comfort, honneurs, déférence, assistance morale et pécuniaire ! Cet homme échappe partout au glaive de la loi !

Lorsqu'un *profane*, poussé peut-être par le besoin ou entrainé par un mouvement d'emportement, a commis un délit ou un crime, la police dirige dans tous les sens ses mille yeux et tend ses mille bras pour découvrir et atteindre le criminel. Le télégraphe, prompt comme l'éclair, tient en éveil tous les magistrats et tous les agents de la force publique. Une prime est promise à quiconque mettra sur les traces de celui qui a porté atteinte à la fortune ou à la vie d'un particulier. L'Océan est franchi comme un ruisseau par des inquisiteurs stimulés par la promesse d'une riche récompense. Aucun déguisement, aucune distance, aucune solitude, aucunes ténèbres ne peuvent mettre le coupable à l'abri des recherches. Après avoir erré de village en village, de forêt en forêt, de ville en ville, de pays en pays, le profane coupable se voit forcé de se livrer lui-même pour se soustraire à des tortures plus atroces que le châtiment auquel il voulait échapper ; ou, trahi par des hommes consciencieux, qui croient s'acquitter d'un devoir envers la société en dénonçant celui qui l'a attaquée, il tombe tôt ou tard entre les mains de la justice civile et criminelle. Chargé de chaines,

poursuivi des huéees et des exécrations de la multitude, il est violemment traîné en prison.

Là on le fouille soigneusement pour s'assurer qu'il ne possède aucun instrument qui puisse servir à faciliter son évasion. Aussi longtemps que dure l'interrogatoire du juge d'instruction, toute communication avec l'extérieur ou avec ses complices lui est rigoureusement interdite. Des geôliers impitoyables sont échelonnés dans les sombres corridors, et des sentinelles, le fusil au bras, ont l'ordre de faire feu sur le prisonnier qui tenterait de s'échapper. Des liens de fer rivés à la muraille entrelacent ses membres et en paralysent tous les mouvements. Des prescriptions réglementaires ordonnent de mesurer d'une main avare et le pain qu'il mange, et l'eau qu'il boit, et la lumière qui pénètre à travers les barreaux serrés, et l'air même qu'il respire.

Puis il est traîné à la barre où, loin de rencontrer des *amis et des frères* disposés à l'absoudre, il se trouve en face d'un procureur qui s'ingéniera à le trouver coupable, et de juges inflexibles qui, sa culpabilité démontrée, appliqueront la loi dans toute son inexorable rigueur.

Loin de nous de nous plaindre de cette vigilance, de ces précautions et de cette sévérité! Nous savons que la sécurité publique en dépend. Nous savons qu'en acceptant leurs redoutables fonctions, procureurs, gendarmes, geôliers, juges ont prêté un serment sacré dont la violation les rendrait parjures. Nous savons qu'en s'acquittant scrupuleusement de leur pénible charge ils remplissent un devoir de conscience.

Mais ce que nous ne comprenons pas, nous l'avouons humblement, c'est que ceux qui ont commis un crime politique et parfois même social, trouvent un asile inviolable en certains pays, où ils peuvent impunément braver la loi et se rire de leurs juges. Ce que nous ne comprenons pas, c'est l'espèce d'honneur accordé aux conspirateurs, la bienveillance qu'ils

rencontrent partout, les ménagements qui leur sont prodigués, les ovations qu'on leur décerne et l'impunité qui leur est assurée. Eh quoi! un forcené, lié, prétend-il, par les plus affreux serments, aura compromis la paix de son pays, la vie de son souverain, les institutions nationales, la fortune publique, la sécurité des familles, la propriété; et il lui suffira de se faire reconnaître comme Franc-Maçon, soit en décrivant un angle, soit en donnant l'attouchement du premier grade, soit en faisant le signe de la veuve, pour échapper à la rigueur de la loi et pour trouver des adoucissements qui seront des encouragements à un nouveau complot? Et les gendarmes, et les geôliers, et les magistrats oublieront leur serment civil pour se montrer seulement fidèles à leur serment maçonnique! Mais si ce n'est pas là un parjure, nous ne savons plus quel sens donner à ce terme.

Qu'on ne s'imagine pas que les épisodes étranges de l'histoire de Wit soient des cas isolés. Pendant la révolution de 1848, on a vu la plus grande liberté de circulation laissée aux chefs incriminés de la démagogie, et l'impuissance des gouvernements à se saisir de la personne des conspirateurs. Pour ne citer qu'un seul cas actuel, inexplicable aux yeux des plus perspicaces, citons Mazzini, l'auteur avoué de tous les complots qui font trembler les souverains et les peuples. Comment expliquer que cet homme, objet d'horreur aux yeux de toute l'Europe et dont le signalement est connu par tous les agents de la force publique, puisse se procurer tous les passe-ports qu'il désire et parcourir en pleine sécurité tous les états de l'Europe, sinon par la trahison, le parjure et la complicité des autorités assermentées?

Qu'on ne nous objecte pas que les *Burschenschaften* allemandes, l'association des *Noirs*, les *Carbonari* ne sont pas la Franc-Maçonnerie, et qu'ainsi nos incriminations contre ce dernier Ordre tombent d'elles-mêmes. Nous nous chargeons de

prouver que tous les clubs et associations révolutionnaires qui ont vu le jour depuis la fin du dernier siècle ont tous été enfantés et guidés par les loges. L'accusation est assez grave pour que nous y consacrions un chapitre spécial dans la partie historique.

En attendant, résumons les aveux de Wit.

Les Francs-Maçons de Turin savent percer les murs de son cachot pour adoucir le sort de leur *frère* prisonnier ! Les *juges* maçons deviennent parfois pour lui des amis dévoués, par conséquent aveugles sur ses crimes ! Une dame, membre, sans doute, d'une loge d'adoption, pénètre dans sa prison, heureuse messagère de Bubna ! On se contente de sa parole d'honneur pour lui épargner la honte des menottes et l'ignominie du tombereau ! Le directeur général de la police l'accueille avec tout le respect et la déférence dùs à un *maître* généreux et lui permet d'insulter ses subalternes !

Bubna, partisan passionné des trois grades symboliques, c'est-à-dire Franc-Maçon puritain, oublie le serment qu'il a prêté entre les mains de son empereur pour aider *de la tête et du bras* son *frère* détenu préventivement, mais sur lequel pèsent les charges les plus accablantes. Il accorde à ce dernier la liberté de circuler ; la troupe est destinée à lui fournir une garde d'honneur ; et s'il lui donne un surveillant, c'est moins pour le tenir à vue que pour abréger les longues heures de sa captivité. Il lui prête un équipage, et veut que les moindres fantaisies du prévenu soient satisfaites sur le champ. Lorsque l'autorité civile réclame le jugement de Wit, le feld-maréchal oppose sa qualité d'autorité militaire supérieure et se refuse à deux reprises à livrer le prisonnier. Il va même jusqu'à disculper *a priori* son protégé et à se porter garant pour lui. Enfin il lui conseille de prendre la fuite, après avoir déjà engagé le comte Gonfalonieri à gagner la frontière.

Wit, dans son cachot, est informé des réclamations des

membres du congrès siégeant à Vérone. Il ose s'adresser directement à son protecteur pour lui demander son avis sur le projet qu'il a conçu de s'évader. Tout en feignant d'user d'une plus grande rigueur à son égard, on a soin de le nantir d'une fausse clef de la prison, et d'écarter un geôlier trop scrupuleux dans l'accomplissement de son devoir. Après avoir ignoblement abusé de la clémence de l'empereur, Wit parvient à s'échapper. Dénué de ressources, il fait un appel à la générosité des loges voisines ; celles-ci qui connaissent le serment par lequel elles se sont engagées à soutenir leurs frères, même au détriment de leur *fortune*, se cotisent généreusement et envoient au fugitif la somme de 1200 lires. Wit, signalé à la police, parcourt sans entraves toutes les provinces du Piémont ; n'a-t-il pas des adresses sûres, c'est-à-dire, des frères dévoués dans chaque ville et dans chaque village ! Pour comble de dérision, il se fera escorter, lui conspirateur, d'un régiment de carabiniers ! la force publique, aujourd'hui, le seul boulevard des états, servira à le défendre. Muni des passe-ports de toutes les ambassades, nanti de toutes les sommes nécessaires, il parcourra, sous un faux nom et sous tous les déguisements, tous les cantons de la Suisse et toutes les principautés de l'Allemagne.

Mais tous les fonctionnaires ne sont pas Francs-Maçons et parjures. Il s'en trouve un assez fidèle à son serment pour se saisir de la personne de Wit à son passage à Bayreuth. Ce conspirateur va donc être traité avec la rigueur que commandent ses crimes ; des juges impartiaux vont le faire comparaître à la barre ? Un châtiment exemplaire va être infligé à ce criminel, auteur des plus atroces complots ? — Non. N'est-il pas maçon, et ses frères ne sont-ils pas tenus par leur serment de l'aider *de la tête et du bras, quand bien même ils devraient nuire à leur fortune, à leur honneur et à leur sang ?* N'y a-t-il pas je ne sais quoi d'inviolable attaché à la personne

du franc-maçon? — Dans sa prison, comme le roi sur son trône, Wit reçoit les hommages des autorités civiles supérieures; la haute société s'empresse de lui donner tous les témoignages d'estime et de sympathie. — Même accueil à Berlin. Ici les règles les plus élémentaires de la justice criminelle sont enfreintes en faveur du *frère* maçon. Le ministre de la police lui confie toutes les pièces du procès, et lui communique jusqu'aux mémoires les plus confidentiels de la chancellerie française. On lui permet d'en prendre copie et l'on expédie à la commission fédérale de Mayence des pièces altérées.

Cousin, complice de Wit et de Follenius, est arrêté à Dresde et traduit devant le tribunal de Berlin. Comme le conspirateur allemand, il est bientôt en possession de toutes les pièces du procès, fournies sans doute par le chevalier de Bourgoing, ambassadeur des Tuileries à la Cour de Berlin.

Enfin, Wit est renvoyé de toute poursuite, les griefs à sa charge n'ayant pas paru suffisants!!!

Il y a dans ces révélations de Wit de quoi faire frémir. Serait-il donc vrai qu'il n'y a de répression, de châtiment que pour les *profanes?* Serait-il vrai que la protection des loges et la *fraternité* maçonnique sont plus puissantes que la loi et que les magistrats chargés de l'appliquer?

S'il en est ainsi, et le lecteur aura été à même d'apprécier la valeur des preuves fournies à l'appui de cette thèse, nous dénonçons la Franc-Maçonnerie à tous les gouvernements de l'Europe comme une institution éminemment dangereuse, où l'obéissance à la loi et l'accomplissement des devoirs civiques sont considérés comme une utopie, une chimère. Nous la dénonçons à tous les peuples qui, dès lors, ne peuvent plus avoir confiance dans la sincérité de leurs institutions nationales et dans les arrêts de l'autorité sacrée chargée d'administrer la justice. Nous la dénonçons aux honnêtes gens qui doivent trembler d'entrer en compromis avec un Maçon, persuadés que celui-ci sera,

quand même, *aidé de la tête et du bras* par un *frère* qui occupe une fonction publique. Que de trahisons, que de perfidies, que de parjures commis au nom de la fraternité maçonnique! Que d'évènements mystérieux doivent trouver leur explication dans cette formule épouvantable du serment maçonnique : « Je jure d'aider mes frères de la tête et du bras, QUAND BIEN MÊME JE DEVRAIS NUIRE A MA FORTUNE, A MON SANG, A MON HONNEUR ! »

IV.

Peut-il y avoir des Maçons abusés? Des loges entières peuvent-elles être dans l'erreur, et servir d'instrument ou de voile à une autre société secrète?

A. Nul doute que des Francs-Maçons, même de ceux qui fréquentent les loges, ne puissent se faire illusion sur la tendance, le caractère et l'esprit de celles-ci. Nous croyons même que la plupart d'entre eux se trouvent dans le cas. Pour eux toute la Maçonnerie ne consiste que dans des cérémonies ridicules qu'ils sont les premiers à traiter d'enfantillage; dans un discours contre le despotisme et la superstition que le frère orateur leur fait subir à chaque tenue; dans la *médaille* de 25 centimes qu'ils remettent au frère élémosinaire, et surtout dans le banquet fraternel où ils aiment à faire *le plus fort de tous les feux*. Demandez-leur quelle est l'origine de l'ordre? ils ne sauront vous répondre. Le but de la Maçonnerie leur est mieux connu, du moins dans le vague; ils savent qu'on n'y aime ni le clergé ni la religion catholique, pas plus que l'autorité civile représentée par un souverain absolu ou même un roi constitutionnel. Ceux qui possèdent une certaine dose d'instruction voient poindre au bout des efforts des loges l'image confuse de la république démocratique et sociale.

Rien de plus naturel, du reste, que l'ignorance de la plus grande partie des Maçons. D'abord, la Maçonnerie se ressemble si peu à elle-même d'une loge à l'autre, elle a subi tant de

modifications, elle renferme un si grand nombre de rites différents, qu'il faut une étude particulière très-longue et très-ardue pour se retrouver dans ce labyrinthe (1). Or, combien y a-t-il de Maçons qui puissent ou qui veuillent aborder un travail si fastidieux et si inutile? D'une part, l'absence de conviction, de l'autre, le dégoût les empêchent de se livrer à des recherches pénibles. Ils se contentent de s'arrêter à l'écorce, sans jamais entrer dans la substance des choses.

Les chefs, sans doute, connaissent la nature et le but de la Maçonnerie; encore la plupart se bornent à la partie pratique et mécanique, et négligent la théorie.

Rien n'égale leur discrétion et leur prudence lorsqu'il est question de la promotion d'un candidat ou de son initiation à la doctrine secrète ou ésotérique. — Si le Maçon apprenti ne se montre pas un sujet apte, s'il ne promet pas pour l'avenir, c'est-à-dire s'il ne se dépouille pas complétement de ses *préjugés* religieux ou politiques, on le laissera végéter dans les grades inférieurs où il lui sera loisible de s'amuser de fables et de bilboquets; on lui laissera même ignorer qu'il existe au-dessus de lui des frères privilégiés qui, à cause de leurs meilleures dispositions, se sont rendus dignes d'une *augmentation de salaire.* Par la raison qu'il voit toujours les mêmes hommes aux banquets, il s'imagine qu'il est leur égal en Maçonnerie et il ignore que des tenues particulières ont lieu à d'autres jours du mois. Comment, du reste, pourrait-il connaître ce qui se passe à ces réunions, lorsqu'à chaque nouveau grade reçu, le récipiendaire fait serment de ne rien révéler aux frères des grades inférieurs aussi bien qu'aux profanes? C'est ainsi que la grande partie des Maçons est parquée, sans espoir de promotion, dans les grades inférieurs. Considérés comme trop jeunes pour pouvoir supporter

(1) Le F.·. Kloss a publié deux volumes in-8° sur les *Variations maçonniques*, et les luttes intestines des loges en France seulement. Le F.·. Thory dans ses divers ouvrages, est bien plus prolixe encore.

l'éclat de la lumière, ou comme trop faibles de caractère pour ne pas reculer à l'occasion d'importantes révélations ou devant un coup de main, on les amuse par les bouffonneries des réceptions, par les hochets dont on les décore, par un semblant de confidence, et surtout par la considération apparente dont on entoure leur nullité. Telle est la conduite tenue habituellement envers les hommes plus ou moins marquants dans le monde profane qui offrent des ressources pécuniaires ou qui ont une grande influence sur les électeurs, soit par leur fortune soit par leur position. Ces hommes bornés ou peu aptes à devenir des Maçons réels doivent se contenter du rôle de comparses.

Cette classe de maçons est la plus nombreuse. En effet, s'il faut en croire Eckert, ceux qui arrivent au sommet de l'échelle maçonnique ne sont pas dans une proportion de un à cent.

Faut-il s'étonner dès lors qu'il se rencontre une multitude de Maçons qui soutiennent qu'il n'y a rien de plus inoffensif que leur Ordre ; qu'il s'en faut bien qu'on y attaque la religion ; que tout s'y borne à des œuvres de bienfaisance et à des banquets innocents. Ils parlent consciencieusement ; les aveugles ne peuvent voir qu'on les abuse.

Mais supposons un sujet apte à recevoir successivement tous les grades. Il pourra s'assurer bientôt lui-même que les grades inférieurs ne sont qu'un leurre. A chaque pas qu'il fera dans la Maçonnerie écossaise on lui apprendra qu'on n'a fait que le tromper dans les initiations antérieures. Le rituel de la Grande-Loge des *Trois-Globes* met ces paroles dans la bouche du Vénérable initiateur au grade de Grand-Maître écossais ou chevalier de St.-André : « Je reprends ce tablier que vous avez porté jusqu'à présent, et vous ceins du tablier des augustes frères écossais. Cette cérémonie doit vous convaincre que *tout ce que vous avez appris jusqu'à ce jour n'est rien en comparaison des secrets qui vous seront certainement dévoilés dans la suite,* si vous êtes élu, et si vous ne vous en rendez pas indigne. »

Et dans un autre endroit: « Concluez de là que, *quoique tous les Maçons soient nos frères, ils sont néanmoins aussi éloignés de nous que les profanes.*»

Or le grade de chevalier de Saint-André est le septième du système templier, ou l'avant-dernier de toute la hiérarchie maçonnique allemande.

Donc, les Maçons des six grades inférieurs, ceux-là même qui se croient le mieux instruits, sont considérés par le Rituel comme des ignorants, de la crédulité et de la simplicité desquels on s'est joué jusqu'à ce moment.

Les explications données par le Rituel à la réception de chaque grade sont ou fausses ou insuffisantes. Pour les comprendre le nouvel initié a besoin d'autres connaissances qu'il ne peut puiser que dans les ouvrages des écrivains maçons. Si l'on en doutait qu'on veuille lire attentivement cet extrait d'une circulaire que la loge chapitrale de Nancy, sous le titre de *St.-Jean de Jérusalem*, a adressée aux loges des deux hémisphères pour recommander une édition sacrée de l'ouvrage que nous avons cité fréquemment: « Il fallait qu'une édition préalable (adressée aux profanes comme aux maçous) dans laquelle *tout n'a pu être dit*, présentât l'ouvrage à l'assentiment maçonnique et prouvât en même temps... *aux Maçons peu instruits que la Maçonnerie est une science qui ne s'acquiert que par la réflexion et l'étude* et que, si dans quelques ateliers, les travaux ont la futilité que des profanes et *même des Frères* reprochent à l'Ordre, c'est qu'ils n'en ont pas médité les principes et les symboles, et que, pour eux, *la lumière est restée sous le boisseau.* » Ainsi le Maçon qui ne se livre pas à une étude approfondie de l'institution n'y comprendra rien; la lumière reste, pour lui, sous le boisseau. Or, j'établis en fait que, pas un Maçon sur mille ne consacre son temps à cette méditation. Qu'on juge de l'ignorance de l'immense majorité des maçons.

« En adoptant les cahiers du F.·. Ragon, les ateliers maçon-

niques pourront, à chaque degré conféré, faire comprendre dans les frais de réception, le cahier du grade. Par ce moyen, celui que son zèle aura porté à se faire initier, possédant une INTERPRÉTATION qui l'intéressera, l'éclairera et le guidera, ne sera plus DÉSAPPOINTÉ *ni découragé par l'insuffisance de l'instruction qu'on* PRÉTEND *lui avoir donnée*... L'examen du candidat FORCERA en même temps les principales lumières des divers ateliers à ne pas être pour l'instruction, au-dessous de leurs hautes fonctions. DÉSORMAIS *il ne sera donc plus permis à un maçon d'ignorer* la hauteur des pensées qui ont présidé à la création de l'institution, et *l'ignorance sera bannie de nos temples.*

Voilà qui est assez clair. Jusqu'à nos jours, *l'ignorance* a été le partage des Maçons ; les initiés ont été *désappointés par l'insuffisance de l'instruction* QU'ON PRÉTEND *leur donner*, c'est-à-dire qui n'est pas réelle ; et quant aux initiateurs, aux officiers des loges (lumières), il faut aviser à un moyen pour les *forcer*, les contraindre à acquérir des connaissances maçonniques qui les élèvent à la hauteur de leurs fonctions.

Il faut l'avouer, les termes dans lesquels est conçue la circulaire de la loge de *St.-Jean de Jérusalem* ne fait pas honneur aux connaissances des Maçons ; ils sont bien de nature à nous confirmer dans l'opinion que la plupart d'entre eux ne possèdent pas même les éléments de la Maçonnerie.

Nous avons parcouru attentivement l'édition profane et l'édition *sacrée* des œuvres de M. Ragon ; les nombreux extraits que nous en avons donnés le prouvent suffisamment. Tout s'y borne à des allusions aux initiations anciennes et à des explications du système solaire. Evidemment le F.·. Ragon en impose à ses lecteurs. D'abord le nombre des auteurs maçons qui font dériver l'institution maçonnique des anciennes initiations est très-restreint ; puis, pour l'honneur de la Maçonnerie, M. Ragon nous permettra de croire qu'on ne se réunit pas dans les ateliers de l'Ordre pour fêter l'arrivée des équinoxes et des

solstices. D'autres objets sont plus dignes de l'intérêt des loges; et si la Maçonnerie n'aboutissait en dernière analyse qu'à célébrer des phénomènes astronomiques qui se reproduisent naturellement, cette institution serait non seulement ridicule, mais bien *innocente*.

Hâtons-nous de le dire, le F.·. Ragon ne croit pas lui-même à la sincérité de ses explications; il ose avouer implicitement qu'il se raille dans son *cours philosophique et interprétatif* de la bonne foi et de la confiance de ses lecteurs. Voici en effet ce qu'il ne craint pas d'écrire: « L'apprenti qui désire obtenir le compagnonnage doit connaître tout ce qui constitue le premier grade; il doit, en quelque sorte, être en état de l'expliquer lui-même, *non dans l'interprétation secrète* (ésotérique) mais dans le sens *exotérique*, et *tel qu'il est donné aux nouveaux initiés*. Car, remarquez bien, mon frère, que, dans tous les mystères, il y eut une double doctrine: on la retrouve partout, à Memphis, à Samothrace, à Eleusis, chez les mages et les brachmanes de l'Orient, comme chez les druides de la Germanie et des Gaules, etc. Partout on voit des emblèmes présentant un sens physique et recevant une double interprétation, l'une naturelle et, en quelque sorte matérielle; l'autre sublime et philosophique qui ne se communiquait qu'aux hommes de génie qui, pendant le compagnonnage, avaient pénétré le sens caché des allégories (1).»

En d'autres termes, d'après M. Ragon, on n'explique jamais au maçon le sens réel et intime des cérémonies ou allégories usitées dans la collation des grades. Son *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, destiné à faciliter aux initiés l'étude des grades qu'ils ont reçus, ne peut pas même avoir la prétention d'enseigner la doctrine ésotérique de l'Ordre. Celle-ci n'est communiquée formellement qu'aux élus privilégiés, *aux génies;* la masse doit se contenter

(1) *Cours phil. et int*, p. 214.

d'une interprétation exotérique qui n'est elle-même que l'allégorie d'une allégorie.

Maintenant, maçons qui vous targuez de connaître la nature de la Maçonnerie, veuillez nous dire dans quelle catégorie vous avez été rangés. Vous berce-t-on encore d'une interprétation exotérique, *naturelle, matérielle?* vous explique-t-on encore les allégories maçonniques par les usages des initiations anciennes et par les signes du zodiaque? Vous êtes moins initiés que les profanes; on abuse de votre crédulité, et, ce qui est plus odieux, on ne craint pas de proclamer hautement votre duperie.

Il se trouve même des maçons, très-haut placés, qui en sont encore à l'alphabet de la Maçonnerie. Draeske, évêque protestant, dans le discours qu'il prononça à la loge de la *Branche d'Olivier* à Brême, dit en termes formels : « *Il y a tel maçon qui ne parviendra jamais à connaître notre secret, pas même par les loges et nonobstant tous ses grades : ce n'est qu'un profane, fût-il assis à l'Orient du temple, et fût-il décoré des insignes du Grand-Maître* (1).

Ragon dit à ses auditeurs : « *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* Cette sentence reçoit parfaitement son application dans la Maçonnerie où il se trouve peu de frères qui s'attachent à l'intelligence de nos emblèmes et à leur interprétation philosophique (2). »

Un des hommes les plus éminents de la Maçonnerie allemande, le représentant du comte de Brunswick, grand-maître de la Maçonnerie éclectique, a écrit l'aveu suivant : « La prudence a fait modifier les lois et les dispositions d'après les époques et les circonstances. Il se présente parfois des temps critiques où nous sommes forcés de tenir soigneusement caché le but principal de l'Ordre. C'est *pour ce motif et pour d'autres*

(1) *Astrée*, 1849.
(2) *Cours phil. et int.*, p. 221.

encore qu'un grand nombre de nos vénérables frères ont dû se méprendre sur le but de notre association. Ils ont subi le même sort que les Romains, *du temps de leur domination.* Ne pouvant pas leur refuser l'initiation, *on ne leur communiquait qu'une petite partie de notre secret.* On se masquait peu à peu en leur présence, jusqu'à ce qu'enfin ils ne sussent plus où ils en étaient (1). »

On ne manquera pas de nous faire l'objection suivante : S'il en est ainsi, puisqu'il se trouve dans la Maçonnerie des hommes si peu instruits, quel danger y découvrez-vous pour la société ? — D'abord ces membres contribuent par leurs cotisations à faire atteindre un but qu'ils ignorent eux-mêmes ; la position qu'ils occupent dans le monde sert à donner du relief à l'Ordre. Enfin, sans insister sur le serment d'obéissance aveugle qu'ils ont prêté à leurs maîtres, les ignorants ne sont-ils pas les instruments les plus actifs entre les mains des chefs, et les hommes les plus fanatiques dans un moment de crise ? Si les loges étaient réduites aux frères instruits, elles n'offriraient aucun danger ; malheureusement, ces derniers se contentent du rôle de directeurs et d'organisateurs ; et les ignorants ne sont que les souples exécuteurs des ordres donnés d'en haut.

Que les Maçons veuillent bien méditer ces paroles du lieutenant-général de Marwitz. « Au sommet de l'Ordre se trouvent les hommes pervers qui ne convoitent que la richesse, la domination et les jouissances, et pour qui tous les moyens sont bons dès qu'ils servent à atteindre le but. Plus bas sont ceux qui s'imaginent avoir atteint le dernier grade, *tandis qu'ils n'ont pas même foulé la première marche du temple qui leur est inconnu.* Ce sont d'abord les enthousiastes qui veulent propager le règne de la raison, coûte que coûte ; puis viennent les *bornés* qui se contentent de contribuer de leur bourse à

(1) *Geoffenbarter Einfluss in das gemeine Wohl der Staaten der achten Freimaurerei,* 1777 et 1779, p. 86.

l'œuvre commune. Chacune de ces catégories croit bénévolement qu'elle est la clef de voûte de tout l'Ordre; un Vénérable des *bornés* ne serait pas peu surpris d'apprendre qu'au-dessus de lui se trouvent les enthousiastes; et ces derniers vous taxeraient d'imposteur si vous prétendiez qu'ils ne sont eux-mêmes que les jouets des intrigants (1). »

B. En tête de ce chapitre nous avons posé cette question : *Des loges entières peuvent-elles être abusées et servir d'instrument ou de voile à d'autres sociétés secrètes ?*

Nous croyons devoir répondre brièvement à cette question.

Nul doute que des loges entières et même tout un système maçonnique ne puissent se faire illusion et servir de masque à une autre société secrète, du moins dans les grades inférieurs.

D'abord les chefs suprêmes étant inconnus des loges mêmes, ils peuvent, sans se compromettre, donner des ordres anti-maçonniques auxquels les inférieurs sont tenus par serment d'obéir aveuglément. Tout dépend donc des principes ou des caprices des chefs; le Maçon n'a pas à raisonner, il ne peut que se soumettre quand même.

Le but et la nature de la Franc-Maçonnerie sont, du reste, tellement vagues et indéterminés, tellement élastiques, tellement subordonnés aux circonstances, que rien ne doit paraître étrange aux initiés. En veut-on une preuve? Il y a trente ans que la Maçonnerie belge était loin d'avoir le même caractère que de nos jours; alors paisible et tolérante, éminemment conservatrice, elle est devenue guerroyante et agressive; sa tendance vers le socialisme n'est plus un secret pour personne. Aussi une bonne partie des loges étrangères, celles de la Prusse et de la Suède, par exemple, ont-elles lancé contre leurs sœurs belges une sentence d'excommunication. Où est la véritable Maçonnerie? Se trouve-t-elle à Berlin et à Stockholm, ou faut-il la chercher à Bruxelles? Evidemment, ces deux Maçonneries

(1) Mémoire de de Marwitz, t. I.

étaient l'antipode l'une de l'autre, il faut que l'une d'elles soit dans l'erreur. Il y a plus : il s'en faut de beaucoup que les loges belges soient d'accord entre elles ; les unes, déjà considérées par les loges étrangères comme engagées dans une voie fatale, ne sont que des rétrogrades aux yeux de certains ateliers particuliers. A Verviers, par exemple, l'ancienne loge qui se trouve sous l'obédience du Grand-Orient de Bruxelles a été désertée par les membres les plus avancés qui ont formé un atelier particulier ; et, chose incroyable, le fameux frère Bourlard a été anathématisé par le non moins illustre frère Goffin. Encore une fois, où se trouve la Maçonnerie ? Est-ce dans la première loge traitée de décrépite et d'impuissante, ou dans la loge où le socialiste Goffin a porté le maillet ? Qu'on dise à ce dernier qu'il n'est pas Maçon ou du moins qu'il méconnait les principes de l'Ordre ; il vous taxera d'ignorance et d'inconséquence, et peut-être aura-t-il raison.

Mais, objectera-t-on, ces loges exaltées, par là-même qu'elles sont dissidentes et qu'elles ne reconnaissent pas l'autorité légitime du Grand-Orient ne représentent point l'Ordre ! Misérable objection ! D'abord nous ne sachions pas que l'autorité du Grand-Orient soit radicalement essentielle à la Franc-Maçonnerie. Ce qui le prouve c'est que l'Ordre a existé bien longtemps en France avant la constitution du Grand-Orient. En second lieu, l'autorité de ce dernier n'a été qu'une substitution adroite opérée à l'occasion d'un schisme ; illégal dès le principe, le Grand-Orient français n'a pas cessé de l'être depuis. — Enfin, le Grand-Orient se formant des délégués de chaque loge de l'obédience, le caractère de cette autorité maçonnique variera d'après la nuance de la majorité des loges. Que, par exemple, le Grand-Orient se compose d'hommes tels que les FF.·. Goffin et Defré, et de conservatrice qu'elle était en apparence, la Maçonnerie belge arborera *légalement* le drapeau du socialisme.

La Franc-Maçonnerie est loin d'être une dans ses degrés et dans ses rites, à l'exception des trois premiers grades. On a la Maçonnerie française avec ses quatre grades chapitraux ; le système écossais avec ses trente-trois degrés ; le rite de Misraïm avec ses 90 degrés, etc., etc. La même variété peut se constater dans chaque pays.

Je suppose un homme assez hardi pour inventer un système écossais entièrement nouveau, où rites et doctrines de l'ancien régime soient mis à l'écart ; les rêves de son imagination ou de sa perversité seraient ainsi substitués aux traditions dites sacrées de la Maçonnerie. Qu'arriverait-il dans cette hypothèse? Le maître-maçon ignorant absolument les mystères des grades supérieurs, recevrait ces derniers avec la croyance profonde qu'il ne s'écarte nullement des principes de l'auguste Maçonnerie; il jurerait ses grands dieux qu'il est aussi maçon que le grand-maître Verhaegen. Après le serment d'obéissance aveugle qu'il a prêté à ses chefs, il s'est mis à leur disposition pour l'exécution de tous leurs desseins; et, tout en croyant être Maçon orthodoxe, il peut s'être engagé à soutenir les plans les plus subversifs.

Croit-on que cette supposition n'est qu'une pure hypothèse, qui ne s'est jamais réalisée et n'a jamais pu se réaliser ? Dans ce cas nous en appelons à l'histoire de Weishaupt, le chef et le fondateur de l'Illuminisme. Ne s'est-il pas servi de la Maçonnerie comme d'un moyen pour propager ses abominables doctrines ? N'osant pas étaler, même aux yeux de ses adeptes, l'horreur de ses projets , il a adroitement mêlé les grades maçonniques aux grades particuliers à son Ordre ; et à force d'habileté, il est parvenu insensiblement à dominer la Maçonnerie allemande. Grâce à ses intrigues, le congrès de Wilhemsbade adopta ses principes ; et ses successeurs dominèrent aux deux convents des Philalèthes à Paris, deux ans avant l'explosion de la révolution de 1789. Aussi le nom de Weishaupt

figure-t-il avec orgueil dans la nomenclature des célèbres Maçons comme celui d'un *réformateur* de l'Ordre.

Des hommes dont on ne récusera pas le témoignage, sont d'avis que les sociétés secrètes peuvent facilement et promptement dégénérer en clubs révolutionnaires et servir d'instruments à des chefs fanatiques. Nous croyons devoir reproduire ici leurs paroles :

Voici d'abord l'opinion de *Niebuhr*, le grand historien de l'Allemagne : « A toute association politique digne de ce nom, il faut, comme à tout Ordre et à toute société un but important ou futile, bon ou mauvais, un centre d'union, une obligation déterminée, une direction, une réunion et des correspondances. Or, comme toute association n'existe qu'à cause de son but, il est naturel qu'elle tâche d'atteindre ce but, considéré par elle comme son bien suprême ; lorsqu'il s'agit d'employer les moyens, elle fait attention non à leur moralité, mais à leur efficacité. Persuasion et mensonge, artifice et ruse, calomnie et violence, tout lui est bon. Une telle association ne peut subsister sans des chefs, à la directien desquels tous les membres doivent se soumettre aveuglément, sans qu'il leur soit permis de reculer lorsque le but, innocent dans le principe, a dégénéré ou s'est modifié par la direction que l'on a suivie. Une association dont le but serait le bouleversement de la constitution et des lois établies ne serait pas simplement coupable, elle serait révolutionnaire. — Dans aucun Etat, les lois ne tolèrent les sociétés politiques secrètes, et c'est à tort que l'on blâme les gouvernements qui proscrivent un Ordre, qui, sous le prétexte d'un but évidemment futile, peut, à l'ombre de ses mystères (*in fugam vacui*), ourdir les plus funestes complots. L'Illuminisme est là, pour me servir de preuve.

» Il rendrait un éminent service l'historien qui, recueillant les opinions et les faits, prendrait à tâche d'examiner *si le mépris qu'on affiche aujourd'hui pour la religion, si le dogme*

politique de l'égalité de toutes les classes, n'ont pas été répandus par la maçonnerie. La participation de l'Ordre à la révolution de 1789 est prouvée par des témoignages irréfragables : et il n'y a pas à douter que cette société n'ait été exploitée efficacement par la propagande française. Celui qui redoute réellement l'influence des sociétés secrètes doit travailler avant tout à dissoudre un Ordre, qui, plus que tout autre, est capable d'entreprendre contre le bonheur des peuples l'exécution de plans désastreux.

» En général, toute société secrète est dangereuse ; car elle se compose d'hommes éprouvés qui, travaillant dans l'ombre et le mystère, ne parviennent pas facilement à réaliser ce que la crainte des tribunaux les force de cacher.

» Les avantages garantis par la constitution à tous les citoyens, forment un patrimoine commun, auquel tous ont un droit égal, dans la proportion de leurs capacités et de leur valeur. Une société particulière qui promet ces avantages exclusivement à ses membres est un Etat dans l'Etat ; elle mérite d'être anéantie, comme étant un mal funeste pour la communauté. »

Les paroles suivantes, tirées de l'ouvrage du professeur *Struve* sur les sociétés secrètes, ne sont ni moins vraies, ni moins importantes :

« Y a-t-il eu dans l'histoire du monde une seule institution qui n'ait dégénéré avec le temps ? Les institutions publiques, même les plus respectables et les plus sages, ne sont-elles pas insensiblement devenues les plus fatales et les plus funestes ? Eh bien, le danger de la détérioration n'est nulle part si fortement à redouter que dans les sociétés secrètes. Les premières sont exposées aux yeux du monde ; amis et ennemis peuvent les observer ; elles s'écroulent d'elles-mêmes dès qu'elles ne répondent plus à leur but et que le public éclairé leur retire son approbation. Mais il en est tout autrement des secondes, dont le but, le plan et l'organisation ne sont

connus que par le petit nombre de ceux qui sont au timon, et qu'on fait un devoir à la masse d'admirer avec une vénération sacrée et muette. Dans quel obscur et profond labyrinthe l'artifice de quelques meneurs ne peut-il pas conduire la tourbe aveuglée? Dans quel abîme d'incrédulité, de folie et d'immoralité ces malheureuses victimes ne peuvent-elles pas être plongées?—J'en ai dit assez. Rien au monde ne peut dégénérer d'une manière plus prompte et plus funeste qu'une société secrète: elle est exposée à s'abîmer jusqu'au dernier degré de la corruption; elle sera fatale à la société en raison directe du secret qu'on y observera, de la perfection de son organisation, de l'ordre et de l'ensemble qui règnent dans son sein. Le feu de la publicité doit purifier le métal précieux de la substance terreuse qui l'enveloppe, et le rendre propre à être travaillé pour l'utilité commune. Mais là où il n'y a que des scories, celles-ci disparaissent, sous l'action du feu, et il n'en reste que le néant. »

Les paroles suivantes de *Fichte* et de *Schuderoff* sont dignes d'être citées: «Le mot *humanité*, dit Fichte (*Discours à la nation allemande*, 1824. p. 101), est du nombre de ces mots fameux dont on peut si facilement abuser pour masquer le pervertissement de l'homme: par un son étrange, sublime et éclatant, ce mot éveille l'attention; mais, dans le fonds, il enveloppe, celui qui l'écoute, des ténèbres de l'ignorance. »

Schuderoff, qui, en qualité de Franc-Maçon, avait d'abord consacré ses talents à faire triompher le dogme de l'humanité, nous dépeignit plus tard (*Discours sur l'état actuel de la Maçonnerie*), l'humanité comme quelque chose de si vague, que toute loge qui se la propose pour but, se charge d'un problème insoluble et se perd dans une vaine entreprise. «L'humanité, dit-il, est du nombre des problèmes les plus profonds de la philosophie, puisqu'elle renferme en elle des principes qui échappent à l'activité humaine. »

Enfin, il n'y a pas de jugement plus compétent que celui du baron A. de Knigge (1), ce chef le plus fameux, le plus instruit et jadis le plus actif de l'Illuminisme. Voici ce qu'il dit des sociétés secrètes :

« Au nombre des jouets à la fois futiles et funestes dont s'amuse notre siècle philosophique, il faut ranger les associations et les Ordres secrets de quelque nature qu'ils soient. Poussés soit par le désir de la science, soit par le besoin d'activité et de sociabilité, soit enfin par une indiscrète curiosité, tous les Allemands, à peu d'exception près, ont été, au moins quelque temps, membres de l'une ou l'autre association. Le temps est venu de faire disparaître ces sociétés qui sont toutes ou frivoles ou nuisibles à la vie sociale.

» Je me suis assez longtemps occupé de ces objets pour oser invoquer mon expérience, et pour pouvoir, avec connaissance de cause, déconseiller à tout jeune homme actif et laborieux, de se faire agréger à toute société secrète, quel que soit le nom dont elle pourrait être décorée. Sans doute, elles ne sont pas toutes repréhensibles au même degré : mais toutes, sans distinction, elles sont ou inutiles ou dangereuses.

» D'abord elles sont inutiles ; parce que, à l'époque où nous vivons, il n'est nullement nécessaire de cacher sous le voile du mystère un enseignement quelconque. La religion chrétienne est d'une telle clarté, elle satisfait tellement à toutes les exigences, qu'elle n'a besoin, comme les religions payennes, ni d'une explication secrète, ni d'une double doctrine. Dans les sciences, les découvertes modernes sont et doivent être rendues publiques, pour le bien de l'humanité ; il faut que toutes les personnes compétentes puissent les examiner et les apprécier. —Il est inutile que des particuliers s'efforcent de hâter l'époque

(1) Le baron de Knigge, dont le nom de guerre était *Philon*, fut le bras droit de Weishaupt, fondateur de l'Illuminisme. Ses talents, son influence, ses intrigues contribuèrent puissamment à propager cette société secrète, la plus redoutable peut-être de celles qui ont menacé l'Europe.

où tous les hommes doivent être parfaitement éclairés. Ils n'y parviendront même jamais ; et s'ils en étaient capables, ce serait un devoir pour eux de le faire *publiquement*. Ce devoir serait d'autant plus impérieux, qu'ainsi les hommes judicieux de tous les pays et de toutes les localités seraient mis à même de se prononcer sur la mission de ces apôtres et sur la valeur intrinsèque de la doctrine qu'ils viendraient annoncer. Par la publicité, on pourrait juger si cet enseignement est réellement de nature à éclairer, ou si la monnaie débitée n'est pas de plus mauvais aloi que celle qu'on rejette....

» *Ils parlent un langage symbolique, susceptible de toute espèce d'interprétation ;* ils sont bien peu prudents dans le choix de leurs membres : par conséquent, ils dégénèrent bientôt. Si, dans le principe, ils sont accueillis avec engouement, ils entraînent bientôt à de plus grands inconvénients que ceux dont on se plaint dans le monde profane.

» Si quelqu'un a envie d'entreprendre quelque chose de grand et d'utile, des occasions, même très-nombreuses, ne lui manquent pas dans la vie civile et domestique ; mais personne ne sait en profiter comme il le pourrait. Il faudrait d'abord qu'il fut démontré qu'il ne reste plus rien à faire par le moyen de la publicité, ou que des obstacles insurmontables s'opposent à la réalisation publique du bien, avant de s'arroger le droit de se créer un cercle d'action particulier et secret qui n'est pas sanctionné par l'Etat. La bienfaisance se passe des ténèbres du mystère, l'amitié s'appuie sur la liberté du choix, le besoin de sociabilité ne suppose pas nécessairement l'emploi de moyens secrets.

» Mais ces associations secrètes sont, de plus, dangereuses et funestes : parce que tout acte mystérieux provoque des soupçons légitimes ; parce que ceux qui ont mission de veiller au bien de la société civile sont par là-même chargés du soin de s'enquérir du but de toute association ; sans quoi, sous

le voile des ténèbres, on pourrait cacher des plans dangereux et des doctrines funestes, aussi bien qu'on pourrait y poursuivre des buts avantageux; *parce que les membres initiés ne sont pas tous instruits des intentions perverses que l'on prend souvent soin de masquer sous les plus belles apparences;* parce qu'il n'y a que des esprits médiocres qui se laissent enserrer dans cet étau, tandis que les hommes supérieurs ou reculent bientôt, ou sont abimés et dégénèrent, ou prennent une direction oblique, ou enfin se saisissent de la domination aux dépens des autres; parce que, le plus souvent, des *chefs inconnus* se tiennent derrière le rideau, et qu'il est indigne d'un homme d'intelligence et de cœur de travailler à l'exécution d'un plan qu'il ignore, dont la bonté et l'importance ne lui sont garanties que par des hommes qu'il ne connait nullement, envers qui il contracte des engagements sans réciprocité, sans savoir à qui s'en prendre, puisqu'il n'y a personne qui se pose comme caution; parce que des intrigants et des gens sans aveu exploitent ces sociétés, s'imposent et entraînent les autres à partager leurs vues personnelles; parce que chaque homme a des passions qu'il apporte avec lui dans l'association, où, à l'ombre et sous le voile du secret, elles ont un champ plus libre qu'au grand jour; parce que ces associations dégénèrent peu à peu, par suite du choix qu'elles font de leurs membres; parce qu'elles coûtent et de l'argent et du temps; parce qu'elles détournent des affaires sérieuses de la vie civile, pour pousser à la paresse ou à des occupations sans but; parce qu'elles deviennent bientôt un lieu de réunion pour tous les aventuriers et les fainéants; parce qu'elles favorisent toute espèce de fanatisme politique, religieux et philosophique; parce qu'elles engendrent un dangereux esprit de corps et jettent les semences des plus grands maux; enfin, parce qu'elles sont l'occasion des cabales, des dissensions, des persécutions, de l'intolérance et de l'injustice non-seulement envers les frères associés, mais même envers

de bons Maçons qui ne sont pas membres du même Ordre, ou qui ne sont pas partisans du même système.

» Telle est ma profession de foi sur les sociétés secrètes. Y en a-t-il parmi elles auxquelles ne s'adressent pas quelques-uns de ces griefs? Eh bien, soit, admettons l'exception. Quant à moi, je n'en connais aucune qui ne soit coupable de l'un ou de l'autre chef. Et maintenant encore (1796), telle est mon opinion invariable sur ces associations. Je n'ai pas changé d'avis, malgré la lecture que j'ai faite dernièrement de l'ouvrage intitulé : *Du monde secret et de l'art de gouverner.* Je suis loin de méconnaître les louables intentions de M. le conseiller Weishaupt; mais ses raisons ne m'ont nullement convaincu.

» Si la curiosité, un besoin désordonné d'activité, la persuasion, la vanité ou d'autres motifs quelconques vous ont fait entrer dans ces associations, gardez-vous du moins de vous laisser aveugler par l'illusion ou passionner par le fanatisme; gardez-vous de vous laisser entraîner par l'esprit de secte; gardez-vous d'être le jouet et l'instrument des hommes pervers qui savent se masquer! Si vous n'êtes plus un enfant, pénétrez l'explication claire et nette de tout le système. N'initiez personne, avant de vous être bien instruit vous-même; ne vous laissez pas aveugler par des apparences trompeuses, par des promesses séduisantes, par les plans les plus flatteurs pour le bien de l'humanité, par l'affectation avec laquelle on montrera extérieurement du désintéressement, de la sainteté dans les actes, et de la pureté dans les intentions. C'est aux faits qu'il faut demander vos preuves; c'est l'ensemble qu'il faut envisager. Si l'on vous fait un grief de votre peu de capacité et de votre inaptitude, faites-vous expliquer quelles sont les qualités que les chefs exigent; examinez quelle est la valeur de ces chefs eux-mêmes; et, mettant la fausse modestie de côté, comparez-vous à eux. Surtout gardez-vous absolument de vous livrer pieds et poings liés à des chefs inconnus, quelques motifs que l'on puisse alléguer. Soyez assez prudent pour peser chacun des mots que vous

écrivez sur les affaires qui concernent l'Ordre; soyez surtout assez circonspect pour examiner les termes du serment que l'on exige lorsque vous contractez un engagement. Demandez compte de l'emploi des sommes que l'on vous fait payer. — Que si, après avoir pris toutes ces précautions, vous êtes fatigué de l'Ordre, si vous gémissez sur votre initiation, éloignez-vous sans bruit ni éclat. Si vous voulez échapper aux persécutions, ne dites jamais mot de ce que vous avez vu et entendu. Mais si, malgré votre réserve, on ne vous laisse pas en repos, montrez-vous à découvert; pour l'édification des autres, exposez sous les yeux du public l'imposture, la folie, la perversité de ces associations. — Du reste, personne n'a ni l'obligation ni la mission de détruire tout ce qu'il trouve ne pas être bon. On peut s'indigner contre des abus, sans devoir pour cela les combattre avec acharnement. On peut même assister très-innocemment aux réunions de l'Ordre, lorsqu'une fois on en est membre; comme les clubs, les loges peuvent être d'excellents moyens de voir du monde. Pour quelques-uns c'est peut-être même un devoir de ne pas complétement se retirer, dès qu'ils peuvent empêcher un plus grand mal, et aider à s'opposer à des tentatives criminelles. »

Il y a plus; il est de notoriété publique que les sociétés secrètes révolutionnaires fondées en Allemagne, en France et en Italie, telles que l'Illuminisme, l'Union allemande, le Tugendbund, l'Association des noirs, la jeune Europe avec ses affiliées: la jeune Pologne, la jeune Allemagne, la jeune Italie, la jeune France, etc., ont toutes eu pour chefs des Francs-Maçons des hauts grades.

On dira que c'est là un exécrable abus que l'on a fait de l'Ordre auquel on ne peut imputer les égarements de ses membres. C'est vrai; mais il n'est pas moins incontestable que la Franc-Maçonnerie peut servir de masque aux révolutionnaires les plus audacieux.

V.

Comment des princes et des souverains ont-ils pu être les protecteurs de la Maçonnerie?

Telle est l'objection qu'on nous a faite maintes fois lorsque des profanes ou des Maçons ont voulu prendre la défense de la Maçonnerie? Et, en effet, le raisonnement suivant est assez spécieux : Comment des hommes si intéressés à la conservation de leur dignité et au maintien de l'ordre public ont-ils pu prêter leur nom et leur influence à une association que l'on représente comme hostile à la royauté? Et l'on s'empresse de citer : en France, le duc de Chartres, de la famille royale; le roi Joseph, frère de Napoléon I, Louis-Philippe, le prince Murat; — en Prusse, Frédéric II, Frédéric-Guillaume III et IV, le prince régent actuel; — en Suède, Gustave III, Gustave IV, Charles XIII; — en Hollande, les princes Guillaume et Frédéric; — en Danemark, le roi Christian VIII et Frédéric VII; — en Hanovre, les rois Ernest et George V (1). On cite, en outre, avec affectation un autre souverain, qui fut initié à la loge de Berne en 1813, et qui s'est fait assidûment représenter par le grand-maréchal du palais.

(1) En réponse aux trois ouvrages d'Eckert : *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification, le Temple de Salomon*, et *le Recueil des documents destinés à la condamnation de la Franc-Maçonnerie*, ainsi qu'aux fameux articles du ministre protestant Hegstenberg dans la *Kirchenzeitung*, M. Frédéric Voigts vient de publier une brochure où il se contente d'opposer la sympathie accordée à la Franc-Maçonnerie par ces princes ou ces souverains.

Qu'est-ce que cela prouve, sinon que ces princes ou souverains ont cru devoir user de ménagements envers une société qu'ils redoutent? Ils se sont peut-être imaginé qu'en affectant certaine déférence, certaine confiance envers la Maçonnerie, ils recueilleraient en retour la sécurité du pays et la paix des esprits. Peut-être même ont-ils espéré maintenir l'Ordre dans les bornes de la modération ou lui faire ajourner l'exécution de ses projets subservifs en lui imposant par leur présence.

Mais s'ils ont agi de bonne foi, si leur participation à la Maçonnerie est le résultat de leur conviction, s'ils sont persuadés de l'innocuité des loges, nous plaignons leur aveuglement. Et pourtant, nous sommes forcés de l'avouer, il en est dans le nombre dont la confiance dans la Maçonnerie paraît sincère. Celui des princes qui semble le plus attaché à l'ordre maçonnique est, sans contredit, le régent de Prusse. En 1853, l'Allemagne fut mise en émoi par les pubications d'Eckert et de Hegstenberg. Ce dernier, dans la *Kirchenzeitung* démontra à l'évidence que la Maçonnerie tendait à détruire tout le christianisme et avait produit dans le sein du protestantisme un scepticisme si universel que l'état en chancelait sur sa base. Le prince de Prusse brava les avertissements donnés par son pasteur en faisant initier son fils le 5 novembre de la même année. Se trouvant à Elberfeld dans le courant de juillet 1854, il reçut publiquement une députation de la loge de cette ville en présence du clergé réuni; puis s'adressant à toute l'assemblée il dit en montrant le clergé du doigt: « Oui, Messieurs, nous sommes attaqués de plusieurs côtés; » se tournant ensuite vers les ministres des cultes, il leur dit: « Vous ne connaissez pas l'Ordre; c'est pour ce motif que vous lui nuisez. Vous lui nuisez en détournant de lui les employés, le clergé, les officiers. Entrez dans l'Ordre, et vous trouverez qu'il n'est l'ennemi ni du christianisme ni de la légalité. Aussi longtemps que je serai à la tête de l'Ordre, rien de fâcheux ne lui arrivera. »

Malheureux prince! Avez-vous donc oublié que votre ancêtre, le grand Frédéric, regretta bien amèrement vers la fin de sa vie d'avoir introduit la Maçonnerie dans ses états? Les précautions dont Frédéric-Guillaume crut devoir s'entourer pour contenir l'Ordre et ses rejetons le Tugendbund et les autres sociétés secrètes de l'Allemagne, ne sont-elles plus présentes à votre mémoire? La journée du 18 mars 1848, les barricades de Berlin, le massacre de vos troupes, la circulaire de la Grande-Loge d'Allemagne dont vous étiez déjà le Grand-Maître, laquelle attribue ces calamités à l'aveugle précipitation des loges, n'ont-elles laissé aucune trace dans vos souvenirs? Si vous croyez devoir quelque reconnaissance à la Maçonnerie parce qu'en 1849 elle a présenté à votre auguste frère la couronne impériale de l'Allemagne *grande et une*, ne voyez-vous pas que c'était là non-seulement une violation des traités les plus sacrés, mais la réalisation d'un rêve caressé depuis longtemps par les loges, un immense pas fait vers l'inauguration de la république sociale? C'était le cas ou jamais d'appliquer ce vers de Virgile : « *Quidquid id est, timeo Danos et dona ferentes* ». — Maintenant que vous êtes vous-même au timon de l'état, Dieu veuille que vos yeux s'ouvrent à la lumière et que vous n'ayez jamais à regretter une excessive confiance!

En effet, un souverain, protecteur des loges, se trompe étrangement, s'il prend son titre au sérieux et s'il croit être parfaitement renseigné sur ce qui se passe dans les temples mystérieux de l'Ordre; Draeske nous l'apprend : *on peut n'être qu'un profane, quand même on serait décoré de tous les insignes et assis à l'Orient.*

D'abord, rien n'empêche l'Ordre de ne donner au protecteur qu'un titre honorifique, sans portée sur les affaires des loges. Lorsqu'il entrera dans le sanctuaire maçonnique, on formera la voûte d'acier, on lui présentera un fauteuil doré placé à l'Orient, on obéira à ses coups de maillet; mais on se gardera bien

d'agiter en sa présence la moindre question compromettante ou de conférer sur des points non avouables. On à présenté à sa signature l'organisation et le réglement fictifs de la Maçonnerie nationale; tandis qu'on a eu soin d'en rédiger d'autres qu'on se garde soigneusement de montrer au jour. On possède des registres doubles; dans les uns on n'inscrit que ce qui n'a pas à redouter de froisser la susceptibilité royale; dans les autres on consigne les délibérations intimes. Derrière le protecteur ou grand-maître de nom se trouve un chef effectif, inconnu au prince, lequel dirige les travaux dans le sens maçonnique réel. En un mot, le prince ou le souverain est constamment la dupe de sa confiance. Mais ne nous contentons pas d'assertions vagues; donnons des preuves.

A la vue des bouleversements dont l'Europe était évidemment menacée et des dissensions intestines qui déchiraient la Maçonnerie allemande, les loges directrices du système éclectique adressèrent à leurs sœurs une longue circulaire où nous lisons les lignes suivantes :

« Il sera permis à une ou plusieurs loges de se choisir *un protecteur*, même étranger, *à la condition toutefois que celui-ci ne leur donne jamais d'ordre, qu'il ne s'attribue aucune espèce de direction* et qu'une telle élection ne soit jamais un obstacle à ce qu'on reconnaisse un *protecteur général*, qui viendrait à être nommé par les loges à la majorité des voix. Ce dernier ne pourrait être élu *qu'aux mêmes conditions et son titre ne lui conférerait aucun pouvoir particulier.* »

Ainsi, d'après l'autorité suprême du système éclectique, le titre de protecteur ne peut être qu'honorifique et ne donne aucun droit à celui qui en est revêtu de s'ingérer dans les affaires de l'Ordre.

Weishaupt, *réformateur* de la Maçonnerie, comprenait tellement l'importance d'écarter les souverains, qu'il avait expressément défendu de les initier au delà du grade d'*Illuminatus*

major (1). On trompe donc les princes en leur laissant ignorer l'existence, les rites et la tendance des grades supérieurs.

Le même fondateur nous apprend que, pour satisfaire la vanité de quelques membres, il est bon de *feindre* que les souverains eux-mêmes ont la direction de l'Ordre (2). Il peut donc se faire que la nomination d'un protecteur ne soit qu'un acte d'hypocrisie pour mieux masquer de noirs projets.

Après le congrès de Wilhemsbade, la Maçonnerie retrempée dans les principes de l'Illuminisme, adressa aux loges une circulaire où nous lisons cette phrase étrange : « On a attiré des princes dans le sein des loges, et une grande multitude a suivi ces *fantômes*... Sans doute, les princes qui convoquèrent le convent de Wilhemsbade étaient animés de bonnes intentions... mais un bien petit nombre de Maçons étaient disposés à accepter leurs lois. Ils n'étaient pas, du reste, capables de donner une explication claire et satisfaisante des hiéroglyphes maçonniques *qu'ils ne connaissaient pas eux-mêmes.* »

On peut juger par cette citation du cas que les loges font des princes qui en sont les directeurs. Ce ne sont que des *fantômes*, des aveugles qui s'imaginent trouver dans la Maçonnerie un *moyen de garantir leurs trésors, leur puissance et leur domination* (3). Quelle que puisse être la pureté maçonnique de *leurs intentions*, on doit bien se garder d'obéir à leurs ordres qu'il faut toujours suspecter d'être intéressés. Enfin, les princes se font illusion s'ils croient connaître la nature et le but de la Maçonnerie ; *ils ne les connaissent pas !*

C'est qu'en effet, défense formelle est faite par les instructions adressées aux nouveaux initiés de rien révéler non seulement aux profanes mais encore aux chefs prétendus de l'Ordre. Nous lisons dans le 3e grade chapitral du système des *Trois-*

(1) *Supplément aux documents originaux*, pag. 32.
(2) Ibid. p, 158.
(3) *Circulaire* des chefs Maçons-Illuminés.

Globes la recommandation suivante : « Gardez-vous de révéler à qui que ce soit, *voire même au Grand-Maître de toutes les loges*, la moindre chose de ce que vous apprendrez ici ». — Toujours le même système de déception ! Un prince est ou croit être Grand-Maître de toutes les loges du pays ; il s'imagine connaître tout ce qui se passe dans les temples maçonniques de son obédience. Il se fait illusion ; défense est intimée à ses prétendus subalternes de lui dévoiler la moindre partie des mystères.

S'il restait le moindre doute sur ce point, nous rappellerions au lecteur le serment prêté par le récipiendaire : « Je jure de ne jamais dévoiler les secrets à personne, *pas même au Grand-Maître de tout l'Ordre, dès que je ne le verrais pas reconnu par une haute loge écossaise ou que les chefs de cette loge ne me l'auraient pas fait reconnaître comme tel.* » Les termes sont assez explicites. On peut se croire le Grand-Maître de l'Ordre et ne pas être jugé digne de confiance, ni de la moindre communication. Outre le titre, il faut encore être revêtu d'un caractère spécial ; il faut être reconnu des loges. Sans cela on sera environné d'épaisses ténèbres au moment où l'on s'imagine être entouré des plus pures clartés de l'*Orient*.

Voici un aveu frappant d'un écrivain maçon dont l'autorité est incontestable. Nous recommandons ce passage à la méditation du lecteur : « L'entrée des souverains dans l'Ordre est de trés-bon augure. *Quoiqu'ils ne puissent contribuer à la construction du temple maçonnique*, quoiqu'il nous faille subir le spectacle des brillants insignes attachés à leur boutonnière, ils sont très-précieux pour l'Ordre, soit à cause de leurs richesses, soit à cause de leur immense influence. Quelque libres qu'elles puissent paraître, les associations secrètes sont encore trop dépendantes des dispositions de la classe supérieure ; elles ne peuvent se développer qu'aux rayons du soleil au milieu d'un ciel sans nuages. Là où le prince boude, il y a mauvaise grâce à

vouloir trop s'élever ; tandis qu'on peut cingler à pleines voiles dès qu'une brise favorable s'élève de la cour. Puissent nos augustes hôtes être toujours dispensés de travailler à la sueur de leur front et continuer à rester *muets et inactifs* comme *la poupée de Martin*. Leur présence produit d'assez heureux effets sur ceux-là surtout à qui il en coûte déjà beaucoup de faire quelque chose d'utile dans l'ombre et le silence ! Où ils disparaissent, l'édifice est menacé comme une ruche sans reine (1). »

En d'autres termes, les souverains maçons, grands-maîtres ou protecteurs de l'Ordre, servent à voiler les tendances impies et anarchiques des loges ; sans le savoir, ils minent leur trône de leurs propres mains. Leurs *richesses* et leur *immense influence* sont exploitées au profit de leurs ennemis. La déférence qu'on leur témoigne, les marques de respect qu'on leur prodigue, les protestations de fidélité qu'on leur exprime sont autant de moyens trompeurs employés pour les aveugler. Leur nom suffit ; on les dispense de s'occuper des affaires de l'Ordre ; plus ils se résigneront au rôle de mannequin plus grande sera la reconnaissance des loges. Pauvre royauté, qui ne voit pas qu'elle sert de jouet à ses ennemis !

L'histoire est là pour apprendre aux souverains de quel danger est pour eux la connivence avec les perturbateurs de l'ordre politique et social et quelle est l'inutilité de leur titre de Grand-Maître ou de protecteur de la Maçonnerie. Le roi Joseph, frère de Napoléon I, était à la tête de l'Ordre ; l'archichancelier de l'empire, Cambacérès était grand-maître adjoint : ont-ils empêché les loges de travailler à la chute de l'empereur ? Louis-Philippe était initié à tous les hauts grades ; les grands du royaume étaient revêtus de toutes les dignités maçonniques : ont-ils pu prévenir une catastrophe due aux menées souterraines des loges ? Charles-Albert était Carbonaro ; on lui avait fait croire que cette association révolutionnaire n'avait pour but

(1) Venturini. *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, p. 149.

que l'indépendance de l'Italie; et les armes qu'il destinait à la conquête de la Lombardie ont bientôt été dirigées contre lui. Tous les souverains des royaumes et des principautés de l'Allemagne, à l'exception de la maison de Saxe, étaient les Grands-Maîtres des loges : sont-ils parvenus à empêcher la terrible explosion de 1848 dont la Maçonnerie allemande se vante d'être l'auteur?

Après ces épouvantables exemples, conçoit-on l'aveuglement des souverains et leur persistance à protéger une institution si dangereuse?



DEUXIÈME PARTIE.

LA FRANC-MAÇONNERIE

EN ACTION

ET DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Observations préliminaires.

« Ce n'est pas l'effet d'un simple hasard que le spectacle qui est offert en-deçà et au-delà du Rhin, en-deçà et au-delà des Alpes, en-deçà et au-delà des Pyrénées, en-deçà et au-delà de la Vistule, en-deçà et au-delà du Danube, en-deçà et au-delà de l'Océan : partout les regards de l'observateur sont frappés de la même action désorganisatrice au moyen de la ruse, de la trahison et de la violence dont sont victimes non seulement la monarchie et le catholicisme, mais encore la société entière, la famille et la propriété. Cette action aussi identique et harmonique qu'elle est incessante suppose une puissance universelle mystérieuse et terrible. Qui oserait contester cette proposition : la destruction complète de la vie sociale n'est pas le but final de cette puissance désorganisatrice, mais n'est qu'un moyen pour substituer de nouvelles institutions incompatibles avec les anciennes ?

» Ce n'est pas un simple hasard qu'une seule puissance universelle et secrète, celle de la Franc-Maçonnerie, montre assez de force pour pouvoir exécuter à son gré cette gigantesque destruction.

» Ce n'est pas un simple hasard que les maximes radicalement opposées aux principes qui servent de base à la vie sociale, ainsi que les régimes et les institutions convoités par toutes les révolutions se ramènent identiquement aux principes et à l'organisation de la Franc-Maçonnerie.

» En effet, la Maçonnerie oserait-elle nier que la loge représente d'abord le symbole de l'univers, puis le siége et la chambre de son gouvernement, où le maître est lui-même le représentant de celui qui est le vicaire de l'Esprit qui gouverne le monde et dont il est par conséquent le Souverain-Pontife? Qui oserait nier, que le régime monarchique et la vie sociale sont antipathiques avec son royaume universel symbolique, organique et théocratique et que les différents cultes religieux existants sont en opposition directe avec son culte de la nature?

» La Maçonnerie oserait-elle nier que dans le sein des loges *où seulement elle peut être ce qu'elle veut* on voit inaugurer la communauté des hommes sur la base de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, c'est-à-dire de l'égalité des personnes et du travail, excluant ainsi toute propriété et toute jouissance de la fortune privée et se montrant l'antithèse de la famille et de la propriété?

» La Maçonnerie contestera-t-elle que, d'après le rituel, on fasse monter une flamme dévorante pendant que les frères chantent : *sic transit gloria mundi* et que la loge est illuminée soudainement après la disparition de cette flamme? Cette cérémonie n'est-elle pas un symbole expressif et clair du principe maçonnique d'après lequel le règne universel de l'Ordre, déjà représenté par la loge, sort majestueusement des ruines de l'ordre social comme le Phénix renait de ses cendres?

» Non, l'Ordre n'aura pas l'audace de nier ces propositions.

» C'est plus que l'effet du simple hasard que l'adoption par toutes les associations conspiratrices des formes, du langage et de la tactique de cette même Maçonnerie.

» C'est plus que l'effet d'un simple hasard que l'adoption du langage, de la constitution et des signes de l'Ordre dans tous les états où la révolution a triomphé.

» C'est plus que l'effet d'un simple hasard que l'adoption des six couleurs maçonniques pour les drapeaux de la révolution française et allemande.

» Ce n'est pas l'effet d'un simple hasard que la devise *Union et Force* du système néo-anglais, de même que l'emblème maçonnique l'*acacia*, ait figuré sur les livres de la révolution et sur le titre du *Bulletin des lois*.

» Ce n'est pas l'effet d'un simple hasard que la formule: *liberté, égalité et fraternité* ait été adoptée comme cri de guerre d'abord par les loges, puis par toutes les autres sociétés révolutionnaires. On la retrouve dans toutes les constitutions de la jeune Europe, de la jeune France, de la jeune Suisse, de la jeune Allemagne, de la jeune Italie, de la jeune Pologne, des Burschenschaften, etc.

» Ce n'est pas l'effet d'un aveugle hasard que de voir se reproduire les touchants banquets maçonniques au champ de Mars et de retrouver l'Arche sainte des loges portée à travers les rues de Paris par ces sans-culottes libres, égaux et frères qui ont emprunté leur costume primitif aux récipiendaires des loges.

» Ce n'est pas l'effet du hasard que de voir le gouvernement révolutionnaire enlever tout *métal* aux citoyens de l'état et leur donner un bon de pain quotidien, mettant ainsi les propriétaires sur le même pied que les Sans-Culottes et ne laissant subsister d'autre distinction que celle de l'âge et du sexe. Ne sait-on pas que l'Ordre fait enlever tout *métal* au récipiendaire, le dépouille de ses vêtements, lui fait découvrir la tête, mettre à nu sa poitrine et son genou droit, enfin le fait marcher sur un soulier en pantoufle? N'est-ce pas là le type des Sans-Culottes? N'est-ce pas là l'idéal de cette fraternité des Jacobins qui partage également les vêtements, les aliments, le travail et le salaire?

» Ce n'est pas l'effet d'un simple hasard que de trouver dans les annales de la révolution française le culte de l'Etre-Suprême et de l'amour de la femme, ce double culte des deux éléments de la génération, célébré publiquement sur les autels profanés du christianisme et représenté symboliquement dans les loges qui sont les temples de la douce et sainte nature. L'Ordre aurait-il l'audace de nier que l'Etre-Suprême figuré dans la loge par le Maître, son grand-prêtre, est considéré comme l'élément primitif masculin? — que la bible symbolise la loi de la nature qui prescrit une *triple loi négative* et *une seule* loi positive, c'est-à-dire la triple négation de ce qui est capable d'entraver la liberté, l'égalité et la fraternité, et la loi positive de la reproduction ou de la génération? Oserait-on nier que les Maçons en tenant leur tête couverte proclament qu'ils ne reconnaissent personne au-dessus d'eux? — que les frères, revêtus des mêmes insignes, partagent les mêmes travaux et les mêmes banquets? — que la collation des gants d'hommes et de femmes, cette cérémonie qui se reproduit à tous les grades, symbolise le devoir positif de la génération? — que le Maçon porte le maillet et le glaive, emblèmes du travail et de la destruction? — enfin qu'il foule un plancher en mosaïque, symbole de l'exploitation perfide de toutes les passions et de tous les besoins? »

Tels sont les termes avec lesquels Eckert résume dans son Introduction au *Magazin* la comparaison à établir entre la Maçonnerie théorique et la Maçonnerie en action. Le lecteur jugera si les faits historiques ne sont pas la réalisation des emblêmes et des usages des loges.

Si les inductions d'Eckert paraissent exagérées à quelques lecteurs prévenus, nous leur fournirons en temps opportun la preuve que les auteurs maçons se vantent d'avoir inculqué les usages maçonniques à la constitution civile.

L'observateur attentif reconnaîtra facilement que, depuis la seconde moitié du dernier siècle, une transformation complète

s'est opérée dans l'esprit humain. L'antique foi de nos pères attaquée de toute part avec une audace inouïe, avec une énergie toujours croissante, avec les mêmes moyens : l'astuce, l'hypocrisie et le mensonge, la foi chrétienne a été ébranlée dans les masses. A nos dogmes on a substitué quelques formules banales et vagues, empruntées à la loi qu'on appelle naturelle. La croyance aux vérités surnaturelles a été taxée de faiblesse d'esprit; et l'on a voulu que l'homme, abdiquant son intelligence, n'employât sa raison qu'à le réduire au rang de la brute. La morale austère du christianisme n'a pas été davantage épargnée; les vertus les plus sublimes et éminemment sociales, telles que l'humilité, l'obéissance aux autorités établies, la pauvreté chrétienne, le dévouement au soulagement des misères de l'humanité ont été battus en brèche et par le raisonnement et par le sarcasme; la charité a été remplacée par la philanthropie; l'humilité par l'orgueil ou la présomption; la pauvreté volontaire par l'aspiration vers les jouissances matérielles, et l'obéissance par la négation de toute autorité. Sans doute, la religion reste toujours debout intacte et florissante, et produit plus de prodiges peut-être qu'au temps d'une plus grande prospérité. Mais il n'est pas moins vrai qu'elle doit sa conservation à une lutte incessante, ardente contre le rationalisme ou le libre examen; et, il est douloureux de devoir l'avouer, le combat a été soutenu par l'Église moins contre des ennemis naturels que contre ses propres enfants.

Au point de vue politique, les mêmes transformations ont eu lieu. Les anciennes monarchies qui comptaient des siècles du durée ont été successivement abattues, et dans les contrées de l'Europe, à l'exception de la Russie, on a proclamé la liberté et l'égalité illimitées des citoyens. Il n'y a plus de soumission si ce n'est à soi-même. Si ces maximes n'ont pas encore été inscrites dans tous les codes, ce n'est pas la faute de la Maçonnerie.

Les Jacobins et la Convention ont donné l'exemple du mépris de la propriété; et, aujourd'hui, tout le monde l'avouera, ce n'est plus avec les libéraux doctrinaires que la lutte est établie, mais contre la tendance socialiste qui se manifeste ouvertement.

Nous constatons les faits sans les juger et sans émettre une opinion quelconque sur les progrès prétendûment accomplis.

Mais voici ce que nous prétendons. Comme il n'y a pas d'effet sans cause, qu'on donne l'explication de cette hostilité générale contre le christianisme, la vie politique et sociale. Pour produire un effet si universel dans un espace de temps relativement si court, il faut une cause générale; il faut une association qui ait ses ramifications dans toutes les contrées de l'Europe; il faut une impulsion unique, une direction homogène, des ressources considérables, des procédés sinon identiques du moins semblables. Quiconque connaît la marche de l'esprit humain se gardera bien de contester ces assertions.

Dans l'espace d'un demi-siècle trois grandes révolutions se sont accomplies en Europe et ont fait disparaître les régimes existants. Les révolutions politiques ne se font pas seules, pas plus que les révolutions morales. Pour obtenir le concours des masses, il faut travailler l'esprit public et, à cette fin, déployer des efforts énergiques et constants. Pour réaliser un plan avec la soudaineté et la force nécessaires, il faut une autorité unique qui fixe le jour et détermine les moyens. Sans unité, point de révolution possible.

Il y a plus, aucune révolution nationale ne s'est opérée par le peuple proprement dit; la masse, tout occupée de ses intérêts matériels, et indifférente à ses droits politiques, ne s'est jamais soulevée spontanément pour réclamer des réformes.

D'un autre côté, aucun gouvernement n'a jamais pu succomber qu'à cause de sa faiblesse matérielle ou morale, ou bien à cause de la trahison. La faiblesse ne pouvant se justifier historiquement, il faut nécessairement accepter l'autre alter-

native, la trahison. Or une trahison si générale, si puissante, si efficace ne s'explique logiquement que par un complot préalable, une entente parfaite sur tous les points du territoire, la simultanéité d'action, le concours de tous les dévouements et surtout le secret le plus inviolable. Sans la réunion de toutes ces conditions, aucune révolution ne serait possible. Pour cela il faut un centre auquel aboutissent et d'où partent toutes les résolutions.

Ces principes posés, demandons-nous où s'est trouvée une association qui ait couvert toute l'Europe de son réseau mystérieux; une association dont les principes dogmatiques et moraux soient l'antithèse de ceux du christianisme; une association dont la tendance soit évidemment la liberté et l'égalité politique; une association qui conduise fatalement au socialisme ou qui même le proclame hautement. — En parcourant successivement les diverses phases de la révolution depuis un siècle, nous remarquons le parti qu'on a appelé philosophique, l'Illuminisme, le Jacobinisme, l'Union allemande, le Tugendbund, les Burschenschaften, les Noirs, les Carbonari, la Jeune Europe avec ses affiliées, etc. Chacune de ces associations, prise en elle-même, est incapable d'expliquer les phénomènes religieux, politiques et sociaux qui se sont produits depuis un siècle. Isolée, sans rapport avec les associations conspiratrices qui l'ont précédée et suivie, aucune d'entre elle ne s'explique, pas plus que son influence sur les événements. A moins d'admettre qu'elles ne sont toutes que la manifestation du même esprit, les modifications du même système, le développement du même principe, les actes divers de la même personne morale, l'appropriation d'un but général aux nationalités particulières, l'application immédiate et spéciale d'une théorie universelle, les branches du même arbre, on ne pourra jamais comprendre leur influence sur l'esprit public et sur les événements politiques. Soutenir que ces conspirations particulières,

ces associations secrètes sont nées du besoin de l'époque, comme Minerve tout armée du cerveau de Jupiter, sans se rattacher à aucun antécédent, et ont de prime-saut atteint une puissance si gigantesque, c'est prouver qu'on ne connaît ni l'histoire ni l'humanité.

Cela étant, c'est-à-dire aucune société conspiratrice particulière n'expliquant suffisamment les transformations constatées, il est tout naturel d'admettre *a priori* la seule hypothèse qui soit possible, l'influence dissolvante de la Maçonnerie.

En effet, seule de toutes les associations secrètes, elle existe en France depuis la dernière moitié du dernier siècle et elle n'a cessé d'exister jusqu'à ce jour. Nous avons vu dans la première partie son opposition radicale au catholicisme et à toute religion révélée, son hostilité à l'autorité monarchique, la proclamation de ses principes républicains, et sa tendance vers le socialisme. N'est-il donc pas naturel d'attribuer à cette seule cause connue les effets funestes dont on a été depuis cent ans et dont nous sommes encore aujourd'hui les témoins désolés? Quant à nous, jusqu'à ce qu'on nous ait fait connaître une autre institution dont les principes, la durée et l'influence puissent expliquer les bouleversements survenus, nous nous croyons logiquement en droit d'en attribuer la responsabilité à la Franc-Maçonnerie. Nous ne croyons pas qu'aucun homme d'un jugement sain nous contredise jamais.

La force de ce raisonnement est encore corroborée par cette considération que toutes les associations secrètes, quelles qu'elles soient, ont dû le jour aux loges maçonniques et en ont reçu l'impulsion et la direction ; c'est ce que nous prouverons au fur et à mesure que nous avancerons dans l'histoire.

Qu'on ne s'étonne pas de voir des faits si universels et, au premier coup d'œil, si disparates attribués à la Franc-Maçonnerie.

En effet, cet Ordre est universel et sait admirablement se

prêter aux circonstances. Nous tenons à prouver cette double thèse.

La Franc-Maçonnerie est universelle.

Nous lisons dans le catéchisme du grade d'apprenti les questions suivantes adressées au nouvel initié :

D. *Quelle figure a votre loge?*

R. *D'un rectangle oblong.*

D. *Quelle en est la longueur?*

R. *Du levant au couchant.*

D. *Quelle en est la largeur?*

R. *De midi à minuit.*

D. *Quelle en est la hauteur?*

R. *Jusqu'aux nues.*

Ainsi, la Maçonnerie s'étend du levant au couchant, du pôle arctique au pôle antarctique; elle embrasse l'univers. Pour elle, les bornes des pays particuliers, des nationalités diverses n'existent pas. Ne reconnaissant que la république universelle, elle considère la distinction entre peuples comme n'existant pas de fait ou plutôt elle la flétrit comme un abus odieux. Aussi, à ses yeux, les différentes nations ne sont que des provinces d'un état universel,à la tête desquelles elle commet un grand-Orient. La Maçonnerie a une division territoriale particulière, indépendante des traités.

Ragon nous l'apprend : « Les temples maçonniques symbolisent l'univers. »

Le rituel de la grande-loge d'Allemagne établit la solidarité entre les Maçons des deux hémisphères. Voici en quels termes il s'adresse au récipiendaire du grade de chevalier de Saint-André : « Quoique les frères de l'association soient dispersés sur toute la surface de la terre, ils ne font entre eux qu'une seule et même communauté : tous ont la même origine et tendent au même but; tous sont initiés aux mêmes mystères, conduits

dans les mêmes voies, soumis à la même règle, et animés du même esprit (1). »

Le manifeste du duc de Brunswick, Grand-Maître de l'Ordre éclectique, dit en termes formels : « Une seule chaîne embrasse tout le réseau aujourd'hui si étendu de tous les grades secrets et de tous les systèmes de l'univers. Tous se réunissent dans le point central de la toute-science. *Il n'y a qu'un seul Ordre.* »

Bazot nous apprend que « la Maçonnerie n'est et ne peut être d'aucun pays. La naissance ou l'importation ne donne pas un caractère national à l'institution. La Maçonnerie n'est pas plus française en France qu'écossaise en Ecosse, ou anglaise en Angleterre, que turque à Constantinople, que chinoise à Pékin, si elle y était transportée (2). »

Ragon exprime la même idée : « La Maçonnerie n'est d'aucun pays ; elle n'est ni française, ni écossaise, ni américaine ; elle ne peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe ; elle est *une et universelle*. Elle a plusieurs centres d'action, mais *elle n'a qu'un centre d'unité* qui est le plus grand bienfait de la philosophie antique. Si elle perdait ce caractère *d'unité* et *d'universalité*, elle cesserait d'être la Maçonnerie (3). »

Oui, la Maçonnerie est *une*, au moins dans la profession des mêmes principes ; avec cette différence toutefois que tels systèmes, craintifs encore, mettent des restrictions et des réserves dans la proclamation des dogmes maçonniques, tandis que les autres, plus logiques et plus sincères, les professent dans toute leur crudité et en tirent toutes les conséquences pratiques.

La Maçonnerie est *universelle*. Nous l'admettons volontiers avec les orateurs et les écrivains des loges. Elle est universelle

(1) Sarsena, p. 220.
(2) Bazot. Code des Francs-Maçons, p. 188.
(3) Cours phil. et int., p. 40.

en ce sens que dans toutes les contrées les Maçons se reconnaissent aux mêmes signes et accordent l'entrée de leurs loges à tout visiteur étranger. Elle est universelle théoriquement, en ce sens qu'il y a une espèce de solidarité reconnue entre les maçons des différents pays. Elle est encore universelle en ce sens que, pour la Maçonnerie, il n'y a pas de nationalité distincte. Ainsi, aux yeux des Maçons, le patriotisme, ce noble et généreux instinct qui fait partager les triomphes ou les échecs d'une nation, est un préjugé qui dénote un cœur étroit et égoïste. Le maçon est cosmopolite ; il ne connait qu'un dévouement, celui envers l'institution dont il est membre. A mille lieues de distance, il compâtit aux souffrances et aux persécutions politiques de ses frères inconnus, et rien ne l'arrête, pas même le danger de sa propre patrie, pour secourir ses coreligionnaires. Les devoirs civils ou militaires qu'il a assumés, le serment qu'il a prêté entre les mains des autorités constituées ne le lient plus, dès qu'il s'agit de l'intérêt de l'Ordre. Nous en avons fourni des preuves nombreuses.

Oui, la Franc-Maçonnerie est universelle, et c'est ce qui doit la faire redouter. En effet, les efforts des loges nationales sont soutenus non seulement par la sympathie mais encore par la coopération active de toute l'institution. A un moment donné, des ressources immenses sont réunies pour un coup de main ; et lorsqu'il est question de descendre dans la rue, des Maçons de tous les pays accourent pour se mêler aux rangs des constructeurs de barricades. C'est ainsi que, plus d'une fois, les Maçons badois et suisses ont reçu des renforts importants de leurs frères étrangers ; c'est ainsi que des chefs ont été mis à la disposition des révolutionnaires espagnols. A cause de cette unité et de cette universalité maçonnique, la trahison s'est glissée jusque dans les cabinets et à la tête des armées.

Cette universalité de la Maçonnerie peut seule expliquer la nature des bouleversements modernes.

a. Avant l'implantation de la Maçonnerie en Europe, les révolutions avaient toutes un cachet visible de localité; elles sont devenues universelles, elles se sont étendues depuis Lisbonne jusqu'à Varsovie. L'identité frappante du but et des moyens, les proclamations rédigées dans les mêmes termes par toutes les autorités révolutionnaires, l'ensemble frappant dans toutes les opérations des insurgés habitant les lieux les plus éloignés, accusent un caractère d'unité et d'universalité. En outre, les enquêtes ont donné à cette conviction morale la certitude historique. Les constitutions des Illuminés, des Carbonari, de la Jeune-Europe avec ses affiliées ont démontré l'identité et l'universalité des projets révolutionnaires.

b. Les anciennes révolutions avaient toutes pour motifs des intérêts personnels momentanés, et pour but le renversement de personnes ou d'institutions particulières. Les révolutions modernes paraissent se perpétuer et ne peuvent ainsi s'expliquer par une cause temporaire et personnelle. De nos jours la révolution est permanente; elle s'attache à renverser non une personne en tant qu'individu, non une institution comme telle; non, c'est une guerre de principe qui a pour but de saper les bases de l'ordre social : le pouvoir politique, la religion, la propriété et la famille, pour les remplacer par leurs antithèses.

Mais comment expliquer cette unité et cette universalité de la Franc-Maçonnerie sinon par l'existence et la reconnaissance d'une autorité universelle? Sans ce pouvoir dont les attributions s'étendent sur toutes les parties du tout, sans un centre commun auquel les Grands-Orients nationaux viennent aboutir, l'unité dégénérerait bientôt en schismes, la Maçonnerie se fractionnerait en fédérations indépendantes qui bientôt deviendraient sinon hostiles, du moins indifférentes les unes aux autres. La Maçonnerie emprunterait à chaque pays son caractère particulier, et l'ensemble se composerait de bigarrures

et souvent d'incohérences. Sans une autorité respectée de tous les systèmes, il serait impossible de donner à la Maçonnerie une impulsion uniforme, égale, qui se communiquât d'un bout de l'univers à l'autre.

Cette autorité, nommée *firmament*, existe réellement. Mais composée d'un petit nombre de membres et prenant toutes les précautions imaginables pour cacher son existence, elle ne se manifeste guère que d'une manière latente. Les seuls chefs inférieurs immédiats la connaissent. Malgré les recherches les plus minutieuses, Eckert n'a pu en découvrir qu'un seul acte, le décret qui dissout les associations *Adelfie* et *Philadelfie*, à l'occasion de la conjuration du général Malet.

Division de l'Ordre par la couleur de ses drapeaux.

« La révolution française nous a fait connaître quatre couleurs qu'elle a arborées : la blanche, la bleue, la rouge et la noire. Mais, en réalité, il en est encore une cinquième, la jaune. Le drapeau noir fut porté à la Convention dans la terrible journée du 20 juin 1792, et l'on pouvait y lire cette inscription : *Vivent les Sans-Culottes !* L'apparition de cet épouvantable emblème ne fut guère remarquée par les historiens ; et la signification qu'on en donna fut confondue avec celle du drapeau rouge ; parce que le monde profane n'avait pas encore appris à connaître l'épouvantable complément du système noir dont il était important de ne pas même faire soupçonner l'existence.

» Chaque époque de la Maçonnerie a son drapeau particulier destiné à servir de symbole au but à atteindre et aux moyens à employer.

» La tactique de l'Ordre est marquée au coin de la prudence et rien n'est capable de lui résister. Il n'avance que pas à pas et *toutes ses forces sont toujours dirigées vers un seul point.*

Dans l'époque préparatoire tous les systèmes se réunissent sous le même drapeau et tous les moyens sont employés pour déblayer le terrain. Ce but atteint, le système suivant commence à arborer son drapeau, mais sans le dérouler encore, sous la protection du système victorieux. A la vue du nouveau drapeau tenu et protégé par les frères de l'Ordre, leurs anciens compagnons d'armes, les vainqueurs leur ouvrent leurs rangs; la tolérance n'est-elle pas une des vertus de l'Ordre? Mais peu à peu le jeune vautour qu'ils ont souffert à leur côté a acquis des forces, se raille de la fraternité et immole les défenseurs du premier drapeau. A mesure que le nouveau système devient puissant, on déroule insensiblement un autre drapeau destiné à remplacer celui qui l'a précédé.

» La même tactique est suivie jusqu'à ce que le dernier drapeau flotte seul sur le champ de bataille et que le but soit complétement atteint.

» Ainsi, après avoir été les jouets des systèmes plus avancés, les premiers acteurs disparaissent de la scène.

» Voici quelle est la signification des cinq couleurs maçonniques :

» 1. Couleur *jaune*. C'est celle de la combustion par l'élément spirituel de la lumière et du feu, lequel, tout invisible qu'il est en lui-même, pénètre toute matière et lui donne la lumière, la chaleur et la vie.

» 2. La couleur *blanche* est celle de la matière éthérée fine, humide et froide, par conséquent morte, qui, après avoir été condensée par l'élément primitif du feu, produit la réceptivité et l'activité physiques.

» 3. La couleur *bleue* est celle de la matière blanche tellement imprégnée et condensée qu'elle puisse pénétrer dans la matière grossière et noire de la terre, pour y produire le sang et les passions et conduire jusqu'aux spasmes de la formation.

» 4. La couleur *rouge* est celle du sang, des passions et des

spasmes de la destruction de l'ancien corps par le jeune corps qui vit en lui et par lui.

» 5. Enfin la couleur *noire* est celle de la matière grossière de la terre, de sa décomposition pour parvenir à sa transformation. En effet, disent les auteurs maçons, il n'y a pas de mort, mais seulement une transformation des formes visibles de la matière terrestre. Ainsi l'esprit même est matière, et celle-ci est éternelle. La couleur noire est donc l'emblème de la destruction.

» Le drapeau *jaune* et *blanc* fut arboré en France à l'époque où l'élément spirituel de la philosophie fit sortir l'humanité profane du linceuil de la mort pour la faire arriver à la civilisation. En d'autres termes, c'est l'époque où l'Ordre commença à séduire la classe élevée qui avait vécu jusqu'alors dans une paisible fidélité à ses devoirs. — Cette époque commença en France sous Louis XIV, au moment où Bayle dirigea et propagea la Franc-Maçonnerie. Cette époque s'étend en France jusqu'à l'avénement de Voltaire, et en Allemagne, jusqu'à la création du système de Weishaupt.

» L'époque de la couleur *blanche* et *bleue* est celle pendant laquelle on imprégna tellement les classes supérieures de la société française des idées spéculatives et philosophiques, qu'elles furent capables de développer les passions dans les classes inférieures de la nation. Ce fut l'époque de Voltaire jusqu'à Lafayette, le porte-drapeau de la couleur bleue jusqu'au 14 juillet 1789.

» L'époque où dominèrent les couleurs *bleue* et *rouge* fut celle pendant laquelle les classes supérieures remplirent les classes inférieures de passions et d'idées spéculatives, et par leur concours brisèrent les anciennes institutions politiques et religieuses de la nation pour la transformer. Cette époque commence à Lafayette et finit avec le triomphe de la Gironde.

» L'époque de la couleur *rouge* et *noire* fut celle de la disso-

lution de la société française, de la destruction de la famille et de la propriété. Elle date du moment où parurent les apôtres de la communauté sociale luttant contre les défenseurs de la république politique qu'elle fit succomber à leur tour et, avec eux, le drapeau rouge.

» Mais le chef des frères noirs ou des socialistes, Robespierre, n'acheva pas complétement son œuvre ; il succomba à son tour par suite d'un hasard et de son manque d'énergie au moment décisif. Sa chute entraîna celle des autres chefs du système.

» Ainsi la dernière époque du drapeau *noir* et *jaune* n'a pas été complète. »

Division de l'Ordre en sections pacifique et guerrière.

« Toutes les révolutions modernes prouvent que l'Ordre est divisé en deux parties distinctes : l'une *pacifique*, l'autre *guerrière*.

» La première n'emploie que des moyens intellectuels, c'est-à-dire la parole et l'écriture.

» Elle mène les autorités et les personnes, dont elle a projeté la perte, jusqu'au suicide ou à la destruction mutuelle.

» Elle conquiert au profit de l'Ordre toutes les places dans l'état, dans l'église et dans les universités, en un mot, toutes les positions influentes.

» Elle séduit les masses, domine l'opinion publique au moyen de la presse ou des associations. Après avoir étouffé la religion et la morale, elle leur substitue ce qu'on appelle le *bon ton*. Elle prépare les esprits à des actes de violence, veille aux ressources pécuniaires, assure le succès des insurrections en introduisant la trahison dans les places civiles et militaires qui sont propres à ses desseins ou sur les marches du trône dont elle

médite la ruine. Prenant toutes les formes et tous les masques, elle séduit par la flatterie et l'hypocrisie ou par l'exploitation des passions et des besoins dont elle sait jeter et faire développer les germes; d'autre part, au moyen de la calomnie répandue par ses orateurs et ses écrivains, elle anéantit quiconque fait obstacle à l'exécution de ses projets; ou, en imprimant la terreur, elle baillonne les timides.

» Son directoire porte le nom de *Grand-Orient;* et ses loges se ferment, je dirai tantôt pourquoi, dès que la division guerrière fait descendre dans la rue les masses qu'elle a acquises à l'Ordre.

» Dès que la division pacifique a poussé ses travaux assez loin pour qu'une attaque violente ait des chances de succès *dans un temps peu éloigné;* lorsque les passions sont enflammées; lorsque l'autorité est suffisamment affaiblie ou que les postes importants sont occupés par les traîtres, la division guerrière reçoit l'ordre de déployer toute son activité.

» Dès lors la division guerrière organise des corps révolutionnaires pour atteindre le *but spécial* qui est l'objet des passions soulevées et se subdivise en deux systèmes d'insurrection dont l'un agit intellectuellement, l'autre physiquement. A la tête de tous les comités politiques se trouve un Maçon membre de la division guerrière. Ces sociétés, formées en dehors de l'Ordre pour atteindre un but spécial et temporaire, paraissent souvent être ennemies entre elles; leur lutte doit ébranler l'état et servir en dernière analyse la cause de la Maçonnerie qui triomphera avec n'importe quel parti victorieux, puisque les chefs de l'une et de l'autre sont soumis à l'Ordre. Dans toute éventualité, la Maçonnerie recueillera la dépouille du vaincu, et le vainqueur importun sera brisé à son tour. Lorsque le but secret de l'Ordre est atteint, ou si des événements surviennent qui font ajourner une attaque violente à des temps éloignés ou indéterminés, la division guerrière s'efforce de dissoudre les

sociétés révolutionnaires qu'elle avait formées dans un but particulier, soit dans la crainte qu'elles ne fussent découvertes en les laissant subsister trop longtemps, soit dans la crainte qu'elles n'acquièrent assez de force pour s'émanciper de l'Ordre. Lorsque l'une ou l'autre de ces sociétés renferme des personnes ou des systèmes qui paraissent pouvoir être d'une utilité durable, l'autorité supérieure a soin de les agréger à la division belligérante. Si l'on ne parvient pas à les dissoudre, les membres de l'Ordre se retirent et la division pacifique dénonce l'existence d'une telle société au gouvernement, tout en ayant soin de prévenir l'association conjuratrice qu'elle est menacée par l'autorité civile et qu'elle doit prendre toutes les précautions pour qu'une enquête n'aboutisse pas à un résultat compromettant. C'est alors qu'on agira sur les employés : par exemple, on engagera le ministre d'une grande puissance à dénoncer l'association suspecte. Ce dignitaire de l'Ordre atteindra ainsi le triple but : de sauver l'apparence de la fidélité de la Maçonnerie, de dissoudre l'association devenue dangereuse et de soustraire les coupables à la justice.

» Le directoire de la division belligérante s'appelle *firmament*.

» Dès qu'on en vient à des attaques à main armée et que la division belligérante a pris les rênes, les loges de la division pacifique se ferment. Cette tactique dénote encore toute la ruse de l'Ordre.

« En effet, de cette manière il empêche qu'on puisse accuser l'Ordre de coopérer à la révolte. En outre, comme les membres de la division belligérante, en tant que hauts dignitaires, font partie de la division pacifique, mais non réciproquement ; comme l'existence de cette division est inconnue à la grande partie des membres de l'autre division, les premiers pourront se rallier aux seconds dans le cas d'insuccès. Les loges pacifiques s'empressent de protéger par tous les moyens les frères

de la division belligérante, en les représentant comme des patriotes trop ardents qui se sont laissé entraîner par le torrent au-delà des prescriptions de l'Ordre et de la prudence.

« La même division pacifique et belligérante se trouve dans les grades inférieurs, sous les dénominations de confraternité de St. Jean-Baptiste et de St. Jean-l'Evangéliste. Cette distinction est aussi peu connue du Maçon simple et confiant, que le but et les moyens auxquels il sacrifie sa vie, sa réputation et sa fortune (1). »

(1) Eckert. *Magazin.* T. I. 1e Livr. Ch. II. pp. 29-38.

I.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

—

ANGLETERRE.

—

Histoire de la Franc-Maçonnerie proprement dite jusqu'à son introduction en France et en Allemagne.

Nous avons vu que les Templiers fugitifs se réunirent en Ecosse en 1307, où ils subjuguèrent adroitement les anciennes corporations maçonniques auxquelles ils inoculèrent leurs abominables doctrines.

Aucun document historique ne nous révèle l'activité de l'Ordre pendant le premier siècle de son existence.

En 1314, le roi Bruce fonda l'ordre de St.-André au Chardon à la mémoire des braves Ecossais qui, à la bataille de Bannockburn, remportèrent une victoire complète sur les Anglais Il réunit cet Ordre à celui des Templiers et au chapitre de Hérédom de Kilwinning. Ce roi s'était réservé pour lui et pour ses successeurs le titre de Grand-Maître de la vénérable loge d'Hérédom, laquelle fut plus tard transférée à Edimbourg.

A cette époque, les Templiers dont l'Ordre se composait exclusivement de nobles, se montraient exclusifs dans les admissions : les seuls membres de la noblesse et de la haute

cléricature pouvaient pénétrer dans les temples maçonniques. Ce ne fut qu'à l'avènement de la reine Anne que l'élément démocratique fut toléré dans l'Ordre. Toutefois les admissions des simples bourgeois restèrent peu nombreuses ; et ces derniers ne formèrent que l'Ordre extérieur ou la Maçonnerie bleue, sous la direction de l'Ecossisme ou des grades Templiers proprement dits.

Les rois Henri VI (1), Charles II et Guillaume d'Orange (2) furent initiés.

La foi des croisés s'était attiédie dans les expéditions orientales. Ruinée en grande partie, la noblesse revint dans sa patrie où elle avait engagé ou aliéné l'héritage de ses pères ; et la vie sauvage des camps à laquelle elle s'était habituée ne lui laissait aucune ressource. De là son aigreur et sa haine contre le clergé dans lequel elle croyait voir la cause de son appauvrissement. Les familles partagèrent la haine de l'un ou l'autre de ses membres.

Les Templiers maçons, poursuivant leur but mystérieux, la lutte contre l'Eglise catholique, exploitèrent adroitement ces circonstances ; leur haine fut renforcée de toutes les haines accumulées, et ils organisèrent un vaste plan de vengeance.

La réforme, si préconisée par les écrivains maçons comme la cause de l'émancipation intellectuelle, politique et religieuse, la réforme vint encore renforcer les rangs des ennemis de la religion (3).

Vers la dernière moitié du XVIe siècle, il paraît que la Maçonnerie avait des temples dans presque toutes les grandes villes de l'Europe ; tous les incrédules et tous les esprits-forts s'y donnaient rendez-vous et y concentraient leurs efforts con-

(1) *Acta Latamarum* t, I. p. 9.
(2) *Communications aux Maçons penseurs*, par Mossdorf. p. 168-170.
(3) Accrellos, Maçon dévoué, attribue une grande part d'action à la Franc-Maçonnerie dans l'établissement et les succès de la réforme.

tre la religion catholique.— C'est du moins ce que nous permet de conclure un document trouvé en 1637 dans les archives de la loge *Fredericks Vredehall*, à la Haye. Cette pièce historique (1) est la protestation du congrès maçonnique de Cologne contre les insinuations malveillantes dont la Maçonnerie était l'objet à cette époque et le prétendu exposé du système de l'Ordre. Ce document étant d'une importance majeure, nous croyons devoir le publier.

« A L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. (2).

» Nous, Maîtres Elus, membres de la société vénérable consacrée à *Jean*, ou de l'Ord.·. des Francs-Maçons, directeurs des L.·. constituées dans les villes de Londres, Edimbourg, Vienne, Amsterdam, Paris, Lyon, Francfort, Hambourg, Anvers, Rotterdam, Madrid, Venise, Gand, Kœnigsberg, Bruxelles, Dantzig, Middelbourg, Brême et Cologne, réunis en chapitre dans la dite ville de Cologne, aux jour, mois et an énoncés plus bas, et sous la présidence du Maître de la Loge fondée dans cette ville, notre F.·. P.·. Vén.·., très-savant et très-prudent, choisi unanimement par nous à cet effet, savoir faisons à tous les membres de l'Ordre tant actuels que futurs, par le moyen des présentes qui seront envoyées à toutes les Loges susdites (3) :

» Considérant que, dans ces temps malheureux, où la dis-

(1) De nombreuses controverses ont été soulevées sur l'authenticité du document colonais. Les loges belges et hollandaises, fières de cette heureuse découverte, n'expriment pas le moindre doute. Plusieurs auteurs français ne sont pas si tranchants dans leur opinion; toutefois le nombre de ceux qui rejettent ce document comme apocryphe est très-restreint, et la plupart l'admettent comme authentique. Le F.·. Redarez a pris la peine de réfuter toutes les objections qu'on avait soulevées contre ce procès-verbal (V. *De l'influence de la Maçonnerie sur l'esprit des nations*. p. 152-156).

(2) Nous empruntons la traduction de ce document aux *Annales maçonniques des Pays-Bas.*

(3) C'est ici que nous voyons pour la première fois l'expression de *Francs-Maçons*, et que l'on découvre une organisation, sur laquelle manquent des documents plus anciens.

corde et les dissensions des citoyens portent partout le trouble et les calamités, on impute à notre société et à nous tous, FF.·. admis dans l'Ordre *de Jean* ou des *Francs-Maçons*, des principes, des opinions et des machinations tant secrètes que publiques, aussi contraires à nos sentiments qu'au caractère, au but et à la doctrine de notre société; qu'on accuse, en outre, les membres de l'Ordre (afin d'attirer sur nous le mépris des profanes et de nous vouer d'une manière plus sûre à l'exécration publique, et parce que nous sommes tous liés par un pacte et des mystères inviolables religieusement gardés et observés par nous tous), d'être coupables du crime de vouloir rétablir l'Ordre des Templiers; qu'on nous désigne publiquement comme tels, et que, par suite, comme si nous étions affiliés à cet Ordre, nous serions unis et conjurés pour récupérer les biens et les domaines qui leur ont appartenu, et pour venger la mort du dernier G.·. M.·., sur les descendants des princes et des rois qui furent coupables de ce fait et qui causèrent l'extinction du dit Ordre; qu'à cet effet, nous chercherions à introduire le schisme dans l'Eglise, des troubles et des séditions dans les empires et dans les dominations temporelles; que la haine et l'envie nous animeraient contre le Pontife suprême, l'empereur et tous les souverains; que, n'obéissant à aucune puissance du monde, et soumis seulement aux supérieurs élus dans notre association, nous exécuterions leurs commissions occultes et leurs ordres clandestins par un commerce de lettres secrètes et par des mandataires chargés de missions expresses; qu'enfin nous ne donnerions accès à nos mystères qu'à ceux qui, examinés et éprouvés par des tourments corporels, se seraient liés et consacrés à nos assemblées par un serment horrible et détestable.

» D'après cela, et y ayant mûrement réfléchi, il nous a paru utile et très-nécessaire *d'exposer* quelle est l'origine et le véritable état de notre Ordre, et quel est le but de son institution

de charité, ainsi que ces différents points ont été fixés et approuvés par les principaux Maîtres experts dans l'art suprême, et éclairés dans les sciences naturelles; et cette *exposition* étant tracée et rédigée, nous avons résolu de l'envoyer en original, souscrite et signée par nous, à toutes les LL.·. de notre société, afin que, perpétuant le souvenir de ce renouvellement solennel de notre pacte et de l'intégrité des principes, elle puisse à l'avenir porter nos institutions dans quelque autre partie de la terre, si, dans nos contrées, la haine, l'envie et l'intolérance des citoyens et des nations multipliant les ravages de la guerre, accablaient notre société et l'empêchaient de maintenir son état et sa consistance; ou que, devenue moins pure, moins intacte et moins incorrompue dans la suite des temps, elle puisse prendre pour règles les principes tracés dans la présente charte, si quelques-uns de ses exemplaires échappent à l'oubli et au néant, et les professer de nouveau dans des circonstances plus prospères, lorsque les tempêtes seront calmées, pour rétablir l'Ordre, s'il était renversé, ou pour le ramener à son véritable état, s'il était corrompu ou écarté de son but primitif et de la pureté de sa doctrine.

» Par ces motifs et au moyen de cette lettre universelle, rédigée d'après les plus anciennes chartes et les monuments existants relatifs aux principes, aux rites et aux usages de notre Ordre très-antique et très-secret, nous, *Maîtres Elus*, conduits par l'étude de la Vr.·. Lum.·., au nom de la promesse sacrée qui nous lie, supplions tous nos collaborateurs à qui nos présentes parviendront ou pourraient parvenir plus tard, de ne jamais s'écarter de ce document de vérité; *annonçons* et *publions*, en outre, tant au monde éclairé, qu'à celui plongé dans les ténèbres dont le salut nous est également cher (1):

(1) La lecture de ce § fait voir que tous les soupçons qui planent encore aujourd'hui sur cette association et qui n'ont été que trop confirmés dans le cours des siècles, étaient déjà en 1535 assez forts et assez répandus, pour que l'Ordre se crût menacé dans son existence, et fût convaincu qu'il était urgent pour lui de se disculper.

»*A*. Que la Société ou l'Ordre des frères admis F.·. M.·. consacrée à St. Jean, ne dérive ni des Chevaliers templiers, ni d'aucun autre Ordre de Chevaliers ecclésiastiques ou séculiers, qu'il n'en est pas une partie séparée, qu'il n'est joint ni à l'un ni à plusieurs d'entre eux, et qu'enfin, il n'a avec eux directement ou indirectement par un lien quelconque, aucune et pas la moindre relation, mais qu'il est plus ancien qu'aucun Ordre de Chevalerie de ce genre, et qu'il existait déjà tant en Palestine qu'en Grèce, et dans l'une et l'autre partie de l'empire romain avant les guerres sacrées et les temps où les Chevaliers susdits partirent pour la Judée; qu'il nous est démontré par différents documents d'une antiquité bien constatée, que l'origine de notre association remonte jusqu'aux premiers temps, où fuyant les disputes des différentes sectes du christianisme, *quelques adeptes, imbus par une sage interprétation des vrais principes, des secrets de la philosophie morale, se séparèrent de la multitude;* c'est à cette époque que des hommes savants et éclairés, *que de vrais chrétiens qui n'étaient souillés d'aucune des erreurs du paganisme, croyant voir la religion altérée et corrompue,* propager les schismes et les horreurs de la guerre, au lieu de la paix, de la tolérance et de la charité, s'unirent et se lièrent par un serment sacré, afin de conserver et plus sûrement et plus purs, les principes de la morale de cette religion, *principes gravés dans le cœur des hommes;* ils s'y dévouèrent, afin que la lumière éclatât de plus en plus du sein des ténèbres, pût parvenir à bannir les superstitions et à établir, par le culte de toutes les vertus humaines, la paix et le bonheur parmi les mortels. — Sous ces heureux auspices, les auteurs de notre association furent nommés *frères consacrés à Jean*, comme suivant l'exemple de *Jean-Baptiste* précurseur de la *Lumière* qui allait paraître et dont il fut le premier apôtre et le premier martyr; ces docteurs et ces écrivains furent ensuite appelés *Maîtres*, selon la coutume de ces temps; ils se choisirent

ensuite des collaborateurs parmi les plus habiles de leurs disciples et les réunirent; c'est de là que prit naissance le nom de *compagnon*; tandis que le reste des Frères *réünis* mais non *choisis* (élus) était désigné, selon l'usage des philosophes *hébreux*, *grecs* et *romains* par le nom d'*apprentifs* (disciples) (1).

» *B.* Que notre association se compose encore aujourd'hui, comme autrefois, de ces trois grades symboliques appelés *apprentif*, *compagnon* et *Maître*; et, au-delà de la Maîtrise, des *Maîtres élus* et des *suprêmes Maîtres élus*; que toute association ou confraternité ainsi appelée qui admet d'autres dénominations et subdivisions, ou qui revendique une autre origine, qui tend à se mêler des affaires politiques ou ecclésiastiques, qui se dévoue à la haine et à l'envie contre qui que ce puisse être et quels qu'ils soient, ceux qui soutiennent de leur puissance de telles réunions d'hommes, quoiqu'ils s'arrogent le titre de Fr.·. M.·., de FF.·. admis à l'Ordre de *Jean* ou tout autre semblable, n'appartiennent pas à notre Ordre, mais qu'ils en sont rejetés et expulsés comme *schismatiques* (2).

» *C.* Que parmi les docteurs et les Maîtres de cet Ordre exerçant les mathématiques, l'astronomie ou les autres sciences, il établit, après qu'ils furent dispersés sur la terre, un commerce réciproque de doctrine et de Lum.·.; que de là est venu l'usage de choisir parmi ces Maîtres élus l'un d'entre eux comme plus parfait que les autres et qui, vénéré comme

(1) La doctrine maçonnique existait déjà avant les croisades; ce sont sans doute les Templiers qui, après l'avoir adoptée, l'ont transportée en Europe : ainsi se trouve confirmée l'exposition historique que j'ai donnée jusqu'à cette époque. Les Maîtres de l'Ordre font donc ici cet aveu : notre croyance n'est pas celle de l'Eglise existante, qui est souillée et corrompue par des maximes payennes; nous, nous avons conservé pure et intacte la morale éternelle que le Christ et St. Jean ont professée. (*Eckert.*)

(2) Tous les documents les plus anciens sur l'association des mystères jusqu'à l'invasion des Templiers dans la Maçonnerie ne laissent aucun doute sur l'absence de tout grade dans les anciennes corporations. C'est ici que nous apparaissent pour la première fois les quatre grades que les Templiers donnèrent à l'Ordre de St.-Jean, conjointement avec le grade de *Royal-Arche*. (*Id.*)

Grand-Maitre élu ou *Patriarche* et connu seulement des *Maîtres élus*, visible et invisible à la fois, doit être considéré comme le prince et le chef de toute notre association ; que c'est ainsi que le *Grand-Maître* ou *Patriarche*, quoique connu de très-peu de Frères, existe encore réellement aujourd'hui. Et ces principes, puisés dans les plus anciens manuscrits et chartes de l'Ordre, comparés avec soin par l'autorité du Patriarche, avec des documents sacrés confiés au président et à ses successeurs, étant fixés, nous, munis de l'autorité de notre susdit illustre patriarche, *nous avons statué et posé en préceptes* les articles suivants (1).

» *D*. Le régime de notre société, la manière et les moyens par lesquels les rayons de la Lum.·. ignée parviennent aux FF.·. éclairés et s'étendent dans le monde profane sont, en la puissance des *Suprêmes Maîtres* élus ; c'est à eux de veiller et de voir que rien ne se trame contre les vrais principes de notre société ou l'état d'aucun de ses membres ; ce sont aussi ces Maîtres suprêmes de l'Ordre qui sont chargés de les défendre, de conserver et de protéger les droits et les libertés de son état, et de les maintenir, le cas arrivant, au risque de leur fortune et au péril de leur vie, en quelque lieu et en quelque temps que ce puisse être, contre tous ceux qui voudraient y porter atteinte.

» *E*. Rien ne nous indique que notre association ait été connue avant l'an 1440 après la naissance du Christ, sous d'autre dénomination que celle de *Frères de Jean*; c'est alors, d'après ce qu'il nous a paru, qu'elle commença à prendre le nom de *confraternité des Francs-Maçons*, spécialement à Valenciennes en Flandres, parce qu'à cette époque, on commença par les soins et les secours des FF.·. de cet Ordre, à bâtir, dans quelques parties du Hainaut, des hospices pour y

(1) Nous trouvons donc consigné ici l'important aveu de l'existence d'un chef suprême et secret, exerçant une souveraineté à la fois religieuse et politique sur l'Ordre un et universel.

guérir les pauvres qui étaient alors attaqués de l'inflammation dartreuse dite *Mal de St.-Antoine* (1).

» *Z*. Quoiqu'en accordant nos bienfaits, nous ne devions nullement nous inquiéter de religion ni de patrie, il nous a paru cependant nécessaire et prudent de ne recevoir jusqu'à présent dans notre Ordre que ceux qui, dans le monde profane ou non éclairé, professent la religion chrétienne (2).

» Il ne faut employer, pour éprouver et pour sonder ceux qui se présentent à l'initiation du premier grade qui est celui d'App.·. aucun tourment corporel, mais seulement les épreuves qui peuvent aider à découvrir l'esprit, les volontés et le caractère du novice.

» *H*. Parmi les devoirs prescrits et dont la pratique doit être jurée par un serment solennel, sont la fidélité et l'obéissance aux séculiers et à tous ceux qui sont légitimement révêtus du pouvoir (3).

(1) Cette allégation n'est évidemment qu'une fable inventée dans le but de donner le change sur l'origine suspecte de l'Ordre ; en effet, elle ne s'appuie sur aucun fait historique. Néanmoins elle établit une certaine ressemblance entre les Templiers qui étaient un Ordre hospitalier, et les Frères desservant l'hôpital de St.-Antoine à *la Motte :* peut-être ces derniers étaient-ils une fraction des premiers. (*Eckert*.)

(2) Ainsi, dans l'Ordre, on n'exigeait aucune profession de foi ; mais pour la sécurité de l'Ordre, on croyait qu'il était avantageux de professer extérieurement le christianisme.

Avant les statuts généraux de 1800 et 1806, on ne pouvait légalement admettre aux loges françaises que ceux qui professaient la religion catholique et romaine ; le jour de la St. Jean-Baptiste, tous les Maçons étaient obligés d'assister à une messe ; et le lendemain ils fesaient chanter un service funèbre pour les frères défunts. Les statuts de 1800 et 1806 ont fait disparaître toute trace non-seulement de catholicisme, mais encore de christianisme. Il n'y a plus que les loges prussiennes qui exigent dans le récipiendaire la qualité de chrétien.

(3) Mais la fidélité et l'obéissance ne sont nullement de rigueur envers l'autorité ecclésiastique. L'obéissance envers l'autorité civile n'a nul besoin d'être décrétée ; et pourtant on a soin de l'afficher dans tous les documents. Du reste cette obéissance au pouvoir civil n'est qu'illusoire : puisqu'on a fait vœu d'obéir aveuglément au patriarche secret de l'Ordre. Dans les grades symboliques les règlements prescrivent de boire à la santé du souverain ; mais dans les arrière-grades on ne pratique plus cet usage.

» *O.* Les principes qui guident toutes nos actions et le but où tendent nos efforts sont énoncés dans ces deux préceptes : aime et chéris tous les hommes, comme tes frères et tes parents : rends à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à l'empereur ce qui appartient à l'empereur.

» *I.* Le secret et les mystères qui cachent nos Trav.·. ne servent qu'à cette seule fin de nous laisser répandre nos bienfaits sans ostentation, et à conduire sans trouble, jusqu'à sa perfection, l'ouvrage que nous nous sommes proposé (1).

» K. Nous célébrons tous les ans la mémoire de St.-Jean, précurseur du Christ et patron de notre communauté.

» *L.* Cette coutume et toutes les autres cérémonies du même genre, lorsqu'elles ont lieu, soit en réalité, soit en discours, soit de toute autre manière dans les réunions des FF.·., n'ont néanmoins aucun rapport avec les rites de l'Eglise (2).

» *M.* N'est réputé frère de la Société de Jean ou Franc-Maçon que celui seulement qui, légitimement initié à nos mystères par un *Maître élu* aidé au moins de sept FF.·., est capable de donner la preuve de sa réception par les signes et paroles dont se servent les autres FF.·. ; parmi ces signes et ces paroles cependant sont ausi admis ceux qui sont en usage dans la loge d'*Edimbourg*, ainsi que celles de *Hambourg*, de *Rotterdam*, de *Middelbourg* et de *Venise* qui lui sont affiliées et dont les occupations et les travaux, quoique réglés selon la manière des écossais, ne s'écartent pourtant pas des nôtres, en ce qui concerne l'*origine*, le *but* et l'*institution* (3).

(1) Ainsi le secret n'est établi que pour poursuivre impunément le but jusqu'à sa complète réalisation.

(2) Inutile de le dire : car cette symbolique n'est, dans son langage et dans ses cérémonies, qu'un mélange de paganisme et de judaïsme ; elle n'a pas le moindre rapport avec les pratiques de la religion chrétienne.

(3) On ne met donc nullement en doute l'identité entre la Maçonnerie et l'Ecossisme. Dans ce cas, on ne pourrait répudier les Templiers, si ceux-ci se trouvaient dans l'Ecossisme ; or, nous avons vu que c'était bien le cas, du moins en Ecosse. On a donc beau protester contre tout rapport avec les Templiers ; en admettant la parenté avec l'Ecossisme, on doit reconnaître les Templiers comme frères ou du moins comme ancêtres.

» *N*. Notre société étant gouvernée par un chef unique et universel, et les différents magistères qui la composent, par plusieurs Gr.·. Mait.·., selon la position et les besoins des pays et des royaumes divers, rien n'est plus nécessaire qu'une parfaite uniformité entre tous ceux qui, répandus sur la surface de la terre, forment comme les membres séparés d'un seul corps; rien n'est plus utile encore qu'une correspondance de députés et de lettres, conforme partout à elle-même et à sa propre doctrine; et à cet effet, les présentes lettres attestant quelle est la nature et le caractère de notre société, seront envoyées à tous et à chacun des colléges de notre Ordre actuellement existants (1).

» Et, à ces causes, nous avons souscrit et confirmé par nos signatures, dix-neuf exemplaires originaux entièrement conformes et de la même teneur que les présentes, ainsi rédigées et données à Cologne sur le Rhin l'an 1535 et le 24me jour de juin de l'ère appelée chrétienne.

» HERMANUS. — CARLTON. — JO. BRUCE. — FR. V. UPNA. — CORNELIS BANNING.—DE COLLIGNI.—VIRIEUX.—JOHAN SCHRODER. — HOFMAN 1535. — JACOBUS PRÆPOSITUS. — A. NOBEL. — IGNATIUS DE LA TORRE.—DORIA.—JACOB UTTENHOVE. — FALCK. — NICLAES Vn NOOT. — PHILIPPUS MELANTHON.— HUYSSEN. —∴ WORMER ABEL.—∴∴

» *Ne varietur.*

» G. WOSMAER.—W. VAN VREDENBURCH.»

Toutefois l'existence de la Franc-Maçonnerie ne se manifesta publiquement que dans l'Ecosse et l'Angleterre. Si des loges s'établirent dans quelques autres villes de l'Europe, elles ne donnèrent pas signe de vie et n'ont laissé aucune trace.

Insensiblement la Maçonnerie anglaise subit de graves alté-

(1) Cette forme de gouvernement est évidemment calquée sur celle des Templiers, et l'on voit que l'Ordre a divisé toutes les contrées en provinces maçonniques.

rations qui la transformèrent. Les éléments scientifique et bourgeois y devinrent insensiblement une force avec laquelle il fallut compter; avec eux la démocratie s'infiltra peu-à-peu dans l'Ordre.

La Maçonnerie prit une part active à la fameuse geurre *des deux roses*, laquelle, prétend-on, donna son nom à un grade chapitral. Grâce à la prédominance de l'élément nobiliaire, son action y fut des plus efficaces pour le rétablissement de la paix.

Une rupture violente éclata entre les deux éléments maçonniques à l'occasion des troubles qui suivirent le schisme religieux de l'Angleterre. Les démocrates, sous le nom de *Puritains* et *d'Indépendants* embrassèrent la cause de Cromwell; les loges templières où ne figuraient encore que des nobles, soutinrent la monarchie; et Monk put ainsi rétablir Charles II sur le trône de ses pères.

Les Templiers aristocrates réunissent une troisième fois leurs efforts pour relever les Stuart. Trahis par d'autres frères qui les dénoncent au ministère, ils deviennent odieux à la cour et sont contraints de se réfugier en France où ils érigent le chapitre de Clermont.

Ecrasé un instant, le parti démocratique de la Maçonnerie anglaise reconquiert peu à peu une prépondérance décisive et secoue le joug de l'Ordre écossais et de la Grande-Loge d'York. Quatre loges de l'Ordre de St.-Jean se constituèrent à Londres en Grande-Loge et nommèrent un Grand-Maître (1717). C'est de cette époque qu'il faut dater l'ère de la Franc-Maçonnerie moderne.

Peu de temps après (1722) un nouveau projet de constitution fut rédigé par Anderson. L'admission de toutes les confessions religieuses y est décrétée. On y établit que « la Franc-Maçonnerie est une institution humanitaire destinée à l'amélioration de l'humanité; qu'en y déposant des préjugés

nuisibles ou insensés, en y propageant le principe de la tolérance et les maximes humanitaires, on parviendrait à perfectionner la société; que le Juif et le Turc pouvaient donc coopérer au bien de l'Ordre comme les chrétiens qui jusqu'alors avaient été admis exclusivement. »

La loge d'York protesta contre cette transformation de la Maçonnerie opérée par la nouvelle Grande-Loge de Londres; des partis se formèrent. Les Yorkistes, ou le parti écossais, prirent le nom d'*anciens masons* et donnèrent aux réformateurs le nom de *modern masons*. Les premiers représentaient l'élément aristocratique; les seconds, l'élément démocratique. La lutte continua avec des chances diverses jusqu'au 25 mars 1813, jour où les deux partis se donnèrent de nouveau la main. D'après ce compromis, la Maçonnerie dite moderne reconnut la suprématie de l'Ordre intérieur ou écossais, tout en conservant sa base démocratique.

La Maçonnerie anglaise et écossaise est la mère de toutes les loges européennes; les premières loges françaises, danoises et allemandes lui doivent leurs constitutions.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

—

FRANCE.

—

Histoire de la Franc-Maçonnerie en France, depuis son origine jusqu'à la la création du Grand-Orient.

La première loge française (1) a été fondée en 1725 par lord Derwent-Water, le chevalier Masquelyne et autres Templiers anglais. Etablie d'abord chez Hure, traiteur, rue des Boucheries à Paris, elle se subdivisa bientôt en trois ateliers qui avaient leur domicile chez Goustaud, lapidaire anglais, Lebreton, traiteur, et Landelle, traiteur, rue de Bussy. Ces quatre loges se réunissent et nomment pour Grand-Maître lord comte Harnouester.

Suspecte dès l'origine, la Maçonnerie est persécutée par le Châtelet qui lance contre elle les premières ordonnances. Menacés de la Bastille et sous le coup de l'excommunication de Benoît XIV, les Maçons français ne confient pas moins la Maîtrise au duc d'Antin. La propagation de la Maçonnerie fut si prompte et si générale en France qu'il y avait en 1740 non moins de 200 loges, dont 24 à Paris.

En 1743, la Maçonnerie française voulut être nationale et avoir sa Grande-Loge particulière. Toutefois par reconnaissance et comme souvenir d'affiliation, la loge directrice prit le

(1) Nous croyons devoir passer sous silence la loge signalée en 1535 par le document colonais, par la raison que l'histoire politique n'en fait pas la moindre mention.

nom de *Grande-Loge anglaise de France.* Louis de Bourbon, *comte de Clermont*, prince du sang, reçut le titre de Grand-Maître.

A cette époque, la Franc-Maçonnerie française offrit un triste spectacle. Le comte de Clermont négligea les affaires de l'Ordre: ses substituts, le régisseur Baure, et plus tard Lacorne, maître de danse, firent de la Maçonnerie une exploitation lucrative, en vendant comme à l'encan les grades et les constitutions. « Une foule d'ateliers s'établissent illégalement; une foule de grades sont institués; une foule de titres sont frauduleusement créés pour légitimer les entreprises de quelques ambitieux et de quelques intrigants. L'unité administrative fut altérée ; on répandit une multitude de grades écossais qui jetèrent la confusion dans l'Ordre. Ce qui augmenta le mal, c'est que les constitutions de loge étaient personnelles. Ceux qui les avaient acquises étaient propriétaires de leurs ateliers; ils en nommaient les officiers, en dirigeaint arbitrairement les travaux, et, dès qu'on leur rompait en visière, ils mettaient en poche le titre constitutif, et s'en allaient en disant: *La Loge est partout où je suis*. Le nombre des ateliers non reconnus par la Grande-Loge anglaise de France devint considérable. Elle ne pratiquait que les trois grades symboliques, et ceux qui travaillaient les degrés *Stuaristes* ou écossais, ou les degrés inventés d'après l'exemple donné par Ramsey et les autres exilés d'Ecosse, se croyaient illuminés d'une plus vive lumière et revêtus d'un pouvoir supérieur (1). »

« Des traiteurs qui avaient fourni leurs maisons pour la tenue des Loges et qui y avaient été admis comme *servans*, voulant faire revivre le gain que les banquets leur avaient procuré, s'arrogèrent les fonctions de Maîtres. Il est sensible que de pareils Maçons ne se piquèrent pas d'une extrême délicatesse dans le choix des candidats. Ils n'en cherchaient que le

(1) *Abeille maçonnique* 1829.

nombre, sans en scruter l'état, l'éducation, le caractère et les mœurs (2). »

Ainsi, exploitation des grades, absence d'unité, mépris de l'autorité supérieure, tels sont les caractères de la Maçonnerie dès son introduction en France. Faut-il s'étonner dès lors que sous le couvert de la Maçonnerie et de l'arbitraire des Grands-Maîtres, les abus les plus monstrueux se soient glissés dans les loges? Faut-il s'étonner que les ambitieux et les brouillons se soient servis de l'Ordre comme d'un instrument pour voiler leurs abominables desseins?

L'autorité de la Grande-Loge de France était paralysée par les grades chapitraux ou écossais, dont la plupart avaient été introduits ou inventés par le chevalier Ramsey. Les écossais non-seulement proclamaient leur indépendance de la Grande-Loge, mais encore affichaient sur les grades symboliques une supériorité dédaigneuse. Le rite écossais consistait en trois grades principaux, subdivisés en beaucoup d'autres : l'*Ecossais*, le *Novice* et le *Chevalier du Temple*.

La Grande-Loge, elle-même, est bientôt divisée. Lacorne, maître de danse et substitut du Grand-Maître comte de Clermont, se voyant exclu de l'administration, fonde une Grande-Loge particulière qui bientôt éclipsa sa rivale, grâce surtout à l'appui du duc de Luxembourg. Le duc de Chartres est nommé Grand-Maître. C'est cette fraction schismatique qui, le 24 décembre 1772, se déclare *assemblée nationale* des Maçons de France sous le titre de Grand-Orient. La nouvelle constitution qu'il publie, par laquelle l'inamovibilité des Vénérables est décrétée, étend la division de plus en plus. Le Grand-Orient et la Grande-Loge s'anathématisent réciproquement.

Ne pouvant faire reconnaître son autorité sur les loges masculines, le Grand-Orient se persuade qu'il trouvera plus de souplesse et d'obséquiosité chez les femmes et fonde les *Loges*

(2) *Annales maç. des P. B.* t. I, p. 41.

d'adoption. Ces ateliers féminins étaient particulièrement destinés *aux plaisirs* des loges.

On connait la situation morale et religieuse de la France à cette époque. L'exemple donné d'en haut avait inoculé la corruption dans les masses. La cour et la plupart des châteaux étaient devenus des écoles permanentes d'immoralité. Le respect de soi-même, la pudeur disparurent insensiblement. Cette hideuse dépravation n'était elle-même que le résultat de l'irréligion qu'on avait implantée dans le cœur de la noblesse, des écrivains et de la multitude.

Sous le nom de *philosophie*, les hommes lettrés sapaient la base de la monarchie et de la religion en répandant les doctrines les plus subversives. Toutes les sciences, l'histoire, la géologie, la physique, l'astronomie, la philologie servaient d'instrument à l'œuvre de destruction. L'horrible devise : *la fin justifie les moyens* fut adoptée par les conjurés ; le mensonge, l'hypocrisie, la fourberie, le sarcasme suppléaient au besoin à l'insuffisance de la science. Les défenseurs de la monarchie et de la religion étaient accueillis avec une mordante raillerie, arme toute-puissante sur une nation légère, visant sans cesse à l'esprit, restant toujours à la surface des choses. Disposant de toute la presse, éludant les mesures prises par la censure, résistant aux prescriptions de la police, dispensant à leur gré le blâme aux hommes vertueux ou fidèles à leur roi, et l'éloge aux impies ou aux traîtres, créant facticement des réputations usurpées ou démolissant les mieux établies, les conjurés répandaient la terreur dans la population.

Condorcet, dans son ouvrage : ***Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain***, caractérise en ces termes l'association des philosophes :

« Il se forma bientôt en Europe une classe d'hommes moins occupés encore de découvrir ou d'approfondir la vérité que de la répandre ; qui se dévouant à poursuivre les préjugés dans

les asiles où le clergé, les écoles, les gouvernements, les corporations anciennes les avaient recueillis et protégés, mirent leur gloire à détruire les erreurs populaires, plutôt qu'à reculer les limites des connaissances humaines, manière indirecte de servir à leur progrès, qui n'était ni la moins périlleuse, ni la moins utile.

» En Angleterre, Collins et Bolingbrocke ; en France, Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu et les écoles formées par ces hommes célèbres, combattirent en faveur de la vérité, employant tour à tour toutes les armes que l'érudition, la philosophie, l'esprit, le talent d'écrire peuvent fournir à la raison ; prenant tous les tons, employant toutes les formes, depuis la plaisanterie jusqu'au pathétique, depuis la compilation la plus savante et la plus vaste, jusqu'au roman ou au pamphlet du jour ; couvrant la vérité d'un voile qui ménageait les yeux trop faibles, et laissait le plaisir de la deviner ; caressant les préjugés avec adresse pour leur porter les coups les plus certains ; n'en menaçant presque jamais, ni plusieurs à la fois, ni même un seul tout entier ; consolant quelquefois les ennemis de la raison, en paraissant ne vouloir dans la religion qu'une demi-tolérance, dans la politique qu'une demi-liberté ; ménageant le despotisme quand ils combattaient les absurdités religieuses, et le culte quand ils s'élevaient contre la tyrannie ; attaquant ces deux fléaux dans leur principe, quand même ils paraissaient n'en vouloir qu'à des abus révoltants ou ridicules, et frappant ces arbres funestes dans leurs racines, quand ils semblaient se borner à en élaguer quelques branches égarées ; tantôt apprenant aux amis de la liberté que la superstition qui couvre le despotisme d'un bouclier impénétrable, est la première victime qu'ils doivent immoler, la première chaîne qu'ils doivent briser ; tantôt, au contraire, la dénonçant aux despotes comme la véritable ennemie de leur pouvoir, et les effrayant du tableau de ses hypocrites complots et de ses fureurs sanguinaires :

mais ne se lassant jamais de réclamer l'indépendance de la *raison*, la liberté d'écrire comme le droit, comme le salut du genre humain ; s'élevant avec une infatigable énergie contre tous les crimes du fanatisme et de la tyrannie ; poursuivant dans la religion, dans l'administration, dans les mœurs, dans les lois, tout ce qui portait le caractère de l'oppression, de la dureté, de la barbarie ; ordonnant au nom de la nature aux rois, aux guerriers, aux magistrats, aux prêtres de respecter le sang des hommes ; leur reprochant avec une énergique sévérité celui que leur politique ou leur indifférence prodiguait encore dans les combats ou dans les supplices ; prenant enfin pour cri de guerre : *raison, tolérance, humanité* (1). »

On sait quelle est la signification donnée par la Maçonnerie et par les philosophes du XVIII[e] siècle aux mots : préjugés, superstition, tyrannie, despotisme. Les deux premiers sont synonymes de religion chrétienne ; les derniers, de monarchie ou d'autorité politique.

La ressemblance ou plutôt l'identité du but et des moyens communs aux loges et aux philosophes est frappante. Il n'y a pas une seule phrase de Condorcet qui ne se retrouve dans l'un ou l'autre document maçonnique. Cette similitude complète trahit une communauté d'origine et une unité de direction évidentes aux yeux des moins clairvoyants. La philosophie n'était-elle pas l'instrument des loges ? Ne constituait-elle pas ce qu'Eckert appelle la division pacifique de l'Ordre ? C'est une grave question qu'il importe d'élucider.

Il est un fait incontestable, c'est que tous les philosophes les plus éminents furent initiés aux mystères de la Maçonnerie : Diderot, d'Alembert, Condorcet, Raynal, Helvétius, Lavater, Hume, Cagliostro, Lalande, Frédéric II.

Quant à Voltaire, son initiation est hors de tout doute, comme celle de ses fameux collaborateurs à l'*Encyclopédie*.

(1) Paris, chez Agasse, 1797, p. 260, 261, 262.

Condorcet (Epoque 9) prétend que le patriarche des philosophes a reçu la lumière en Angleterre, pendant le temps de son exil. La plupart des auteurs maçons soutiennent, au contraire, qu'il n'a été initié dans la *Loge des Neuf-Sœurs* que le 7 février 1778, à l'âge de 83 ans (1). Malgré le poids des autorités sur lesquelles s'appuie cette seconde opinion, nous sommes enclins à croire l'assertion de Condorcet comme fondée. D'abord, ce dernier était l'ami intime de Voltaire et devait connaître un événement si important de la vie d'un homme avec lequel il était si lié; de plus, la correspondance de Voltaire prouve évidemment son initiation de longue date. Voici en effet quelques extraits de ses lettres. Le 28 octobre 1769, Voltaire écrivait à d'Alembert: « Grimm m'a appris que vous aviez initié l'empereur à nos *saints mystères.* » Au nombre des instructions que Voltaire donne à d'Alembert nous lisons la suivante : « *Les mystères de Mythra* ne doivent jamais être révélés. » (Lettre du 28 septembre 1763.) — Peut-être ne serait-il pas impossible de concilier avec Eckert et le F.·. Meyer les deux opinions, en soutenant que Voltaire, après avoir été d'abord reçu d'après l'ancien système templier, crut devoir donner une sanction au système réformé par une nouvelle réception.

Quoi qu'il en soit, le fait est que Voltaire se fit initier en 1778 à la loge des Neuf-Sœurs, grâce aux instances de Francklin. Appuyé sur le bras de son ami et de Court de Gibelin, il fit son entrée dans le temple maçonnique. « Les épreuves ne furent que morales, et l'on passa outre les formalités ordinaires. *Les interrogateurs cherchaient plus à s'instruire qu'à communiquer la science maçonnique à l'auguste récipiendaire. Il n'était pas nécessaire d'examiner Voltaire;* soixante années consacrées à la vertu et au génie l'avaient suffisamment fait connaître. La

(1) Kloss. *Histoire de la F. M. en France.* T. I. p. 250. — Rebold, p. 238. — Ragon. Ed. Sacrée, p. 74. Ce dernier, contrairement à Kloss, fixe la date de sa réception au 7 avril de la même année.

réception fût un triomphe pour lui, une faveur inappréciable pour les assistants. » Immédiatement après la réception, il fut installé à l'Orient où le vénérable *Lalande* le salua, et où la *Dixmerie*, Garnier et Grouvelle lui adressèrent des discours de félicitation. La veuve de *Helvétius* avait depuis quelque temps renvoyé à cette loge les insignes de son époux : on offrit le tablier du défunt à Voltaire. Avant de le ceindre, il le baisa, pour témoigner toute l'estime qu'il faisait d'un des philosophes les plus célèbres et d'un des Maçons les plus distingués de la France. Lorsqu'on lui présenta les gants de femme, il adressa au marquis de Villette les paroles suivantes : « Puisque ces gants sont destinés à une personne pour laquelle j'éprouve un attachement honnête, tendre et bien mérité, je vous prie de les présenter à la belle et bonne (l'épouse du marquis de Villette). Ces paroles galantes firent ériger plus tard la loge d'adoption sous le titre de *Belle et Bonne*, où la marquise de Villette se fit un devoir de paraître.

Voltaire mourut le 30 mai de la même année ; et ses pompes funèbres eurent lieu dans la loge des Neuf-Sœurs le 28 novembre. Lalande y tenait le maillet ; Francklin et Stroganoff étaient surveillants, et Lechangeux orateur. Deux cents visiteurs entrèrent dans la loge deux à deux et dans le plus profond silence ; les premiers artistes de la capitale s'étaient chargés de la partie musicale de la solennité. Parmi les dames on n'accueillit que madame Denis, nièce de Voltaire et la marquise de Villette. La salle, toute tendue de noir, n'était éclairée que par quelques pâles lumières ; on avait accolé aux murs des extraits choisis des ouvrages en vers et en prose du défunt. Un riche mausolée s'élevait au fond de la salle. Après le discours du Vénérable, l'orateur de la loge et Coron prirent la parole ; puis la Dixmerie prononça le panégyrique de Voltaire. A un signal donné, le mausolée disparut et l'on aperçut un tableau représentant l'apothéose du

trop illustre frère défunt. Le frère Boucher lut ensuite une pièce de poésie où le vers :

« Où repose un grand homme un Dieu doit habiter »

excita un tel enthousiasme qu'une seconde lecture fut réclamée. Lorsque, dans le cours des cérémonies funèbres, on déposa la branche mystérieuse sur le cénotaphe, Francklin y joignit la couronne qui lui avait été offerte par la marquise de Villette, comme un témoignage de sa douleur. Une agape clôtura la solennité.

En voyant figurer les philosophes sur les listes maçonniques n'est-on pas en droit de conclure que les loges n'étaient que les moyens dont se servaient les encyclopédistes pour répandre leurs doctrines et pour organiser, d'après un plan unique, la destruction de la royauté et de la religion? Nous ne craignons pas de trouver des contradicteurs dans le monde profane; mais les Maçons, tout en ne répudiant pas une seule ligne des écrits impies de Voltaire et de ses adeptes, voudront revendiquer la gloire d'avoir été non les disciples et les souples instruments des philosophes, mais leurs maîtres et leurs guides. Laissons-leur ce triste honneur. Qu'il nous suffise d'avoir montré du doigt au lecteur la solidarité qui existait au XVIIIe siècle entre tous les incrédules et les Francs-Maçons.

Helvétius, philosophe et maçon, a écrit que la vraie monarchie est une constitution enfantée par l'imagination exaltée pour corrompre les mœurs et asservir les nations.

Raynal, philosophe et maçon, nous apprend que les rois sont des bêtes cruelles qui dévorent les peuples.

Charu, philosophe et maçon, a dit aux peuples : « Vos rois sont les premiers bourreaux de leurs sujets ; la force et la stupidité ont d'abord élevé leurs trônes. »

Diderot, philosophe et maçon, s'est écrié : « Quand donc aurai-je le plaisir de voir le dernier des rois étranglé avec le boyau du dernier prêtre. »

D'Alembert, philosophe et maçon, a écrit le 30 avril 1770 à Frédéric II : « La distribution des biens dans la société est trop inégale : il serait aussi cruel qu'insensé que les uns nageassent dans l'abondance, tandis que les autres manquassent du nécessaire. »

Fréret, philosophe et maçon, écrivait à Thravil : « Les notions de la justice et de l'injustice, de la vertu et du vice, de l'honneur et de l'infamie ne sont qu'arbitraires et ne dépendent que de l'habitude. »

Damilaville, philosophe et maçon, a écrit dans son *Christianisme dévoilé*, que « la crainte de Dieu, loin d'être le commencement de la sagesse, est le commencement de la folie. »

Voltaire, philosophe et maçon, a publié contre la religion et l'état toutes les abominations que les impies modernes sont heureux de débiter après lui. »

Oui, c'est à l'alliance de la philosophie et de la Franc-Maçonnerie qu'il faut attribuer le déclin de la foi, le mépris de la religion, la rébellion des sujets et, malgré qu'en aient les Maçons, toutes les horreurs de la révolution française. C'est dans les loges que les Mirabeau, les Danton, les Brissot, les Robespierre, les Fouquier-Tainville se formèrent à la destruction de l'ordre social.

Un écrivain, devenu fameux, un maçon des hauts grades, Louis Blanc, ose écrire les lignes suivantes :

« Emue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange.

» Alors en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que

des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires, que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants, où à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde, et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

» . . . . . S'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution; et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

» . . . . . Auparavant il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

» Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une

manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis*, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la Franc-Maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Egypte et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle.

» Or, à la veille de la révolution française, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

» Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connait pas ici. » Par le discours de l'orateur le récipiendaire apprenait que le but de la Franc-Maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie ; d'anéantir le fanatisme ; d'extirper les haines nationales ; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au Grand-Architecte de l'univers, par les sages de divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il, au-dessus du trône du président de chaque Loge ou *Vénérable*, un *delta* rayonnant, au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

» Ainsi par le seul fait des bases constitutives de son existence, la Franc-Maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les Maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoiqu'en général pacifiques, de la Franc-Maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens ; mais au sein des Loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénomination indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social, c'était une propagande en action, une prédication vivante.

» D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les Frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'adresse calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente ? . . . .
Alors que sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères,

combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots !

» ..... Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères, dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

» ..... Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *Kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux, dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

» ..... Il ne faut donc pas s'étonner si les Francs-Maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie,*

ce qu'on en pouvait montrer sans péril; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

» Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe-Egalité, si célèbre dans les fastes de la révolution, à laquelle il devint suspect et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La Franc-Maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum ; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats passifs. Il accepta donc la grande maitrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la Franc-Maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des

Vénérables, constitua l'Ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des Loges; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

» Dès ce moment, la Maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. »

—

ALLEMAGNE.

—

La Maçonnerie allemande eut la même origine et suivit à peu près les mêmes phases que la Maçonnerie française. Dès 1740, la Grande-Loge anglaise avait nommé un Grand-Maître pour la Saxe inférieure et fondé un grand nombre de loges dans les villes les plus considérables de l'Allemagne. Dans le principe les Maçons d'outre-Rhin firent des emprunts à leurs frères de France, avec lesquels la Grande-Loge des *Trois-Globes* de Berlin se mit en rapports intimes. Les propagateurs les plus célèbres de l'institution en Allemagne furent : de Marschall, Fréderic II et le baron de Hund. Le premier introduisit le système templier ; le second réforma les grades écossais et fonda même celui de Noachite prussien ; le troisième fut l'auteur de la Maçonnerie dite *de la stricte observance*, qui choisit le duc de Brunswick pour Grand-Maître.

L'alchimie joua un grand rôle à cette époque dans la Maçonnerie. Les jongleries les plus grossières furent employées, dans le but de donner le change à l'opinion publique, par Schröpfer à Leipzig.

—

ILLUMINISME.

Le fondateur de cette trop fameuse association révolutionnaire fut Adam Weishaupt (1776). Cet homme, doué de talents extraordinaires et d'une sagacité pénétrante, connaissait et savait faire jouer tous les ressorts qui agissent sur le cœur humain. Ruse, artifices, hypocrisie, impiété voilée ou ouverte, tous les moyens lui étaient bons pour atteindre son but. Sa haine contre les constitutions civiles et contre le christianisme ne connaissait pas de bornes et ne reculait devant rien. Jamais la scélératesse humaine ne s'incarna comme dans Weishaupt.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur l'organisation satanique de l'Illuminisme.

Cette secte est divisée en deux grandes classes, ayant chacune leurs sous-divisions et leur gradation proportionnée aux progrès des adeptes. La première classe est celle des *préparations;* elle se sous-divise en quatre grades, qui sont ceux du *novice*, du *minerval*, de l'*illuminé mineur* et de l'*illuminé majeur*.

A cette première classe se joignent les grades intermédiaires *empruntés à la Franc-Maçonnerie:* ce sont les trois grades symboliques et celui de *Chevalier Ecossais* ou d'*Illuminé dirigeant*.

La classe des mystères se divise elle-même *en petits et en grands mystères;* les premiers sont les grades d'*époptes* ou *prêtres;* les seconds, ceux de *mage* ou *philosophe* et d'*homme-roi*. L'élite des derniers compose le conseil et le grade d'*aréopagite*.

Contentons-nous de reproduire la déposition juridique du professeur Renner sur les Illuminés :

« L'Ordre des Illuminés doit être bien distingué de celui des Francs-Maçons; *mais cette différence n'est connue ni des*

simples Francs-Maçons, ni même des nouveaux initiés dans le grade de minerval. J'avais moi-même *donné dans le piège*, jusqu'à ce qu'enfin, après une longue épreuve, on jugea à propos de m'élever au grade d'Illuminé mineur. L'avantage que je trouvai dans la Franc-Maçonnerie fut de voir le parti que l'Ordre en tirait. Les Illuminés ne craignent rien tant que d'être reconnus sous ce nom. Ils n'empruntent le voile de la Franc-Maçonnerie, que parce qu'ils se croient plus en sûreté sous l'égide d'une société regardée comme insignifiante. Les loges maçonniques ne contiennent, suivant leurs expressions, que les goujats ou le gros de l'armée, dans lequel il se trouve un très-petit nombre d'hommes qui doivent s'estimer heureux, lorsqu'après de longues et dures épreuves, ils sont jugés dignes d'être admis dans le sanctuaire de l'Ordre. Tous les autres Francs-Maçons, apprentis, compagnons, maîtres même, doivent se contenter de leurs vaines cérémonies et rester sous le joug; soit parce que leurs yeux trop faibles ne supporteraient pas la lumière, soit aussi parce qu'on ne pourrait assez compter sur leur amour pour l'Ordre et sur leur secret, deux choses essentielles aux adeptes. Quand ils sont une fois condamnés à rester dans cette obscurité, il n'est plus pour eux d'espoir d'arriver aux mystères; ce que les supérieurs expriment en ces termes : *ex inferno nulla est redemptio.*

» Cependant *ces Francs-Maçons sans s'en apercevoir, sont conduits par l'Illuminisme qui tire de grands avantages de leur considération et de leurs richesses.* »

De cet extrait on peut conclure que la Franc-Maçonnerie a servi et peut encore servir de voile à des associations plus hardies et plus entreprenantes; qu'une grande partie de frères maçons, traités en goujats, peuvent ignorer ce qui se passe dans les grades supérieurs de l'Ordre; qu'enfin la Maçonnerie peut être, même à son insu, l'instrument des associations les plus subversives.

Weishaupt l'avait parfaitement compris. Aussi voici quelles furent ses instructions pour la réception du grade de Chevalier écossais.

« Dans chaque ville, tant soit peu considérable de leur district, *les chapitres secrets établiront des loges maçonniques des grades ordinaires.* Ils feront recevoir dans ces loges des hommes de bonnes mœurs, jouissant de la considération publique et d'une fortune aisée. Ces hommes-là doivent être recherchés et reçus Francs-Maçons, *quand même ils ne devraient pas être utiles à l'Illuminisme pour l'exécution de nos projets ultérieurs.*

» S'il se trouve déjà une loge maçonnique ordinaire dans ces villes, les chevaliers de l'Illuminisme essaieront d'en établir une plus régulière ; ou, du moins, ils n'épargneront rien ou pour obtenir la prépondérance dans celles qu'ils trouveront établies, *ou pour les réformer ou pour les faire sauter.*

» Ils insinueront fortement aux nôtres de ne fréquenter, sans l'assentiment des supérieurs, aucune de ces *prétendues* loges constituées, dont les frères, à l'exception de leurs pancartes, *ne tiennent des Anglais que quelques symboles et des cérémonies qu'ils ne comprennent pas. Tous ces maçons se trouvent dans une grande ignorance sur la vraie maçonnerie, sur son objet et ses vrais supérieurs.*

» Nos chevaliers écossais auront soin que tout se fasse régulièrement dans les loges subordonnées. Leur principale attention sera la préparation des candidats, etc.

» Le député, maître des loges, ordinairement reviseur de comptes, doit être aussi membre de notre chapitre secret. *Il fera croire aux loges qu'elles seules disposent de leur argent ; mais il doit employer ces revenus suivant le but de notre Ordre.* »

Pauvre Maçonnerie, toi si prétentieuse, si fière, si arrogante, comme te voilà traitée par un homme plus astucieux que toi ! Tu es jugée tout au plus bonne à servir de plastron à une association plus franche et plus téméraire. Tu te targues de

ton immense influence sur la régénération de l'esprit humain ; et les Illuminés te jugent tout au plus digne d'être leur très-humble servante !

« Ces sociétés (telle que la Franc-Maçonnerie), dit l'hiérophante au nouvel époptc, quand même elles ne tendraient pas à notre but, *nous préparent les voies*. Elles donnent à la chose un nouvel intérêt ; elles dévoilent des points de vue jusqu'alors inconnus. Elles rendent les hommes *plus indifférents sur l'intérêt des gouvernements ; elles enlèvent à l'église et à l'état les meilleures têtes et les plus laborieuses ;* elles rapprochent des hommes qui, sans elles, ne se seraient peut-être jamais connus. *Par cela seul, elles minent, sapent les fondements des états, quand même elles n'en auraient pas le projet... Elles masquent notre marche, et nous donnent la facilité de recevoir dans notre sein, d'incorporer à nos projets, après l'épreuve convenable, les meilleurs sujets, et des hommes* LONGTEMPS ABUSÉS, *et haletants après le but...* A mesure que ces nouvelles associations, c'est-à-dire à mesure que ces sociétés secrètes, formées dans les états, augmentent en force et en prudence, c'est-à-dire aux dépens de la société civile, *celle-ci s'affaiblit et doit insensiblement succomber...*

» *Tous les efforts des princes pour empêcher nos progrès seront donc pleinement inutiles. Cette étincelle peut encore couver longtemps sous la cendre,* mais certainement le jour de l'incendie arrivera... *La semence est jetée d'où doit sortir un nouveau monde ; ses racines s'étendent, elles se sont déjà trop fortifiées, trop étendues, pour que le temps des fruits n'arrive pas.* »

Voici d'après M. Cosandey, illuminé, quelques-unes des maximes inculquées aux initiés.

« 1° *Quand la nature nous impose un fardeau trop pesant, c'est au suicide à nous en délivrer : patet exitus.* — Un illuminé doit se donner la mort plutôt que de trahir son Ordre ; aussi

représentent-ils le suicide comme accompagné d'une certaine volupté.

» 2° *Rien par raison, tout par passion.* Le but, la propagation, l'avantage de l'Ordre sont leur dieu, leur patrie, leur conscience; ce qui est opposé à l'Ordre est noire trahison. »

» 3° *La fin sanctifie les moyens.* Ainsi calomnie, poison, assassinat, trahison, révolte, infamie, tout ce qui mène au but est louable.

» 4° *Nul prince ne peut mettre à l'abri celui qui nous trahit.* — Il se passe donc dans cet Ordre des choses contraires aux intérêts des princes,— des choses qui, vu leur importance, méritent d'être manifestées aux princes, et cette découverte serait aux yeux des Illuminés une trahison qu'ils menacent d'avance de venger! — Ils ont donc des moyens de se défaire impunément de leurs accusateurs!— Ces moyens se devinent.

» 5° *Tous les rois et tous les prêtres sont des fripons.* — Dans le plan des Illuminés, il faut anéantir la religion, l'amour de la patrie et celui des princes; parce que, disent-ils, cet amour restreint les affections de l'homme à des états particuliers, et le détournent des objets bien plus vastes de l'Illuminisme.

» Parmi leurs projets, j'ai observé entr'autres, ce qu'ils appellent l'empire ou le gouvernement moral. De ce gouvernement, qui mettrait dans leurs mains la force de chaque état, dépendraient, sans *appel aux princes*, toutes les grâces, toutes les promotions et tous les refus. Par là ils auraient le droit absolu de prononcer définitivement sur l'honnêteté et l'utilité de chaque individu. Par là tous les profanes seraient écartés des cours et des emplois et, d'après leur langage, une sainte légion de leurs adhérents entourerait le prince, l'enchaînerait, dicterait ses arrêts d'après leur bon plaisir, etc. »

Le but de l'Ordre est de ramener l'homme à la liberté et à l'égalité de l'état de nature qui a été corrompu par l'établissement du pouvoir politique.

« La famille en ces jours, dit l'hiérophante à l'initié, était la seule société. La faim, la soif, faciles à contenter, un abri contre l'injure des saisons, une femme, et après la fatigue, le repos, étaient les seuls besoins de cette période. *En cet état, l'homme jouissait des deux biens les plus estimables : l'égalité et la liberté. Il en jouissait dans toute leur plénitude ; il en aurait joui pour toujours, s'il avait voulu suivre la route que lui indique la nature*... Mais, à mesure que les familles se multiplièrent, les moyens nécessaires à leur entretien commencèrent à manquer. La *vie nomade ou errante cessa;* LA PROPRIÉTÉ NAQUIT ; les hommes se choisirent une demeure fixe, l'agriculture les rapprocha, ils commencèrent à sentir comment la prudence et la force d'un individu pouvaient gouverner plusieurs familles, et pourvoir à la sûreté de leurs champs contre l'invasion de l'ennemi ; et *ici la liberté fut ruinée dans sa base et l'égalité disparut.* Le faible se soumit imprudemment au plus fort ou au plus sage, non pour en être maltraité, mais pour en être protégé, conduit ou éclairé. Toute soumission de la part de l'homme même le plus grossier, n'existe donc que pour le cas où j'ai besoin de celui à qui je me soumets. *Sa puissance cesse avec ma faiblesse ; celle du père cesse dès que l'enfant acquiert des forces ; tout homme dans sa majorité peut se gouverner lui-même; lors donc qu'une nation est majeure, il n'est plus de raison pour la tenir en tutelle....*

» A présent, on conçoit ce que c'est que l'état de pure nature, de la nature lapse ou corrompue, et le règne de la grâce. Les hommes, en quittant l'état de leur liberté originelle, sortirent de l'état de nature et perdirent leur dignité. Dans leurs sociétés, sous leurs gouvernements, ils vivent donc dans l'état de la nature déchue et corrompue. Si la modération de leurs passions et la modération de leurs besoins les rendent à leur première dignité, *voilà ce qui doit constituer leur rédemption et l'état de grâce.* C'est là que les conduit la morale, et surtout

la plus parfaite morale, celle de Jésus. C'est quand cette doctrine sera devenue générale, que s'établira enfin sur la terre le règne des bons et des élus. »

Jamais l'impiété et le socialisme n'ont tenu un pareil langage. Qu'est-ce que le *Contrat social* de Jean-Jacques à côté de ces monstruosités de Weishaupt? Que sont tous les rêves de la Maçonnerie à côté de cette théorie subversive de toute religion, de toute autorité civile, de la propriété même?

Weishaupt fit la rencontre d'un homme qui contribua puissamment à la propagation de l'Illuminisme. Souple, rusé, intrigant autant qu'énergique, prompt et résolu, le baron Knigge suppléait à la froide méditation et à la temporisation de son maître. Les plans conçus par ce dernier étaient aussitôt exécutés qu'émis, grâce au caractère] décidé, bouillant et actif du second. Weishaupt était la tête, Knigge le bras de l'Illuminisme.

Ce qui rendit surtout cette nouvelle acquisition précieuse pour Weishaupt, c'est que son disciple, d'une impiété prématurée, d'une curiosité désordonnée, s'était affilié depuis longtemps aux loges maçonniques. Peu satisfait de hochets qui ne satisfaisaient ni son amour-propre ni son orgueil, soupçonnant d'ailleurs que la Maçonnerie devait être autre chose qu'un jeu inoffensif comme le représentaient les écrivains maçons, il voulut gravir jusqu'au sommet l'échelle des grades. Initié à l'un des systèmes il se présentait aussi comme candidat à un système rival. Ces affiliations multiples avaient le double avantage d'augmenter ses connaissances et d'entretenir des relations nombreuses, même avec ses adversaires.

A cette époque la Maçonnerie allemande était le théâtre des mêmes schismes et des mêmes dissensions que les loges françaises. Les Maçons étaient divisés entre les différents systèmes de large observance, d'étroite observance, de Roses-Croix, d'alchimistes, de cabalistes, de nécromanciens et d'humanitaires,

auxquels se rattachaient les noms de Hund, de Schröpfer, de Zinnendorf, de Schwedenborg et de Fessler. Les grades s'étaient augmentés avec une telle rapidité en Europe qu'ils s'élevaient au nombre de *huit cents*, répartis dans les différents systèmes.

Unis seulement pour combattre la religion et la royauté, ces systèmes se combattaient les uns les autres avec un acharnement inoui, dans le but d'acquérir la prépondérance.

Il importait à la Franc-Maçonnerie de mettre un terme à ces divergences pour en venir plus promptement et plus sûrement à l'exécution du projet commun. A cette fin un congrès auquel furent invitées toutes les loges de l'univers fut convoqué à *Wilhemsbade*.

Knigge, accompagné de Minos Diltfurt, se rendit au congrès pour y représenter les aréopagites illuminés. A force de ruses et d'artifices, il parvint, en dehors du congrès, à attirer les Maçons vers l'Illuminisme encore inconnu alors par les maçons étrangers. Voici ce qu'il écrit à ses commettants : « Enfin les députés apprirent, je ne sais trop comment, l'existence de notre association ; ils vinrent *presque tous* chez moi et me prièrent de les recevoir. Je jugeai à propos d'exiger d'eux les *lettres réversales*, en leur imposant un silence absolu ; mais je me gardai bien de leur communiquer la moindre partie de nos écrits secrets. Je ne leur parlai de nos mystères qu'en termes généraux, pendant tout le temps que dura le congrès. » Il se contenta, en effet, de les initier aux grades d'épopte et de régent que tous, assure-t-il, reçurent avec enthousiasme.

Dès ce moment, la Maçonnerie européenne passa entièrement sous le joug de l'Illuminisme. Quant à l'Allemagne, en particulier, l'Ordre put se vanter que, « de toutes les loges légitimement constituées, il n'en était qu'une seule qui ne fût pas unie au système bavarois ; et que cette loge était d'ailleurs réduite à cesser ses travaux. »

Mais bientôt un coup inattendu frappa l'Ordre des Illuminés : la jalousie fit éclater une rupture violente entre Weishaupt et Knigge. En outre, l'électeur de Bavière, inquiet des menées souterraines de ce qu'il croyait la Franc-Maçonnerie proprement dite, ordonna la fermeture de toutes les loges. Les Illuminés se croyant déjà assez forts pour résister à l'édit de l'électeur, refusèrent d'y obtempérer. Le hasard fit découvrir la secte dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Un ministre protestant, nommé Lanze, fut frappé de la foudre en juillet 1785. On trouva sur lui des instructions par lesquelles il constait qu'il était chargé, en qualité d'Illuminé, de de voyager en Silésie, de visiter les loges et de s'enquérir entr'autres de leur opinion sur la persécution des Francs-Maçons en Bavière.

Mis sur la trace, le gouvernement procéda à une sévère enquête. Les abbés Cosandey et Renner, le conseiller aulique Utschneider et l'académicien Grünberger qui s'étaient retirés de l'Ordre dès qu'ils en avaient connu toute l'horreur, firent une déposition juridique. Le 11 octobre 1786, la justice fit une visite domiciliaire dans la maison Zwack, à Landshut, ainsi que dans le château de Sanderdorff appartenant à l'adepte baron de Bassus. On y découvrit tous les papiers et toutes les archives des conjurés,que la cour de Bavière fit imprimer sous le titre d'*Ecrits originaux de l'Ordre et de la secte des Illuminés*.

Le croirait-on? A l'exception de Fréderic II, roi de Prusse, l'empereur et les princes d'Allemagne tolérèrent les Illuminés ; et Weishaupt fut accueilli comme un martyr par le duc de Saxe-Gotha qui lui conféra une dignité aussi honorable que lucrative.

L'Illuminisme ne fut pas anéanti par ce coup violent. Découvert, il prit un autre masque et se choisit d'autres chefs. En Allemagne il adopta le nom d'*Union germanique*. Sous

cette dénomination, il forma une association gigantesque dont le but était d'exploiter toute la littérature allemande au profit de l'athéisme et de la révolution politique et sociale. Académies, cercles de lecture, loges, furent les moyens ostensiblement employés. Toutes les voix de la presse, gagnée en faveur de la cause, décriaient avec un concert unanime toutes les productions empreintes de l'amour de la religion et de l'attachement aux institutions politiques existantes, tandis qu'elles prônaient et exaltaient les plus chétives élucubrations des adeptes.

L'agitation fut extrême dans toute l'Allemagne où les secousses de la révolution française avaient un soudain contre-coup. Les souverains, les princes, les électeurs, l'aristocratie comprirent enfin le danger où les avait exposés leur confiance dans la Maçonnerie convertie à l'Illuminisme. Le duc de Brunswick, grand-maître de l'Ordre éclectique, et initié aux derniers grades de l'Illuminisme, voulut couper court à la racine du mal.

Avant de retourner à la Maçonnerie française, qu'on nous permette de reproduire le manifeste du duc de Brunswick, par lequel l'Ordre maçonnique de son obédience est dissout dans toute l'Allemagne. Ce document, qui atteste si éloquemment les tendances subversives de la Maçonnerie à cette époque, mérite d'être étudié par les hommes désireux de connaître et d'apprécier un Ordre tant vanté. On y verra les abominables abus que l'on avait faits de la Franc-Maçonnerie. Puissent les yeux des honnêtes gens s'ouvrir à la lumière!

MANIFESTE DU DUC DE BRUNSWICK.

« Dans la tempête générale produite par les révolutions actuelles dans le monde politique et moral, à cette époque de suprême illumination et de profond aveuglement, ce serait un crime contre la vérité et l'humanité de laisser plus long-

temps enveloppées d'un voile, des choses qui peuvent donner l'unique clef des événements passés et futurs ; des choses qui doivent montrer à des milliers d'hommes si la voie qu'on leur a fait suivre est la voie de la folie ou celle de la sagesse. Il s'agit de vous, VV. FF., de tous les grades et de tous les systèmes secrets. Le rideau doit être enfin ecarté, afin qu'à vos yeux aveuglés apparaisse cette lumière que vous avez cherchée en vain depuis toujours, mais dont vous n'avez saisi que des rayons trompeurs et une sainte obscurité faiblement éclairée par une lampe magique.

» Le temps de l'accomplissement est proche ; mais sachez-le, cet accomplissement c'est la destruction. Nous avons élevé notre construction sous les ailes des ténèbres, pour atteindre le sommet d'où nous pourrions enfin plonger librement nos regards sur toutes les régions de la lumière. Mais ce sommet est devenu inaccessible : l'obscurité se dissipe, et une lumière, plus effrayante que l'obscurité même, vient soudain frapper nos regards. Nous voyons notre édifice s'écrouler et couvrir la terre de ruines ; nous voyons une destruction que nos mains ne peuvent plus arrêter. Et voilà pourquoi nous renvoyons les constructeurs de leurs ateliers. Du dernier coup de marteau nous renversons les colonnes des salaires. Nous laissons désert le temple détruit, et nous le léguons comme un grand œuvre à la postérité, chargée de le relever de ses ruines et de l'amener à un complet achèvement. Les ouvriers actuels l'ont détruit, parce qu'ils ont hâté leur travail avec trop de précipitation et qu'ils n'ont pas écouté la voix de leur maître qui leur criait d'en haut : la précipitation n'est pas la sagesse, et la folie n'est pas la vertu.

» Nous pourrions dire beaucoup si nous l'osions ; mais il faut pourtant que vous appreniez les causes qui ont amené la destruction. Ce n'est pas le langage des hiéroglyphes et des allégories que nous employerons en nous adressant à vous ;

il faut aussi que les profanes nous entendent et nous comprennent. Et combien n'en rencontre-t-on pas parmi vous qui ont aussi peu de notions, qui ont même des notions plus inexactes sur l'esprit, le but et le secret de l'Ordre, que les profanes eux-mêmes. *Une seule chaîne embrasse tout le réseau aujourd'hui si étendu de tous les grades secrets et de tous les systèmes de l'univers.* Tous se réunissent dans le point central de la toute-science. Il n'y a qu'un seul Ordre. Son but est son premier secret ; son existence et ses moyens, son second.

» Nous ne savons pas ce que vos maîtres dans les différentes localités ont pu exiger de vous lors de votre admission ; mais, s'ils n'ont pas exigé de vous ce que vous allez entendre, c'étaient des perfides qui trahissaient la sainteté de l'association ; c'étaient vos ennemis autant que ceux de l'humanité, pour laquelle seule l'association a été créée.

» Vos maîtres devaient vous dire de plus, comme nos pères nous l'avaient appris, que les secrets de l'association ne peuvent être connus que par quelques maîtres ; car que deviendraient des secrets qui seraient connus d'un trop grand nombre? La pierre de touche particulière et infaillible de l'aptitude d'un postulant pour notre Ordre, a toujours été d'enchaîner sa curiosité sous la sage direction de ses supérieurs.

» Vous ne savez que trop que cette sage abnégation fut, à certaines époques, taxée d'esclavage. Eh bien, en présence d'enfants insoumis, d'apprentis et de compagnons rebelles, en présence de maîtres intraitables, les chefs de l'Ordre ont dû retirer leurs mains des travaux : ils étaient impuissants à mettre une digue à ce torrent de passions impures. Tout jeune apprenti exigeait l'explication de tous les secrets; mais il l'exigeait, parce qu'un maître perfide et intrus l'avait initié à l'Ordre, avant d'avoir banni de son cœur cette passion ignominieuse.

» Nous fûmes alors, plus que jamais, confirmés dans l'opi-

nion que les secrets ne devaient jamais franchir notre cercle, et que *les hommes n'étaient ni assez forts ni assez préparés pour lés supporter, les comprendre et les sentir.*

» Mais ce silence si sage, si conforme à notre devoir et, par ces raisons, inviolable chez nous, fut une triste provocation de désirs et de passions toujours plus vifs et plus indisciplinés. En raison du soin que nous prenions de conserver le secret, pour éprouver la patience et la soumission des nouveaux venus, croissait l'impatience et l'ardeur de vœux imprudents; toute obéissance s'évanouit. Une orgueilleuse présomption commença à se communiquer successivement à toutes les têtes. On n'eut plus aucun souci d'une direction supérieure: on se persuada qu'il ne fallait rien connaître que pour soi et par soi.

» Peu après, le secret fut traité librement et tout haut avec raillerie et dédain. On en nia l'existence, parce qu'on ne pouvait le connaître, malgré sa curiosité effrénée. Nous gardâmes le silence. Alors des sages au petit pied, croyant, dans l'arrogance et l'aveuglement de leur âme, se trouver dans le sein de la vérité, entreprirent de défendre le secret. Mais comment auraient-ils pu défendre une chose qu'ils ne connaissaient pas, mieux que ceux contre lesquels ils combattaient? Le trouble et le désordre s'accrut sans s'arrêter un moment. On ne vit qu'un troupeau d'ivrognes qui, dans l'obscurité, pataugeaient dans un champ désert, où chacun cherche le bon chemin et ne le trouve pas, heurte la tête contre un autre, et où l'un d'eux, faisant prendre son ivresse pour de la sobriété, s'écrie : qui veut trouver le bon chemin me suive; où enfin il conduit ceux qui le suivent dans un marais ou au bord d'un abîme.

» Semblable à un homme orgueilleux et présomptueux qui, au lieu de croire à Dieu tranquillement et simplement, pousse ses investigations et ses doutes sur les attributs incompréhensibles de la divinité, jusqu'à ce qu'il se fabrique une idole d'un morceau de bois, ces chefs ivres ont vainement et aveuglément

voulu pénétrer l'essence intime de notre alliance, jusqu'à ce qu'enfin ils s'en sont forgé une essence fantastique, et réuni un certain nombre d'adeptes qui ont embrassé ces rêves ; alors, dans leur présomption, ils se sont imaginé que seuls ils étaient en possession du secret et de la vérité ; que tout autre enseignement d'un secret était une hérésie et une erreur qu'ils devaient combattre de la manière la plus intolérante et la plus implacable.

» Cette clef donne la solution de l'énigme, et l'explication des événements. Vous comprenez comment, dans les derniers temps, un esprit effréné de sectes et de parti enflamme les entrailles de l'association. Celui qui avait assez d'astuce et d'audace pour atteindre un but qui lui convenait, et inventer un secret conforme à ses vues ; celui qui osait le présenter comme une enseigne à sa secte, celui-là fondait un système pour lui et ses adhérents.

» Poussé par la curiosité on accourut avec empressement, partout où un nouveau thaumaturge élevait de nouveaux tréteaux et promettait de produire des miracles inouis. Et personne n'élevait la voix pour s'adresser à nous; et si, alors, nous essayions de réveiller les souvenirs et de mettre en garde contre de tels jongleurs, l'insulte était notre récompense; tous les maîtres de la secte s'écriaient d'une seule voix que nous étions des imposteurs et que nous voulions river l'esprit des membres de l'association au joug insupportable de l'obéissance et de l'arbitraire.

» Qui ne connait ces petits sages qui, dans leur aveuglement, s'imaginaient comprendre seuls quelque chose et ne voulaient reconnaître d'autres chefs qu'eux-mêmes ? N'avez-vous pas entendu les invectives grossières qu'ils lançaient à tous les chefs de l'association, parce que, à des hommes de cette espèce, il n'est jamais possible de parvenir à une véritable connaissance de leurs supérieurs.

» Il ne nous appartient pas de contrôler toutes les folies des hommes, ni de ramener par la force l'orgueil humain à la raison. Cependant qui oserait exiger de nous que nous poussions plus loin la patience, lorsqu'on proclame avec audace et impudence, que la folie la plus grossière et le dévergondage le plus coupable de l'intelligence humaine est le secret et le but de l'Ordre; lorsque sous ce prétexte fallacieux, toute imposture téméraire peut se donner carrière; lorsqu'enfin un grand nombre d'hommes, séduits par la promesse d'une si haute sagesse et d'un bonheur si parfait, sont entraînés par des imposteurs égoïstes dans les labyrinthes d'un délire spéculatif.

» Il est possible que le préjudice causé par cette imposture à l'humanité soit de peu d'importance en comparaison d'autres; du moins l'on prend sur soi de le soutenir, et je trouve en cela presque une preuve que le mal est passablement grand. Eh bien, quoi qu'il en soit, notre association et nous, nous sommes innocents de tous ces maux. Nous condamnons toutes les tentatives qui ont été faites par des perturbateurs égarés (que leurs intentions aient été bonnes ou mauvaises), pour produire et développer le mal. Nous déclarons qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher des associations qui, du but et du secret de la Franc-Maçonnerie, font l'objet des travaux de leurs membres. Mais si de telles associations veulent se représenter comme l'association vraie et unique, et faire prendre leurs excès pour les travaux sacrés de l'Ordre, nous attestons devant Dieu et devant les hommes que c'est un mensonge inexcusable, et nous déclarons que tous les membres de telles associations, par le fait même, et par les excès de leur exaltation, sont à perpétuité indignes et incapables de faire partie de la grande association.

» L'amour fraternel lui-même est devenu un brandon de discorde dans la main d'un homme déraisonnable: non pas que la haine la plus violente l'ait remplacé dans le cœur des

frères; car le désordre serait encore resté dans leur sein. Non; il s'est trouvé des hommes qui voulaient raffiner, des petits esprits impatients et curieux qui ont poussé l'orgueil jusqu'à s'imaginer que, dans l'amour fraternel, se trouvait le seul et vrai but de l'Ordre. « L'amour et le bien-être de l'homme, se » sont-ils dit, voilà ce que nos maîtres nous ont recommandé » si souvent et si instamment. Les symboles et les hiéroglyphes » qu'on nous montre sont tous expliqués dans ce sens; on nous » appelle frères; et la fraternité nous rend heureux. Toute » grandeur et toute puissance prépondérante est bannie d'entre » nous; quelle force n'y puise pas le cœur du petit! Nous sen- » tons en nous la valeur et la dignité de l'homme, et cette » jouissance surpasse tous les plaisirs d'un monde esclave. »

» A ces premières inspirations du cœur s'associèrent bientôt les idées de la spéculation. Il ne fallut pas longtemps pour voir une réunion de prétendus sages, unanimes à soutenir et à proclamer, comme le secret de l'Ordre, que son but unique est d'amener tous les hommes à une fraternité universelle, de supprimer les rapports entre le gouvernement et les sujets, de rendre aux hommes la liberté naturelle, de faire disparaître dans la société toute différence de condition, de considération, de dignité et de prééminence.

» A peine avions-nous connaissance de ces doctrines subversives, qu'elles étaient déjà l'idole d'une foule de membres de l'Ordre. On crut avoir arraché tout-à-coup au secret son dernier voile; on recruta de tous côtés des apprentis et des compagnons qui embrassèrent avidement ce système fanatique. Cet empressement était inévitable, à une époque où une disposition générale à l'épidémie d'un sentimentalisme efféminé se changea en un véritable vertige. Notre pouvoir fut bien loin d'être capable de contenir cette exaltation dans des bornes convenables. Après avoir tenté quelque résistance, nous eûmes la douleur de constater que l'amour sentimental de ces fanatiques

qui se disaient animés d'un si beau feu, touchait à la férocité; au point qu'ils furent capables de faire périr inquisitorialement par le poignard ou par le bûcher quiconque avait osé s'opposer à leurs tentatives philanthropiques, ou les troubler dans l'édification de leur fraternité universelle.

» Ainsi, nous connaissons maintenant la source d'où est sortie la théorie actuelle de la liberté et de l'égalité, déjà poussée jusqu'à la pratique la plus insensée. La coupable curiosité et l'orgueil sans frein de certaine classe de nos frères sont entrés dans une nouvelle phase : de l'aveuglement des investigations elles ont encore dégénéré en un mépris insensé pour notre véritable secret. Ils ne se sont pas contentés de donner cette erreur comme l'enseignement fondamental de leur secte; mais, de plus, ils ont été au loin la publier dans tous les carrefours. Etonnante et flatteuse, cette doctrine dut trouver partout une adhésion facile. Elle était claire pour l'intelligence la plus simple; car, qui pourrait ne pas comprendre quand on lui dit que tous les hommes sont frères et que l'un n'est pas plus que l'autre? Comme une étincelle dans une poudrière, elle enflamma tous les cœurs et souleva partout les passions les plus effrénées.

» Le tort que ce prétendu bienfait causa à l'humanité, c'est ce que chacun comprendra avec un peu de réflexion, avec la connaissance la plus élémentaire de l'homme. Néanmoins, ici encore, l'intention était bonne. On se trompait seulement, parce qu'on manquait d'une pénétration suffisante : on voulait rendre les hommes heureux! — Mais la méchanceté et la malice s'en mêla pour faire servir à ses fins perverses cette imposture si bien imaginée. La foi des hommes fanatiques lui servit d'instrument pour répandre le trouble dans les esprits et dans les cœurs. Une union plus étroite entre les associations schismatiques se forma, pour rendre moins commune la connaissance du nouveau secret et la conserver comme un dépôt pour les affiliés.

»Le prétendu secret de ces fanatiques pour le bien-être de l'homme dégénéra bientôt en une véritable conjuration contre le bonheur de l'humanité ; il fut un moyen habile qui servit efficacement la cause de leur égoïsme. Une grande secte surgit, qui, tout en prenant pour enseigne le bien et le bonheur de l'homme, travailla dans les ténèbres de la conjuration à faire du bonheur de l'humanité une pâture pour elle-même.

»Cette secte, tout le monde la connaît : ses frères ne sont pas moins connus que son nom. *C'est elle qui a sapé les fondements de l'Ordre, jusqu'à ce qu'il fût complétement renversé ; c'est par elle que toute l'humanité a été empoisonnée et égarée* POUR PLUSIEURS GÉNÉRATIONS. *La fermentation qui règne parmi les peuples est son ouvrage.* Elle a fondé les projets de son insatiable ambition sur l'orgueil politique des nations. Ses fondateurs s'entendaient à introduire cet orgueil dans la tête des peuples. Ils commencèrent par verser l'odieux sur la religion.

»Raillerie et dédain, telles furent les armes de cette secte, d'abord contre la religion elle-même, ensuite contre ses ministres. Si elle s'était contentée de contenir ce mépris dans son sein, elle n'aurait été digne que de pitié ; mais elle ne cessait d'exercer ses compagnons au maniement le plus habile de ces armes. On prêcha, du haut des toits, les maximes de la licence la plus effrénée, et cette licence on l'appela liberté. *On inventa des droits de l'homme, qu'il est impossible de découvrir dans le livre même de la nature, et l'on invita les peuples à arracher à leurs princes la reconnaissance de ces droits supposés. Le plan que l'on avait formé de briser tous les liens sociaux et de détruire tout ordre, se révéla dans tous les discours et dans tous les actes.* On inonda le monde d'une multitude de publications ; *on recruta des compagnons de tout rang et de toute puissance* ; *on trompa les hommes les plus perspicaces en alléguant faussement d'autres intentions. On répandit dans le cœur de la jeunesse la semence de la convoitise, et on l'excita par l'amorce des passions*

les plus insatiables. Fierté indomptable, soif du pouvoir, tels furent les uniques mobiles de cette secte : *leurs maîtres n'avaient rien moins en perspective que les trônes de la terre, et le gouvernement des peuples devait être dirigé par leurs clubs nocturnes.*

» Voilà ce qui s'est fait et se fait encore. Mais on remarque *que les princes et les peuples ignorent comment et par quels moyens cela s'accomplit. C'est pourquoi nous leur disons avec toute liberté :* L'ABUS DE NOTRE ORDRE, LA MÉPRISE SUR NOTRE SECRET A PRODUIT TOUS LES TROUBLES POLITIQUES ET MORAUX DONT LA TERRE EST AUJOURD'HUI REMPLIE. Vous, qui avez été initiés, il faut que vous vous joigniez à nous pour élever la voix et apprendre aux peuples et aux princes que les sectaires, les apostats de notre Ordre ont seuls été et seront les auteurs des révolutions présentes et futures. Nous devons assurer aux princes et aux peuples, sur notre honneur et sur notre conscience, que notre association n'est nullement coupable de ces maux. Mais, pour que notre attestation ait de la force et mérite croyance, nous devons faire pour les princes et pour les peuples un sacrifice complet : pour couper jusqu'à la racine l'abus et la méprise, nous devons, dès ce moment, dissoudre l'Ordre entier. C'est pourquoi nous le détruisons et anéantissons complétement pour cette époque ; nous en conserverons les fondements pour la postérité qui les déblaiera au jour où l'humanité, dans des temps meilleurs, pourra retirer quelque utilité de notre sainte alliance.

» Vous qui êtes encore dans le portique du temple, vous à qui la lumière du secret est encore restée cachée, vous apostats dont la criminelle indiscrétion a fait du secret le malheur de l'humanité, vous aussi, profanes, qui n'avez jamais franchi le seuil de nos sanctuaires, vous tous, écoutez ce que notre devoir nous force à vous dévoiler de l'essence intime de l'Ordre. Nos cœurs palpitent lorsqu'il faut vous le dire : toujours ces paroles

eussent dû rester inconnues au monde; car c'est à un bien petit nombre qu'il sera donné d'en avoir une compréhension assez claire. Mais le danger suprême exige un aveu solennel; nous devons une satisfaction à l'humanité, et l'humanité a le droit de l'exiger de nous.

» C'est par le christianisme que notre association a pris naissance; c'est le christianisme qui l'a formée. La divinité du christianisme fut la première base de sa doctrine et de son but.

» *Toutes les sectes et toutes les hérésies qui se détachèrent du christianisme ont leur source dans l'apostasie de notre Ordre.* L'orgueil et la curiosité de maints apprentis, compagnons et maîtres entreprirent de sonder les secrets par leurs propres forces. Tous s'écartèrent de la voie de la vérité et embrassèrent souvent des doctrines qui, à cause de leur sévérité seule, ne pouvaient passer pour les doctrines générales du christianisme. Il y eut des sectaires qui, comme individus et par leur conduite, furent l'honneur de l'Ordre; mais leur passion effrénée nuisit à notre association.

» Qui d'entre vous peut douter encore que le temps soit arrivé de dissoudre l'association et d'abandonner notre œuvre malgré son inachèvement? Des sectaires se sont mépris sur le but, et à cause de cette méprise, l'ont bientôt trahi. Ils ont employé les moyens les plus pervers et les plus nuisibles pour réaliser ce but si mal compris. La suffisance a pris la place de la soumission. Des maîtres et des compagnons sans expérience se sont précipités vers les emplois et les dignités des chefs les plus élevés; sous le masque qu'ils avaient dérobé ils en ont imposé aux apprentis et aux maîtres. Le sens vrai du renoncement à soi-même est perdu. Fierté et amour de la domination, tels sont les mobiles de l'autorité actuelle. L'égarement et la démence sortent des cercles secrets pour envahir le monde. On n'écoute plus la voix des maîtres et des anciens. Les passions les plus viles envahissent les associations particulières et en

formeront bientôt un monstre dont les générations futures abattront la tête hideuse.

» Nous nous retirons. Nous détruisons l'édifice, puisque nous en anéantissons le plan. Celui donc qui continue à construire s'amuse d'un ridicule jeu d'enfant; car que peut devenir une construction sans plan ni maîtres? Nous ne disons plus mot des sectes; nous les abandonnons à leur sort, à la vigilance des princes et au mépris des peuples. Celui qui croit à elles et qui se livre à elles est trompé; il est l'ennemi de son repos et de son bonheur. C'est le dernier coup de marteau que nous donnons maintenant. Avec lui s'écroulent les piliers et les murs de l'édifice. Qu'une impénétrable obscurité plane sur les ruines, les dérobe aux regards d'investigateurs sacriléges et d'imposteurs criminels, jusque dans de lointaines générations.»

Par la publication de son manifeste, le duc de Brunswick sauva l'Allemagne septentrionale et la grande partie des principautés centrales. L'Autriche fut malheureusement exposée à une explosion soudaine. Là, Joseph II non seulement avait toléré mais encouragé la Franc-Maçonnerie. Les éloges flatteurs que les conjurés décernaient à l'empereur-philosophe l'avaient enivré. Il lui fallut toute l'évidence des faits pour lui faire changer d'opinion sur une association dont les principes étaient plus ou moins conformes aux siens. L'interdiction du gouvernement bavarois lui dessilla les yeux; et s'il n'eut pas le courage de prendre une mesure énergique et complète, du moins il sut mettre des entraves à la Maçonnerie.

Son successeur, l'empereur François, supprima l'Ordre dans ses états (1794). Mais, soit qu'il ne fut pas secondé par des fonctionnaires vendus à l'association, soit qu'il n'eut pas en mains des moyens de répression suffisants, la Franc-Maçonnerie illuminée continua à se maintenir dans les états autrichiens, sous le nom de *Mopses*. La capture de Semonville, envoyé extraordinaire des Jacobins de Paris à Constantinople, démontra

que les conjurés autrichiens s'étaient mis en rapport avec les révolutionnaires les plus fougueux de la malheureuse France. A cette occasion, un écrivain autrichien publia une brochure d'où nous croyons devoir extraire les pages suivantes :

EXTRAIT D'UNE BROCHURE SUR LE JACOBINISME, DE 1795.

« Une conjuration puissante travaille d'un bout à l'autre de l'Europe, à l'anéantissement, non seulement des constitutions, mais encore des principes auxquels nous devons la conservation de la vie sociale et morale. Les armées françaises sont moins puissantes que les armées des conjurés : celles-là ne parviendront jamais à conquérir l'Europe, tandis que celles-ci en viendront facilement à bout; en effet, chaque victoire les renforce, et elles emportent sans la moindre peine et sans grands frais tous leurs bagages de guerre : ruse, artifice, égoïsme et soif de domination. Presque toutes les villes considérables de l'Europe ont ressenti plus ou moins les secousses que des ennemis cachés leur ont imprimées. Naples et Turin se sont trouvées sur le bord d'un abime. Dans cette dernière capitale, la distance qui sépare le repos de l'anarchie, la sécurité d'un massacre général, n'a été que le court espace de six heures. Si la découverte avait eu lieu six heures plus tard, les riantes contrées de l'Italie auraient été, au nom sacré de la liberté, de la patrie et de la vertu, couvertes de tyrans, de cadavres et de crimes. Londres elle-même s'est sentie menacée, et c'est de gaîté de cœur que la nation a renoncé à l'un de ses plus chers priviléges, à l'acte *habeas corpus*. C'est une chose singulière et étrange que, précisément à l'époque où l'Etat épuisait généreusement toutes ses forces contre la malheureuse nation française en délire; où les armées innombrables de l'Autriche combattaient avec une bravoure hautement admirée par l'ennemi même, pendant les neuf semaines, où le soleil levant et le soleil couchant nous vit combattant et baignés de

sang; à une époque, où toutes les villes et les provinces venaient à l'envi offrir, je ne dirai pas des milliers, mais des millions : il est étonnant, il est étrange, dis-je, que précisément dans le même temps, dans les mêmes villes et dans les mêmes provinces, on ait découvert une immense conjuration qui s'étendait au loin par ses ramifications, et atteignait jusqu'aux marches du trône. Je ne pourrais donner à la conjuration dont je parle son véritable nom, car elle a toujours été et elle est encore prête à prendre ou à abandonner toute dénomination, selon qu'elle y trouvera de l'avantage. Il est seulement certain qu'en France, en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays, il se forma une secte dirigée par l'esprit de deux ou trois hommes, et dont le but était la domination. La violence ne pouvait leur faire atteindre ce but, parce que leur faiblesse était trop grande et que le nombre de leurs adeptes était trop petit. Ils avaient donc besoin de ruser.

» Ces esprits, réservés malheureusement à notre siècle, inventèrent un nouveau système de déception, très-propre à la réalisation de leur but. Vertu et vice, passions et indolence, actions bonnes et mauvaises, absurdité et finesse, tout dut concourir à faire atteindre le but qu'un très-petit nombre voyait à découvert. Les adroits imposteurs connaissaient les hommes : ils n'ignoraient pas que, comme dans le monde physique, tout est conduit par des signes extérieurs; ainsi l'on gouverne souvent le monde moral par le son de certains mots, dont la signification propre est tout à fait inconnue aux hommes. C'est pourquoi ils donnèrent adroitement à leur but les noms les plus pompeux : ils surent profiter de la situation de notre époque.

» Perfectionnement du genre humain; retour de l'humanité à sa dignité originelle, c'est-à-dire, à sa destinée enrayée jusqu'alors, telles furent les devises qu'ils adoptèrent généralement. Les subdivisions sont : soulager l'oppression dans laquelle gémit la plus grande partie des hommes; dissiper les ténèbres de

l'intelligence ; corriger les constitutions qui, depuis des milliers d'années, masquent la barbarie ; les enterrer peu à peu pour le plus grand bien de l'humanité ; enfin, en fonder une meilleure pour de meilleurs hommes, lorsqu'une aurore plus brillante aura annoncé le jour où le bonheur et le salut seront donnés en partage au genre humain régénéré.

» Mais cette aurore plus brillante, ce jour n'était que l'élévation de l'oligarchie sur les ruines des anciennes constitutions. Pour atteindre ce but, il n'y avait point pour eux d'idée trop audacieuse, de plan trop grandiose, de moyen trop criminel. Quant au nom qu'adoptèrent les associés, Dieu seul le connait : ils s'appelaient monarchistes et républicains, jacobins, feuillants, chrétiens et athées, d'après le climat où ils se trouvaient et selon que l'un ou l'autre drapeau était utile. Combien de fois n'est-il pas arrivé qu'un Jacobin titré s'est trouvé à côté de son prince, et l'a engagé à se mettre en garde contre des hommes dont l'esprit droit et loyal faisait obstacle ?

» Aussitôt après la révolution française, on commença à parler d'une propagande qui s'était répandue de tous côtés et recrutait les partisans du régime en vigueur dans la France. Les preuves de son existence ne sont malheureusement que trop nombreuses. Cependant les apôtres qui nous arrivaient de Paris à Vienne n'étaient que des Jacobins mal déguisés ; leur fougue les trahit, et ils ne purent faire grand mal. Ils n'avaient absolument rien de commun avec les conjurés dont il est question. Aussi ces derniers n'eurent-ils garde de se mêler à eux ; au contraire ils en dénoncèrent plusieurs, et, par politique, les firent incarcérer. La conjuration secrète de Vienne n'avait besoin d'aucune propagande ; elle était en liaison trop intime avec les chefs du désordre ; ses plans étaient trop étendus pour qu'elle pût retirer un avantage des hâbleries de quelques démocrates, dans les estaminets.

» L'incarcération de plusieurs étrangers suspects, la décou-

verte et la destruction d'un club composé exclusivement d'officiers et de domestiques français, dont quelques-uns même étaient au service du prince de Kaunitz, n'avaient encore rien de commun avec la secte beaucoup plus cachée, beaucoup plus dangereuse dont il s'agit ici. Mais cela même éloignait davantage de la trace qui avait pu la faire connaître : car il n'y avait pas d'ennemis plus acharnés des Jacobins, ni d'inquisiteurs plus zélés que ceux mêmes dont on ne soupçonnait pas encore la formidable existence. Après la destruction de ce club, on se crut en sûreté ; car on ignorait qu'on n'eût découvert que les conjurés les moins criminels et les moins dangereux ; on ne savait pas que les grands criminels avaient échappé.

» Si je ne craignais de blesser le cœur généreux d'un auguste monarque, je parlerais d'un épisode sur lequel plane encore une terrible obscurité, d'un épisode, qui est de nature à prouver que les hommes les plus affreux y avaient été en jeu. Il s'agit d'une action que l'on voudrait volontiers vouer à un oubli éternel, si le cœur révolté pouvait oublier une chose semblable. Il est douloureux, il est poignant de penser que, sur ce sol de l'Allemagne, devait se montrer une abomination dont la France, toujours au milieu des massacres, n'a pas donné d'exemple. Colombe, c'est le nom..... mais non, je n'ose exprimer cette affreuse pensée !..... En un mot, il fut incarcéré parce que le soupçon le plus grave et le mieux fondé avait plané sur lui. Alors même on ne savait pas ce que c'était que cette vipère cachée dans le sein de l'Etat. Je dois ajouter que je ne vois pas la possibilité qu'il y aurait eu de le savoir ; puisque toujours les instruments de cette conjuration secrète sont aveugles et ne connaissent jamais la main qui les dirige. Ajoutons que, dans tous les départements et dans toutes les cours de justice, ces hommes avaient des retranchements inexpugnables. Si, dans une guerre, il fallait faire un coup de main, il n'est rien qu'on ne pût exécuter, avec la prévoyance qui les faisait se prémunir

contre toutes les éventualités, et avec l'habileté extraordinaire que déployaient ces organisateurs du désordre.

» Du reste, cette criminelle association employait tous les moyens que conseillait la prudence, pour rester inconnue. Aussitôt que les conjurés remarquaient que les membres de la police, qui n'appartenaient pas à la société, exerçaient une surveillance plus active, ils étaient plus sévères dans le choix des postulants, et suspendaient leurs réunions. Cette dernière précaution fut négligée à Bude, parce que la constitution de l'Etat (Hongrie) n'y permet pas de prendre certaines mesures qui, dans les temps où nous vivons, seraient d'une grande utilité.

» Tout-à-coup une lumière affreuse se répandit et fit découvrir le précipice au bord duquel on se trouvait. La capture de Semonville, qui avait été député à Constantinople en qualité de délégué extraordinaire des Jacobins, fut plus importante pour une grande partie de l'Europe que toute victoire et toute conquête ; plus importante que tous les événements qui avaient éclaté depuis l'apparition du fanatisme politique de la France ; plus précieuse de beaucoup que tous les trésors et les diamants de la couronne que cet honnête député emportait avec lui. Car il faut savoir que les plans de ces hommes sont grandioses et proportionnés à leurs passions criminelles.

» Ce ne fut pas seulement une seconde guerre orientale, dont les suites auraient été incalculables dans les circonstances actuelles, mais probablement encore le bouleversement complet de la monarchie autrichienne, et de plusieurs autres Etats voisins qui furent épargnés par cette capture. Si vous ne croyez pas à ces paroles, princes et rois, ayez la bonté de vous informer à la source : on ne vous refusera certainement aucune explication. Mais alors voyez comme on vous trompe, quand on vous affirme que le danger qui vous menace, vous et vos peuples, n'est qu'une invention de cerveaux creux, un fantôme. Les papiers que Semonville portait sur lui furent les trésors les

plus précieux dont on s'empara avec sa personne. Ma plume est frappée d'impuissance quand il s'agit de dépeindre l'étonnement, la surprise, la terreur de ceux qui, les premiers, ont jeté les yeux sur ces documents. On se vit tout-à-coup transporté dans un monde de traîtres, dont on n'avait pas le moindre soupçon un instant auparavant. Quel serrement de cœur pour un jeune souverain dont l'âme candide n'était pas encore habituée à ces manèges de la scélératesse et de l'hypocrisie, pour un souverain qui doit ajouter de pareilles angoisses à une vie déjà si malheureuse, si peu digne d'envie. On découvrit des noms et des lettres de personnes, à qui, un moment auparavant, on aurait confié la fortune de l'Etat. Ces hommes, on les vit dans la plus grande intimité, et comme dans une alliance de famille, avec les ennemis les plus acharnés de l'Etat et des citoyens. Et cependant alors on ne découvrit pas encore la quatrième partie des choses que l'on connaît aujourd'hui : les premières données ne concernaient que Vienne et Trieste.

» Lorsqu'on prononça devant l'empereur le nom d'un secrétaire qui fut découvert au milieu des traîtres, il se le fit répéter trois ou quatre fois, en ajoutant ces paroles : « Non ! ce ne peut être lui. » Enfin il désira le voir. Aussitôt que cet homme entra dans sa chambre, François tomba presque en défaillance sur un siège, en s'écriant : « Lui aussi ! — Abominable ! » L'ingratitude doit sans doute être un des traits les plus hideux du cœur de l'homme, puisque dans un autre cœur, qui en est navré, se manifeste un sentiment si douloureux !

» J'ai hâte de faire cette remarque que, dans ces temps, les favoris qui avaient été comblés de bienfaits, voire même les confidents des princes, furent pour la plupart les premiers traîtres ; tandis que ce furent les serviteurs inconnus ou plutôt méconnus et rebutés, qui restèrent les hommes les plus dévoués, les plus fidèles ; ils montrèrent le patriotisme le plus inébranlable dans ces circonstances, où il leur fallait passer

par l'épreuve du feu. De tous les nombreux exemples, Maynz est le plus frappant. N'est-ce pas assez pour prouver que les princes devraient user de la même circonspection dans leurs faveurs que dans leurs dédains?

» On put alors se convaincre que le danger où l'on se trouvait, n'était pas seulement grand, mais effrayant; qu'il n'y avait aucun temps à perdre; on put même s'assurer que cette découverte n'aurait pas eu lieu si, par hasard, on avait confié la visite des papiers à certains personnages; chose qui aurait pu arriver, puisqu'on les croyait tous également fidèles serviteurs de l'Etat. D'après ce qu'on a pu apprendre, la mission secrète de Semonville avait pour objet de se faire délivrer des bœufs et du blé, de faire différentes commandes à Trieste, de conclure des conventions verbales et de prendre des informations auprès de certaines décastéries.

» Tous ceux que l'on reconnut comme traîtres furent saisis au même instant et leurs papiers fouillés. Jusqu'alors, on croyait que ce n'était qu'une trahison dangereuse que l'on avait heureusement découverte; mais on vit enfin, que c'était une véritable conspiration, une ligue agissant d'après des plans uniformes, une association organisée dans le but de renverser l'Etat.

» Chaque jour apporta une nouvelle lumière; chaque feuille de papier trouvée parmi les écrits adroitement cachés de certains détenus découvrit un nouveau crime. On tenait donc en mains un fil conducteur, pour pénétrer plus avant dans ce labyrinthe de la trahison. Tout devint clair comme le jour, lorsqu'on trouva chez une vingtaine d'affiliés les écrits, les négociations et les noms de plusieurs hommes revêtus d'autorité en France et dans un autre pays.

» On vit alors que ce n'était pas seulement à Vienne et à Trieste, mais encore dans presque toutes les villes de la monarchie, que l'on pouvait compter des conjurés. Tous les traîtres de la Bohême,

de la Moravie, de la Styrie, de la Gallicie et de la Hongrie furent réunis; pour respecter les droits de ce dernier pays, on nomma du sein de la chancellerie hongroise, qui se trouvait à Vienne, une comité spécial qui assista aux interrogatoires de la commission principale, chargée d'instruire le procès.

» Il y a quelques mois, on découvrit tout-à-coup un grand nombre de ces conjurés; il y a à peine quelques semaines que Bieleck, capitaine et professeur à l'école des cadets, fut amené prisonnier. On le regarda comme le premier en rang de la conjuration; on a trouvé chez lui des archives en due forme. Je doute cependant qu'on soit parvenu au bout de la découverte; car, à peu près chaque jour, on trouve de nouveaux conjurés.

«Rien ne transpirera des actes et des travaux de la commission d'enquête, jusqu'à ce qu'on puisse dire enfin: le monstre à plusieurs têtes n'est plus! Cependant le jugement de plusieurs coupables a été prononcé: nous l'avons lu dans les feuilles publiques. Gillofsky, qui s'est pendu, occupait un poste à la chancellerie militaire; ses crimes étaient très-grands. Il communiquait à l'ennemi tout ce qu'il pouvait apprendre. Qu'on s'étonne après cela de certains événements arrivés dans cette guerre!

» Brandstaetter était magistrat et assesseur au département de la commission mixte des affaires civiles et militaires. Hackel était un propriétaire sans terres et Jüts était docteur en droit.

» Lors de la découverte des dernières conspirations, on fut indigné en même temps que consterné de voir impliqués dans cette affaire des hommes de toutes les conditions, contre qui on n'avait pas le moindre grief à formuler, et que l'on avait connus et respectés jusqu'alors comme des hommes laborieux, modérés et probes. Si ces prévenus ne s'étaient pas rendus coupables de crimes particuliers, il serait vraiment pénible de les assimiler aux autres et de les traiter de la même manière.

» Je veux m'expliquer plus nettement, et comme je connais

les menées de ces intrigants, je puis être utile à plus d'un homme honorable et à plus d'un jeune homme trop ardent et trop confiant.

» Avant tout, l'associaion secrète se donne pour règle que toujours l'un de ses membres prenne sur lui de *travailler* (c'est le terme technique), en d'autres termes, de persuader, de duper, ou d'initier. Le premier soin du *travailleur*, c'est d'étudier le caractère, les passions, les connaissances, l'éducation, etc., voire même les rapports les plus insignifiants du profane que l'on veut enrôler. S'il est voluptueux, on va avec lui aux maisons de joie; s'il boit volontiers, on l'accompagne à l'estaminet; s'il aime le jeu, on le trompe; on lui gagne de grosses sommes qu'on le force de payer argent comptant ou qu'on lui laisse à crédit; on le pousse à des extrémités telles que son honneur est menacé. Puis, tout-à-coup, on se montre à lui comme un ange libérateur; on lui fait généreusement grâce des sommes qu'il a perdues, ou on lui remet celles qu'on a reçues; on lui donne des leçons et des avertissements sur sa légèreté antérieure et sur les tristes conséquences du jeu; on s'impose comme un mentor, on enchaîne ce jeune homme par la reconnaissance; on le conduit, et l'on fait de lui ce que l'on veut. On emploie des moyens infernaux pour attirer dans le piége des hommes légers et irréfléchis. On pousse les choses jusqu'à ce qu'ils fassent un éclat ou un excès; on tâche de les saisir sur le fait; on leur prouve qu'on pourrait les anéantir; on se pose comme un sauveur généreux, et l'on enchaîne l'obligé. Cette méchanceté est particulièrement facile à celui qui occupe les places élevées. Qu'est-ce qu'un tel supérieur ne peut faire d'un inférieur dans son ressort? Il lui dit peut-être qu'il peut compter sur son dévouement s'il se confie à lui pour l'exécution des projets qu'il a formés dans l'intérêt de l'administration supérieure!

» Mais il faut encore se servir d'autres moyens et suivre d'autres voies pour attirer dans les filets le jeune homme de

tête et de cœur qui a de la conduite et de la probité. Alors il faut user de plus d'adresse; il faut s'enquérir de l'étude, de l'art, de la science qu'il cultive de préférence et auxquels il se consacre. Alors on dépêche pour le *travailler* celui qui est le mieux versé dans ces choses. Non-seulement il doit se rendre agréable à celui qu'il est chargé de séduire, mais encore accorder un certain poids à ses jugements. Surtout il se fait une règle de l'amener d'une manière inaperçue sur certains objets vers lesquels ses intentions sont dirigées.

» C'est ici le lieu d'exprimer cette désolante considération, que des génies et des talents si nombreux et si distingués se réunissent dans le dessein de consacrer toutes leurs forces à la réalisation d'un but dont la valeur ne peut être estimée que par des esprits pervers. Avec des efforts persévérants et pénibles, on cherche à faire circuler des idées qui peuvent avoir, pendant des siècles, les conséquences les plus effrayantes pour des millions de nos frères. Parfois, quand on exprime ces appréhensions, on vous répond par un sourire; mais ceux qui connaissent toute la vérité accueillent vos paroles par une raillerie mordante. Le plus souvent on est jugé comme un apologiste de la tyrannie, ou comme un homme soudoyé par le despotisme. Si ce que nous disons n'est que l'expression de nos sentiments, si nous détestons autant que personne au monde l'oppression et la tyrannie, si nous nous tenons éloignés de tout contact avec les princes ou avec leurs serviteurs, nous n'en sommes pas moins de misérables aristocrates, de vils valets à la solde des souverains, et l'on nous applique toutes les épithètes du plus profond mépris. »

TROISIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis la création du Grand-Orient jusqu'à l'avénement de Napoléon Ier.

Nous avons déjà indiqué le renfort considérable que la Maçonnerie reçut par l'adjonction du club d'Holbach et de presque tous les philosophes. Dominant dès lors l'opinion publique dans toute la France, la Maçonnerie devint une puissance formidable; elle se propagea avec une effrayante rapidité non seulement dans les villes mais jusque dans les bourgades.

La division, loin de disparaître par la création du Grand-Orient, ne fit que s'étendre de plus en plus. En 1779, le Grand-Orient comptait 296 loges dans sa juridiction ; les loges sous l'obédience de la Grande-Loge s'étaient augmentées dans la même proportion. A côté des deux principales autorités maçonniques, il existait un grand nombre de pouvoirs constituants dont les PRINCIPAUX sont :

La Grande-Loge écossaise du comtat venaissin (1767), siégeant à Avignon.

La même Loge du rite écossais philosophique (1766), siégeant à Paris.

Les quatre directoires écossais du système templier (1774).

Le conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, qui prend aujourd'hui le titre de sublime *Mère-Loge écossaise du Grand-Globe français.*

La Mère-Loge du rite égyptien, séant à Lyon.

Le Grand-chapitre général de France, à Paris.

Le Grand-chapitre de l'Ordre de Hérédom, de Kilwinning, séant à Rouen.

Le chapitre de Clermont et celui d'Arras, séant à Paris.

Chacune de ces autorités avait un nombre plus ou moins considérable de loges sous son obédience.

En 1789, la Franc-Maçonnerie comptait 189 loges symboliques et chapitrales.

La maçonnerie française, déjà singulièrement altérée dans sa pureté première par suite de l'intrusion de l'écossisme avec tous les grades incohérents, fut absorbée en peu de temps par l'invasion des systèmes allemands. Les rites germains dont la hardiesse devait plaire à des esprits exaltés furent adoptés comme un couronnement indispensable par la plus grande partie des loges françaises.

Les Martinistes (adeptes de St.-Martin) et les loges de la Maçonnerie égyptienne ne furent en France que ce que les disciples de Schröpfer et de Schwedenborg avaient été les premiers en Allemagne, les seconds en Suède.

Cagliostro éclipsa bientôt Schröpfer par ses extravagances, ses conjurations d'esprits, ses tours de gobelets, ses prédictions absurdes. Cet homme dangereux, tantôt sous le nom de Joseph Balsamo, son véritable nom, tantôt sous celui de Pellegrini ou de comte Félix, sut donner le change à un grand nombre d'esprits crédules. La Maçonnerie fut pour lui un voile dont il se servit pour cacher ses impostures. Il exploita la France, l'Angleterre et l'Italie, mais particulièrement la première de ces contrées où il s'arrêta plus longtemps.

Saint-Martin acquit une réputation d'excentricité par ses étranges doctrines. Cependant, en fait de théorie sociale, il avança les assertions les plus subversives; s'appuyant sur ces axiômes qu'il considérait comme incontestables: *tous les hommes*

sont rois; la liberté, l'égalité, la fraternité sont la Ste-Trinité, il anéantissait à la fois et le christianisme et toute constitution politique.

Les cérémonies en usage pour l'initiation aux hauts grades de cette secte maçonnique trahissent l'anarchie la plus complète et le projet de renverser les bases de la société.

« Au jour marqué, le récipiendaire est conduit à travers un chemin ténébreux à l'antre des épreuves. Dans cet antre, l'image de la mort, le jeu des spectres, les breuvages de sang, les lampes sépulcrales, les voix souterraines, tout ce qui peut effrayer l'imagination et la faire passer successivement de la terreur à l'enthousiasme, est mis en usage, jusqu'à ce qu'enfin tour-à-tour effrayé, fatigué, exalté, et privé de l'empire de sa raison, il ne puisse plus suivre que l'impulsion qui lui sera donnée. La voix d'un invisible hiérophante perce alors dans cet abime, fait retentir la voûte de sons menaçants, et prescrit la formule de cet exécrable serment que l'initié répète :

« Je brise les liens charnels qui m'attachent à père, mère, frères, sœurs, épouse, parents, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs, à tout homme quelconque à qui j'ai promis foi, obéissance, gratitude ou service. »

« Je jure de révéler au nouveau chef que je reconnais tout ce que j'aurai vu, fait, lu, entendu, appris ou deviné; et même de rechercher et d'épier ce qui ne s'offrirait pas à mes yeux. Je jure d'honorer l'*aqua toffana* (poison) comme un moyen prompt, sûr et nécessaire de purger la terre par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité ou à l'arracher de mes mains. »

» A peine ce serment est-il prononcé, la même voix annonce à l'initié qu'il est affranchi dès ce moment *de tous ceux qu'il a faits jusqu'alors à la patrie et aux lois.* « Fuyez, ajoute-t-elle, la tentation de révéler ce que vous avez entendu; car la foudre

n'est pas plus prompte que le couteau qui vous atteindra, quelque part que vous soyez. »

Enfin l'Illuminisme de Weishaupt pénétra en France où il acquit en peu de temps une prépondérance incontestée.

Après la dissolution de la fameuse secte bavaroise, Weishaupt ne continua pas moins à être l'âme de l'Illuminisme. De sa retraite dans la principauté de Saxe-Gotha il dirigeait l'association conjuratrice. Toutefois, pour ne pas se compromettre, il avait eu soin de mettre à la tête de l'Illuminisme Amélius Bode. Celui-ci, accompagné du baron de Bussche, se proposa d'inoculer le virus allemand à la France, où déjà, comme on sait, les députés des loges françaises au congrès de Wilhelmsbade avaient rapporté les mystères de Weishaupt. Ils furent accueillis avec empressement au comité secret des *Amis réunis*, qui se trouvait dominé par Lavalette-de-Lange et Court de Gibelin. Une alliance étroite fut conclue entre les Illuminés allemands et la loge des *Philalèthes*. Celle-ci devint bientôt le centre des opérations.

Lorsqu'on fut persuadé que le nombre d'adeptes était suffisant et que le moment d'agir approchait, les Philalèthes résolurent de convoquer un convent maçonnique où l'on prît des mesures énergiques et promptes. Le lieu du congrès fut fixé à Paris.

Les progrès inattendus de la nouvelle doctrine et l'imminence de graves événements firent devancer d'un an la réunion du congrès. Voici la circulaire que les Philalèthes, chefs de la loge des *Amis réunis*, adressèrent aux Maçons de tous les pays pour les inviter à assister à l'assemblée fraternelle.

« Très-chers frères,

» Nous regrettons vivement que *des circonstances de force majeure* nous contraignent d'avancer d'une année notre assemblée fraternelle. La gravité de cette raison, le choix et le

nombre des projets que nous croyons devoir vous soumettre, disculperont facilement cette anticipation. Si cependant le Grand Architecte bénit nos travaux et guide nos premières réunions, plusieurs objets que nous vous exposons ici deviendront peut-être superflus. On pourrait, dans ce cas, les remplacer par d'autres qui seraient de nature à agir plus puissamment et plus immédiatement en faveur du but de l'Ordre.

» Cette seconde circulaire que nous vous avions déjà annoncée dans notre première, a principalement pour but de vous proposer les questions principales dont la solution parait indispensable. Nous prions tous ceux qui la recevront de nous communiquer leurs réponses par écrit. Nous vous faisons en même temps connaître le cérémonial que nous avons arrêté et les résolutions que nous avons prises pour la tenue de notre assemblée; vous recevrez les renseignements ultérieurs, dès que les frères invités nous auront exprimé leurs opinions. Nous ne saurions trop répéter que nous ne réclamons aucun privilége particulier dans ce congrès, si ce n'est le titre de promoteurs et de convocateurs. Loin de craindre que nous ne rencontrions des maîtres dans la science maçonnique, nous faisons des vœux sincères et ardents pour que tous les maîtres soient présents et se fassent connaître. Ils trouveront en nous des élèves dociles autant que de vrais Philalèthes.

» Nous ne croyons pas, nous n'espérons même pas que les articles spécifiés dans ce projet soient l'objet unique et exclusif des travaux du futur congrès. *Il y en a d'autres plus importants que la prudence nous défend de confier au papier et moins encore à l'impression.* Nous doutons même qu'il soit possible de les traiter avantageusement en plein convent. Peut-être serait-il plus facile et plus avantageux au bien général de les développer en secret et pièces en mains dans des comités spéciaux qui seraient formés des délégués que leurs opinions, leurs travaux et leurs grades recommandent plus particuliè-

rement. Ces comités informeraient l'assemblée générale du résultat de leurs travaux et de leurs investigations, *autant qu'ils le pourraient sans s'exposer à être parjures* (1).

» Il est probable que la discussion des articles proposés fera surgir de nouvelles questions qu'il n'est pas à propos de préciser ici. *Tous les hommes éclairés peuvent les prévoir* et doivent s'y préparer (2). N'oublions pas que le but essentiel de ce convent étant, d'une part, la *destruction des erreurs*, de l'autre, la découverte de vérités maçonniques ou intimement liées à la Maçonnerie, notre premier devoir à tous doit être de nous munir de tout ce qui est de nature à contribuer à nous faire atteindre l'un et l'autre de ces buts. Nous prions et nous conjurons encore une fois tous les frères empêchés de s'unir à nos travaux et de traiter longuement les questions proposées. Le concours de toutes les lumières et la manifestation de toutes les opinions est de la dernière importance. Nous pouvons vous garantir au nom du futur congrès que le secret le plus inviolable sera gardé sur l'abstention des frères invités et absents qui n'auraient pas répondu clairement, sincèrement et librement à la seconde circulaire. Tels sont, très-chers frères, les sentiments, les souhaits et les vœux de vos frères dévoués, chargés de vous faire ces propositions par l'association des Philalèthes, chefs de la loge des *Amis réunis* à l'Orient de Paris. »

Ce Congrès eut effectivement lieu à Paris, et dura du 15

(1) Ainsi, dans le sein même du congrès, les Maçons d'élite députés par les Loges étrangères ne seront pas instruits de tout ce qui s'y passe. Dans la persuasion qu'ils ne sont pas assez robustes pour supporter l'éclat d'une redoutable lumière, on les traitera en enfants. Après cela qu'on vienne nous dire que les Maçons et les souverains connaissent la Maçonnerie !

(2) Voici la paraphrase de cette proposition très-peu gazée : Le moment est venu où la Maçonnerie doit abandonner la théorie pour s'établir sur le terrain de la réalité, où il faut mettre en application les principes des loges, où enfin il est urgent de prendre toutes les mesures pour introduire dans les rapports politiques et sociaux la liberté, l'égalité et la fraternité maçonniques.

février au 26 mai. Parmi les députés français on remarquait : St.-Germain, St.-Martin, Tonzay, Duchenteau, Eteilia, Mesmer, Dutrousset, d'Héricourt et Cagliostro. Les Loges allemandes étaient représentées par Bode, de Dalberg, Forster, le duc de Brunswick, le baron Gleichen, Russworm, de Wöllner, Lavater, le prince Louis de Hesse, Rosskampf, Starck, Thaden, de Wächter. Le Grand-Orient de Pologne et celui de Lithuanie avaient député le baron de Heyring et Jean de Thoux de Salvorte (1). Il paraît que les résolutions y arrêtées ne satisfirent toutefois pas les ardents; puisqu'une deuxième assemblée fut jugée nécessaire. Ce deuxième congrès, convoqué également par les Philalèthes, fut tenu à Paris en 1787.

Nous n'avons pu découvrir de document authentique sur le résultat de ces réunions. Nous ne pouvons donc préciser quelle influence immédiate il faut attribuer à la Maçonnerie sur les événements qui suivirent peu après. Cependant un coup d'œil jeté sur les principales loges de Paris à cette époque et sur la liste des membres qui les composaient, suffit pour expliquer la paternité de la révolution attribuée à la Franc-Maçonnerie.

La première, et la plus importante de toutes à cause des hommes instruits qu'elle renfermait, c'est la loge des *Neuf-Sœurs*. Elle avait pour Vénérable Pastorel, homme astucieux, qui savait adroitement masquer sa haine contre la religion et la noblesse. A son maillet obéissaient les trop fameux Condorcet, Dalomieu, le marquis de la Salle, Brissot, Garat, Bailly, Camille Desmoulins, Cerutti, Danton, Bailly, Fourcroix, Lalande, Chenier, Champfort, dom Gerle, Pétion, le duc de la Rochefoucauld, c'est-à-dire tous les principaux écrivains qui s'étaient fait une arme du sophisme pour abattre la religion et la monarchie. On sait quelle part ces Maçons prirent à la révo-

(1) V. l'*Encyclopédie* de Lenning. Art. *Pologne*. — Acerellos, t. IV, p. 204. — *Actenmässige Darstellung der deutschen Union*, de Hoffmann, p. 173. — *Mémoires biographiques littéraires et politiques*, de Mirabeau, t. II, p. 249.

lution française. Presque tous furent dévorés par le cruel enfant auquel ils avaient donné le jour.

La loge de la *Candeur* réunissait l'aristocratie dorée qui. dans son ignorance, croyait pouvoir allier le maintien de ses orgueilleux blasons avec le principe de l'égalité républicaine. Après avoir servi de masque aux démocrates qui exploitaient au profit de leur cause l'influence que donnent la fortune et un grand nom, elle devint plus tard le centre des partisans de Philippe d'Orléans. Sur sa liste figuraient les noms du duc d'Orléans, Grand-Maître du Grand-Orient, Lafayette, Laclos, La Touche, les deux Lameth, Custines, Moreton de Chabrillant, Sillery et d'Aiguillon.

La loge des *Amis Réunis* comptait parmi ses membres les financiers et les industriels. *Au dessus*, les grades ordinaires de la Maçonnerie y étaient couronnés par les mystères de St.-Martin, de Schwedenborg et des Philathètes ou Illuminés. Les principaux adeptes étaient Lavalette de Lange, Bonneville, Chappe de la Hamière, Court de Gibelin.

Une succursale des *Amis réunis* se trouvait établie dans la rue de la Sourdière. Lavalette de Lange en était le chef. On y voyait le comte de St.-Germain, Raymond, Cagliostro, Condorcet et Diétrich.

La loge du *Contrat Social* était presque entièrement composée de ces ducs, de ces marquis, de chevaliers de l'aristocratie qu'il faut compter parmi les frères dupes, parmi lesquels nous devons signaler particulièrement le trop illustre Mirabeau (1). Mieux éclairée par la tournure inattendue des événements, il paraît que cette loge voulut, mais trop tard, opposer une barrière à la révolution.

Après la lecture de ces noms si tristement fameux dans l'histoire de la révolution française est-il possible de méconnaître

(1) Mirabeau avait été affilié à l'Illuminisme, lors de sa mission à Berlin par les adeptes Mauvillon, Nicolaï, Binster, Gedike et Leichsenring.

l'influence de la Maçonnerie sur les événements politiques et sociaux qui bouleversèrent la France?

A cette époque la France seule comptait 703 ateliers maçonniques (1).

A peine les députés étrangers avaient-ils quitté Paris, que les loges françaises prirent les mesures les plus efficaces pour hâter la révolution.

Un nouveau grade fut introduit, celui d'époptc illuminé. On a vu quelles doctrines subversives étaient inculquées par Weishaupt au récipiendaire. On admit aux grades inférieurs la classe populaire qu'on avait tenue écartée jusque là; les cultivateurs, les artisans et les ouvriers furent enrôlés sous la bannière de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Le duc d'Orléans fit entrer dans la loge des *Amis réunis* les gardes du roi, dans le but de former le noyau d'une armée au service de la révolution. On établit des comités *politiques* dont les délibérations et les vœux étaient portés au comité du Grand-Orient puis envoyés à toutes les loges du royaume. Le Grand-Maître adressa à celles-ci un manifeste où il les engageait « à réunir leurs forces pour soutenir la révolution ; à chercher des partisans, des amis, des protecteurs pour assurer le succès de la grande cause; à répandre un enthousiasme ardent; à stimuler les esprits, à allumer le zèle dans tous les pays par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir (2). »

Les élections des Etats-Généraux faites dans ce moment de surexcitation et travaillées par les loges sont en général favorables à la Maçonnerie. Le tiers-état se compose presque exclusivement des candidats patronés par les loges; une partie de la noblesse, notamment la députation de Paris, professe les principes maçonniques.

Le 14 juillet 1789 avait été fixé pour le soulèvement général.

(1) *Ragon*. Ed. sacrée, I cah. p. 75.
(2) Hoffmann. *Wichtige Ermahnungen*. T. I. Ch. XIX.

Au signal donné, au même instant toute la France retentit de même cri : Vive la liberté, l'égalité et la fraternité.

A dater de ce jour les loges se fermèrent ; les frères se répandirent dans les hôtels-de-ville, dans les sections et dans les comités révolutionnaires.

Dans le sein même des Etats-Généraux se forma un club renfermant toutes les sommités maçonniques de la capitale et des provinces et subordonné lui-même au *firmament*. Ce club, dit *Breton*, avait la prétention de diriger les travaux des Etats et d'imprimer aux membres maçons une impulsion conforme aux vues de l'Ordre. A la tête de ce club se distinguaient Mirabeau, Syeyès, Barnave, Chapelier, le marquis de la Coste, Glezen, Bouche et Péthion. De Versailles ce club se transporte à Paris avec l'assemblée constituante, et y prend le nom de Jacobins. Bientôt dans toute la France se forment les mêmes associations révolutionnaires. Toutes portaient, écrite sur leur drapeau, la devise maçonnique : liberté, égalité, fraternité. Les cérémonies en usage pour la tenue des séances, pour les admissions et la correspondance avaient été empruntées à la Maçonnerie.

Pour être admis, chaque candidat devait être présenté par deux parrains qui se portaient garants de sa conduite et de sa docilité. Comme dans les grades chapitraux, le postulant devait jurer d'obéir aveuglément aux ordres des chefs du club, de dénoncer les récalcitrants, ou ceux qui s'opposaient à l'exécution des mesures adoptées, fût-ce son père, sa mère ou un proche parent. Comme le Grand-Orient, les Jacobins avaient leurs comités de rapports, de finances et de correspondance, et par-dessus tout un comité appelé par excellence *comité secret*. Comme dans les loges illuminées, il s'y trouvait une liste noire et une liste rouge qui décidait du sort des frères simplement exclus ou des frères proscrits.

« Tout ce qu'ont fait pour la révolution ces hommes désormais appelés *Jacobins*, n'est plus un mystère. Cette

révolution n'est pas elle-même autre chose que l'histoire de leurs forfaits et de leurs atrocités, de leurs constants efforts pour établir le règne de l'impiété et de la rébellion. Mais que sont-ils donc tous ces hommes dont la coalisation a formé ces antres du jacobinisme? Prenez la liste de leur grand club, dans l'instant où il se forme; là vous verrez d'abord tout ce qui reste du club d'Holbach, tous ceux que nous avons compris sous le nom de sophistes. Ils ont quitté leurs coteries et leurs lycées; ils ont quitté le manteau de leur philosophie; ils sont là, tous couverts du bonnet rouge. Tous, Condorcet, Bailly, Chamfort, Cerutti, Mirabeau, Brissot, Syeyès, Dupont, Lalande, Dupuy, Garat, Mercier; athées, déistes, encyclopédistes, économistes, ils sont tous sur la première liste des Jacobins, sur la première ligne des rebelles, comme ils le furent sur celle des impies. Ils y sont avec la balayure des brigands et des loges, comme avec les héros des forfaits et des mystères; avec les bandits de Philippe d'Orléans, comme avec Chabroud, son avocat, et Lafayette son rival. Ils y sont avec tous les apostats de l'aristocratie, comme avec ces apostats du clergé, élevés dans les loges maçonniques. Ils y sont avec le duc de Chartres, les marquis de Montesquiou et de la Salle, les comtes de Pardieu et de la Touche, Barras, Victor de Broglie, Alexandre Beauharnais, Saint-Fargeau, Sillery, d'Aiguillon, de Menou, comme ils y sont avec Syeyès, Périgord d'Autun, Noël, Chabot, dom Gerles, Grégoire, Fauchet, et toute la liste des autres intrus, figurant autrefois dans la liste des loges. Ils y sont avec les frères des provinces, accourus se reconnaître aux signes maçonniques avec Rabaud, Mandouze, Barrère, Goupil de Préfeln. Ils y sont avec tous les adeptes de Schwedenborg ou des martinistes, avec Savalette de Lange, W..., M..., Prunelle de Lierre, P... de Lyon, Raymond de Besançon. Enfin ils y sont avec les adeptes de Weishaupt. Bonneville, Diétrich, la Réveillère, Drouet, Babœuf, et avec

tous ces autres adeptes de l'illuminisme bavarois, accourus alternativement d'Allemagne en France et de France en Allemagne pour prendre ou exécuter les ordres du grand club, pour combiner la marche des frères en deçà et au delà du Rhin, c'est-à-dire avec les Tudesques illuminés : Rebmann, Leischenring, Dorsch, Blau, Nimis, Hoffmann. Mais ils y sont aussi avec les bourreaux de la révolution sortis de ces mêmes antres, avec Tallien, Legendre, Sergent, Collot d'Herbois, Fouquier-Thinville, Couthon, Saint-Juste, Payan, Henriot, Coffinal, Marat et Robespierre. (Voyez dans l'ouvrage intitulé *Causes et effets de la révolution*, la liste des Comités Jacobins, et Mont-joie : *Conspiration d'Orléans* (1). »

Les Francs-Maçons ont soin de protester contre toute alliance de l'Ordre avec les Jacobins sanguinaires. En nous montrant les loges formées pendant le règne de la terreur, ils croyent avoir répudié toute solidarité avec ces fougueux révolutionnaires. Mais d'abord, que ces Maçons tracent la ligne de démarcation qui existe entre eux et les Jacobins, qu'ils nous indiquent la différence des principes proclamés par les loges et le trop fameux club des sections de Paris ! Les Maçons ne contesteront nullement que la devise adoptée par leurs ateliers, avant et pendant la révolution française, se résumait dans la liberté, l'égalité et la fraternité ; or, les Jacobins n'en avaient pas d'autre. Seulement ces termes étant d'une signification très-élastique, les Jacobins leur donnèrent plus d'extension que les Maçons ; du domaine de la politique où on les avait limités jusqu'à eux ils empiétèrent sur le terrain social. Les Francs-Maçons peuvent accuser les Jacobins d'avoir été trop bons logiciens, d'avoir tiré rigoureusement toutes les

(1) Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*. A un ton déclamatoire près, Barruel est de tous les anciens écrivains qui ont écrit sur la Franc-Maçonnerie le plus instruit et le plus exact. Les écrivains des loges lui rendent cette justice.

conséquences d'un principe admis par les loges comme des axiomes incontestables. Mais là doit se borner toute leur inculpation. Les écrivains maçons seront, du reste, d'accord avec nous pour reconnaître que les excès commis par les clubs Jacobins doivent être attribués presque exclusivement à la croisade entreprise depuis longues années par les loges contre le christianisme et la royauté, de même qu'aux cérémonies sauvages de quelques rituels. Il en est plusieurs parmi eux, et des plus distingués, qui sont forcés par l'évidence à reconnaître que la révolution française avec toutes ses monstruosités doit être attribuée à la Franc-Maçonnerie. Donnons quelques citations pour prouver cette douloureuse vérité.

Blumenhagen ose dire dans un de ses discours : « Sans être Maçons dans le principe, les Illuminés surent s'emparer de la plupart des Loges ; les Maçons les plus estimés furent fiers du titre d'illuminés, jusqu'à ce que le gouvernement déchira le voile de ces horribles mystères, prévint l'exécution de leurs projets sinistres et expulsa les adeptes dans un pays voisin, où leurs torches infernales surent trouver un aliment à la combustion et une sécurité complète. Ce fut vers la France que cette expédition des Argonautes se dirigea ; mais au lieu d'y tuer un dragon et de conquérir la toison d'or de la liberté spirituelle, ces hommes si fiers de leur célébrité firent éclore toute une couvée de dragons. Comme une troupe d'animaux carnassiers, leurs dignes rejetons se répandirent sur la surface du monde *remplirent la terre d'horreurs et de crimes inconnus jusqu'alors.* Nulle part autant que dans ce pays (la France) *on n'a abusé de la Franc-Maçonnerie.* Auparavant elle était réduite par ses jongleries grossières à l'ignoble rôle d'un charlatan ; son esprit était détrempé en trente et quelques grades de chevaliers ; son but n'était que l'imposture et la cupidité la plus sordide. Puis bientôt nous avons vu dans le jacobinisme et le terrorisme un fratricide Egalité et un Robespierre, bu-

veur de sang humain. Nous les avons vus à d'infâmes autels substituer la hache du bourreau au maillet du maître ; nous les avons entendus prêcher le régicide et l'athéisme. Le *Chevalier du Poignard* qui, du temps des Stuarts, était en Italie et en France le plus haut grade de l'Ordre, put exercer réellement ses exécrables fonctions ; les frères qui avaient été instruits dans les loges à transpercer un mannequin dans une caverne (1), montrent au grand jour l'adresse qu'ils ont acquise dans ces exercices barbares et frappent avec la soumission d'un souple écolier. Retirons nos regards de ces scènes d'horreur, de ces flétrissures éternelles pour l'humanité et pour l'*association maçonnique*... Méditons souvent ces excès comme des leçons salutaires (2). »

Ajoutons cet aveu du comte de Haugwitz, l'un des premiers chefs de la Maçonnerie allemande : « j'ai acquis la ferme conviction que le drame commencé en 1789, la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non-seulement avaient été résolus dans le sein des loges, mais ont été réellement le résultat des associations et des serments maçonniques. »

Pour ce qui concerne la fermeture des loges après la prise de la Bastille, on ne peut en conclure ou que l'inutilité du mystère lorsque les principes maçonniques étaient appliqués largement aux yeux du public, ou la pression exercée par le club des jacobins qui n'entendait pas avoir de contrôleurs ou de censeurs dans des Maçons trop timides ou trop inconséquents. Du reste, dans la révolution de 1848, les loges, croyant que la liberté, l'égalité et la fraternité maçonniques étaient devenues le patrimoine assuré de toute l'Europe, se sont demandé si le mystère devait encore être conservé. Si à

(1) Allusion aux cérémonies du rituel pour les grades d'*Elu* et de *Kadosch*.

(2) *Manuscrit pour les frères*, 1828 p. 320.

cette époque de sanglante mémoire la Franc-Maçonnerie s'était crue assez consolidée, si elle avait pensé que ses principes étaient assez profondément enracinés dans le cœur des nations elle se serait considérée comme une superfétation et aurait fermé ses temples, ainsi qu'elle l'avait fait sous le règne de la terreur en France.

Nous avons découvert dans le F. Ragon un singulier travail sur l'influence de la Maçonnerie. Tout en protestant que l'Ordre n'a jamais fait de la politique l'objet de ses travaux, cet auteur maçon nous montre les usages et les principes des loges s'infiltrant invisiblement dans les nouvelles mœurs du peuple français régénéré par la révolution.

« Dans les réunions maçonniques *ordinaires*, on ne parle, il est vrai, ni de religion, ni de politique (1); mais telle est l'admirable organisation de cette institution protectrice des hautes sciences (!!!), que ces grades religieux parlent à l'intelligence de l'initié, en même temps que les formes et l'administration de cet Ordre parlent à l'esprit politique de tous les frères.

» Les réflexions qu'elles leur suggèrent sont reportées dans le monde comme un type sûr et sacré, au moyen duquel ils cherchent à améliorer ou détruire ce qui, dans l'Ordre religieux ou politique, perd à la comparaison avec ce que présente l'Ordre maçonnique.

» Refuge assuré de la philosophie, c'est la Franc-Maçonnerie qui a sauvé les peuples du joug avilissant du *fanatisme et de l'esclavage*. C'est aux connaissances que la Maçonnerie répandit dans les classes élevées de la société anglaise, qu'on attribue, en grande partie, l'émancipation de l'Angleterre et sa réforme pacifique en 1668. Cent-vingt-et-un ans après, la philosophie moderne, *éclairée des lumières de l'initiation*, a fait

(1) C'est un impudent mensonge. On n'a jamais parlé et on ne parle jamais d'autre chose. Du reste, le mot *ordinaire* est précieux.

plus en France ; car, après avoir opéré des réformes utiles, elle a prêté ses formes administratives au gouvernement d'alors. Établissons ici le parallèle du gouvernement de la Franc-Maçonnerie avec celui de la France en 1789.

» Le gouvernement de la Franc-Maçonnerie était autrefois divisé en départements ou loges provinciales qui avaient leurs subdivisions. L'Assemblée nationale, *considérant la France comme une Grande-Loge*, décréta que son territoire serait distribué selon les mêmes subdivisions.

» Les municipalités ou communes répondent aux loges ; elles correspondent à un centre commun pour former un canton. Un certain nombre de cantons, correspondant à un centre nouveau, compose un arrondissement ou district, actuellement une sous-préfecture, et plusieurs sous-préfectures forment un département ou une préfecture.

» Les grandes loges de province avaient un centre commun dans le Grand-Orient ; les départements avaient leur centre commun dans l'Assemblée nationale, où tous les citoyens du royaume concouraient, par leurs représentants, à faire des lois et à constituer, comme dans la Maçonnerie, une souveraineté constitutionnelle.

» Dans la Maçonnerie, toutes les loges des départements sont égales entre elles ; toutes les municipalités le sont aussi.

» Les maires, élus par leurs citoyens, étaient amovibles, comme le sont les vénérables de Loge.

» Le premier tribunal d'un atelier maçonnique se nomme *comité*. On y juge les matières de peu d'importance, et on y prépare celles qui doivent se traiter en loge. C'est pour le même but et dans le même esprit que des comités s'étaient formés pour préparer les matières dont on devait faire un rapport à l'Assemblée nationale.

» Les justices de paix sont une imitation des comités de conciliation des Loges, et ont les mêmes attributions.

» Les discussions et les jugements maçonniques étant publics dans les ateliers de la fraternité, les tribunaux ont eu ordre de plaider publiquement la cause des accusés, sauf le cas d'outrage aux mœurs ou à la morale publique.

» A l'instar de chaque orateur de loge, le procureur de la commune, établi auprès de chaque municipalité, et aujourd'hui les procureurs du roi ont pour attributions de veiller à l'observation des lois et statuts, d'en presser l'exécution, de prendre la parole dans les affaires importantes, comme organe de la voix publique.

» L'ordre que la Maçonnerie a établi parmi ses grades a aussi été imité. Les gardes nationaux, qui nommaient alors leurs officiers, comme les Maçons nomment les leurs, ont été subordonnés à l'autorité municipale, comme les frères le sont aux dignitaires ou officiers d'une Loge.

» Le chapeau des juges, les écharpes des représentants, étaient de véritables imitations des ornements ou décors maçonniques.

» Les représentants de l'Assemblée nationale laissaient à la porte du temple des lois toute distinction, cordons et dignités civiles, ainsi que le font les Maçons en entrant en Loge.

» On procédait aux élections civiles et au choix des électeurs d'après la forme usitée dans la Maçonnerie.

» La manière de prêter serment, d'obtenir la parole, de demander un congé, de porter plainte, d'entretenir l'ordre est évidemment prise de la Maçonnerie; seulement, dans ce dernier cas, la sonnette du président remplace le maillet.

» Les commissions de l'Assemblée nationale rappellent les visiteurs et inspecteurs que le Grand-Orient adresse quelquefois aux Loges.

» La cotisation annuelle de chaque Maçon, pour subvenir aux charges de la puissance maçonnique, a donné lieu à la contribution personnelle en France.

» Quelques personnes ont cru reconnaître, dans l'armement général de la garde nationale, l'usage adopté par tous les Maçons d'avoir un glaive en Loge. La cocarde aurait eu une semblable origine; en effet, bien des Loges adoptent un bijou ou une marque particulière et distinctive, qui sert à faire reconnaître partout les frères d'un même atelier.

» *On a remarqué avec raison que l'Assemblée nationale avait aboli toutes les corporations*, excepté la Franc-Maçonnerie.

» On n'a pas oublié que ce corps législateur passa sous la *voûte d'acier* (1), lorsqu'il se rendit au *Te Deum*, chanté à la cathédrale de Paris, au commencement de la révolution.

» Le 17 juillet 1789, quand Louis XVI, venant de Versailles, fut arrivé au perron de l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une haie de 200,000 gardes nationaux, et qu'il eut accepté et attaché lui-même à son chapeau la cocarde parisienne (2) que lui présenta le maire Bailly, comme signe distinctif des Français, il monta l'escalier de l'Hôtel-de-Ville sous une *voûte d'acier*.

» Ce parallèle, *qu'on pourrait pousser plus loin*, montre l'influence de la Maçonnerie sur les institutions civiles, et surtout combien elle familiarise les peuples avec les gouvernements constitutionnels (3). »

Il ne serait pas difficile de prouver que plusieurs de ces explications sont ou fausses, ou inexactes, ou exagérées. Cependant nous admettons l'assertion générale proclamée par Ragon, à savoir que la Maçonnerie a eu sous l'Assemblée constituante une grande influence, et qu'elle a fait réduire en lois

(1) On appelle en Loge faire la voûte d'acier, lorsque les frères, rangés sur deux lignes, élèvent et croisent leurs épées pour honorer la personne qui doit passer sous cette voûte.

(2) La Maçonnerie peut revendiquer les couleurs du drapeau tricolore : les grades symboliques ont fourni le *bleu*, couleur des cordons de maître ; les grades chapitraux le *rouge*, couleur du cordon de Rose-Croix ; et les grades philosophiques, le *blanc*, couleur de l'écharpe du grand-inspecteur, 33e degré.

(3) Ragon. *Cours philosophique et interprétatif*, p. 377-380.

une grande partie de sa constitution et de ses usages. Nous admettons que l'Assemblée nationale constituante, composée en majeure partie de Francs-Maçons, comme on peut s'en assurer par les noms que nous avons cités, a pris à tâche d'appliquer à la nation les principes maçonniques de la liberté et de l'égalité.

Mais pourquoi M. Ragon s'est-il arrêté en si bonne voie? Pourquoi borne-t-il l'influence de la Maçonnerie à la seule époque de l'Assemblée constituante? Sa puissance sur l'opinion publique a-t-elle été subitement paralysée à la convocation de l'Assemblée législative et de la Convention? Les membres de ces deux assemblées ne figuraient-ils pas sur la liste des loges? — Peut-on arrêter subitement la marche de l'esprit humain? Les prémisses posées par l'Assemblée constituante, ne fallait-il pas logiquement que les assemblées subséquentes en tirassent toutes les conséquences? Est-ce au moment où les têtes étaient échauffées par la liberté et l'égalité politiques et sociales, soigneusement propagées et mises en pratique par les représentants des Loges, que l'on voudrait nous représenter la Maçonnerie comme frappée d'impuissance, ou comme entravée dans son élan? Admirable adresse que celle de M. Ragon! Parmi les actes posés par l'Assemblée constituante dont nous sommes heureux, autant que les Maçons, de proclamer, en grande partie, l'heureuse influence, le docteur des loges fait un triage tout en faveur de l'institution maçonnique, se réservant sans doute de répudier tout ce qui ne lui conviendrait pas! C'est commode et avantageux; mais est-ce logique? M. Ragon eût agi loyalement en parcourant les lois et actes émanés de l'Assemblée législative et de la Convention et en nous disant quels sont ceux qu'il admet et ceux qu'il repousse au nom de la Maçonnerie. Qu'il nous permette de lui adresser à notre tour les observations suivantes.

La Maçonnerie avait déclaré la guerre au christianisme;

n'est-ce pas pour ce motif que l'Assemblée nationale et la Convention ont proscrit la religion catholique ?

La Maçonnerie ne désignait l'autorité monarchique que par les mots de despotisme et de tyrannie; est-ce pour cela que l'Assemblée législative et la Convention ont conduit Louis XVI à l'échafaud ? N'est-ce pas avec préméditation que ce prince infortuné a été renfermé dans le Temple par les Templiers-Maçons ?

Est-ce pour cela que ces Assemblées ont voulu briser successivement tous les trônes de l'Europe ? Est-ce pour cela que la malheureuse Vendée a été étouffée dans des flots de sang?

La Maçonnerie avait proclamé l'égalité politique et sociale. Est-ce pour cela que l'Assemblée législative et la Convention ont attribué à la populace une autorité bien plus écrasante que celle de l'ancienne aristocratie? Est-ce pour cela que les prolétaires se sont vantés du titre de Sans-Culottes ?

La Maçonnerie avait proclamé la fraternité, ou en termes maçonniques, la communauté des biens. Est-ce pour cela que les biens des ordres religieux, des fabriques d'églises et des émigrés ont été d'abord mis sous séquestre, puis aliénés au profit de la nation ? Est-ce pour cela qu'on a eu recours à des emprunts forcés et aux rescriptions qui avaient toute l'apparence d'une spoliation ?

La Maçonnerie avait proclamé l'indépendance de l'esprit humain, la déification de la Raison. Est-ce pour cela que d'infâmes autels ont été élevés à cet être abstrait ?

La Maçonnerie honore dans ses antres la régénération de la Nature et la reproduction de l'espèce humaine ; elle montre dans ses temples la colonne de la Beauté. Est-ce pour cela que la foule en délire a offert son encens à la Beauté féminine, représentée sous la forme d'ignobles courtisanes ?

La Maçonnerie a ses réunions légales aux solstices de l'été et de l'hiver, aux équinoxes du printemps et de l'automne. Est-ce

pour cela que la Convention a répudié l'ancien calendrier pour y substituer des dénominations empruntées au système décimal et surtout aux productions de chaque saison?

La Maçonnerie a ses festins ou banquets qu'elle assimille aux agapes des premiers chrétiens. Est-ce pour cela que la Convention a décrété des banquets populaires au Champ-de-Mars?

La Maçonnerie, dans plusieurs de ses grades supérieurs, apprend ses adeptes à manier le poignard. Est-ce pour cela que les bourreaux des Jacobins se sont montrés si habiles à verser le sang humain?

La Maçonnerie, dans la réception de l'apprenti avait appris à ses adeptes le mépris de l'argent métallique. Est-ce pour cela qu'on a fait les si fameuses émissions d'assignats?

Que de rapprochements et de comparaisons ne pourrions-nous pas faire entre les principes maçonniques et les actes de l'Assemblée législative et de la Convention? Comme M. Ragon, nous pourrions *pousser plus loin cet* épouvantable parallèle, et demander au lecteur si l'on n'est pas en droit d'attribuer aux maximes et aux usages des loges toutes les horreurs de la révolution française dont le souvenir nous fait frissonner? Mais il est un point sur lequel nous croyons devoir insister particulièrement.

Le Maçon jure de chercher l'avantage des frères, fût-ce au préjudice de sa fortune, de son sang, de son honneur ; c'est-à-dire qu'il se déclare disposé à fouler aux pieds son serment civil pour ne travailler qu'à l'avantage de l'Ordre.

Est-ce pour cela que l'infortuné Louis XVI fut entouré de *philosophes* et de Maçons dès son berceau?

Est-ce pour cela que Malesherbes, Turgot et Brienne frayèrent la voie à la révolution?

Est-ce pour cela que les frères Montmorin et Necker dépouillèrent successivement la royauté de toutes ses attributions,

assurèrent l'impunité à la révolution, et livrèrent le roi, pieds et poings liés, aux frères Lafayette et Mirabeau?

Est-ce pour cela que les officiers, dont la grande partie avait été soigneusement initiée aux mystères maçonniques, firent défection au moment du danger et tournèrent leurs armes contre celui qu'ils avaient juré de défendre?

Est-ce pour cela que l'empereur d'Autriche et le roi de Suède, les deux seuls souverains alors déterminés à combattre la révolution, périrent dans le même mois (mars 1791) le premier par le poison, le second par le poignard?

Les Maçons, dont l'Ordre est cosmopolite, ne reconnaissent aucunement les limites tracées entre les nations par les traités. Nous l'avons prouvé.

Est-ce là ce qui explique la retraite du duc de Brunswick, au moment où il chassait devant lui les hordes révolutionnaires et que toutes les forteresses se rendaient à la première sommation (1)?

Est-ce là ce qui explique l'entrée des républicains en Belgique, en Savoie, à Mayence, à Trèves, à Spire, à Worms et à Francfort?

A peine Custine s'approcha du Rhin que les Maçons de Stras-

(1) Nous croyons devoir faire connaître l'anecdote suivante tirée de la correspondance de M. V.....z de Paris à M. de S.....z, à Vienne. « C'était au moment de la première alliance contre la France révolutionnaire. Le roi de Prusse avait franchi nos frontières, et se trouvait, je crois, à Verdun ou à Thionville. Un soir un de ses amis *lui fit le signe maçonnique* et l'attira dans une voûte souterraine où il le laissa seul. A la lumière des lampes qui éclairaient ce lieu, le roi vit venir à lui son aïeul, Frédéric-le-Grand. C'était sa voix, son costume, sa contenance, les traits de son visage. Le fantôme fit sentir à son neveu la faute qu'il avait commise en s'alliant avec l'Autriche et lui enjoignit de se retirer sur le champ. Vous savez que le roi agit en conséquence au grand mécontentement de ses coalliés auxquels il n'osa pas communiquer la cause de sa résolution. Quelques années plus tard notre fameux comédien Fleury, qui s'était acquis une si brillante réputation sur le théâtre français dans la pièce intitulée *les deux pages*, avoua que cédant aux instances de Dumourier, il avait joué le rôle de Frédéric II dans cette mystification. On sait en effet, qu'il imitait le roi défunt jusqu'à donner le change aux plus défiants.»

bourg se concertèrent avec leurs frères de Mayence pour livrer cette dernière ville, boulevard de l'Allemagne, entre les mains du général français. Un nommé Eckenmaier, habitant de Strasbourg et maçon fanatique, alla s'établir à Mayence, se mit en rapport avec de Stein, ministre prussien dans cette ville, et protecteur de la Maçonnerie; par l'entremise de celui-ci, il parvint à gagner la confiance du commandant Gimmich et fut chargé du commandement de l'artillerie et de la défense des fossés.

Un autre membre de la loge strasbourgeoise se rendit auprès du général.

Bientôt une députation maçonnique de la ville de Mayence, ayant à la tête le fameux illuminé Böhmer, alla engager Custine à pénétrer dans la ville. Elle l'assura que tel était le vœu de la plus grande partie des habitants, et qu'ils étaient eux-mêmes les instruments d'une société nombreuse assez puissante pour faire disparaître tous les obstacles. Custine était loin de songer à faire le siége de Mayence. Il lui manquait tout pour tenter une entreprise si gigantesque; toute son artillerie ne consistait que dans quelques légères pièces de campagne. Une lettre adressée de Mayence au député Böhmer l'informa que les conjurés avaient la bourgeoisie de leur côté et que le frère Eckenmaier était résolu à tout employer pour convaincre le commandant de l'impossibilité de défendre la place. Le général français n'avait qu'à faire entendre des menaces. Enfin Custine résolut de marcher sur la ville. Le commandant ne se rendit pas à la première sommation. Mais le troisième jour, l'une des plus importantes forteresses de l'Europe se rendit sans coup férir (1). Les villes de Worms et de Spire succombèrent de la même manière. L'entrée des Français à Francfort fut préparée par Pietzsch et les frères d'Isenbourg.

Dans la république dite cis-rhénane le même rôle de traître fut joué par le maçon Kempis, conseiller intime de l'électeur

(1) Mémoires de Custine, T. 1, p. 46 seq.

de Cologne; par Gerhard, professeur, et Whalterfal, avocat, instruments des loges de toute la contrée.

Le Brabant et les Flandres furent également livrés par trahison à Dumouriez. Vandernoot, sous le nom de Gobelscroix, était à la tête des loges maçonniques des deux provinces. Les plans projetés étaient par lui envoyés aux frères de Paris qui les communiquaient à Dumouriez. Aveuglées et excitées par les loges, les deux provinces se soulevèrent et furent conquises sans que les républicains eussent à brûler une amorce.

La conquête de la Hollande ne coûta pas plus cher à Pichegru. Dans la seule ville d'Amsterdam se trouvaient quarante loges; les maisons Rescier, Condere, Rochereau et le juif Sportas fournissaient des fonds à la conjuration. Le complot fut découvert et le général Eustache fut incarcéré avec trente membres, ses complices. Amsterdam, Nimègue, Utrecht et Berg-op-Zoom furent cependant livrées par des traîtres plus adroits et plus heureux.

Dans bon nombre de petites principautés, quelques Maçons assez audacieux pour se croire les seuls représentants de leurs concitoyens, écrivaient à la Convention pour demander l'annexion à la France; et les troupes françaises venaient prendre possession du nouveau territoire au nom de la république une et indivisible; malheur aux princes ou électeurs qui osaient protester contre cette odieuse violation du droit des nations!

L'Allemagne donna alors un spectacle étrange, inexplicable. Ses troupes aguerries qui, naguère encore, avaient donné la preuve de leur bravoure, semblent tout-à-coup frappées d'impuissance; ses généraux paraissent aveuglés. Dans toutes les rencontres avec les troupes républicaines et, plus tard, avec les troupes impériales, elles se montrent indignes de leur antique renommée. Les garnisons dans les forteresses mettent bas les armes sans coup férir. Les renseignements reçus par les chefs sont faux; les décisions arrêtées dans les conseils de

guerre sont aussitôt communiquées à l'ennemi ; les ordres ou ne sont pas donnés ou sont mal exécutés ; les renforts n'arrivent pas à temps opportun ; les munitions font défaut ; la fidélité des officiers est suspecte ; le découragement est répandu dans l'armée par des bruits sinistres. Comment expliquer ces faits étranges ? Eckert, dans son ouvrage *Magazin für Verurtheilung des Freimaurer-Ordens*, prétend qu'ils ne sont dus qu'à la trahison des officiers allemands, sur l'ordre des chefs suprêmes de la Maçonnerie. D'après cet auteur, l'Ordre considérait l'empereur Napoléon I comme un instrument destiné à renverser toutes les nationalités européennes; après ce gigantesque déblai, il espérait réaliser plus facilement son plan d'une république universelle. Déjà alors, comme aujourd'hui, la Maçonnerie voyait de mauvais œil la multitude de royaumes et de principautés entre lesquelles l'Europe était partagée ; elle s'imaginait, non sans raison, qu'elle ne parviendrait jamais à abattre toutes les barrières successivement, et qu'il serait provisoirement avantageux à son projet de profiter des victoires du célèbre conquérant.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

—

FRANCE.

—

Depuis l'avénement de Napoléon I[er] jusqu'à la révolution de 1848.

La première époque fut celle de la naissance de la Franc-Maçonnerie en France ; la seconde renferme le développement et l'accroissement de ses forces; la troisième nous l'a montrée à son apogée et mettant son plan à exécution. Après son échec en France et en Allemagne nous allons la voir nouer ses anciennes trames dans ses antres ténébreux. Surveillée et tenue en laisse par le glorieux despote, elle prit dès-lors une autre attitude. Dans l'impossibilité d'employer la force ouverte, elle recourut à l'hypocrisie et à l'adulation ; puis elle emprunta de nouveaux noms et de nouveaux masques pour échapper aux investigations, jusqu'à ce qu'elle crut le moment arrivé de proclamer ouvertement ses principes et d'avouer son œuvre.

En 1795, après la mort du duc d'Orléans, le Grand-Orient offrit la Grande-Maîtrise à Roettiers de Montaleau qui se contenta du titre de Grand-Vénérable. La Grande-Loge, réduite à quelques membres, se réunit au Grand-Orient en 1799; ainsi que le Grand Chapitre d'Arras. Ainsi, le Grand-Orient, après des luttes bien orageuses, voit son intrusion reconnue par sa rivale.

En 1803, le frère Haquet avait rapporté d'Amérique le rite d'*Hérédom* en 25 degrés ; et le comte Grasse-Tilly avait introduit en France le *rite écossais ancien et accepté* en 33 grades. Le jaloux et ombrageux Grand-Orient qui ne reconnaissait que les trois grades symboliques et quatre grades chapitraux dut compter avec ses nouveaux adversaires et reconnaître tous les rites. Du reste, une pression plus forte que celle de la conviction et de l'amour de la paix fit disparaître toutes les désunions ou du moins força de mettre des formes dans la rivalité.

Napoléon, devenu empereur, comprit tout ce qu'il avait à craindre et à espérer à la fois d'une institution telle que la Maçonnerie. Trop impérieux pour jamais se plier aux exigences de cet Ordre, trop grand pour se placer sous le joug d'une si avilissante tutelle, il feignit extérieurement de la considérer comme étrangère ou comme indifférente. La politique lui conseillait, d'un autre côté, de ménager une institution qui s'était montrée formidable ; peut-être même dans sa perspicacité et la connaissance qu'il avait de l'humanité, envisageait-il les loges comme une espèce de dérivatif salutaire ou comme une soupape de sûreté, « par laquelle s'échappait le trop plein des vapeurs révolutionnaires et qui obvierait à une explosion terrible, si elles étaient trop hermétiquement comprimées (1). » Toutefois, en laissant subsister la Maçonnerie, il prétendit la gouverner et la faire agir dans son sens, sinon par lui-même du moins par des intermédiaires. C'est ce qui explique les paroles qu'il prononça en plein conseil, lors de la discussion des articles 291 à 294 du code pénal, par lesquels les réunions de plus de vingt personnes sont interdites. Le conseiller Muraire ayant demandé une exception en faveur de la Maçonnerie, Napoléon répondit avec animation :

(1) Réponse du préfet Delaveau, interrogé sur son extrême indulgence envers la Maçonnerie.

« Non, non ; protégée, la Franc-Maçonnerie n'est pas à redouter ; autorisée, elle peut devenir trop forte et même dangereuse. Telle qu'elle est aujourd'hui, elle dépend de moi ; je ne veux pas dépendre d'elle (1). »

Telle fut, en effet, la conduite de Napoléon. Il toléra la Maçonnerie, mais en la surveillant de très-près comme une institution au moins suspecte ; il affecta même à son égard une certaine bienveillance, aussi longtemps qu'elle se montra entre ses mains un souple instrument.

A cette fin, Napoléon consentit à ce que son frère Joseph acceptât le titre de Grand-Maître qui lui était offert. Mais il exigea en même temps que Cambacérès, son archichancelier, fût nommé Grand-Maître-adjoint ; il le rendit responsable de tous les écarts que les loges pourraient commettre, et, en conséquence, lui ordonna d'exercer avec Murat la plus active surveillance.

Joseph et Murat ne s'étant jamais présentés dans la loge ou dans les tenues du Grand-Orient, Cambacérès fut la seule cheville ouvrière de l'empereur (2).

Le premier soin du Grand-Maître adjoint fut de mettre un terme aux divisions intestines qui déchiraient la Maçonnerie française. Il espérait sans doute gouverner plus facilement un seul corps que des éléments isolés. Parmi les différents corps dirigeants de cette institution, il opta, par ordre de l'empereur, en faveur du Grand-Orient, auquel il voulut rattacher tous les dissidents. Incapable de former un seul tout d'éléments si hostiles les uns aux autres, il fut contraint d'accepter le titre de chef suprême de chaque secte séparée.

Tremblant pour leur existence, les différents rites lui

(1) Bègue-Clavel.

(2) « L'empereur ne put s'empêcher de rire lorsque je lui dis que l'archichancelier montrait dans les banquets maçonniques la même dignité que dans le sénat ou dans le conseil d'état lorsqu'il les présidait. » (Mémoires de Constant. Ve Partie. Ch. XVII).

décernèrent l'autorité suprême. Voici la liste des divers titres dont l'archichancelier fut successivement décoré :

Premier Grand-Maître du Grand-Orient de France, le 27 décembre 1805.

Souverain Grand-Maître commandeur du Suprême-Conseil pour la France, 13 août 1806.

Grand-Maître d'honneur du rite de Hérédom de Kilwinning, 1er décembre 1806.

Chef-Suprême du rite français, 23 mars 1807.

Grand-Maître de l'Ordre du Christ, 23 janvier 1808.

Grand-Maître national des Chevaliers bienfaisants de la cité Sainte, à Strasbourg, en juin 1808 ; à Lyon, en mars 1809 ; à Montpellier, en mai 1809.

Protecteur des hauts grades philosophiques (alchimistes) à Avignon, en 1809.

Cambacérès était donc en apparence le chef de toute la Maçonnerie française ; car les autres systèmes ou reconnaissaient l'autorité du Grand-Orient ou n'avaient aucune importance. D'une main il tenait les rênes; de l'autre il promenait une redoutable férule qui maintenait la discipline, tempérait la fougue des ardents et suspendait les hostilités entre les partis divers. Néanmoins le Grand-Orient l'accusa secrètement de torpeur et murmura sourdement contre la prédilection que le Grand-Maître paraissait montrer pour l'écossisme, où il rencontrait une espèce d'aristocratie.

Fort de l'appui de l'empereur et fier de la nomination de Joseph à la Grande-Maîtrise, le Grand-Orient affecta de montrer le plus superbe dédain envers sa rivale, la Grande-Loge écossaise ; 886 loges et 337 chapitres de Roses-Croix reconnaissaient son autorité. Afin de secouer toute dépendance, il supprima le Suprême-Conseil et établit un Directoire des Rites. De son côté la grande Loge écossaise travaillait avec ardeur non seulement à paralyser les mesures du Grand-Orient, mais

encore à gagner du terrain. Ses efforts ne furent pas sans succès, surtout en Italie. La faveur particulière que lui témoignait Cambacérès lui permit de se propager rapidement.

On voit ainsi que le traité d'union signé en 1799 entre les deux grandes autorités maçonniques n'eut qu'une existence éphémère.

L'empereur qui se proposait de faire servir la Maçonnerie à l'exécution de ses vastes desseins avait eu soin de faire nommer ses partisans les plus dévoués aux siéges des loges, des chapitres et du Grand-Orient. Aussi la Maçonnerie fut-elle d'une obséquiosité voisine de l'adulation. Elle sembla prendre part à tous les triomphes comme à tous les revers de Napoléon. Ses tenues ne consistaient que dans la lecture des bulletins et dans des santés en l'honneur de l'immortel héros. Les mots d'ordre semestriels choisis par le Grand-Orient témoignent la plus grande sympathie pour le protecteur de l'Ordre : en 1800, *science et paix*; en 1802 (après les victoires de Marengo et de Montebello) *unité, réussite;* en 1804 (empire et couronnement) *élévation, contentement; élévation, réunion;* la bataille de Friedland produit les mots *empereur, confiance;* celle d'Austerlitz *Napoléon, confiance;* la suppression du tribunat amène *fidélité, fidélité;* le mariage de Marie-Louise, *bonheur, impératrice;* sa grossesse *Napoléon, postérité;* la naissance du roi de Rome est célébrée par les mots *naissance, allégresse;* le départ de l'armée pour la Russie, par *victoire* et *retour.*

Malgré l'affectation des Loges à exalter l'empereur, malgré tant de protestations de fidélité, Savari ministre de la police (1810 à 1812), surveillait activement les ateliers et les chapitres de l'Ordre. Ayant acquis la conviction que la Maçonnerie trahissait la cause de Napoléon, Savari voulut appliquer aux réunions des Maçons l'article 291 du code pénal. Le Grand-Orient protesta contre cette inculpation ; mais le ministre se

montra inflexible dans sa résolution de fermer les loges dans toute l'étendue de l'empire. Il ne fallut pas moins que la toute-puissante intervention de Cambacérès auprès de l'empereur pour parer ce coup mortel.

Les appréhensions de Savari ne paraissent pas avoir été dénuées de fondements. L'empire ou le pouvoir absolu est essentiellement antipathique aux loges qui ne proclament que les principes de la liberté et de l'égalité au moins politiques. Voici l'aveu que nous en fait Bazot : « *Le Grand-Orient*, par sa constitution même, *est démocratique. C'est le seul gouvernement* qui convienne à une association dont la liberté et l'égalité sont les bases fondamentales. *Un Grand-Maître, fût-il du sang royal, ne change point ces bases* (1). »

La Maçonnerie frémissait sous le joug qu'elle était contrainte de subir. De quelques précautions qu'elle s'entourât pour échapper aux regards scrutateurs de l'empereur, elle ne put empêcher les adeptes les plus ardents de trahir leurs secrètes aspirations.

Rien n'égale l'embarras des écrivains maçons pour expliquer la soumission si étrange de l'Ordre. Voici ce que dit le même auteur : « Le gouvernement impérial se servit de son omnipotence, à laquelle tant d'institutions et d'hommes cédèrent si complaisamment, pour dominer la Maçonnerie. Elle ne s'effraya ni se révolta ; elle vit l'intention, *elle jugea les moyens* et se laissa dominer comme tant d'autres. Que désirait-elle en effet? *étendre son empire* ; elle se laissa faire sujette du despotisme *pour devenir souveraine; et tout le monde la bénissait quand la liberté, amie inséparable de tout citoyen, murmurait en silence et en secret. C'est dans le sein de la Maçonnerie qu'on trouvait le peu de liberté qui restait aux grands cœurs* (2). »

Nous prenons acte de ces paroles de Bazot. La Maçonnerie

(1) *Code des Francs-Maçons.*
2) Code F. M. p. 183.

jugea les moyens, et acquit la certitude qu'elle était enfermée dans un cercle de fer. Contrainte de ronger son frein, elle ne renonça pas toutefois à ses principes sur la liberté et l'égalité; elle seule *murmurait en silence et en secret* sur la perte de ces priviléges politiques. Cela étant acquis, y a-t-il exagération à supposer que l'irritation maçonnique se traduisit d'une manière latente dans des complots souterrains? Lorsque le cœur est plein d'un sentiment qui le domine, n'est-il pas ordinaire qu'il éclate dans une explosion quelconque ou, du moins, qu'il se soulage dans un épanchement consolateur? Quoique sous l'œil vigilant de Cambacérès et de la police, la Maçonnerie n'avait-elle pas mille moyens d'échapper à la vigilance la plus inquiète? Sous le couvert même de l'empereur, et en l'absence des Argus impériaux, les fidèles éprouvés ne pouvaient-ils pas avoir des réunions, sinon clandestines, du moins supplémentaires, où, sous l'apparence d'un dévouement sans bornes, on concertait les moyens de renverser les barrières qui s'opposaient à l'expansion de la liberté maçonnique?

Ces mots de Bazot: « Que voulait la Maçonnerie? *étendre* son empire; elle se *laissa faire sujette du despotisme pour devenir souveraine*, » prêtent à de sérieuses réflexions. Que veut dire M. Bazot par ces paroles? En quoi pouvait consister l'extension de l'*empire* maçonnique? Dans l'annexion d'un plus grand nombre de loges? Evidemment, tel ne peut être le sens des termes de l'écrivain des loges. L'empire d'êtres serviles sur des êtres serviles ne pouvait dédommager la Maçonnerie de la perte de la liberté et de l'égalité politiques. Si ces paroles ont une signification, elle ne peut être que celle-ci : En attendant le jour où il serait permis aux loges françaises d'être elles-mêmes et de secouer le joug du glorieux despote, elles se multipliaient sous l'égide impériale, s'alliaient avec les loges des autres nations et combinaient avec celles-ci les moyens de reconquérir l'influence qu'elles avaient jadis possédée, de *devenir souveraines*. Grâce au

nombre considérable des initiés, et surtout au serment prêté aux chefs des loges, elle hâtait le moment où le colosse serait abattu pour proclamer sur son corps palpitant la liberté et l'égalité politiques à l'annihilation desquelles elle avait souscrit hypocritement, mais qu'elle n'avait pas effacées de son programme.

Eckert est sévère dans cet endroit. Il reproche aux loges françaises de s'être entendues avec les loges allemandes pour conspirer la ruine de Napoléon, comme jadis les dernières s'étaient concertées avec la Maçonnerie française pour introduire en Allemagne l'élément républicain.

Dès ce moment, c'est-à-dire dès la création du royaume de Westphalie, l'étoile du conquérant parut pâlir. Le coup d'œil d'aigle qui avait fait sa fortune sur les champs de bataille sembla lui manquer tout-à-coup. Mal renseigné sur la force et la situation de l'ennemi, mal secondé par ses généraux, souvent pris à l'improviste, ne ralliant que bien difficilement les débris de son armée, privé du concours de nombreux régiments au moment décisif, Napoléon semble avoir perdu son génie militaire. Cette assertion est tellement vraie que, dans son *Histoire du consulat et de l'empire*, Thiers* croit devoir traiter *ex-professo* la question de savoir s'il y avait dans l'immortel héros affaiblissement des facultés intellectuelles.

Non, l'empereur n'avait pas dégénéré ; ses plans furent toujours dignes du grand capitaine; ses troupes déployèrent sur les champs de bataille la même bravoure et le même enthousiasme que par le passé.

Comment donc expliquer cette série de revers qui le conduisirent jusqu'à l'abdication ? Caulincourt en trouve le motif dans le réveil du sentiment national de l'Allemagne. C'est vrai ; mais cette réaction qui l'a opérée ? quelle main a produit et attisé ce feu sacré de l'amour de la patrie dans le cœur de

l'Allemage et particulièrement de la Prusse? Qui a préparé et organisé la résistance? Quel levier secret a soulevé toute la nation? Quelle haine arma le bras homicide de Sand (1)? — Nul doute que ce ne soit la Franc-Maçonnerie sous le nom du *Tugendbund*, comme nous le prouverons bientôt. Or, ne l'oublions pas, il y a solidarité entre toutes les loges de l'Ordre cosmopolite. A ses yeux, les nationalités ne sont que des lignes imaginaires, tracées et reconnues par les préjugés; de plus, les sympathies du maçon doivent se conformer aveuglément à la direction des chefs suprêmes, et sa conduite aux ordres qu'il reçoit d'en haut.

(1) « L'histoire de Sand, considérée uniquement sous le rapport moral, est peut-être l'histoire même d'un peuple qui fut un moment digne de servir de modèle à toutes les nations jalouses de leur indépendance, de ces nations énergiques qui haïssent politiquement, mais n'assassinent pas.

» C'est en historiens froids et impartiaux et sans opinion politique, mais détestant les meurtriers quels qu'ils soient, que nous rapportons ici le trait tristement mémorable de l'étudiant d'Iéna. Il appartient à notre sujet.

» Né à Weinseidel, dans le margraviat de Beyreuth, en Saxe, Charles-Louis Sand fit ses premières études au gymnase de Regensbourg, sous le le professeur Klein, puis alla à Tubingue et suivit les leçons du savant Eschennemayer; il étudiait pour être ministre du Saint-Evangile (protestant) dont le rendait digne alors le caractère le plus doux et les mœurs les plus pures.

» Patriote ardent, il partagea l'enthousiasme de la jeunesse allemande et se rangea sous les drapeaux de l'indépendance. Il fit avec bravoure les campagnes de 1813 et de 1814, reprit les armes après le retour de Napoléon en France, en 1815.

» Rentré de nouveau dans ses foyers, il suivit les cours des célèbres universités d'Erlangen et d'Iéna. Sand croyait que la paix allait rendre à sa patrie la liberté incontestée dont elle avait joui pendant la guerre contre la France, et que toute l'Allemagne connaîtrait enfin les bienfaits et les charmes de cette liberté. Vaine espérance! L'amende, la prison ou l'exil punissait les écrivains courageux qui élevaient la voix en faveur du peuple; et les hommes dévoués au pouvoir, les folliculaires salariés, hommes plus vils encore, outrageaient chaque jour les droits les plus chers des citoyens et étaient scandaleusement récompensés à la fois par de l'argent, des titres et des honneurs. Parmi ces derniers, Kotzebue se faisait remarquer. Une certaine célébrité littéraire que le temps a singulièrement diminuée et qui sera mise en question avant un demi-siècle; le parti qu'il prit contre les universités allemandes dont il censurait amèrement les idées trop en harmonie avec les institutions modernes; l'approbation, indigne de la noble

La multiplicité des loges fut fatale à l'empereur parce qu'elles servaient à cacher la réunion de tous les mécontents et que, nonobstant la plus active surveillance, on y entretenait les aspirations vers un ordre plus maçonnique, le règne de la liberté. Lors des campagnes faites dans les différentes contrées de l'Europe, et notamment en Allemagne, les Maçons des divers régiments se présentaient comme des frères aux tenues des loges étrangères et ennemies. Là, on discutait en leur présence les questions qui avaient trait à la délivrance du sol natal et les mesures les plus propres à atteindre ce but. Le serment du secret le plus rigoureux était pour les Maçons allemands une garantie suffisante du silence des visiteurs.

profession des lettres, qu'il donna aux mesures de rigueur déployées par le gouvernement hanovrien à l'occasion des troubles de l'université de Gœttingue, firent une impression si profonde sur Sand et sur ses condisciples, que ces jeunes gens, membres d'une association renouvelée de l'implacable *tribunal secret* des XIII[e] et XIV[e] siècles (le Tugendbund) jurèrent sa mort, et laissèrent au hasard le soin de décider quel serait celui qui porterait le coup mortel au journaliste stipendié du *despotisme* : ce fut Sand. Insensé comme eux, il accepta cette horrible mission, comme si la cause de la liberté, qui parle à tous les cœurs généreux, ne trouvait de force pour triompher que dans un poignard assassin. Sand partit d'Iéna le 9 mars 1819, vêtu de l'ancien costume allemand, et arriva à Manheim le 23 du même mois au matin; il s'écria en descendant de voiture : *Vivat Teutonia!* Le même jour, il se rendit deux fois chez Kotzebue, faisant annoncer qu'il était porteur de lettres ; le soir, il retourna encore, et cette fois, à 5 heures, il fut admis dans le cabinet de l'homme qu'il devait immoler. Aussitôt que Sand aperçoit Kotzebue, sans remords, sans incertitude, il s'élance sur lui et lui donne un coup mortel. Lorsqu'on accourut aux cris de la victime, Sand se releva, sortit en écartant avec violence quiconque s'opposait à son passage, et arriva sur la place publique. Là, il se mit à genoux; il élevait d'une main un papier, de l'autre il tenait un poignard. Dans cette position il cria d'une voix forte : *Ainsi périssent tous les traitres, ô mes concitoyens! Vous êtes vengés! Je suis le meurtrier!* En achevant ces mots, il se frappe de plusieurs coups de son poignard, et dit au dernier : *Et consummatum est!* Il perdit connaissance. Le papier portait ces mots : *Coup mortel sur Auguste Kotzebue : la vertu est dans l'union et dans la liberté.*— Après avoir langui plus d'une année, Sand qui avait été condamné à mort, fut décapité ; il était âgé de 23 ans. » (Bazot, *Code des Francs-Maçons*, p. 232-239).

Ce qui nous effraie dans ce récit, c'est moins le crime atroce lui-même que la manière avec laquelle Bazot le rappelle à ses lecteurs. Ne dirait-on pas que l'écrivain des loges a pris à tâche d'en atténuer toute l'horreur et de faire de son héros un martyr de la liberté ?

Que de fois le militaire français, d'ailleurs si dévoué à l'empereur, n'a-t-il pas dû entendre des discours injurieux à la gloire du glorieux capitaine! Que de fois sa fidélité n'a-t-elle pas dû être ébranlée ! Que de fois ne lui a-t-on pas imposé des devoirs incompatibles avec le serment qu'il avait prêté au drapeau! Lindner, dans son *Mac-Benac*, p. 19, l'affirme sans détour.

Aussi se forma-t-il bientôt en France, sous l'aile protectrice de la Franc-Maçonnerie, une association conspiratrice, celle des *Adelphes* et des *Philadelphes*. Formée et dirigée par des Maçons dont l'habileté égalait l'audace, elle ne fut pas d'abord admise dans les loges maçonniques. La conjuration du général Malet ayant prouvé la force de ses convictions et son audace dans l'action, le *Grand-Firmament* l'agrégea formellement à l'Ordre.

Plus tard, pendant la retraite qui suivit la bataille de Leipzig, on vit maintes fois les officiers français se réunir sur les îles du Rhin avec les officiers allemands; tous étaient connus pour être Maçons. De là à la défection il n'y avait qu'un pas (1).

Dans un grand nombre des loges des départements, on travailla ouvertement contre l'empereur; les commissaires impériaux se virent contraints d'en fermer plusieurs. Les Maçons français fraternisèrent avec les alliés au point de leur prêter leurs temples et d'assister à leurs tenues. C'est ce qui a eu lieu entre autres à Chaumont (2).

Le grand empereur qui avait chargé ses généraux et maréchaux de glorieux lauriers, qui les avait décorés de titres pompeux et comblés de richesses, l'empereur fut ou trahi ou abandonné par la plupart des hauts officiers. Jamais peut-être on ne vit si grand homme oublié si promptement par ceux qu'il avait associés à sa fortune. Honte et infamie! A la seconde

(1) Eckert. *Magazin*. III cah. p. 61.
(2) Kloss. Histoire de la F.-M. en France. T. II, p. 2.

invasion, la ville de Paris se rendit, comme autrefois la garnison d'Ulm. Et pourtant deux heures de résistance auraient suffi pour permettre à Napoléon de paraître devant la capitale avec son armée! Des mesures avaient été prises pour que la place fût à même de se défendre pendant plusieurs semaines! Une garnison nombreuse et la masse de la population étaient résolues à s'opposer aux hordes étrangères! Mais rien ne fut tenté pour sauver l'honneur de la France. Les délégués des deux chambres firent rétrograder les troupes, et les hauts dignitaires de l'Ordre maçonnique s'abouchèrent avec l'ennemi pour vendre la patrie. L'infâme duc d'Otrente, grand-conservateur de la Grande-Loge Symbolique, mit le comble à toutes ses trahisons, en sa qualité de président de la commission du gouvernement. Napoléon avait prévu l'issue des négociations entamées avec les alliés : « Les instructions des plénipotentiaires, dit-il, sont, m'a-t-on assuré, dans le sens de ma dynastie. Si cela est vrai, il fallait alors choisir d'autres hommes pour la défendre : Lafayette, Sébastiani, Pontécoulant, Benjamin-Constant ont conspiré contre moi (1); ils sont mes ennemis, et les ennemis du père ne seront jamais les amis du fils. Les chambres, d'ailleurs, n'ont point assez d'énergie pour avoir une volonté indépendante : elles obéissent à Fouché (2). »

Les alliés avaient à peine foulé le sol français, que le Suprême-Conseil s'empressa de jeter le masque. Le 4 avril 1814, c'est-à-dire cinq jours après l'entrée des ennemis à Paris, il enjoignit à toutes les loges et chapitres de son obédience de répudier toutes les dénominations qui pourraient rappeler le régime déchu. Les officiers allemands qui étaient revêtus de grades supérieurs furent invités au banquet donné pour célébrer le retour des Bourbons. A la fête solsticiale de la même année, le secrétaire général de Beaumont-Bouillon

(1) Tous étaient des dignitaires maçons.
(2) Choix de rapports, opinions et discours. T. XXI, p. 418.

proposa en l'honneur de Louis-le-Désiré un toast des plus adulateurs.

Louis XVIII n'ignorait pas les services que la Franc-Maçonnerie française avait rendus à sa cause. Aussi s'empressa-t-il de décorer Boëttiers, sauveur de la Franc-Maçonnerie à l'époque de la Terreur, ancien représentant particulier du Grand-Maître et alors représentant particulier des trois Grands-Conservateurs. Les frères Choiseul-Stainville, Leger de Bresse et sept autres Maçons reçurent la même distinction, *en récompense des services qu'ils avaient rendus à la cause du roi dans la journée à jamais mémorable du* 30 *Mars*. On chargea les Grands-Conservateurs de se rendre en députation auprès de Sa Majesté pour lui exprimer l'assurance du respect et de l'amour des loges. « Dites à ce prince aussi désiré que chéri, telles étaient leurs instructions, dites-lui que les Maçons ont été les premiers à célébrer dans leurs réunions l'heureux jour où il a été rendu à nos vœux (1). »

Napoléon étant revenu de l'île d'Elbe, les loges ne montrèrent pas le même empressement à féliciter le héros ; les ateliers et les chapitres se fermèrent; le sceau du Grand-Orient resta sans emblême ; le Grand-Orient ne célébra pas même la fête de Saint-Jean. « Mais lorsque la bataille de Waterloo eut consolidé le trône des Bourbons, l'autorité suprême de la Maçonnerie française enjoignit aux loges de son obédience de se joindre à elle pour manifester solennellement la joie qu'elles éprouvaient de l'heureux retour de Louis XVIII (2). » Enfin le buste du roi fut inauguré dans la salle des tenues du Grand-Orient. La très-grande partie des loges françaises donna des fêtes en l'honneur de la Restauration.

Pourquoi cet engouement des Maçons français pour la famille des Bourbons? C'est que Louis XVIII avait promis une

(1) Kloss. p. 14.
(2) *Ibid.*, p. 15.

charte et qu'on croyait pouvoir dominer facilement ce roi constitutionnel, tandis qu'on n'ajoutait pas la moindre confiance aux *Articles additionnels* de Napoléon.

Louis XVIII devait les sympathies de la Maçonnerie à la haine des loges contre l'absolutisme impérial et à la promesse qu'il avait faite d'une charte libérale. Les maçons français ne se montrèrent pas longtemps satisfaits des concessions octroyées; ils prirent toutes les mesures pour arriver graduellement à la conquête de la démocratie la plus étendue. Le roi, aveuglé sur les intentions des libéraux embrigadés dans les loges ou gouvernés par elles, se prêta bénévolement à disloquer la majorité parlementaire, à renvoyer ses ministres les plus dévoués et à fortifier le parti de l'opposition. Lafayette, le ministre de Gases, le général Foy, de Martignac, tous hauts dignitaires des loges, exploitèrent cette fatale disposition du roi à plier aux exigences de la Maçonnerie. Louis XVIII légua à son frère un trône chancelant; et la continuation des errements du roi défunt amena la chute de Charles X.

Il se forma bientôt en France une association secrète dont les rapports avec la Maçonnerie ne sont point contestables. Nous croyons devoir en entretenir le lecteur. Cette association portait le nom de

CARBONARIE.

Comme la Maçonnerie, la Carbonarie était primitivement une association d'ouvriers charbonniers, destinée à unir les intérêts matériels des membres qui en faisaient partie. Elle était répandue en Allemagne, dans les Pays-Bas, sur les montagnes de l'Italie, de l'Espagne et de la France. Dans ce dernier pays, elle prenait le nom de corporations des *Charbonniers*, des *Fendeurs* ou des *Fagoteurs*. Les *Fendeurs* français dégénérèrent en une société secrète politique où ne se trouvaient d'abord que les deux grades d'apprenti et de maître. Beauchaine, Grand-Maître de la Grande-Loge de France, était de l'Ordre des

Fendeurs. Les écrivains Maçons avouent que le Grand-Orient emprunta le rituel de cet Ordre, dont les initiations, les symboles, les mystères et les doctrines avaient une grande ressemblance avec ceux de la Carbonarie postérieure.

La Minerve de Naples assure que, pendant la révolution française, le gouvernement de ce pays se servit à Gènes d'une société secrète qui portait déjà alors le nom de *Carbonarie royale*, pour renverser l'ancien régime oligarchique de cette ville et ainsi amener la réunion de Gènes à la France. Il paraitrait même que la plus grande partie des membres des parlements français appartinrent à l'Ordre des Fendeurs.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la Carbonarie, il parait hors de doute que cette association devint temporairement un instrument entre les mains de la Maçonnerie. La similitude des symboles, le décret du Grand-Firmament qui incorpora à la Maçonnerie les grades intermédiaires de la Carbonarie, les priviléges accordés par cette dernière aux Maçons, montrent à l'évidence qu'il y avait sinon solidarité du moins affinité entre les deux associations.

Lorsque les Français pénétrèrent en Italie en 1797, ils eurent soin de multiplier le nombre des loges. Un Grand-Orient fut institué à Naples et un général français fut élu Grand-Maître. En 1805 le Grand-Orient de Milan fut inauguré ; on introduisit les 33 grades de la Maçonnerie française, et le prince Eugène fut investi de la Grande-Maîtrise de toutes les loges d'Italie.

A peine la Maçonnerie s'était-elle solidement établie, qu'on vit paraître à ses côtés des sociétés d'action comme en Allemagne et en France.

Wit Doering (1) ne nous laisse pas de doute sur ce point. « A proprement parler, dit-il, la Carbonarie est issue de la

(1) *Fragments extraits de l'histoire de ma vie et de mon époque*. T. I, p. 41. On se rappelle, que Wit fut un haut dignitaire maçon et carbonaro.

Maçonnerie. Dès que Napoléon arriva au pouvoir, il anéantit la Maçonnerie qu'il croyait dangereuse, en faisant de cette association une espèce de succursale de la police. Alors se réunirent les Maçons qui étaient le plus attachés à la république et formèrent dans les loges mêmes une association plus étroite. Besançon fut le siége principal de ces Maçons, de ces Carbonari et de ces frères Philadelfes. »

Déjà depuis quelque temps il s'était formé en France un système appelé *Palladium* ou des *Adelfes*, qui revendiquait en sa faveur la plus haute antiquité (1). Dès 1780 l'association des Philadelfes fut établie dans le même but à Narbonne.

Du moment où Napoléon prit en mains les rènes de l'état, les conjurés crurent prudent d'établir loin de la capitale le centre de leurs opérations. On choisit donc la ville de Besançon comme se prêtant mieux au but de la conjuration. Laissant de côté le nom de Franc-Maçonnerie et même des deux systèmes, les Adelfes et les Philadelfes adoptèrent la dénomination commune de *Société de la Régénération Européenne*, le signe de ralliement était C∴.

Cette association eut d'abord pour chef le général de brigade Oudet (sous le nom de guerre de Philopoemen), lequel céda bientôt la place au général Moreau (dit Fabius). Après l'empoisonnement de celui-ci, Oudet prit le titre de procenseur et Moreau répandit son système à Philadelphie. La résolution prise par Moreau de mettre ses talents militaires à la disposition des alliés (Dresde) s'explique dès lors parfaitement. Les échecs subis par Napoléon depuis la désastreuse campagne de Russie trouvent peut-être ainsi leur explication. Comment aurait-il pu maintenir la victoire à son aigle, lorsque la Franc-Maçonnerie travaillait l'Allemagne sous le nom du *Tugendbund* et qu'une bonne partie de ses officiers étaient affiliés aux loges des Adelfes et des Philadelfes?

(1) Hist. de la fond. du Gr.∴Or. de France par Thory, p. 206-214.

Immédiatement après la transformation en association active, le système des Adelfes et des Philadelfes se répandit dans le Piémont et de là dans le centre de l'Italie. Dans ces pays si attachés à la religion catholique, les meneurs n'avaient pas pour agir sur les masses populaires les instruments qu'ils trouvaient facilement dans les loges allemandes et françaises. Là les Maçons, presque tous étrangers, étaient suspects pour la plupart; ils étaient même en horreur à une population pleine de foi; leur qualité d'agents de Napoléon les rendait odieux, et partant incapables d'exercer une grande influence. Il fallut donc user de ménagements et employer des stratagèmes. Pour atteindre le but si ardemment désiré, on exploita deux grands moyens, la doctrine catholique et le sentiment national. De même qu'en Allemagne la Maçonnerie, sous le nom de Tugendbund, avait échauffé les têtes au nom du protestantisme et de l'unité allemande, ainsi en Italie elle crut devoir fanatiser les populations au nom du catholicisme et de l'unité italienne.

Le meilleur moyen que la Maçonnerie crut pouvoir employer à cette fin fut la résurrection de l'ancienne Carbonarie.

Il n'est pas invraisemblable que le premier rapport du ministre général de la police Saliceti fît déjà allusion à la conspiration des Carbonari en communiquant la correspondance de Salvator Bruni (1807); la lettre de la reine Marie-Caroline, adressée la même année à l'association du major Palmieri, sert d'ailleurs à confirmer cette supposition.

La Carbonarie fut propagée avec les plus grandes précautions dans toute l'Italie. Mais lorsqu'en 1809 la guerre contre l'Autriche vint à éclater, et que l'Italie fut dégarnie de troupes, les Carbonari se montrèrent au grand jour. La première et la principale Vendita fut établie à Capoue en 1809; les instructions et les cahiers étaient écrits en langue anglaise, parce que, dit Wit, le gouvernement de St.-James, considérant l'association comme un puissant moyen d'agir contre Napoléon,

l'introduisit en Sicile et de là à Naples. Lord William Bentink fut un des Carbonari les plus ardents de cette époque.

En 1824, le duc de Modène publia contre les Adelfes et les Philadelfes un décret où il était dit ouvertement que l'association à laquelle on donnait le nom de Carbonarie n'était qu'une branche de la Franc-Maçonnerie ; que le Grand-Orient ne l'avait fondée que pour mieux voiler son but antichrétien et antisocial et pour échapper à la rigueur des lois. Le duc ne se trompait que dans un seul point : la Carbonarie existait depuis longtemps indépendamment de la Franc-Maçonnerie; mais celle-ci en avait changé le nom et les formes. En effet, la Carbonarie italienne n'est que la reproduction du système des Adelfes et des Philadelfes, sous le nom commun *de la Régénération européenne* s'implantant en Italie sous l'ancienne dénomination de la corporation des Charbonniers.

Nous insistons sur ce point: la Carbonarie n'est que la Franc-Maçonnerie déguisée. Accrellos, écrivain d'une orthodoxie maçonnique au-dessus de tout soupçon, l'avoue en termes formels : « Les Maçons et les Carbonari, unis par les liens d'une étroite amitié, ne formaient, pour ainsi dire, qu'un seul corps (1). » « Lorsqu'un maçon veut être reçu au nombre des Bons-Cousins (Carbonari), il est dispensé des épreuves ordinaires; s'il a reçu un grade supérieur aux trois grades symboliques, il devient d'emblée maître Carbonaro et son nom est inscrit au livre d'or. Dans ses diplômes et certificats ses grades maçonniques sont mentionnés (2). »

Blumenhagen, écrivain maçon, à l'opinion duquel personne ne contestera une valeur considérable, fait peser sur la Maçonnerie la responsabilité des excès commis en Italie par la Carbonarie.

(1) Gleichwohl bildeten Maurer und Carbonari in aller Freundschaft gleichiem nur einen Körper. *Die Freimaurerie in ihren Zusammenhang*, etc. T. III. p, 281.

(2) Ibid. p. 280.

« Les Carbonari, dit-il, portaient ostensiblement le poignard dégainé, pour s'en servir contre les prétendus ennemis de la lumière ; au nombre de 20,000 dans un seul royaume, ils fournirent 12,000 hommes armés pour exécuter leur projet. Les plaies sanglantes de la Sicile ne sont pas encore cicatrisées ; des villes entières devenues désertes, les cadavres des citoyens égorgés déposent contre eux ; tous les princes et tous les peuples fixent un regard inquiet sur eux et sur les pays où ils osent se montrer. *Leur nom seul doit rappeler au Maçon instruit la dégénération et les sectes de notre association.* Ils ont conservé le charbon (carbone, d'où le nom de carbonarie) et l'ont laissé couver dans l'obscurité ; puis lorsqu'ils ont cru le moment opportun, ils en ont fait jaillir la flamme. *Le lion blessé, mené par une corde, les deux colonnes renversées, unies à la croix de Saint-André, tous ces symboles des grades écossais, avaient une signification identique* ; ils n'étaient que des hiéroglyphes maçonniques entre lesquels il n'est pas difficile de reconnaître un lien de parenté et une grande similitude d'expression. Le bâtard n'est-il pas un enfant ? L'enfant dénaturé n'éveille-t-il pas aussi la douleur paternelle ? Oui, plaignons des *frères* égarés ; le cœur plein de tristesse et d'angoisses suivons de l'œil ces enfants d'une *même mère* immaculée, s'égarant sur la trace des bandits, et se perdant dans la sauvagerie de la passion ou dans l'isolement d'un égoïsme effréné. Le Maître du monde, qui fait tourner les égarements et les fautes des hommes en bénédictions et en bienfaits, ne retirera pas sa main toute-puissante de sa créature bien-aimée. Quant à nous, agissons avec autant de prudence que d'énergie ; assurons le bien des âmes ; protégeons, autant qu'il est en nous, notre bonne mère, la Maçonnerie, dont les blessures faites par des enfants dénaturés sont encore saignantes.

» Oserions-nous blâmer les gouvernements et les princes d'être devenus plus circonspects, plus vigilants par suite de

l'expérience qu'ils ont acquise? Oserions-nous les blâmer de faire expier à la mère les crimes de ses *indignes* enfants et d'éteindre un flambeau que des hommes ivres et furieux ont converti en torche incendiaire? Loin de moi, d'avoir la prétention d'être un nouveau Jérémie prédisant et chantant la ruine de l'orgueilleuse Jérusalem! Mais l'inquiétude et l'anxiété doivent serrer le cœur de tout vrai Maçon en voyant qu'au lieu des remèdes doux et insensibles par lesquels nous devrions combattre les maux de l'humanité, on a recours à des incisions violentes et téméraires faites par des mains inexpérimentées, où ce qui est sain est emporté avec ce qui est corrompu, et après lesquelles les malheureux estropiés et les cadavres proclament assez hautement l'ignorance des empiriques!

» C'est un devoir et une obligation très-grave pour tous les bons Maçons de s'opposer à la dégénération et, par des efforts redoublés, d'étayer les colonnes ébranlées de notre auguste temple. En voyant des enfants plus dignes et d'une vie plus réglée, il faut que le gouvernement reconnaisse que les autres n'étaient que des bâtards, des corsaires qui se livraient au brigandage à l'abri d'un pavillon de paix qu'ils avaient dérobé (1). »

Ainsi, pas de doute : la carbonarie est un monstre enfanté par la Maçonnerie; ses pillages, ses meurtres, que Blumenhagen ne dissimule aucunement sont imputables jusqu'à certain point à sa mère. Nous admettons volontiers avec le Vénérable Blumenhagen que la carbonarie n'est qu'un enfant bâtard de la Maçonnerie. Mais nous insistons sur cette considération, que les principes maçonniques peuvent avoir, à l'insu et contre la volonté peut-être de l'institution, préparé les horribles excès commis par les Carbonari.

(1) Blumenhagen. *Confession politique. Revue maçonnique,* manuscrits pour les frères. 1828. p. 320.

En vain les écrivains maçons objecteront que l'on ne peut juger d'une chose par les abus qu'on en fait. Nous répondrons d'abord avec Blumenhagen lui-même : « L'abus reste abus ; l'égarement reste égarement ; le parjure reste parjure. » Nous demanderons ensuite comment, nonobstant l'énorme dissemblance qu'on veut établir entre ces deux associations secrètes, les Maçons et les Carbonari ont vécu dans une inviolable amitié comme Acerellos l'avoue. Enfin la similitude qui existe non seulement entre les principes politiques et sociaux des deux institutions, mais encore entre leurs rituels établit une véritable solidarité entre les deux systèmes.

La seule différence qui existe, c'est que la Carbonarie s'appuie, du moins en apparence, sur les dogmes religieux du christianisme, tandis que la Maçonnerie rejette la révélation. Dans les deux grades d'apprenti et de maitre *bon cousin*, il n'y a que des allusions à la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui n'est lui-même qu'un maitre bon cousin. Les santés s'y portent 1° au Créateur de l'univers ; 2° au Christ, son envoyé sur la terre, *pour y établir la philosophie, la liberté, l'égalité* ; 3° à ses Apôtres et Prédicateurs ; 4° à Saint-Tibaldo (Thibaut) fondateur des Carbonari (1) ; 5° à François I, leur protecteur, et exterminateur de nos anciens oppresseurs ; 6° à la chute éternelle de toutes les tyrannies ; 7° à l'établissement d'une liberté sage et sans fin sur la ruine éternelle des ennemis des peuples.

(1) On ne comprend pas à propos de quoi St.-Thibaut est considéré par les Carbonari comme leur fondateur. St.-Thibaut fut, en effet, un solitaire, vivant dans son ermitage au milieu des plus rudes austérités. Il est vrai, cependant, que son renoncement à une brillante position sociale et son mépris des richesses peuvent servir de type à une association qui tend radicalement au communisme. — Du reste, en adoptant St. Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste pour patrons de leur Ordre, les Maçons déistes sont aussi inconséquents que les Carbonari. Ils se réservent, sans doute, de redresser les fausses interprétations dans les explications ésotériques.

Nous publions dans l'*Appendice* le rituel carbonarique pour le grade de Grand-Elu ou Grand-Maître. On verra à cette lecture comment tout est calculé pour exploiter la foi des Italiens.

Cette exploitation de la croyance religieuse d'une nation ne suffit pas pour innocenter la Maçonnerie et pour ne pas faire remonter jusqu'à elle les crimes des Carbonari. Tortueuse et souple, la Maçonnerie se prête à toutes les exigences, à condition qu'elle atteigne son but, sinon entièrement du moins partiellement. Elle n'ignorait pas qu'en heurtant de front le catholicisme italien, elle se rendrait odieuse à toutes les populations de l'Italie. Dès lors, elle a scindé son but général; ne pouvant obtenir la totalité, elle s'est contentée d'une partie. En conséquence, elle a laissé aux Italiens la jouissance d'une religion qui leur est chère; elle a même fait servir ce sentiment invincible à atteindre plus sûrement un but politique qui n'est autre que la *républicanisation* de l'Italie sous la forme préalable de l'*unité italienne*. Wit nous apprend d'ailleurs que dans les grades supérieurs de la Carbonarie italienne l'impiété jette le masque : « Dans les trois premiers grades, dit-il, il est encore fait mention de morale, de christianisme, d'Eglise catholique; les récipiendaires, dans leur bonne foi, s'imaginent servir une cause noble et sainte; ils croient qu'il ne s'agit que de conclure une alliance entre les hommes de la même opinion politique et religieuse, dans le but d'amener l'indépendance et l'unité de la patrie démembrée et de travailler aux progrès de la moralité et de la religion. Aussi se trouve-t-il dans ces grades des hommes éminents; et je possède encore la croix sur laquelle le roi actuel de Naples, alors l'*alter ego* de son père, déposa son serment, lors de sa réception du deuxième grade de la Carbonarie. Mais dès le quatrième grade, tout change. On y jure de travailler à la ruine des monarques et particulièrement des Bourbons. Le

cinquième et le sixième grades sont empruntés au *rite de Mizraïm*, qui a beaucoup de points de contact avec la secte allemande appelée du nom des *Ressuscités*. Mais ce n'est qu'au septième grade, qui n'est, du reste, reçu que par un bien petit nombre, que l'on obtient la clef de l'ensemble ; ce n'est qu'au *Principi Summo Patriarcho* que le voile tombe devant le Saint des Saints. On connaît alors que le but de la Carbonarie est identique avec celui des Illuminés. Ce grade, où l'initié s'appelle à la fois prince et évêque, se confond avec celui de *Homo Rex* des adeptes de Weishaupt. Le récipiendaire y jure la ruine de toute religion positive et de toute forme de gouvernement ; à ses yeux le despotisme le plus absolu et la démocratie sont une et même chose. Pour exécuter le plan, tous les moyens lui sont permis : le meurtre, le poison, le parjure. Le *Summo Maestro* se rit du zèle de la masse des Carbonari qui s'immole pour l'indépendance et la liberté italienne ; pour lui tout cela n'est pas le but mais un moyen (1). »

Lorsque le moment sera opportun, elle parviendra facilement à détruire également la religion catholique. La marche suivie par la Maçonnerie dans les provinces méridionales de l'Europe n'est pas nouvelle. Comment est-elle parvenue à donner le change à l'aristocratie et à une partie du clergé pendant la seconde moitié du dernier siècle, sinon en affectant hypocritement un attachement sincère à l'ancienne noblesse et à la religion catholique ? L'histoire ne nous a que trop appris quel fond on doit faire sur ces protestations.

Les crimes, les spoliations et les assassinats politiques dont la Carbonarie italienne s'est rendue coupable sont assez connus pour que nous croyions pouvoir nous abstenir d'en entretenir le lecteur.

« Pendant l'été de 1815, dit Wit, onze chefs carbonari se

(2) Wit. *Fragments, extraits de l'histoire de ma vie et de mon époque*, pp. 32, 33 et 44.

réunirent à Capoue et résolurent de dépêcher à Paris deux de leurs membres les plus distingués et les plus ardents, pour discuter avec le Grand-Firmament la question de savoir s'il ne serait pas avantageux d'établir à Paris la direction de toute la Carbonarie, par la raison que cette capitale se trouvait en fréquent contact avec toute l'Europe et qu'on y rencontrait les *membres les plus éminents* ainsi que de plus grandes ressources pécuniaires. A cette fin on élut comme députés le duc de Garatula, sicilien, et Charles Chiricone Clerkon, napolitain, fils du duc de Fra Marino, majordome du roi (1). » La proposition fut acceptée; on établit à Paris un directoire de la Carbonarie qui proposait ses projets à l'agréation du Grand-Firmament ou en recevait les ordres.

En 1820, on comptait en Italie 600,000 Carbonari ! La révolution de Naples fut leur œuvre. Les maisons régnantes s'étant laissé séduire par des démonstrations d'un dévouement apparent donnèrent dans le piége. La reine Caroline, de la maison d'Autriche, après avoir protégé la Maçonnerie fut honteusement trahie; elle recourut aux Carbonari qui voulurent en faire leur instrument. Machellus, maçon des hauts grades, succéda à Saliceti dans la fonction de ministre de la police; il répondit à la confiance de Murat en poussant dans les ventes des Carbonari et la noblesse et les militaires et le clergé. Le prince de Carignan, Charles-Albert, crut devoir sacrifier à la mode en se faisant initier à cette secte abominable. Devenu roi, il ne put se montrer conséquent aves ses serments. On sait comment il eut à déplorer l'aveuglement de sa jeunesse.

La Maçonnerie, voyant les progrès accomplis par son enfant, la Carbonarie, dans les provinces méridionales, crut que le moment était venu d'acclimater en France cette plante exotique. Voici en quels termes Louis Blanc nous fait connaître

(1) Wit, l. c p. 24.

l'introduction de la Carbonarie ou Charbonnerie en France. Une chose nous surprend dans son récit, c'est qu'il ne date l'existence de la Charbonnerie dans cette contrée que de l'an 1821, tandis qu'elle y avait déjà pris racine depuis longtemps, d'abord sous le nom de *Régénération européenne* (Adelfes et Philadelfes), puis sous son véritable nom.

Voici ce qu'il dit:

« Le 1er mai 1821, trois jeunes gens, MM. Bazard, Flotard et Buchez, se trouvaient assis devant une table ronde, rue Copeau. Ce fut des méditations de ces trois hommes inconnus, et dans ce quartier, l'un des plus pauvres de la capitale, que naquit cette charbonnerie (carbonarisme) qui, quelques mois après, embrasait la France.

» Les troubles de juin 1820 avaient eu pour aboutissement la conspiration militaire du 19 août, conspiration étouffée la veille même du combat. Le coup frappé sur les conspirateurs avait retenti dans la *Loge des amis de la vérité*, dont les principaux membres se dispersèrent. MM. Joubert et Dugied partirent pour l'Italie. Naples était en pleine révolution. Les deux jeunes français offrirent leurs services, et ne durent qu'à la protection de cinq membres du gouvernement napolitain l'honneur de jouer leur tête dans cette entreprise. On sait de quelle sorte avorta cette révolution, et avec quelle triste rapidité l'armée autrichienne démentit les brillantes prédictions du général Foy. Dugied revint à Paris, portant sous son habit le ruban tricolore, insigne du grade qu'il avait reçu dans la charbonnerie italienne. M. Flotard apprit de son ami les détails de cette initiation à des pratiques jusqu'alors ignorées en France. *Il en parla au conseil maçonnique des Amis de la vérité, et les sept membres dont le conseil se composait résolurent de fonder la Charbonnerie française*, après s'être juré l'un à l'autre de garder inviolablement ce redoutable secret. MM. Limpérani et Dugied furent chargés de traduire les

règlements que ce dernier avait rapportés de son voyage. Ils étaient merveilleusement appropriés au caractère italien, mais peu propres à devenir en France un code à l'usage des conspirateurs. La pensée qu'ils exprimaient était essentiellement religieuse, mystique même. *Les Carbonari n'y étaient considérés que comme la partie militante de la Franc-Maçonnerie, que comme une armée dévouée au Christ,* LE PATRIOTE PAR EXCELLENCE. On dut songer à des modifications ; et MM. Buchez, Bazard et Flotard furent choisis pour préparer les bases d'une organisation plus savante.

» La pensée dominante de l'association n'avait rien de précis, de déterminé : les *considérants,* tels que MM. Buchez, Bazard et Flotard les rédigèrent, se réduisaient à ceci : Attendu que force n'est pas droit, et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les Charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient. C'était décréter la souveraineté nationale sans la définir. Mais plus la formule était vague, mieux elle répondait à la diversité de la haine et des ressentiments. On allait donc conspirer sur une échelle immense, avec une immense ardeur, et cela sans idée d'avenir, sans études préalables, au gré de toutes les passions capricieuses !

» Il fut convenu qu'autour d'une association-mère, appelée la *haute vente,* on formerait sous le nom de *ventes centrales,* d'autres associations, au-dessous desquelles agiraient des *ventes particulières.* On fixa le nombre des membres à vingt par association, pour échapper au code pénal. La *haute vente* fut originairement composée des sept fondateurs de la Charbonnerie : Bazard, Flotard, Buchez, Dugied, Carriol, Joubert et Limpérani. Elle se recrutait elle-même.

» Pour former les *ventes centrales,* on adopta le mode suivant : deux membres de la *haute vente* s'adjoignaient un tiers sans lui faire confidence de leur qualité, et ils le nommaient

président de la vente future, en y prenant eux-mêmes, l'un le titre de *député*, l'autre celui de *censeur*. La mission du député était de correspondre avec l'association supérieure, et celle du censeur de contrôler la marche de l'association secondaire. La *haute vente* devenait, par ce moyen, comme le cerveau de chacune des *ventes* qu'elle créait, tout en restant, vis-à-vis d'elles, maîtresse de son secret et de ses actes.

» Les *ventes particulières* n'étaient qu'une subdivision administrative, ayant pour but d'éviter la complication que les progrès de la charbonnerie pourraient amener dans les rapports entre la *haute vente* et les députés des *ventes centrales*. Du reste, de même que celles-ci procédaient de la société-mère, de même les sociétés inférieures procédaient des sociétés secondaires. Il y avait dans ces combinaisons une admirable élasticité. Bientôt les *ventes* se multiplièrent à l'infini.

» On avait bien prévu l'impossibilité de déjouer complétement les efforts de la police : pour en diminuer l'importance, on convint que les *ventes* agiraient en commun, sans cependant se connaître les unes les autres, et de manière à ce que la police ne pût, qu'en pénétrant dans la *haute vente*, saisir tout l'ensemble de l'organisation. Il fut conséquemment interdit à tout charbonnier appartenant à une *vente* de chercher à s'introduire dans une autre. Cette interdiction était sanctionnée par la peine de mort.

» Les fondateurs de la charbonnerie avaient compté sur l'appui des troupes. De là l'organisation double donnée à la charbonnerie. Chaque *vente* fut soumise à une hiérarchie militaire, parallèle à la hiérarchie civile. A côté de la *charbonnerie*, de la *haute vente*, des *ventes centrales*, des *ventes particulières*, il y eut la *légion*, les *cohortes*, les *centuries*, les *manipules*. Quand la charbonnerie agissait civilement, la hiérarchie militaire était comme non avenue ; quand elle agissait militairement au contraire, la hiérarchie civile disparaissait. Indépendamment

de la force qui résultait du jeu de ces deux pouvoirs et de leur gouvernement alternatif, il y avait, dans les dénominations qu'ils nécessitaient, un moyen de faire perdre à la police les traces de la conspiration.

» Les devoirs du charbonnier étaient d'avoir un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'obéir aveuglément aux ordres des chefs inconnus.

» Ainsi constituée, la charbonnerie s'étendit en fort peu de temps dans tous les quartiers de la capitale. Elle envahit toutes les écoles. Je ne sais quel feu pénétrant circula dans les veines de la jeunesse. Les membres de chaque *vente* se reconnaissaient à des signes particuliers, et l'on passait des revues mystérieuses. Des inspecteurs furent chargés dans plusieurs *ventes*, de veiller à ce que nul ne se dispensât d'avoir des cartouches et un fusil. Les affiliés s'exerçaient dans leur demeure au maniement des armes; plus d'une fois l'on fit l'exercice sur un parquet recouvert de paille. Et pendant que cette singulière conspiration s'étendait, protégée par une discrétion sans exemple, et nouant autour de la société mille insensibles liens, le gouvernement s'endormait dans l'ombre !

» Les fondateurs de la charbonnerie, on l'a vu, étaient des jeunes gens obscurs, sans position officielle, sans influence reconnue. Quand il fut question pour eux d'agrandir leur œuvre et de jeter sur la France entière le réseau dont ils avaient enveloppé tout Paris, ils se recueillirent et se défièrent d'eux-mêmes. *Il existait alors un comité parlementaire dont M. de Lafayette faisait partie.* Lié intimement avec le général, Bazard demanda un jour à ses amis l'autorisation de lui confier le secret de leurs efforts. Les objections ne pouvaient manquer : pourquoi cette confidence, que le caractère facile de Lafayette rendait pleine d'inconvénients et de périls? S'il consentait à entrer dans la charbonnerie, et à y porter, ainsi que tous, sa tête comme enjeu, à la bonne heure!... Lafayette, averti, n'hésita pas; il

entra dans la *haute vente*, et parmi ses collègues de la Chambre, les plus hardis le suivirent. Les directeurs de la charbonnerie se trompaient, s'ils jugeaient cette adjonction indispensable. Les charbonniers, *ayant toujours ignoré de quelle main partait l'impulsion qui leur était donnée, n'avaient jamais cru obéir qu'à ces mêmes notabilités libérales, tardivement appelées au partage d'un ténébreux pouvoir.* La présence effective de ces hauts personnages dans la *haute vente* n'ajoutait donc rien à l'effet moral qu'avait jusqu'alors produit *leur présence supposée.* Quant à la portée de ce qu'ils pourraient et oseraient, c'était le secret de l'avenir.

» Quoi qu'il en soit, leur intervention fut d'abord utile aux progrès de la charbonnerie par les rapports qu'ils entretinrent avec les provinces. Munis de lettres de recommandation, plusieurs jeunes gens allèrent dans les départements organiser la charbonnerie. M. Flotard fut envoyé dans l'Ouest, M. Dugied partit pour la Bourgogne, M. Rouen aîné, pour la Bretagne, M. Joubert, pour l'Alsace. Considérée dans ses relations avec les départements, la *haute vente* de Paris reçut le nom de *vente suprême;* et la charbonnerie fut organisée partout comme elle l'était dans la capitale. L'entraînement fut général, irrésistible; sur presque toute la surface de la France, il y eut des complots et des conspirateurs.

» Les choses en vinrent au point que, dans les derniers jours de l'année 1821, tout était prêt pour un soulèvement, à la Rochelle, à Poitiers, à Niort, à Colmar, à Neuf-Brisach, à Nantes, à Béfort, à Bordeaux, à Toulouse. Des *ventes* avaient été créées dans un grand nombre de régiments, et les changements même de garnison étaient, pour la charbonnerie, un moyen rapide de propagande. Le président de la *vente militaire*, forcé de quitter une ville, recevait la moitié d'une pièce de métal, dont l'autre moitié était envoyée, dans la ville où se rendait le régiment, à un membre de la *haute vente* ou de *vente*

centrale. Grâce à ce mode de communication et de reconnaissance, insaisissable pour la police, les soldats, admis dans la charbonnerie, en devenaient les commis-voyageurs, et emportaient, pour ainsi dire, la conspiration dans leurs gibernes.

» Cependant l'heure d'éclater était venue : on le pensait du moins. Le personnel de la *vente suprême* s'étant accru plus qu'il ne convenait, on y créa un *comité d'action* spécialement chargé de tous les préparatifs du combat, mais auquel il fut interdit de prendre, sans l'assentiment de la *vente suprême*, une résolution définitive. Ce comité déploya une activité extraordinaire. Trente-six jeunes gens reçurent l'ordre de partir pour Béfort, où devait être donné le signal de l'insurrection. Ils partirent sans hésitation, quoique convaincus qu'ils marchaient à la mort (1). »

Toutes les insurrections qui ensanglantèrent la France à cette époque eurent pour auteur la Franc-Maçonnerie sous le nom soit de Charbonnerie, soit de Jeune-France, soit de Jeune-Europe. Quant à ces dernières dénominations, elles ne furent comme la Carbonarie et le Tugenbund, que des formes nouvelles pour voiler ses menées souterraines; le but de chacune de ces sociétés particulières n'était que l'application immédiate et locale des principes généraux de l'Ordre maçonnique. Si l'on en doutait, il suffirait de mettre sous les yeux du lecteur les statuts de chacune de ces associations. La Maçonnerie n'oserait pas en désavouer une ligne sous peine d'inconséquence ou sans s'exposer à être convaincue d'imposture. Dans toutes ces associations on reconnaît le cachet et la main de la Maçonnerie. Dans toutes on a soin de stipuler des privilèges en faveur des Maçons en les dispensant des épreuves ordinaires, tellement est profonde la conviction des conspirateurs que la Maçonnerie se prête à tous les plans subversifs de l'orde politique et social.

(1) Hist. de 10 ans.

Pour quel motif la Franc-Maçonnerie adopte-t-elle ou fait-elle adopter des noms particuliers pour chaque association spéciale ? Il n'est pas difficile de se rendre raison de ce procédé. C'est pour ne pas compromettre son nom. Si les conjurés réussissent, elle en recueille secrètement tout le profit et revendique l'honneur du succès. Dans le cas d'un échec, elle a la ressource de désavouer l'entreprise avortée et de décliner toute responsabilité ; tout en déplorant secrètement l'imprudence de ses enfants, elle est la première à flétrir hautement leurs projets. Si la complicité de quelque frère des Loges est prouvée juridiquement, elle répudie ce membre isolé en prétendant qu'elle n'est pas responsable de ses folies ; elle l'appelle un enfant perdu, un traître à l'Ordre, un parjure. Un autre avantage que la Maçonnerie trouve en fondant des associations particulières consiste en ce qu'elle peut plus facilement déjouer la surveillance de la police.

Louis-Philippe, haut dignitaire des Loges, recueillit la succession de Charles X. Dès qu'il fut monté sur le trône, il voulut rompre avec ceux qui lui avaient donné la couronne. Les Maçons, sous le nom de libéraux, lui firent cruellement expier sa velléité d'indépendance. Son règne offrit le spectacle incessant d'attentats et d'insurrections populaires. Tous ses ministères, successivement composés des notabilités maçonniques, entravèrent l'exécution de ses projets. Abandonné et trahi par ceux-là mêmes qui l'avaient élevé à la royauté, il fut contraint d'abdiquer et de se réfugier sur une terre étrangère.

—

ALLEMAGNE. — TUGENDBUND.

—

Le *Tugendbund* fut en Prusse ce que les Adelfes et les Philadelfes et, plus tard, les Carbonari, avaient été en France ; une association maçonnique appliquant à l'Allemagne les prin-

cipes généraux de la Maçonnerie sous une dénomination essentiellement morale (*Association de la vertu*); il se proposa de régénérer l'Allemagne en la retrempant dans les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des Loges.

Les circonstances étaient des plus favorables à l'exécution de ce projet. En ce moment, l'Allemagne, humiliée par de nombreuses défaites, n'avait pas une autonomie réelle ; sous la main de fer de Napoléon, elle était contrainte de verser le sang de ses enfants pour une cause qu'elle exécrait. Les Maçons allemands crurent que les circonstances étaient propices pour amener la chute du dominateur étranger, pour arriver ensuite à l'inoculation des principes maçonniques à leur patrie. A cette fin elle institua le Tugendbund. Au nom de la patrie opprimée, on parvint à fanatiser la jeunesse universitaire et l'on communiqua à toute la population un enthousiasme dont on a rarement vu d'exemple dans l'histoire des peuples. Tous les militaires, Blücher à leur tête, se firent affilier à la nouvelle association ; tous les étudiants, séduits et fascinés par le professeur Fichte, fameux orateur des Loges, s'enrôlèrent sous le drapeau de l'indépendance nationale. Des vieillards, aux cheveux blancs, à qui il restait à peine assez de force pour manier le mousquet et qu'on n'avait pas même cru devoir revêtir de l'uniforme militaire, suivirent l'exemple des jeunes gens. Le corps de Büllow qui décida l'issue de la bataille de Waterloo se composait d'un ramassis de soldats imberbes ou décrépits qui auraient prêté au ridicule si le feu sacré de l'amour de la patrie n'avait pas droit à l'admiration.

Qui avait excité ce fanatisme soudain? L'association du *Tugendbund*, ou plutôt la Franc-Maçonnerie. Nous tenons à prouver cette thèse, moins pour blâmer l'ardeur patriotique du peuple allemand, que pour prouver la puissance de la Maçonnerie sur l'esprit public et l'adresse avec laquelle elle sait pervertir les meilleures institutions patriotiques.

L'agent le plus actif, le protecteur le plus puissant des associations secrètes de l'Allemagne fut, sans contredit, le baron de Stein, ministre de l'intérieur à Berlin. Son rêve chéri était la disparition des nationalités particulières pour y substituer une Allemagne *grande et une*. On découvre dans ce projet une identité parfaite avec le but des Carbonari, des Maçons allemands et de tous les agitateurs contemporains dans la péninsule italienne. Soupçonné d'avoir des idées trop libérales, il fut disgrâcié; mais grâce à *l'intervention de Napoléon*, il reprit son portefeuille.

La Franc-Maçonnerie était devenue hostile à l'empereur, et de Stein résolut d'organiser des sociétés secrètes pour hâter la chute du conquérant (1807). Sur la demande de son ministre, le roi de Prusse consentit à l'établissement du Tugendbund dont les statuts ne trahissaient en apparence que le patriotisme le plus pur et le plus dévoué. Le hasard servit mal d'abord le ministre Stein : un de ses affidés, porteur d'une lettre au prince de Wittgenstein, tomba entre les mains de la police française. Napoléon publia ce singulier document, par lequel il conste que « jusque dans la Hesse et dans la Westphalie, des sociétés secrètes, nommément le Tugendbund, avaient été organisées contre Napoléon, et se trouvaient en relations avec Stein (1). » Par suite de cette révélation, le ministre prussien fut démissionné et le Tugendbund dissout. Toutefois, après avoir offert ses services à l'empereur Alexandre, Stein rentra plus tard dans ses fonctions et ressuscita le Tugendbund.

Cette association, toute *morale* et *scientifique* qu'elle était en apparence, renfermait dans son sein deux associations plus restreintes avec des grades secrets d'une audace toujours croissante : celle appelée *Männerbund* qui commandait à une seconde dont le nom était celui de *Jünglingsbund* (2). Ces

(1) V. De Hense : *Fréderic-Guillaume et son époque*, p. 129 et suiv.

(2) *Männerbund*, association des hommes. *Jünglingsbund*, association des jeunes gens.

deux catégories plus intimes suivaient l'impulsion de l'association dite *Greisen* ou *Volkommenheitsbund* (Association des vieillards ou de la perfection), c'est-à-dire, recevaient les ordres des autorités suprêmes de la Maçonnerie.

Quant à ce dernier point, les écrivains des Loges allemandes sont loin de répudier la paternité du Tugendbund (1).

Toutefois l'expulsion du conquérant étranger n'était qu'un but secondaire destiné à donner le change au gouvernement et aux hommes crédules. La Maçonnerie allemande avait d'abord accordé toutes ses sympathies à Napoléon, dans l'espoir qu'une monarchie européenne une fois créée, il serait facile d'y substituer insensiblement, ou par la violence, une république démocratique. Trompée dans son attente, elle fut contrainte de borner ses vœux à l'érection d'une Allemagne une en faisant disparaître les nationalités distinctes, et d'attendre ou de provoquer des événements qui permettraient d'inaugurer le régime républicain dans la commune patrie allemande (2).

Malgré sa dissolution, le Tugendbund continua à subsister. Voici en quels termes Schmaltz le caractérise : « De cette association sortent tous les discours outrageants à l'adresse des gouvernements étrangers et toutes les déclamations insensées sur la réunion de toute l'Allemagne avec un système représentatif. Les gouvernements de l'Allemagne n'y sont pas plus épargnés que celui de la France. »

Les principaux chefs du Tugendbund furent le ministre

(1) Dans une brochure intitulée : *La Franc-Maçonnerie et sa situation actuelle; ou défense de l'Ordre contre les attaques de l'avocat Eckert,* on lit ces paroles explicites : « On sait de quelle manière la Maçonnerie a travaillé à ranimer le patriotisme dans le cœur des Prussiens, surtout sous le joug français; on n'a pas oublié que *c'est aux Loges qu'on dut la naissance de la plupart des associations qui contribuèrent plus ou moins à relever les nations abattues.* » Leipzig, 1852.

(2) V. les trois publications de Schmaltz, conseiller intime : 1° *Berichtigung einer Stelle in der Bredow-Venturinischen Chronik für das jahr* 1808. 2° *Ueber des Herrn Niebuhr Schrift wider die geheimen politischen Vereine.* 1815. 3° *Letztes wort über politische Vereine.* 1816.

Stein, le professeur Fichte, Gruner conseiller à Berlin, les professeurs Fries et Jahn.

Comme Stein, Gruner quitta la capitale de la Prusse pour se réfugier en Russie où il se mit à la disposition de l'empereur Alexandre. Cé dernier lui confia la mission de seconder le mouvement patriotique de l'Allemagne. Après avoir établi à Prague le siége de ses opérations, Grunc abusa de la confiance du candide empercur de Russie pour travailler à la ruine des trônes de la Prusse et de l'Autriche. Ses menées furent découvertes et il fut emprisonné dans une forteresse hongroise. Rentré en grâce avec le cabinet prussien, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la Prusse en Suisse. Dans la position qu'il occupait, il ne craignit pas de recommencer l'agitation en faveur des associations secrètes de l'Allemagne. Il masquait ses sympathies pour la révolution sous le voile de la haine qu'il portait à l'infortuné proscrit de Ste.-Hélène et aux Français en général; mais, dans le fond, il haïssait la monarchie légitime. Il abusa de sa haute position pour inoculer la Franc-Maçonnerie à la Suisse. Avec son concours et ses subsides on parvint à fonder à Aarau un journal, l'*Europaïsche Zeitung*, qui vomit la haine contre toute religion positive et tous les gouvernements de l'Europe (1).

Fichte se charge de nous expliquer le but du Tugendbund; voici les paroles qu'il adressait à son auditoire fasciné : « En opprimant la liberté conquise par la révolution française, Napoléon a trompé l'Europe. La guerre qui vient d'éclater est la lutte de la société contre ce despote. Celle-ci ne veut plus supporter qu'on abuse de ses forces pour faire atteindre des buts qui lui sont étrangers, mais elle veut les employer dans des buts qu'elle CHOISIRA ELLE-MÊME. Le combat est engagé en dernière analyse *en faveur de nos intérêts et de l'intérêt de ceux*

(1) V. *La Franc-Maçonnerie et son influence sur la Suisse*, par Ch.-L. de Haller.

qui se dévouent à la délivrance de l'esprit humain.... Ainsi seulement nous serons lavés de l'ignominie qui a rejailli sur nous; sur nous qui l'avons supportée patiemment en vue d'obtenir des *avantages supérieurs... Ceux-là seuls qui ont pris la résolution de résister et qui sont à la tête de cette entreprise* peuvent être en état de juger des forces nécessaires à la résistance. »

L'illustre professeur ne pouvait exprimer en termes plus explicites le but véritable du Tugendbund. D'après lui on se proposait moins d'expulser l'étranger du sol natal, que de reconquérir les principes maçonniques de la révolution française. La dose de la liberté et de l'égalité à donner à l'Allemagne n'était pas encore déterminée; le succès de l'Ordre une fois assuré, il sera temps encore de s'occuper de cette grave question. L'Allemagne, ou plutôt la Maçonnerie allemande, s'est résignée à l'oppression, elle s'est même prêtée avec complaisance à la réalisation du but que se proposait l'empereur des Français; mais, maintenant qu'elle a acquis la conviction que Napoléon ne veut pas être un instrument entre les mains de l'Ordre, c'est à celui-ci à pourvoir à l'application de ses principes. Quant aux moyens à employer, ils sont loin de consister uniquement dans l'élan généreux de la nation; les chefs seuls en ont le secret. La nation, fidèle au roi n'est pas encore assez dégagée des anciens préjugés pour supporter cette révélation. Mais il est un moyen puissant, infaillible, c'est le *Tugendbund*. C'est cette association qui a résolu, qui dirige et qui anime la résistance; c'est elle encore qui en recueillera tous les fruits.

Fries, professeur à l'université de Heidelberg, avait été démissionné pour avoir répandu dans le duché de Bade les fameuses adresses révolutionnaires. L'Ordre lui procura bientôt une chaire à Iéna, où il trouva pour collègue le professeur Martin avec lequel il travailla la jeunesse studieuse. Les deux frères Follenius, Wit et d'autres conspirateurs ardents furent formés de leurs mains.

Jahn continua l'œuvre de Fichte à l'université de Berlin. Jamais conspirateur ne poussa plus loin l'astuce pour donner le change aux timides; l'énergie, pour stimuler les caractères décidés. Dans la nuit du 13 au 14 juin 1819, il fut saisi par la police dans une réunion secrète où l'on découvrit deux poignards et plusieurs papiers compromettants. Il avoua qu'il faisait partie de l'association allemande.

L'Autriche et la Russie insistèrent énergiquement pour qu'un châtiment exemplaire fût infligé à ce perfide qui avait abusé de la confiance de son gouvernement; mais ce criminel politique n'eut à subir qu'une peine bien minime; la Maçonnerie ne sait-elle pas procurer tous les ménagements à ses enfants?

Le Tugendbund avait atteint son but ostensible; l'Allemagne avait secoué le joug de l'étranger et lavé ses humiliations dans la plaine de Waterloo. L'indépendance de l'Allemagne était un fait accompli; et l'existence de l'association patriotique n'avait plus aucune raison d'être. La conduite du Tugendbund prouva quel était le véritable but qu'il s'était proposé. Une agitation indescriptible se manifesta dans toute l'Allemagne pour conquérir les libertes politiques que le roi de Prusse avait prétendûment promises aux conjurés. Sur le refus du gouvernement d'acquiescer aux exigences démocratiques, le Tugendbund fit entendre des menaces et prépara la révolte.

Cette hostilité contre les gouvernements de l'Allemagne engendra plusieurs autres sociétés secrètes qui, sous des dénominations différentes, avaient le même but et employaient les mêmes moyens. Toutes proclamaient comme dés axiomes la devise maçonnique : *liberté*, *égalité*, *fraternité !* Toutes avaient des Francs-Maçons pour fondateurs et pour chefs; toutes avaient des arrière-loges directrices dont ne faisaient partie que les membres les plus instruits, les plus astucieux et les plus déterminés.

Nous devons nous borner à en citer les noms, dans la crainte de tomber dans des répétitions fastidieuses (1).

Ces sociétés étaient le *Deutsche Bund der Gerechten*, dont les statuts accusent une parfaite similitude avec ceux du Carbonarisme. Cette association n'était que le Tugendbund sous un autre nom. Après le *Deutsche Bund*, vinrent la *Deutsche Turnschaft* qui, sous le prétexte d'amusements innocents, réunissait et travaillait les caractères ardents ; l'*Allgemeine deutsche Burschenschaft*, qui créa des loges à chaque université et inspirait aux étudiants l'indépendance intellectuelle et politique; le *Bund der Gleichgesinnten* (2) ou des *Noirs*, fondé à l'université de Giessen par Follenius, le plus entreprenant des conspirateurs, et qui sous l'apparence d'exercices littéraires et gymnastiques, cachait les projets les plus horribles de l'ancien Illuminisme; le *Bund der Unbedingten* qui ne renfermait, paraît-il, que les membres les plus exaltés de l'association précédente; le *Bund für Freiheit und Recht*, qui se proposait de mettre à feu et à sang les principales villes de la Bavière afin d'allumer la révolution dans toute l'Allemagne. Ces jeunes têtes écervelées avaient adopté les signes des Carbonari et s'étaient mis en rapport avec le trop fameux Follenius ; le *Männer- und Jünglingsverein* qui, en 1820, voulut propager en Allemagne la révolution qui ensanglantait l'Espagne, le Portugal et menaça la France (3) : les sympathies pour la révolution grecque servirent aux conjurés pour voiler leur plan

(1) Dans son dernier ouvrage, *Magazin*, etc., Eckert entre dans de longs détails sur ces associations secrètes. Ces développements sont inutiles aux lecteurs français.

(2) C'est-à-dire l'association de ceux qui sont animés des mêmes pensées et professent les mêmes principes.

(3) Il s'agit ici de la conjuration ourdie par la loge des *Amis de la Vérité* et le Grand-Orient de France sous les auspices de Ney, Nantil, Lavocat et Trugoff, dans le but d'élever le duc de Leuchtenberg au titre de régent de Napoléon II et de donner satisfaction au parti démocratique. La conjuration qui devait éclater le 19 août avait été découverte la veille. — V. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, I P., pp. 53 et 58.

et leur permirent de réunir des sommes considérables et des armes. Enfin la *Jeune-Allemagne* vint terminer cette longue série de conspirations contre la sécurité de l'Allemagne.

En voyant figurer les noms les plus distingués de la science, de l'art militaire et de la police à la tête de toutes ces sociétés secrètes; en songeant à tous les moyens employés pour préparer et fanatiser les diverses populations de l'Allemagne; au souvenir de ces clubs sanguinaires qui se mettaient en rapport avec tous les conspirateurs de l'Europe, une prochaine et épouvantable révolution était à redouter. Elle éclata en 1848.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis la révolution de 1848 jusqu'à nos jours.

La révolution de 1848 est-elle l'œuvre de la Franc-Maçonnerie ?

Cette question est assez grave pour que nous nous arrêtions quelques instants à la traiter.

Pas d'effet sans cause ; pas d'effet dont les caractères principaux ne doivent se retrouver dans la cause qui l'a produit. La révolution de 1848 est un grand fait historique qui doit avoir une cause quelconque ; car, moins que toute autre chose, les révolutions ne s'improvisent. Pour opérer une révolution, il faut s'y préparer de longue main, en échauffant les têtes et les cœurs par la perspective d'un but qui sourie aux masses ; en prévoyant les obstacles qui pourraient entraver l'exécution du projet, en multipliant les moyens qui assurent le triomphe, en adoptant des chefs populaires dont le nom commande l'obéissance. Pour opérer une révolution, il faut que les différents centres de population soient mis en rapport et se concertent pour agir séparément dans le même sens, le même jour et à la même heure, ou conviennent d'un lieu de réunion où toutes les forces seront concentrées pour un coup de main décisif. Si la révolution est européenne, il faut que la cause le soit également ; plus vaste est le théâtre où elle se développe, plus répandue et plus universelle doit être la cause, mieux organisé doit

être le mouvement. Si l'une ou l'autre de ces conditions fait défaut, la révolution n'est pas possible; elle aboutirait certainement à une ridicule échauffourée.

Un homme, quelque prestige qui soit attaché à son nom, quelque gloire que lui aient léguée ses ancêtres, quelque immense que soit son influence personnelle, un homme seul n'a jamais fait une révolution. Sa gloire, ses ressources, ses talents sont frappés d'une impuissance radicale, à moins qu'il ne répésente un principe admis par les masses et que ses efforts ne tendent vers un but réel ou fictif qui flatte la multitude.

En d'autres termes, pour opérer une révolution, il faut un but déterminé et universellement admis, une direction unique, un centre d'action et l'emploi des mêmes moyens.

Après avoir établi ces bases incontestables, examinons quels sont les caractères de la révolution de 1848. Elle fut inattendue, soudaine même ; elle fut européenne ; elle fut simultanée dans les diverses contrées; les différentes insurrections furent solidaires entre elles.

L'explosion de cette révolution en France fut si subite, si imprévue qu'on l'a considérée à juste titre comme une surprise. Rien ne la motivait comme rien n'a pu l'expliquer. Le refus de se réunir dans un banquet réformiste étant admis comme une violation de la Charte, il restait aux députés lésés l'emploi des moyens légaux. Evidemment le cri de la réforme n'était qu'un prétexte. Quant aux autres griefs que depuis longtemps on faisait peser sur le gouvernement, telles que les lois de septembre, l'élévation du cens électoral et la prépondérance de l'Angleterre dans les conseils de Louis-Philippe, ils pouvaient froisser les sentiments libéraux et l'orgueil de la France, mais ils ne constituaient pas des raisons suffisantes pour légitimer une insurrection. Quoi qu'il en soit, il est certain que, quelques jours avant le 24 février, rien n'autorisait à présager une commotion prochaine.

La révolution de Berlin est moins explicable encore. Il est vrai qu'en Prusse, les libéraux, après s'être plaints longtemps du refus d'une constitution, ne se montraient pas satisfaits du gouvernement représentatif qui avait été spontanément octroyé. Mais le mécontentement ne s'était jamais traduit par des actes qui permissent de soupçonner un plan révolutionnaire. Ici encore la révolution fut une surprise.

L'insurrection de la Lombardie et l'invasion du Piémont sont, on le sait, l'œuvre des sociétés secrètes qui fourmillaient en Italie. Les Hongrois ne prirent les armes que par suite des menées républicaines du trop illustre Kossuth. Mais la révolution de Vienne est encore un mystère.

A son réveil au 24 février, l'Europe fut étonnée et effrayée de se trouver, à son insu, au milieu d'un volcan. Depuis les Pyrénées jusqu'à la Vistule, la révolution agita sa torche incendiaire et son poignard sanglant.

Ce qui frappa d'étonnement fut la simultanéité des révolutions dans les différentes capitales.

« Le 24 février, révolution de Paris.

» Le 13 mars, Vienne est en combustion. Le soutien de Louis-Philippe, Metternich, est renversé.

» Le 18, barricades à Berlin. Effroyables commotions.

» *Ce même jour*, explosion terrible à Milan.

» Le 20 mars, révolution à Parme.

» Le 10 avril suivant, Charles II, forcé de fuir de ses états, prend la route de l'exil.

» Le 22 mars, république à Venise. »

En moins d'un mois l'Europe était en feu. On eût dit qu'une traînée de poudre souterraine avait communiqué l'incendie.

Un autre caractère de ces révolutions fut la sympathie réciproque des insurgés les uns pour les autres. Les plus faibles recevaient des plus forts des secours en hommes, en munitions de guerre et en argent. La presse maçonnique de tous les pays

applaudissait aux triomphes des frères ou relevait leur courage abattu. Il devint évident que la révolution, aux yeux des agitateurs, ne devait pas être circonscrite dans une contrée particulière, mais embrasser toute l'Europe. Dans les pays, qui échappèrent à l'ouragan, il fallut offrir quelques sacrifices sur l'autel de l'idole européenne.

Quel était le but ostensible de toutes ces révolutions ? Le renversement de tous les trônes et l'inauguration de la république ; puis lorsque celle-ci fut, croyait-on, solidement établie, l'application des principes du socialisme. Il est inutile d'insister davantage sur des faits si récents et si évidents.

Il n'est pas moins clair que ces révolutions doivent être attribuées à la Franc-Maçonnerie. De toutes les associations secrètes, elle seule, en effet, peut donner la clef des événements, parce que seule elle réunit tous les caractères de la cause qui les a produits.

La Franc-Maçonnerie est universelle ; elle a des loges nombreuses non seulement dans les capitales, mais encore dans les villes d'un rang inférieur et jusque dans les bourgades. Ces loges, quoique différant peut-être entre elles par le rituel, sont unies très-étroitement, sont en correspondance continuelle, obéissent aux mêmes chefs, adoptent le même mot d'ordre et poursuivent l'exécution du même projet. A un signal donné, au jour fixé, à l'heure sonnée, les conjurés sortent de leurs antres ; l'horrible serment qu'ils ont prêté leur en fait un devoir. Leur devise est la même : liberté, égalité, fraternité, entendues dans leur sens. Or, ces mots furent inscrits sur tous les drapeaux des révolutionnaires de 1848.

Il est impossible d'expliquer ces événements par les associations secrètes autres que celle de la Franc-Maçonnerie. Ces associations n'étant que locales, ne pouvaient produire une révolution générale. Un effet ne peut être plus grand que sa cause.

En 1848 nous ne constatons du reste que la *jeune Italie*, la *jeune France*, la *jeune Allemagne* et la *jeune Pologne*, qui n'étaient que des applications ou plutôt les branches de la JEUNE EUROPE. Or, nous défions de préciser la différence qui sépare les principes de la *jeune Europe* de ceux de la Maçonnerie. La *jeune Europe*, à laquelle venaient aboutir les autres sociétés particulières comme autant de rayons à un centre commun, peut seule expliquer l'universalité et la simultanéité de la révolution de 1848.

Jusqu'à ce qu'on ait assigné une autre cause qui puisse raisonnablement expliquer ces événements, nous sommes en droit de maintenir notre assertion.

Après avoir démontré la similitude de la cause et de l'effet, passons de la théorie aux faits.

Il est de notoriété publique qu'en 1846 (1), un congrès ou convent maçonnique se réunit à Strasbourg. Cette ville, dont le souvenir est si cher aux loges, était admirablement située pour servir de lieu de réunion aux députés des loges françaises allemandes et suisses. Sur la liste des représentants de la Maçonnerie, nous voyons figurer les noms suivants : Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Caussidière, Ledru-Rollin, L. Blanc, Proudhon, Marrast, Marie, Vaubelle, Vilain, Pyat, etc. L'Allemagne avait député : Fickler, Hecker, Herwegh, de Gagern, Bassermann, Ruge, Blum, Feuerbach, Simon, Jacobi, Zitz, Welker, Heckscher, etc. Ces noms ne sont que la personnification de la révolution qui devait éclater prochainement. Quelles résolutions furent adoptées par le congrès? Nous l'ignorons. Mais quand on examine la valeur de ces députés dont le républicanisme exalté n'est pas contestable, lorsqu'on se rappelle que la guerre contre le Sonderbund éclata peu de temps après, de même que la révolution italienne, il n'y a pas de présomption à croire qu'on y ait discuté les moyens et le

(1) Eckert fixe ce congrès en 1847.

mode de révolutionner l'Europe et qu'on ait fixé l'époque d'une explosion générale. Ce n'était pas trop de dix-huit mois pour préparer un cataclysme européen. L'histoire nous apprend d'ailleurs que tous les grands bouleversements politiques ont toujours été précédés d'un congrès maçonnique (1).

Deux mois avant le congrès de Strasbourg, un convent national avait été convoqué à Rochefort « dans le but de réunir en un faisceau les efforts épars des ateliers isolés, et de travailler en commun *à la réalisation du but de l'institution.* Toutes les questions qui touchent à l'humanité, à la régénération et au bien-être des masses, sont déclarées être du domaine de la Franc-Maçonnerie, et y sont agitées et discutées (2). »

Il est facile de voir que la Maçonnerie française avait fait de notables progrès à cette époque. La liberté, l'égalité politiques ne formaient plus l'objet exclusif des travaux des loges; on s'y occupait des questions *sociales*, on préparait le règne de la *fraternité.* Le congrès de Rochefort fut convoqué, sans doute, dans le but de donner aux députés de la Maçonnerie française au convent de Strasbourg des instructions précises. La même réunion préliminaire avait eu lieu pour les Maçons allemands à la même époque dans la ville de Heidelberg.

Le jour fatal fixé par le congrès de Strasbourg approchait. Dans l'impossibilité d'articuler contre le gouvernement français des griefs fondés et sérieux, l'opposition, dirigée par les loges, suscite des chicanes. A l'occasion de la mesquine question d'un

(1) Rebold résume en ces termes les opérations du congrès de Strasbourg. « On y traita *entre autres questions* les deux suivantes : » 1° Quel est le but de la Franc-Maçonnerie eu égard aux libertés *sociales* et aux progrès de la civilisation ; 2° quelles améliorations la Maçonnerie peut-elle tenter de produire en faveur de la *classe ouvrière ? D'autres questions graves* y sont encore traitées ; on conclut, on arrête et on vote, mais on n'exécute pas. » Quelles sont ces *autres graves questions?* On peut les soupçonner.— Les faits ont prouvé, contrairement à l'assertion du F.·. Rebold, qu'on en vint à l'exécution.

(2) Rebold. *Hist. de la F. M.* p. 172.

banquet, on se met en rébellion contre le ministère. Les cinq chefs des diverses nuances du parti conservateur constitutionnel (!), Vitet, de Morny, Berger, L. de Malleville, Duvergier de Hauranne, tous Vénérables de loges, se concertent pour rédiger un acte de protestation.

A peine la révolution a-t-elle éclaté, à peine le gouvernement provisoire est-il formé, que les députés de la Grande-Loge de France, revêtus de leurs insignes maçonniques, viennent déposer entre les mains du gouvernement un acte d'adhésion à la république. Cette députation est reçue par MM. Crémieux, Garnier-Pagès et Pagnerre, décorés des insignes du grade maçonnique qu'ils occupent dans les loges. M. Bertrand, président d'âge du tribunal de commerce et représentant du Grand-Maître prononce le discours suivant :

« A la gloire du Grand Architecte de l'Univers ! L'Orient de France au gouvernement provisoire ! Citoyens, le Grand-Orient, au nom de toutes les loges affiliées de la France, vient exprimer son adhésion au gouvernement provisoire.

» Quoique placée par ses statuts en dehors des fluctuations et des crises de la politique, la Maçonnerie française ne peut s'empêcher d'exprimer ses sentiments en faveur de la grande agitation sociale qui vient de se manifester. De tous temps les Maçons ont porté écrits sur leur bannière ces mots sacrés liberté, égalité, fraternité ! En les voyant paraître sur le drapeau français, ils les saluent *comme le triomphe de leurs principes* et s'applaudissent de ce *que la patrie a reçu de vous la consécration maçonnique.* Nous admirons le courage avec lequel vous avez entrepris et exécuté la tâche si difficile de fonder sur des bases solides la liberté et le bonheur des peuples ; nous rendons hommage au zèle avec lequel vous tâchez d'arriver à ce but, en maintenant l'ordre qui en est la condition et la garantie indispensable.

» Quarante mille Maçons distribués dans cinq cents loges et

n'ayant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent leur concours pour achever l'œuvre de la régénération si heureusement *commencé.* »

M. Crémieux répond en ces termes au nom du gouvernement provisoire :

« Le gouvernement provisoire reçoit avec bonheur et satisfaction vos félicitations et vos vœux. Le Grand Architecte de l'univers a donné au monde le soleil pour l'éclairer ; la liberté, pour le conserver. Il veut que tous les hommes soient libres ; il nous a donné la terre pour la féconder, et la liberté seule féconde.

» Il est vrai, la Maçonnerie n'a pas la politique pour objet(1). Cependant la politique transcendante, la politique de l'humanité, a toujours trouvé accueil dans les temples maçonniques. Dans tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression de la pensée comme sous la tyrannie du pouvoir, la Maçonnerie n'a jamais perdu de vue son auguste devise: liberté, égalité, fraternité. *La république se trouve dans la Maçonnerie;* voilà pourquoi elle a eu des partisans dans tout l'univers. Il n'y a pas une seule loge qui ne puisse se rendre ce glorieux témoignage, qu'elle a toujours aimé la liberté et pratiqué la fraternité. Oui, sur toute la surface de la terre, le Franc-Maçon présente une main fraternelle au Franc-Maçon ; ce signe est connu de tous les peuples. Eh bien ! la république fera ce que fait la Maçonnerie : elle sera le gage assuré de l'union de tous les peuples de la terre ; et le Grand Architecte de l'univers sourira, du haut du ciel, à cette pensée généreuse de la république qui, en se répandant bientôt dans toutes les parties du monde, réunira tous les citoyens du globe dans un seul et même sentiment ! »

(1) Les FF.·. Bertrand et Crémieux parlaient sciemment contre leur pensée en disant que la politique n'est pas l'objet de la Maçonnerie. Nous avons prouvé surabondamment le contraire.

La députation se retira aux cris répétés de : Vive la république ! Vive le gouvernement provisoire!

Le 10 mars, Lamartine fit la déclaration suivante à l'Hôtel-de-Ville : « *J'ai la conviction que c'est du sein de la Franc-Maçonnerie qu'ont jailli les grandes idées qui ont jeté les fondements des révolutions de* 1782, *de* 1830 *et de* 1848. »

Tous les membres du gouvernement provisoire et tous les ministres étaient sortis des loges.

Résumons ces observations.

La Franc-Maçonnerie française-allemande et suisse, représentée au congrès de Strasbourg avait fixé l'époque de la prochaine révolution. La simultanéité des insurrections partielles prouve à l'évidence un concert préalable.

Le moment fixé étant arrivé, la Franc-Maçonnerie exécute son projet. En effet, nous voyons toutes les sommités de la révolution figurer sur les listes des loges.

La révolution accomplie, la Franc-Maçonnerie nomme pour chefs de l'état tous membres de l'Ordre.

Enfin le Grand-Orient prend à tâche de proclamer hautement qu'il adhère à une révolution qui reproduit les mêmes principes que ceux de la Maçonnerie : et le gouvernement provisoire constate l'identité de la nouvelle institution avec la devise maçonnique.

Que faut-il de plus pour attribuer la paternité de la révolution de 1848 à la Maçonnerie ?

Ce que nous avons dit de la France s'applique parfaitement à l'Allemagne. Dans ce dernier pays, les Maçons, plus sincères et plus hardis, se sont vantés d'être les auteurs du bouleversement (1).

Malheureusement pour la Franc-Maçonnerie, les élections générales ne répondirent pas à ses vœux, malgré les efforts des commissaires extraordinaires de Ledru-Rollin. La réaction fut

(1) V. pp. 93, 105, 110, 115, 116, 120, etc.

même d'autant plus prompte et plus énergique que les actes du gouvernement trahissaient une tendance vers le socialisme. A l'exception des grandes villes où l'action des loges et des clubs était plus immédiate et plus efficace, la grande majorité des corps électoraux envoyèrent à l'assemblée nationale des députés dont les opinions conservatrices et les sympathies monarchiques n'étaient pas un mystère. Les rouges s'en émurent au point que, ne pouvant obtenir de concessions par la persuasion, ils résolurent de recourir à la violence. Les journées de mai et de juin furent leur œuvre. « Le rapport de la commission chargée de faire une enquête sur ces événements ne mit en avant que quatre noms : Ledru-Rollin, Caussidière, Louis Blanc et Proudhon ; mais il affirme sans détour que les mouvements ont été préparés par le gouvernement de Lamartine (1). » Ainsi les insurrections socialistes doivent être attribuées aux coryphées de la Franc-Maçonnerie, qui s'étaient rendus les complices des sociétés secrètes les plus acharnées à la destruction de l'ordre social.

Nous ne suivrons pas dans toutes ses phases la révolution de 1848. Tout le monde a encore présents à la mémoire ces épisodes sanglants.

La Maçonnerie s'était trompée étrangement sur l'opinion publique ; les diverses nations de l'Europe, surtout celles qui n'avaient pas été suffisamment travaillées par les loges, renoncèrent, par instinct de conservation, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité maçonniques dont elles voyaient qu'on voulait faire une application sacrilége.

En appelant le prince Louis-Napoléon à la présidence de la république, le peuple français montra toute son aversion pour les doctrines subversives de la Maçonnerie. Le nouveau président le comprit parfaitement. Aussi, dès le 7 septembre 1850, la police de Paris interdit aux loges françaises de s'occuper de

(1) *Nouvelle Gazette de Prusse* du 9 août 1848.

questions politiques et sociales, sous peine de voir l'Ordre dissout dans toute l'étendue du territoire français. Cet avertissement ne produisit probablement que peu d'effet, puisque deux mois plus tard le Grand-Orient fut fermé par ordre du gouvernement.

Après le coup d'état du 2 décembre 1851, la Maçonnerie française acquit la conviction qu'elle ne pourrait se relever qu'en témoignant la plus grande obséquiosité à l'égard du futur empereur. En retour de l'existence qu'on lui rendrait, elle promit de s'amender. Le 9 janvier 1852, quelques membres du conseil du Grand-Maître se réunirent avec l'autorisation préalable de la police et prirent la résolution d'offrir la Grande-Maîtrise au prince Lucien Murat, neveu du Président. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité. Le lendemain une députation de six hauts dignitaires, sous la conduite du premier Grand-Maître adjoint, le frère Berville, fit part au prince du choix dont il avait été l'objet. Après avoir consulté le président de la république, le prince Murat daigna accepter.

Le 19 janvier, un grand nombre de hauts officiers du Grand-Orient se firent un devoir d'aller offrir l'expression de leur reconnaissance au nouveau Grand-Maître. Après un discours du F∴ Berville, le prince prit la parole. Dans sa courte réponse il est facile de découvrir une grande défiance de la Maçonnerie. Il lui assigne la même mission qu'aux sœurs de charité : celles-ci, dit-il, suivent les armées pour panser les plaies des soldats blessés, sans prendre elles-mêmes part à la bataille. Ainsi la Franc-Maçonnerie doit avoir pour but de soulager toutes les souffrances et d'en rechercher les causes. Ainsi exclusion complète de la politique dans les travaux des loges. « Si, dit le prince, la Maçonnerie, cette association universelle, ne devait pas être fidèle à sa loi, le Maçon de l'Europe pourrait détruire la république des Etats-Unis, et le Maçon d'Amérique ébranler les nations européennes; la poli-

tique affaiblirait de plus en plus, puis ferait disparaître totalement la fraternité qui doit régner entre nous. »

Le prince a parfaitement jugé la Franc-Maçonnerie, considérée à un seul point de vue, son universalité. Mais que Son Altesse Impériale ne se fasse pas illusion : la fraternité maçonnique a une signification bien plus étendue que celle qu'elle parait lui attribuer. Depuis 1840 surtout, la Maçonnerie élargit le cercle des souffrances qu'elle se prétend être appelée à soulager. Le moindre de ses soucis est de venir en aide aux individus en proie à des privations ou à la misère. Sa fraternité s'étend sur des nations entières qu'elle dépeint comme les victimes d'oppresseurs et de tyrans. A ses yeux tous les sujets des gouvernements monarchiques doivent être l'*objet de sa sollicitude*. M. Bazot l'a écrit sans périphrase : « La base de la Maçonnerie est éminemment démocratique, eût-elle un chef de sang royal. » Par le mot démocratie, il est inutile de dire qu'elle entend la forme républicaine, comme nous l'avons suffisamment démontré. La reconnaissance du régime impérial par les loges n'est pas et ne peut être sincère ; car elle est en contradiction flagrante avec ses principes fondamentaux. Elle se montrera souple et obséquieuse envers une autorité qu'elle maudit dans le fond de son cœur, jusqu'à ce qu'elle croie le moment opportun de secouer un joug odieux. La nomination du prince Murat à la Grande-Maîtrise n'est pas un garant suffisant contre les machinations subversives des loges ; les tenues les plus secrètes et réellement maçonniques ne lui seront jamais connues. Malgré toute la perspicacité et l'active surveillance du Grand-Maître, la Maçonnerie possède mille moyens d'échapper aux regards. Lorsqu'elle se sent trop gênée dans ses mouvements, elle fonde à ses côtés d'autres sociétés secrètes auxquelles elle donne des dénominations qui ne permettent pas de soupçonner la moindre parenté avec elle, mais qu'elle gouverne par l'un ou l'autre de ses

chefs les plus ardents : témoin le *Tugenbund* et la *Carbonarie*.

Le prince Lucien ne devrait pas oublier que, malgré la nomination de Joseph à la Grande-Maîtrise, et nonobstant le dévouement de Cambacérès à la cause impériale, les sociétés secrètes des Adelphes et des Philadelphes ont failli renverser le grand conquérant et ont puissamment contribué à sa chute.

Nous craignons qu'en accordant la protection impériale à la Franc-Maçonnerie, on ne réchauffe sur son sein la vipère qui, après avoir acquis des forces suffisantes, donnera la mort à son bienfaiteur.

La Maçonnerie belge a toujours gravité autour de la Maçonnerie française jusqu'à la fondation du royaume des Pays-Bas. C'est à elle qu'on doit l'annexion de notre belle patrie à la république une et indivisible. Sous Guillaume et même sous Léopold Ier, jusqu'en 1836, elle n'avait guère donné signe de vie. Mais, à dater de cette époque, son action s'est fait puissamment sentir. La dose des libertés politiques laissant peu à désirer sous une constitution éminemment démocratique, elle a travaillé à détruire la foi dans l'esprit des populations. Elle avait besoin d'une personnification pour agir sur les masses, elle a pris celle du libéralisme. Sans doute, il ne faut pas confondre le libéralisme avec la Maçonnerie; mais le premier, en attaquant parfois la religion chrétienne et dans la presse et aux chambres ne s'est que trop souvent, peut-être à son insu, rendu l'écho des loges. Sans doute, tous les libéraux sont loin d'être Maçons ; mais on peut établir en principe qu'ils n'en ont souvent été que les instruments. En général, les associations libérales sont composées d'une majorité maçonnique qui prend le mot d'ordre à la loge; les députés sur lesquels tombe le choix de ces associations peuvent ne pas être Francs-Maçons; mais, par le mandat impératif qu'ils ont signé

ou, si l'on trouve cette expression exagérée, par les obligations auxquelles ils ont souscrit, leur liberté personnelle n'est qu'un vain mot; ils sont enchaînés aux associations libérales, et par celles-ci aux loges.

Il est un fait incontestable, c'est que les chefs du libéralisme doctrinaire sont en même temps les chefs de la Franc-Maçonnerie belge. Il n'est pas moins hors de doute que toutes les grandes questions politiques et sociales sont résolues dans les loges avant d'être débattues à la tribune du parlement, et que la ligne de conduite à suivre par les députés libéraux a été préalablement tracée dans les tenues du Grand-Orient. Le discours du F.·. Bourlard ne permet pas la moindre équivóque sur ce point. Enfin il est de toute évidence que les divisions intestines de la Maçonnerie se reproduisent sur le terrain de la politique.

La question qui divise depuis longtemps les Maçons belges est celle-ci : La constitution est-elle l'expression de la devise maçonnique : *liberté, égalité, fraternité?* Les doctrinaires auxquels leur adversaires ont décerné depuis quelque temps l'épithète de *vieux*, pour faire allusion à leur prétendue décrépitude, les doctrinaires soutiennent qu'il y aurait imprudence à exiger davantage; les *jeunes* prétendent qu'il reste beaucoup à faire pour que la liberté, l'égalité et la fraternité maçonniques soient une réalité. De conclusion en conclusion, ces derniers arrivent jusqu'à la démocratisation complète de la Belgique; car le respect qu'ils prétendent porter à la constitution n'est qu'une véritable hypocrisie à laquelle personne ne se méprend. La partie de leur programme qu'ils osent actuellement exhiber renferme plusieurs questions sociales de la plus haute gravité. Si les principes des *jeunes* parvenaient à prévaloir, c'en serait fait de notre patrie.

Cette scission des loges ne date pas d'aujourd'hui, mais de 1848. A cette époque de lugubre mémoire, on avait agité

dans les loges belges la question de savoir si notre pays ne devait pas prendre part au mouvement européen. La majorité opina pour la négative. La minorité composée des têtes les plus exaltées exhala son mécontentement et, dans quelques villes, se constitua en loges indépendantes. Dans ces dernières les doctrines les plus téméraires et les plus subversives furent prêchées par de fougueux orateurs. Le F.·. Goffin, vénérable d'une loge schismatique à Verviers, ne craignit pas de publier des brochures furibondes où il infligea aux Maçons belges les épithètes de rétrogrades et d'inconséquents, en même temps qu'il produisait un programme où les aspirations vers le socialisme n'étaient pas même voilées.

Les Maçons suédois rompirent avec les Maçons belges. Sur l'ordre du Grand-Maître de la Maçonnerie prussienne, la grande loge des *Trois-Globes* à Berlin lança une excommunication contre ses sœurs belges, et défendit aux ateliers de son obédience toute communication avec des frères qui professaient des opinions si subversives.

Ces avertissements n'ont produit sur une bonne partie des loges belges aucun effet; leur ardeur a même semblé s'en accroître. Par malheur, il ne se trouve plus dans leur sein des éléments conservateurs en force suffisante pour faire contrepoids. Les Maçons qui jouissent d'une grande influence, soit par leur position sociale soit par leurs talents, ou ont remis leurs insignes ou se sont fait inscrire à d'autres loges plus calmes et plus attachées à la constitution et ainsi ont complétement abandonné le terrain à des hommes dont ils ne partageaient pas les opinions trop *avancées*. L'autorité du Grand-Orient, déjà plus nominale que réelle, n'est plus capable de contenir l'ardeur des impatients. Ceux-ci, sans rompre violemment le lien qui les attache au gouvernement central de la Maçonnerie belge, méprisent les ordres et les conseils d'hommes qu'ils considèrent comme n'étant plus à la hauteur

de leur mission. Ainsi l'anarchie commence à pénétrer dans une partie des loges.

Ces divisions intérieures se trahissent déjà dans plusieurs villes. Les élections communales de Liége, la nomination de plusieurs représentants de Bruxelles, les opinions radicales de deux députés de Verviers en sont les expressions. La lutte s'étend de plus en plus et nous devons nous attendre à voir les *jeunes* triompher dans tous les grands centres de population. Le petit noyau qui s'est formé est destiné à se développer et à prendre en peu de temps des proportions menaçantes. En vain les conservateurs des deux grandes opinions se ligueront pour résister à l'ennemi commun : ils échoueront dans leurs efforts.

Les libéraux doctrinaires ne peuvent se faire illusion qu'à moins d'être frappés d'aveuglement. Attaqués par des adversaires vigoureux et entreprenants, à qui ils ont eux-mêmes appris le maniement des armes, manquant d'union et par conséquent de force, abandonnés de l'opinion publique, ne disposant plus que de quelques organes dans la presse, déconsidérés par des concessions étranges, ils n'auront d'autre alternative que d'abdiquer ou de se rallier aux vainqueurs. Le parti catholique est frappé d'impuissance depuis les événements de mai. Il parviendra peut-être momentanément à ressaisir le pouvoir; mais les pavés dont on ne s'est servi que comme projectiles sont destinés fatalement à former des barricades.

L'impossibilité des vieux libéraux et des catholiques établie, il ne reste plus de place qu'aux *Jeunes*, émanation des loges avancées. Pour nous ce n'est qu'une question de temps et surtout de circonstances.

Il va sans dire que nous sommes loin de hâter de nos vœux l'avénement de cette démocratie ; nous y voyons même la ruine de notre constitution et de notre jeune patrie. Mais à quoi nous servirait-il de nous mettre un bandeau sur les yeux pour

ne pas tomber dans le précipice? Nous avons beau détourner les regards de l'horizon qui s'assombrit; les nuages menaçants ne planeront moins sur nos têtes et n'ouvriront pas moins leurs flancs pour laisser descendre la dévastation. Nous le disons avec une profonde conviction, nous serons submergés.

Oui, nous serons submergés! Déjà l'air se charge de je ne sais quel fluide mystérieux qui annonce un prochain cataclysme. Dès que l'atmosphère sera saturée des éléments nécessaires, aucune force humaine ne pourra prévenir l'explosion.

Trois mots forment la devise maçonnique: *liberté, égalité, fraternité!* Ces trois mots ont été depuis longtemps et sont encore aujourd'hui le cri de la guerre de la révolution.

LIBERTÉ! *Liberté des cultes!* non pas seulement tolérance civile de toutes les religions, mais proscription complète de toute croyance à la révélation. Plus de protestantisme croyant! plus de catholicisme! L'un et l'autre, repète-t-on, abrutissent l'intelligence par le joug qu'ils lui imposent. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est la négation de tout dogme, la proclamation du déisme et du panthéisme. Voilà pourquoi le clergé est honni, bafoué, jeté en pâture aux masses ignorantes par les organes des loges. *Liberté civile!* Affranchis du joug religieux, les peuples, avec une impitoyable logique, se sont demandé pourquoi l'autorité civile serait plus respectée et plus sacrée que l'autorité sacerdotale? Une réponse suffisante n'ayant pas été fournie et les loges attisant le feu de l'indépendance si flatteuse pour l'homme, les peuples se sont levés pour exterminer ces souverains que, dans les conciliabules maçonniques, on n'avait cessé de désigner sous le nom de despotes et de tyrans. Des constitutions ont été établies; et les loges, les dépeignant comme insuffisantes et rétrogrades, en appellent à la souveraineté du peuple pour détruire les pactes fondamentaux et arriver

insensiblement jusqu'à une complète anarchie. L'autorité la plus populaire, expression de la majorité de la nation, est violemment écartée lorsqu'elle ose faire la moindre résistance aux exigences des loges. Toute notion de soumission à la loi a disparu de l'esprit des populations ; et, n'était la force et la contrainte, tout gouvernement est devenu impossible. Auguste et sainte *liberté!* voile-toi la face; tu n'existes plus que pour le parti démolisseur: tandis que les adeptes maçons te blasphèment et invoquent hypocritement ton nom sacré pour accomplir d'infâmes projets, les honnêtes gens, couverts de chaînes, sont tentés de te maudire. L'encens qu'on fait monter vers toi, les hymnes entonnés en ton honneur sont autant de profanations sacrilèges qui doivent t'arracher des larmes!

Égalité ! Ah ! s'il ne s'agissait que de l'abolition des anciens priviléges féodaux, nous serions les premiers à y applaudir. Mais, ici encore, le leurre est palpable. Tandis que dans tous les codes modernes et, particulièrement sous les régimes constitutionnels, l'accès aux fonctions publiques est déclaré libre à tous les citoyens sans exception, le parti révolutionnaire rend illusoire cette proclamation de l'égalité civile et politique. Les nations sont divisées en deux grandes fractions: celle des initiés et l'autre des profanes. Aux premiers, les honneurs, les dignités, les fonctions lucratives et influentes ; aux seconds, le dédain, l'exclusion et l'ostracisme. Les lois se font moins dans l'intérêt de la généralité que dans l'intérêt d'une caste privilégiée: à l'ancienne aristocratie, on a substitué les dignitaires maçons ; à la théocratie, le maillet des Maîtres de siége! La partie la plus paisible, la plus dévouée des populations subit le sort de ces races conquises considérées par des peuples anciens comme inférieures, de par la nature, à leurs conquérants. Disons-le sans détour : pour les Maçons nous ne sommes que des parias, des ilotes, des esclaves. Et c'est au nom de l'*égalité* qu'on nous inflige ce traitement!

Fraternité ! Un lien occulte unit les *frères* maçons et établit entre eux une espèce de solidarité au détriment des profanes. Le Maçon a fait serment d'aider ses frères de la tête et du bras, au préjudice même *de sa fortune, de son honneur et de son sang ;* les chefs, de leur côté, ont juré d'accorder de préférence à leurs subordonnés la protection et les faveurs. Quant aux profanes, ils ne font pas partie de la grande famille humaine ; ils sont déshérités par les enfants de *la Veuve;* pour eux, il n'y a ni bienfaisance, ni appui ni justice. *Fraternité!* c'est-à-dire révolution, bouleversements politiques et sociaux. *Fraternité!* c'est-à-dire nivellement complet des inégalités sociales, et inauguration du socialisme. Oui, telle est bien la signification de ce mot donné par les Maçons les plus sincères ; telle est la portée qu'il faut attribuer aux événements préparés et provoqués par les loges.

Quelle digue opposer à ce torrent impétueux ! Lorsque 3,000 loges en Europe travaillent l'opinion publique, lorsque la majorité des organes de la presse soutient les doctrines subversives de la Maçonnerie ; lorsque des associations assermentées, souples instruments des meneurs maçons, imposent aveuglément leurs volontés aux électeurs et un mandat impératif aux élus ; lorsque la religion est déconsidérée ; lorsqu'une morale sans principe ni sanction est inculquée à la partie la plus entreprenante de la population ; lorsque toutes les mauvaises passions sont excitées et choyées ; lorsque toutes les avenues du pouvoir sont occupées par des hommes qui reconnaissent d'autres chefs que leurs supérieurs civils ; lorsque les hommes de bien, attachés de cœur à la prospérité de la religion et à la stabilité des institutions politiques, montrent une désolante apathie et s'abandonnent au désespoir, quand, dans leur aveuglement, ils ne secondent pas leurs ennemis, n'est-on pas autorisé à s'écrier : *C'en est fait de l'Europe!*

APPENDICE.

RITUEL DES CARBONARI.

Nous croyons inutile de reproduire le rituel des trois premiers grades. On n'y voit que des allusions à la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ qui est représenté comme le chef des Carbonari ou *Bons-Cousins.* Tout y est soigneusement calculé pour ne pas trop froisser les sentiments religieux d'une nation profondément catholique. Nous nous contenterons de publier avec quelque étendue les cérémonies prescrites pour le grade de Maître.

TROISIÈME ET DERNIER GRADE (1) CARBONIQUE.

GRAND-ÉLU, GRAND-MAÎTRE.

« Le grade de Grand-Élu, ne sera jamais conféré qu'avec les plus grandes précautions, secrètement, et aux Carbonari, bien connus par leur sagesse et un zèle inaltérable, un courage sans bornes, un amour, un dévouement à toute épreuve pour les succès de l'Ordre. Enfin les candidats qui seront

(1) V. p. p. 344 et 345.

présentés dans une grotte de réception, ne seront jamais admis, s'ils ne sont de vrais amis de la liberté des peuples, et prêts à combattre contre les *gouvernements tyranniques*, *qui sont les maîtres abhorrés* de l'antique et belle Ausonie. Le récipiendaire sera rejeté s'il se trouve seulement trois boules noires dans l'urne du scrutin. Il devra être âgé d'au moins trente-trois ans trois mois, âge du Christ à l'époque de sa mort.

Ouverture de la Vendita au grade de Grand-Élu.

« Préalables. La Vendita se tient dans une grotte obscure, inconnue aux hommes, autres que les Grands-Maîtres Carbonari déjà reçus Grands-Élus. La salle est triangulaire, tronquée de toutes les pointes. Le Grand-Maître Élu, qui préside la réunion, est placé sur son trône à l'Orient, figuré par l'angle tronqué supérieur. En face de lui, au milieu de la ligne droite qui termine la salle et qui se nomme l'Occident, est la porte ou trou intérieur de la grotte qui n'est jamais ouverte qu'aux vrais Grands-Élus. Deux gardiens, nommés *Flammes*, sont placés aux deux flancs de la porte avec deux sabres faits comme deux flammes de feu. Les dispositions de l'intérieur sont les mêmes que dans les Vendita d'apprentis pour les bancs, le trône, le trou, et les places des *deux Assistants* qui, dans ce grade, se nomment *Soleil* et *Lune* ou *premier et second Éclaireurs*. Seulement les files sont triangulairement situées, en s'élargissant toujours du trône jusqu'à l'occident, etc.

» Le Grand-Élu, en robe et grand costume de l'Ordre, ainsi que tous les autres Grands-Maîtres assistants, sont debout devant leurs places respectives et à l'Ordre du Grand-Élu. Ils se sont ainsi disposés après que le Grand-Élu a frappé sur le tronc sept coups de hachette, savoir : deux précipités, trois lents et deux précipités ; ce signal est répété par chaque éclaireur chef de ligne.

» Le Grand-Elu. Bon-Cousin, premier Éclaireur, quelle heure est-il?

» Le premier Éclaireur. Respectable Grand-Élu, le tocsin sonne de toutes parts et retentit jusque dans la profondeur de notre grotte : je pense que c'est le signal du réveil général des hommes libres et qu'il est minuit.

» Le Grand-Élu. Bon-Cousin, second Éclaireur, à quelle heure doivent s'ouvrir nos travaux secrets?

» Le second Éclaireur. A minuit, respectable Grand-Élu, lorsque les masses populaires, dirigées par nos affidés les Bons-Cousins directeurs sont rassemblées, organisées, marchent contre la tyrannie et sont prêts à frapper les grands coups.

» Le Grand-Elu. Bons-Cousins, Flammes et Gardiens de la sûreté de notre asile, êtes-vous sûrs qu'il ne s'est glissé parmi nous aucun profane, et que tous les Carbonari réunis dans cette Vendita sont bien Grands-Maitres, Grands-Elus?

» Une des Flammes. Oui, vénérable Grand-Elu, les introducteurs ont fait leur devoir; il n'existe ici ni profane ni Carbonaro subalterne.

» Le Grand-Elu. Tous les directeurs des divers grades carboniques, destinés au mouvement général qui va s'opérer, sont-ils à leur poste, bien éclairés et bien armés? Répondez mes Bons-Cousins Lune et Soleil.

» Les deux Eclaireurs en même temps. Oui, très-vénérable Grand-Elu, tous sont partis après avoir réitéré le serment sacré de vaincre ou de périr.

» Le Grand-Elu. Puisque tout est si bien disposé, je vous invite, mes Bons-Cousins, à m'aider dans l'ouverture de nos travaux nocturnes, en célébrant, ainsi que nos Bons-Cousins Grands-Elus, le septuple *avantage* que je commence à l'instant. A moi mes Bons-Cousins !

» 1° Au créateur de l'univers ;

» 2° Au Christ, son envoyé sur la terre *pour y* RÉTABLIR *la philosophie, la liberté, l'égalité;*

» 3° A ses apôtres et prédicateurs;

» 4° A St-Tibaldo, fondateur des Carbonari;

» 5° A François Ier, leur protecteur et exterminateur de nos anciens oppresseurs;

» 6° *A la chute éternelle de toutes les tyrannies;*

» 7° A l'établissement d'une liberté sage, sur la ruine éternelle des ennemis des peuples!

» Ces sept avantages étant célébrés par les acclamations d'usage, le Grand-Elu frappe de sa hachette ou maillet les coups mystérieux sur le tronc et fait signe aux membres présents de s'asseoir. Ils obéissent et placent leurs mains à l'ordre, assis, c'est-à-dire, en croix sur leurs genoux, sauf le Grand-Elu et les Eclaireurs qui ne peuvent abandonner la hachette et s'appuient sur les troncs.

» LE GRAND-ELU. Les travaux sont ouverts, mes Bons-Cousins, et la brillante Etoile qui nous sert d'Orateur est invitée à nous faire une courte explication de ce qui doit nous occuper cette nuit, après la lecture, que va nous donner le secrétaire, du procès-verbal de notre dernière séance. Lisez, Bon-Cousin secrétaire.

» (Le procès-verbal est lu à haute voix : chaque membre présent est libre de faire ses observations, après en avoir obtenu l'autorisation de la manière accoutumée, et aussitôt que la Vendita a décidé à la majorité des voix, ou s'il ne s'élève point de réclamations, le Grand-Elu met l'adoption aux voix et la proclame).

» LE GRAND-ELU. Vous avez la parole, Bon-Cousin orateur, *Etoile* de nos rassemblements nocturnes.

» L'ETOILE. Dans l'origine des siècles que l'on appelle l'âge d'or, nos réunions étaient inutiles, mes Bons-Cousins; tous les hommes, *obéissant aux lois de la nature, étaient bons,* vertueux

et serviables; toutes leurs vertus n'avaient pour but que de primer dans l'exercice de la bienfaisance. La terre, *sans maîtres particuliers*, fournissait abondamment le nécessaire à tous ceux qui la cultivaient. Les besoins étaient modérés; des fruits, des racines, de l'eau pure (1) suffisaient à la subsistance des hommes et de leurs compagnes. D'abord ils se couvrirent de feuillages; puis, lorsqu'ils se furent avisés, en se corrompant, de faire la guerre aux *innocentes créatures sur lesquelles ils s'arrogerent, depuis, le droit de vie et de mort, la peau des animaux servit à les vêtir*. Ce premier oubli de *l'humanité* détruisit bientôt la fraternité générale et la paix primitive. Les haines, les jalousies, l'ambition s'emparèrent du cœur des hommes. *Les plus habiles* se saisirent du pouvoir accordé *par la médiocrité sans lumières*, dans l'espoir d'être plus convenablement dirigés. La majorité s'étant choisi des chefs, elle leur consentit des concessions d'autorité, leur donna des apanages, des gardes, le droit de faire exécuter des lois faites par et pour les peuples; mais, élus librement, les détenteurs d'une puissance temporaire essayèrent bientôt de la conserver et de l'augmenter. A cet effet ils se servirent des hommes armés et placés sous leurs ordres pour charger de chaînes le peuple, leur bienfaiteur; ils osèrent publier que leur autorité venait du ciel et serait désormais héréditaire et toute-puissante. La force qui ne devait servir qu'à la défense générale du territoire des diverses peuplades, fut employée contre des citoyens désarmés. Les chefs ingrats les contraignirent à payer d'énormes impôts pour solder leur faste, leurs guerres injustes et solder des persécuteurs. Ils concentrèrent le droit de faire des lois dans quelques mains dévouées et mercenaires; et, lorsque les peuples voulurent s'assembler et détruire la tyrannie, une poignée de bandits audacieux, se disant sacrés, impeccables, couverts d'une inviolabilité usurpée, traitèrent

(1) A quoi donc leur servait la culture de la terre?

de rebelles les véritables souverains de l'état, qui ne peuvent être que la multitude ou la totalité des individus composant la nation. Le pauvre fut méprisé, traité de brigand, compté pour rien. Les favoris du monarque régnèrent ou tyrannisèrent en son nom, et le plus affreux despotisme remplaça, sur presque tous les points du globe terrestre, la liberté primitive et l'égalité que le ciel avait voulu établir pour tous les hommes et qui n'existe plus maintenant, le dirai-je? qu'à la mort des individus.

» Dans bien des circonstances, de bons citoyens de tout les pays, tentèrent de ramener l'âge d'or par l'anéantissement de la tyrannie. On vit en Grèce, à Rome, la liberté triompher quelque temps, parce qu'il y fut permis de répandre chez les peuples, les principes et la lumière. Trop souvent les prestiges de la gloire entourèrent d'une confiance aveugle, imprudente et dangereuse, d'illustres guerriers, qui d'abord sauvèrent leur patrie et finirent par l'opprimer. Alors les satellites qui les avaient élevés, plongèrent la multitude dans l'ignorance pour se diviser toute la puissance et toute la fortune. Les grandes et les petites républiques disparurent; un sceptre de fer pesa sur les nations, des brigands couronnés, triomphèrent seuls et se jouèrent du destin des peuples.

» Tel est, mes Bons-Cousins, l'affreuse destinée de la riche et belle Ausonie, mère des beaux-arts, patrie des plus illustres héros. Libre autrefois et alors maîtresse des trois quarts du monde, elle obéit maintenant à trente soi-disant souverains qui, rétrécis dans ce qu'ils appellent leurs domaines, n'en tyrannisent qu'avec plus d'impudence les peuples infortunés, soumis à leur autorité dure mais chancelante.

» C'est pour en purger le sol italien que nos aïeux, les premiers Bons-Cousins, ont établi la respectable Carbonarie. Exilées du monde, n'osant se montrer au grand jour, la liberté et l'égalité se réfugièrent dans les forêts, se cachèrent dans les Vendita, dans les grottes les plus reculées, et là, reprenant

la robe virile dont nous sommes revêtus, *aiguisèrent leurs hachettes et leurs poignards* et jurèrent de renverser en un seul jour tous les oppresseurs de ces belles contrées. Nous l'avons tous fait sur le signe éclatant de la Rédemption du monde, ce serment sacré de rétablir la sainte philosophie du Rédempteur! *Le moment est arrivé, mes Bons-Cousins, le tocsin de l'insurrection a sonné*; les peuples armés sont en marche; au lever de l'astre du jour les tyrans auront vécu et la liberté sera triomphante. Employons le peu d'heures qui vont s'écouler pour arriver au moment d'une courte et terrible vengeance, à relire et proclamer les nouvelles lois qui vont régir la belle Ausonie, la réunir en un seul peuple dans ses limites naturelles, et la rendre libre, heureuse, florissante et l'exemple du reste de l'univers.

» Le grand-élu. Mes Bons-Cousins, unissez-vous à moi pour célébrer un des plus brillants avantages en l'honneur de notre Créateur et pour la belle cause que les Carborani se sont dévoués à défendre. Nous ne pouvons mieux y réussir qu'en réitérant le septuple applaudissement; à moi, etc. (On applaudit comme il est dit ci-dessus).

» Le grand-élu. Bon-Cousin, secrétaire, lisez-nous les instructions que l'on a remises à nos envoyés directeurs du mouvement réorganisateur qui s'exécutera ce matin pour opérer l'affranchissement de l'Ausonie.

» Le Secrétaire. J'obéis. — Il lit:— « Chaque directeur se transportera vers onze heures précises de la soirée du.... dans le lieu de rassemblement désigné aux Maîtres Carbonari réunis en Vendita de leur grade. Il leur déclarera verbalement le but des rassemblements généraux qui se préparent, et désignera les places publiques ou autres lieux, où chacun d'entre eux devra fournir un corps de ses apprentis et autres partisans, même profanes, reconnus dignes, par leurs opinions libérales, de concourir à la gloire de cette journée. Il désignera les

hommes déterminés qui se seront dévoués volontairement pour porter les premiers coups, les hérauts qui proclameront immédiatement la chute et la fin des oppresseurs du peuple, ennemis mortels de l'Ordre Carbonico, et remettra aux principaux chefs de l'expédition les listes des satellites du pouvoir renversé qu'il sera bon d'arrêter, d'emprisonner ou de combattre, et de mettre à mort en cas d'inutile résistance. Il chargera les mêmes chefs de faire afficher la proclamation qui constitue un nouveau gouvernement provisoire chargé de proclamer la liberté ausonienne et de rassembler la chambre unique élue par tous les citoyens, sans exception, parvenus à l'âge de 20 ans révolus, et qui devra se réunir à M.... dans un mois au plus tard, à dater du jour du soulèvement général de la patrie. Ce gouvernement provisoire choisi, par les Grands-Maîtres-Elus, réunis et reconnus par l'Italie entière pour les plus zélés partisans d'une liberté sage et forte, incorruptibles et inaccessibles à toutes les séductions, devra s'installer au palais encore occupé par les tyrans, aussitôt qu'ils en seront chassés et qu'on les aura livrés à la vengeance du peuple. Déjà sa garde peu nombreuse et composée de citoyens libres et fidèles à nos principes d'égalité, se sera mise en possession de toutes les portes du palais et des hôtels ministériels, ainsi que de toutes les caisses publiques. La proclamation contenant un aperçu de toutes ces dispositions, déclarera traîtres à la patrie, tous ceux qui s'opposeront au nouvel ordre de choses et ne prêteront pas serment d'obéissance au gouvernement populaire et provisoire des 21 membres que nous avons désignés, et qui siégent tous dans cette grotte ténébreuse, d'où vont jaillir les premiers rayons de la lumière que la tyrannie força si longtemps à s'y cacher.

» Si le mouvement s'effectue sans une résistance trop sanglante on évitera de combattre autant que possible, et les individus coupables ou suspects seront mis en lieu de sûreté

jusqu'après le rassemblement de la chambre et l'organisation du gouvernement définitif. Les chefs désignés par les directeurs rendront un compte exact, après leur exécution, de toutes leurs opérations politiques et guerrières, d'abord à ceux qui leur auront fourni les instructions, et ensuite au gouvernement provisoire établi sur les ruines de la tyrannie.

» Les directeurs du mouvement en surveilleront l'exécution, se répandront parmi les masses du peuple, encourageront les faibles, engageront les indécis à se réunir aux braves, et promettront les récompenses les plus éclatantes de la reconnaissance nationale, à tous les patriotes Carbonari, *Francs-Maçons* ou profanes, qui se seront signalés par leurs actes de bravoure et de patriotisme dans cette guerre courte et légitime, pour l'affranchissement de toutes les peuplades de la péninsule d'Ausonie. »

» Le Grand-Elu.—Vous voyez, par cette lecture, mes Bons-Cousins Grands-Elus, que les plus sages précautions ont été prises pour le succès de nos grands desseins. Ils sont sans doute infaillibles, et dans peu vous serez appelés, en partie, à régir ces peuples courageux qui secouent leurs chaînes et vont les briser pour jamais.

» N'oubliez pas, lorsque vous aurez quitté la robe de Grand-Maître, indiquant par sa couleur le deuil général des hommes libres, pour revêtir la toge et la pourpre romaines, n'oubliez pas qu'élevés temporairement au-dessus du niveau de l'égalité, pour gouverner vos semblables, vous devez, au bout de sept ans, rentrer dans la foule commune pour le reste de vos jours, et que la conduite que vous avez tenue dans le cours de votre magistrature, sera punie, ou récompensée par le peuple souverain qui vous aura placés à sa tête pour mettre le comble à sa gloire, en faisant respecter et reconnaître ses volontés, ses libertés et sa puissance, par toutes les nations de l'Univers. Songez aux serments terribles que vous avez proférés dans ette

enceinte, n'oubliez pas les nôtres et soyez certains que nous y serions nous-mêmes fidèles et plongerions nos glaives dans vos cœurs perfides et parjures, s'il vous arrivait jamais de prévariquer !

» LE PREMIER ECLAIREUR. — Très-Vénérable Grand-Elu, je propose au nom de tous mes Bons-Cousins de mon Ordre, de renouveler ici notre serment secret, tous en même temps, dans cette occasion décisive et solennelle.

» LE DEUXIEME ECLAIREUR. — J'appuie la proposition au nom de tous mes Bons-Cousins de mon ordre septentrional.

» L'ORATEUR ETOILE. — Respectable Grand-Elu, j'appuie les propositions de mes Bons-Cousins, soleil et lune ; je les renouvelle au nom de tous les Grands-Dignitaires, et je conclus à ce que tous les assistants, un genou en terre, une main élevée, et l'autre sur le cœur, pressés autour du Trône-Sacré supportant les bases de l'Ordre, réitèrent hautement leur serment, aussitôt que vous en aurez répété la formule.

» LE GRAND-ELU. — Bons cousins, Grands-Maitres Grands-Elus, puisque la proposition que vous venez d'entendre est appuyée, que l'Orateur conclut à son adoption, et qu'il ne s'élève aucune observation sur la manière dont il juge convenable que soit renouvelé notre serment solennel dans une occurrence qui va décider du salut général de la patrie ausonienne, je mets aux voix l'adoption de cette proposition. — Que ceux qui sont d'avis que le serment soit renouvelé selon le mode indiqué par notre Bon-Cousin Orateur se lèvent, les deux mains à l'ordre. (*Les Bons-Cousins se lèvent.*)

» Que ceux qui sont d'un avis contraire se lèvent à leur tour, et que ceux qui se sont levés veuillent se rasseoir ! — Personne ne s'étant levé, ou peu de monde, le Grand-Elu ajoute : La proposition est donc adoptée, descendez au milieu de la Vendita, mes Bons-Cousins, mettez le genou droit en terre, au moment où je vous en donnerai le signal, et prononcez les

mots: Je le jure, en même temps que moi, lorsque je vous aurai lu la formule sacrée de notre grand serment Carbonico de Grand-Maître Grand-Elu.

» (La lune et le soleil font signe aux Bons-Cousins qui composent leurs ordres respectifs de descendre au milieu de la Vendita, ou chambre d'honneur, et de s'y placer, bien alignés, en triangle tronqué; la Lune et le Soleil, et entr'eux les experts introducteurs, Flammes et Servants, formant la ligne triangulaire occidentale. Le Très-Vénérable Grand-Elu, autour duquel se groupent les autres Grands-Dignitaires, se placent à la pointe tronquée du triangle oriental, derrière le trône couvert des bases Carboniques. Tout le monde est à l'ordre et dans le plus grand silence).

» Le Grand-Elu.— La forme mystérieuse et sacrée est parfaite, mes Bons-Cousins ; invoquez intérieurement la Toute-Puissance divine pour qu'elle vous donne la force de tenir le serment terrible que vous allez proférer, et tombez au pied du trône qui supporte le signe de la Rédemption générale et du retour des lumières philosophiques. — A moi, mes Bons-Cousins. Le genou à terre.— A l'ordre des serments. » A ces derniers mots, tous les Bons-Cousins s'agenouillent sur la partie droite, élèvent la main droite au-dessus de leur tête, en l'étendant en avant vers le trône, et placent leur main gauche sur le cœur, le poing fermé comme s'ils tenaient un poignard dont ils fussent prêts à se percer; cette position prise, le Vénérable-Grand-Elu prononce à haute voix la formule suivante :

Serment des Elus.

» Le Grand-Elu. — Moi, citoyen libre de l'Ausonie, réuni sous le même gouvernement et les mêmes lois populaires que je me dévoue à établir, dût-il m'en coûter tout mon sang, je jure en présence du Grand-Maître de l'Univers et du Grand-

Elu, Bon-Cousin, d'employer tous les moments de mon existence à faire triompher les principes d'égalité, de liberté, de haine à la tyrannie, qui sont l'âme de toutes les actions secrètes et publiques de la respectable Carbonarie. Je promets de propager l'amour de l'égalité dans toutes les âmes sur lesquelles il me sera donné d'exercer quelque influence. Je promets, s'il ne m'est pas possible de rétablir le régime de la liberté sans combattre, de le faire jusqu'à la mort.

» Je consens, si j'ai le malheur de devenir parjure à mes serments, d'être immolé par mes Bons-Cousins les Grands-Elus, de la manière la plus souffrante. Je me dévoue à être mis en croix au sein d'une Vendita, d'une grotte ou d'une chambre d'honneur, et couronné d'épines de la même manière que le fut notre Bon-Cousin le Christ, notre rédempteur et notre modèle; je consens de plus à ce que mon ventre soit ouvert de mon vivant, que mon cœur et mes entrailles soient arrachés et brûlés, que mes membres soient coupés et dispersés, et mon corps privé de sépulture.

» Telles sont nos obligations à tous, mes Bons-Cousins, jurez-vous de vous y conformer?

Tous les Bons-Cousins à la fois: *Nous le jurons !*

» Le Grand-Elu. — Dieu vous entend, mes Bons-Cousins, son tonnerre gronde; vos serments sont agréés; le peuple est prêt à combattre; il triomphera; malheur à vous si vous lui devenez perfides ! Reprenez vos places. — Il continue :

» Maintenant, mes Bons-Cousins, il va vous être donné une lecture du pacte social constitutionnel que votre comité de législation a préparé dans sa sagesse pour être soumis à la sanction de la nation ausonienne libre et réunie. Je vous préviens que chacun d'entre les assistants est le maître, en se conformant aux usages que nous pratiquons pour obtenir la parole, de m'interpeller pour l'explication des passages qu'il n'aura pas bien compris, ou pour lui donner les éclaircissements

convenables. On pourra également censurer les articles que l'on jugera susceptibles de critique, et proposer des modifications qui seront acceptées ou rejetées à la majorité des voix. Cette lecture étant la septième et dernière, il n'en sera plus fait de nouvelle, et vous voterez sur l'ensemble du projet du pacte social, aussitôt qu'elle sera terminée.

» Donnez cette lecture, Bon-Cousin, Etoile Orateur.

» Le dernier lit :

Pacte social constitutionnel de l'Ausonie.

» Art. 1er. L'Ausonie se compose de toute la péninsule italienne, limitée au levant par la Méditerranée ; au midi par la même mer ; à l'ouest, par la crête des plus hautes Alpes, depuis la Méditerranée jusqu'aux montagnes les plus hautes du Tyrol qui la sépareront au septentrion de la Bavière et de l'Autriche. Tous les anciens états Vénitiens seront compris dans l'Ausonie, jusqu'aux bouches du Cattaro. Ses limites avec la Turquie seront bornées par les monts de Croatie, Trente et Frume comprises. Toutes les îles de l'Adriatique et de la Méditerranée, situées à moins de cent milles des côtes de cette nouvelle république, feront aussi partie de son territoire et seront occupées par des troupes à sa solde.

» 2. Tous les gouvernements existants dans l'étendue du territoire qui vient d'être désigné, cesseront leurs fonctions immédiatement après la publication du présent pacte social et se soumettront à celui de la république ausonienne. Leurs archives, armes, caisses et propriétés mobilières et immobilières de toute nature seront remises intactes entre les mains des agents de la république ; tout opposant à cette volonté inébranlable du peuple souverain de l'Ausonie, sera déporté pour la vie dans l'une des îles désignées pour servir d'asile aux ennemis de l'état.

» 3. Le territoire de l'Ausonie sera divisé en vingt et une

provinces. Chaque province enverra un député à l'assemblée souveraine centrale, qui représentera la nation.

» 4. Il existera dans chacune des vingt et une provinces fédérées et obéissant aux lois générales de la république, une assemblée nationale particulière, qui pourra donner à la province des règlements particuliers, analogues aux habitudes, mœurs et utilités de sa population. Ces règlements, pour être mis en vigueur, devront toutefois être soumis à l'approbation des communes de la province et notifiés au gouvernement de la république, qui, au besoin, les fera protéger, après s'être assuré qu'ils n'ont rien de contraire au bien général de l'état.

» 5. Chaque province sera divisée en départements dont la population approximative sera toujours de trois cent mille âmes. On leur donnera pour limites, autant que possible, celles naturelles des rivières, ruisseaux, montagnes, vallées ou grandes routes, sans s'arrêter aux anciennes démarcations.

» 6. Les départements seront divisés en districts de cent mille âmes; les districts en cantons d'environ dix mille; les cantons en communes, comme elles se trouvent, sauf rectifications par l'assemblée provinciale, sur leur demande, et en cas d'absolue nécessité.

» 7. Les départements seront gouvernés civilement par un conseil général de six membres, présidés par un septième; les districts, par un conseil de deux membres, présidés par un troisième; les cantons, par un président assisté par un adjoint et un secrétaire; les communes, par une municipalité dont le nombre des membres sera proportionné à la population, en prenant pour base un individu par trois cents âmes.

» 8. La nouvelle circonscription de l'Ausonie sera faite suivant le tableau annexé au présent pacte social, sauf les modifications locales que proposeront dans le cours de l'année les communes de la république et que l'assemblée souveraine adoptera ou rejettera à la majorité des voix.

» 9. Tous les citoyens de la république naîtront et demeureront libres et égaux en droits ; ils sont tous soumis aux lois faites par l'assemblée souveraine et consenties par la nation dans ses assemblées primaires.

» 10. Les citoyens, sans aucune autre considération que leurs talents et leur probité, pauvres ou fortunés, seront aptes à parvenir à tous les emplois.

» 11. Tous les emplois seront électifs et temporaires.

» 12. Nul citoyen ne pourra être réélu au même emploi qu'après un intervalle égal à la durée du temps qu'il l'a occupé; mais il sera admissible à tous les autres.

» 13. Les emplois militaires seront seuls exceptés de cette règle générale.

» 14. Toutes les élections émaneront du peuple directement ou indirectement.

» 15. Les assemblées primaires nommeront leurs officiers municipaux, les officiers et sous-officiers de leurs gardes nationales, et les électeurs aux assemblées de canton qui seront composées du cinquantième membre des assemblées primaires.

» 16. Les assemblées cantonnales nommeront les juges de paix de canton qui seront les officiers supérieurs des gardes nationales et les électeurs aux assemblées de district.

» 17. Les assemblées de district nommeront les juges des tribunaux de première instance, établis dans le chef-lieu de chaque district, les officiers généraux commandant toutes les gardes nationales de leur arrondissement et les électeurs aux assemblées départementales.

» 18. Les assemblées de département nommeront les tribunaux d'appel, le général en chef et l'état-major général de toutes les gardes nationales des départements, les évêques, les curés et les desservants, sur la proposition triple des candidats ecclésiastiques, présentée par l'évêque à l'assemblée, enfin les électeurs aux assemblées provinciales.

» 19. Les assemblées provinciales nommeront les membres des cours souveraines de cassation, qui décideront définitivement sur toutes les procédures autres que celles qui concerneront l'état et qui arriveront jusqu'à la haute cour nationale dont il sera parlé plus loin. Elles nommeront aussi, sur la présentation triple de candidats des assemblées cantonales, de districts ou départementales, les conseils généraux permanents de département, et directement les sept membres qui devront composer le conseil général administratif et permanent de la province, plus le ministre militaire chargé de tout ce qui regarde la direction et l'organisation des gardes nationales des départements de la province. Elles éliront l'archevèque entre les évèques de toute la république. A ces hommes épiscopaux sera confiée la nomination des chanoines, prébendés, grands-vicaires et autres employés ecclésiastiques; sont exceptés les supérieurs des séminaires et des colléges ou lycées, établis dans les chefs-lieux des départements et des provinces dont la nomination sera faite par les assemblées respectives de ces provinces ou départements. — Enfin, les assemblées provinciales éliront chacune un député à l'assemblée souveraine et pour le terme de vingt et un ans; il sera toutefois élu chaque année un député par chacune des vingt et une provinces qui tireront au sort entr'elles pour savoir lequel des vingt et un membres de l'assemblée souveraine devra sortir au bout d'une, de deux, de trois années, etc., et ce, jusqu'à ce que les vingt et une premières années de la république étant écoulées, le renouvellement intégral des membres s'exécute, sauf le cas de mort, tous les vingt et un ans seulement. Si l'un des membres de l'assemblée souveraine venait à mourir, l'assemblée de la province sera immédiatement convoquée et le remplacera avant trois mois et plus tôt, s'il est possible. Les assemblées de province nommeront encore chacune un candidat de haute cour; l'assemblée souveraine en choisira

sept pour la former, et les quatorze autres resteront comme suppléants à sa suite et prendront place à la cour, à mesure que l'un des membres décèdera ; alors la province remplacera le suppléant. Ces juges seront soumis aux mêmes lois que l'assemblée souveraine et en suivront le mouvement dans les vingt-et-une premières années pour occuper leur emploi un, ou deux, ou trois ans seulement et ainsi de suite.

»20. A la suite de toutes les cours il existera des procureurs et des avocats éclairés, assujettis aux règlements ordinaires maintenant en vigueur, et dont les tribunaux fixeront les devoirs et limiteront le nombre selon les besoins locaux.

»21. La haute cour nationale résidera dans la ville désignée comme le chef-lieu de la république : elle sera composée d'un président, de six membres et de quatorze suppléants, elle connaîtra de toutes les causes qui lui seront renvoyées par le pouvoir exécutif.

»22. Le pouvoir exécutif de la république sera exercé par deux rois élus pour vingt et un ans par l'assemblée souveraine; l'un se nommera le roi de la mer et l'autre, le roi de la terre.

»Ils administreront, le premier, la marine et les ports, et l'autre l'intérieur de la république. Ils devront se communiquer tous leurs actes qui n'auront de valeur que de leur consentement unanime. En cas de dissidence, ils en référeront à l'assemblée souveraine qui nommera parmi ses membres un roi du peuple élu *ad hoc*, qui décidera la question en faveur de l'un des deux rois et en dernier ressort. Les actes royaux relatifs aux déclarations de guerre et aux expéditions lointaines de la marine ne pourront s'exécuter sans l'approbation de l'assemblée souveraine.

»23. Tous les employés de l'état seront salariés suivant les ressources de la république, qui arrêtera chaque année le budget de ses dépenses sur la présentation des deux rois ; il n'y aura point de ministère, mais des directions séparées

dont les chefs responsables seront nommés par les rois et destituables par eux. Les généraux en chef de terre et de mer seront aussi nommés et révoqués par les rois, de même que les états-majors et tous les administrateurs militaires. Les promotions aux divers grades leur appartiendront également, mais elles seront motivées sur les services et belles actions bien constatées. Aucune considération sur les services des aïeux de militaires en activité ne pourra décider leur avancement, mais uniquement leur mérite personnel.

» 24. Les familles des rois n'auront aucunes prérogatives ni distinctions plus particulières que celles des simples citoyens. Leurs fils n'auront aucun droit au trône, et l'intérêt général exige qu'ils soient exclus de l'élection. Les chefs des pouvoirs exécutifs seront inviolables tant qu'ils ne tourneront point leurs armes contre leur patrie ; en ce cas, ils seront déchus de leur puissance et justiciables de la haute cour, d'après un décret préalable d'accusation de l'assemblée souveraine.

» 25. Tous les citoyens valides de l'âge de seize à soixante-quatre ans feront partie de la garde nationale. Tous les citoyens se devront au service militaire de l'armée régulière, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq ans, mariés ou non, quelque état qu'ils puissent professer.

» 26. Après sept ans de service, les militaires sous-officiers, ou soldats seront libres de se retirer dans leurs foyers ou de continuer de servir pour un temps déterminé qu'ils fixeront eux-mêmes volontairement et d'avance, mais qu'ils ne pourront abréger ensuite sous aucun prétexte, sans devenir passibles de toutes les peines infligées à la désertion.

» 27. La république accordera des récompenses pécuniaires et des asiles à vie aux militaires de tous les grades qui se seront rendus dignes de les obtenir par leurs blessures, leurs belles actions ou leurs longs services.

» 28. Toutes les forteresses existantes en première, seconde

et troisième lignes sur les nouvelles frontières de la république ausonienne, seront séparées et augmentées de nombre, si le gouvernement le juge nécessaire, sur un décret préalable de l'assemblée souveraine.

» 29. Il en sera de même de tous les ports de mer maintenant existants ; et comme la situation de la péninsule et son intérêt personnel exigent qu'elle s'occupe essentiellement du commerce et de la marine, il sera creusé de vastes et de nouveaux ports sur toutes les côtes qui paraîtront les plus susceptibles d'offrir un abri salutaire à de grandes flottes, et les citoyens sont invités par le présent pacte social, à aider le gouvernement de tous leurs moyens et de leur génie, pour porter la marine ausonienne à un si haut degré de puissance, qu'elle égale ou balance celles des plus florissantes nations de l'univers.

» 30. L'armée permanente occupera les ports et les forteresses et ne pourra jamais être employée que pour la défense générale de la patrie. Un septième de la dite armée sera renouvelé chaque année dans les armes, et le contingent de chacune des vingt et une provinces sera réparti dans les corps à peu prés par égale portion, afin que les citoyens de chaque fraction de la fédération d'Ausonie apprennent à s'estimer, à se connaître, et se détachent de tout esprit de localité, pour ne défendre en commun que les intérêts généraux de la république.

» 31. Les rois ne pourront jamais se mettre à la tête de leurs armées; ils en conserveront la direction exclusive et en confieront le commandement à leurs généraux les plus recommandables ou à leurs amiraux les plus renommés.

» L'habitation des rois sera toujours celle de l'assemblée souveraine permanente. Ils ne pourront sortir du territoire de la république sans être déclarés déchus du trône. Une habitation royale et magnifique leur sera attribuée en commun. Aucune propriété ne sera attachée à la couronne, mais chacun des rois jouira d'un traitement annuel d'un million de piastres fortes,

au moyen duquel il devra solder toutes les dépenses de sa cour et de sa maison. La garde nationale sèule aura le privilége de garder les rois. Les troupes régulières ne pourront habiter les villes de l'intérieur que dans le cas d'une invasion de l'ennemi, et seulement jusqu'à ce qu'il soit repoussé loin des frontières.

» 32. Toutes les places fortes existantes dans l'intérieur de la république, outre celles de première, seconde ou troisième lignes, plus haut désignées, auront leurs fortifications rasées dans un an au plus tard, à dater de la publication du présent pacte social constitutionnel.

» 33. La religion chrétienne, *qu'un conseil ou concile de tous les évêques réélus ou confirmés dans la péninsule rétablira dans sa pureté primitive*, sera déclarée la religion de la majorité de l'Ausonie. Tous les autres cultes y seront tolérés et pourront y avoir des temples, mais la religion chrétienne y pourra seule exercer publiquement ses cérémonies.

» 34. Les archevêques, évêques, curés, desservans et chanoines et tous les autres ecclésiastiques occupant des charges *reconnues utiles* pour l'état, seront salariés proportionnellement aux dignités dont ils seront revêtus. Le directeur des affaires ecclésiastiques règlera tout ce qui concernera leurs traitements qui seront comptés dans le budjet, et dignes de la générosité de la république.

» 35. Le conseil élira un patriarche pour l'Ausonie, et son traitement sera décuple de celui des archevêques. *Le pape actuel sera prié d'accepter cette dignité* et recevra POUR DÉDOMMAGEMENT DE SES REVENUS TEMPORELS RÉUNIS AU DOMAINE DE LA RÉPUBLIQUE, une indemnité personnelle payée annuellement tout le temps de sa vie, en sus du traitement de patriarche, MAIS QUI NE POURRA ÊTRE CONTINUÉE A SES SUCCESSEURS.

» 36. Le sacré collége des cardinaux ne pourra résider dans la république qui ne le reconnaîtra et ne le paiera que tout le temps de la vie du pape actuel.

» *Après sa mort, si le collége en élit un de nouveau*, CE CHEF DEVRA TRANSFÉRER SON SIÉGE HORS DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

» 37. Les rois, princes et chefs des gouvernements abolis par le présent pacte social devront vendre leurs propriétés personnelles dans l'espace d'une année, et en transporter le prix avec leurs personnes et leurs familles en d'autres climats. Aucun de leurs descendants ne pourra rentrer en Ausonie que dans cent ans et à la charge d'y vivre en simple particulier, et de se soumettre à toutes les lois de la république.

» 38. L'impôt sera progressif et conforme à l'aisance des citoyens propriétaires ou industrieux. La taxe en sera faite par jurés ou prud'hommes de chaque commune : *le plus pauvre ne paiera que le septième de son revenu; le plus riche en paiera les six septièmes;* on observera la règle progressive pour les classes intermédiaires.

» 39. Les différents impôts directs ou indirects, en argent ou en nature, seront fixés dans l'assemblée souveraine et pourront varier dans chaque province, suivant leurs ressources et leurs productions, vu qu'elles seront organisées en prenant la population pour base, et que leur étendue et la bonté de leur sol peuvent être fort inégales.

» 40. Le grand trésor de l'état recevra les neuf dixièmes de tous les impôts sur lesquels il paiera toutes les dépenses au moyen de huit dixièmes; l'autre dixième sera mis en réserve pour le cas de guerre, et tenu à la disposition d'une banque nationale qui le fera valoir au profit de l'état. Le directeur du trésor public et tous ses agents seront nommés par l'assemblée souveraine, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par les deux rois de la république. Le directeur paiera tous les employés de l'état, civils, administratifs, ecclésiastiques et militaires.

» 41. Un dixième de l'impôt restera dans chacune des vingt et une provinces à la disposition du conseil général pour ses

dépenses locales ; le dixième de ce dixième sera également mis en réserve chaque année et confié à une petite banque provinciale qui suivra, au profit de la province, la même marche que la banque centrale au profit de l'état.

» 42. Le même système pourra s'établir dans les départements, districts et cantons ; mais alors ces banques n'auront aucun droit à réclamer une portion des revenus de l'état et s'alimenteront de souscriptions volontaires.

» 43. Toutes les communes de la république s'imposeront un vingtième de l'impôt général sur elles-mêmes et l'emploieront à leurs dépenses locales. Elles administreront assez économiquement pour avoir toujours une somme en réserve dont elles disposeront à leur gré pour des actes de bienfaisance ou pour des indemnités dues au malheur.

» 44. Les édifices du culte, l'entretien des promenades et places publiques, et les maisons de ville, les gardes-champêtres et le supplément de traitement, s'il est nécessaire, suivant les localités, à certains fonctionnaires ecclésiastiques, seront à la charge particulière des communes.

» 45. Le pavillon national de l'Ausonie sera triangulaire ; l'une des pointes sera flottante et les deux autres tendues sur la lance du drapeau. Ce grand triangle, sera formé de trois triangles égaux réunis, dont le plus élevé près de la pique sera bleu de ciel, le plus bas vert d'herbe et le flottant couleur d'or ; ces trois couleurs indiquent le ciel, la terre, le soleil et les astres qui composent le système général du monde. Ce pavillon sera le même pour les troupes de terre et pour la navigation ; un soleil sera imprimé sur l'un et une ancre sur l'autre.

» 46. La révolution d'Ausonie, la fixation de ses limites et l'établissement de son pacte social seront notifiés par des ambassadeurs extraordinaires à toutes les puissances en relation avec les gouvernements abolis, jadis existants sur le territoire de la république. Ils déclareront que la nation auso-

nienne, résolue de faire respecter les nouvelles lois et les limites de son territoire, renonce à toute conquête, mais ne permettra pas que ses voisins le violent en armes, dût la population entière s'ensevelir sous les ruines de la patrie; par réciprocité, les citoyens de l'Ausonie ne s'immisceront jamais dans la politique des gouvernements voisins, et laisseront au temps et à la philosophie le soin de la rendre plus populaire.

»47. Les navires de la république se réserveront le droit commun à toutes les nations de faire le commerce dans toutes les mers. Elles n'inquiéteront celui d'aucune puissance; mais si les flottes de la république sont attaquées, elles useront du droit d'une légitime défense et feront respecter son pavillon.

»48. Tous les titres héréditaires sont abolis. L'assemblée souveraine peut les accorder, ainsi que d'autres distinctions purement honorifiques et personnelles à vie et à temps comme encouragement ou récompense nationale. Ces titres ne peuvent être transmis qu'aux épouses de ceux à qui le gouvernement les confère sur la proposition du pouvoir exécutif.

»49. Tous les droits féodaux sont abolis sans indemnité. Ceux qui résultent de concession de territoire seront rachetés au prix d'un capital fixé au denier dix et qui sera payé par le débiteur dans le terme de 3 ans, au plus tard, pendant lesquels le droit ordinaire continuera d'être perçu au profit du propriétaire.

»50. Tous les hôpitaux, asiles pour la mendicité, manufactures publiques, colléges, lycées, écoles secondaires et primaires actuellement existants, seront maintenus, améliorés, mais soumis aux règlements particuliers à chacun d'eux, lesquels seront décrétés par l'assemblée souveraine. La répartition en sera faite de manière à ce que tous les cantons, districts, départements et provinces de la république, possèdent ceux d'entre ces établissements qui seront le plus en rapport avec leurs besoins et leurs localités.

» 51. La peine de mort est abolie pour toute autre cause que le meurtre volontaire. La déportation dans une des îles de la république est substituée à la peine de mort pour tous les autres crimes. Les coupables y seront sous bonne garde, mais sans chaînes, employés à la culture des terres ou autres travaux industriels. Ils ne seront jamais confondus, de manière à ce que les condamnés pour simple délit puissent se corrompre par la société des grands criminels. Les premiers, lorsqu'ils seront condamnés à une détention de plus de trois mois, seront envoyés, pour y travailler, dans une île plus particulière et plus voisine de la péninsule. Les détenus à courts termes, resteront dans des maisons de correction situées dans les villes principales et y seront toujours employés à divers travaux.

» 52. Les punitions des femmes sont appliquées d'après les mêmes principes: elles seront détenues séparément des hommes et ne seront point envoyées dans les îles, si ce n'est sur leur demande, pour devenir les légitimes épouses des déportés à perpétuité.

» 53. Tous les ordres mendiants seront maintenus, mais les membres qui remplissent en ce moment leurs monastères sont libres de changer d'état et de rentrer dans la société pendant le cours d'une année, à dater de la publication du présent pacte social. A l'avenir, ils ne pourront entrer dans les cloîtres, qu'après avoir payé leur dette à la patrie en servant l'état pendant sept années, ou s'être fait remplacer par un militaire âgé de plus de vingt-cinq ans. Ils ne pourront prononcer leurs derniers vœux qu'à quarante-cinq ans révolus, et seront toujours libres de résider dans leurs monastères ou dans leurs familles, après qu'ils auront fait leur profession. Cette liberté ne pourra les soustraire aux autres devoirs de leur règle et à la discipline envers leurs supérieurs.

» 54. Les ordres non mendiants seront également tous conservés, mais ils *ne pourront conserver que leurs couvents et*

des terres suffisantes pour leur donner un revenu net de 300 piastres par religieux profès, et 100 par religieux novice ou frère lai de chaque monastère, ainsi qu'un mobilier suffisant; *tout le superflu* des biens maintenant possédés par les moines non mendiants *sera réuni au domaine de la république.*

» 55. Les couvents de femmes seront soumis aux mêmes règles. Seulement les vierges ne pourront à l'avenir être admises dans les cloîtres qu'après l'âge de trente ans, et ne feront leurs derniers vœux qu'à quarante. Les veuves sans enfants pourront devancer de cinq ans les deux époques ci-dessus. Toutes seront libres en se conformant aux règles de leur ordre pour la régularité de la conduite et du costume, d'habiter les monastères ou de résider près de leurs familles, suivant l'usage d'une grande partie de l'Italie actuelle où le gouvernement des ménages leur est ordinairement confié.

» 56. La permission de mendier est interdite à tous les indigents du territoire. Il sera fourni du travail dans chaque commune aux pauvres valides, par les soins de l'autorité municipale. Les vieillards, les malades recevront des secours à domicile; les individus sans asile, sans fortune et sans aveu seront renfermés dans des asiles consacrés à l'indigence, et qui seront établis dans le cours de l'année dans chaque chef-lieu de département.

» 57. Les tombeaux des grands hommes et des bienfaiteurs de la patrie seront élevés le long des grandes routes, aux frais de l'état. Les monuments seront simples, mais remarquables, pour qu'ils attirent les yeux des citoyens. La statue des défunts ne pourra être placée sur leur mausolée que par suite d'un décret spécial de l'assemblée souveraine. Une inscription courte, en langue vulgaire, indiquera et le nom et la patrie du mort, ses principales actions, le jour de sa naissance, celui de sa mort, l'ordre et le nom de l'autorité qui lui aura décerné le monument funèbre.

» 58 et dernier. Le pacte constitutionnel social de la république ausonienne, librement accepté par la nation dans ses assemblées primaires, sera mis sous la sauve-garde des citoyens et des armées de terre et de mer. Aucun de ces articles ne pourra être changé ni revisé que tous les vingt et un ans. Les modifications à la présente constitution, proposées et arrêtées dans l'assemblée souveraine, ne seront jamais mises en vigueur qu'après leur sanction préalable par les assemblées primaires de l'Ausonie.

» Fait à.... le.... an premier de la liberté ausonienne.

—

« Le Grand-Elu. — Bons-Cousins qui m'écoutez, vous venez d'entendre la troisième lecture que les sages de la République Carbonara ont résolu de présenter à la sanction du peuple d'Ausonie. Expliquez-vous, si vous avez des observations à y faire.

» Les Deux Eclaireurs, Soleil et Lune, répètent l'annonce, et préviennent ensuite le Grand-Elu que personne ne réclame sur les lignes.

» Le Grand-Elu. — Puisque la troisième lecture est faite et que personne ne réclame, j'invite tous mes Bons-Cousins, Grands-Elus ici présents, à donner leurs voix pour l'adoption ou le rejet de la rédaction actuelle du pacte social destiné à l'Ausonie.

» On vote par assis et levé, de la manière ordinaire, et le résultat étant pour l'adoption, le Grand-Elu ajoute : le projet étant adopté à l'unanimité (ou à la majorité) des voix, sera remis entre les mains du gouvernement provisoire, chargé de reconstituer l'Ausonie, pour le faire présenter à la sanction des assemblées primaires. Unissez-vous donc à moi, mes Bons-Cousins, pour célébrer le triomphe de la liberté sur la tyrannie par le septuple avantage connu de nous seuls.

» On se place à l'ordre et l'on applaudit par sept fois, comme il a été expliqué ci-devant.

Réception au troisième et dernier grade Carbonique, de Grand-Elu Grand-Maître.

» A peine tous les Bons-Cousins ont-ils repris leurs places, qu'on entend frapper à la porte de la grotte un simple Maître Carbonaro. On en donne avis au Grand-Elu par la filière ordinaire, lequel ordonne, de la même manière, de voir qui frappe. L'ordre est éxécuté, et il est annoncé que le simple maître, est ce même Carbonaro qui, dans l'une des précédentes séances, a été jugé digne à l'unanimité d'être admis Grand-Elu, et qu'il demande avec instance d'obtenir cette faveur à l'instant même, puisqu'il a subi toutes les épreuves préliminaires.

» Le Grand-Elu. — Vous venez d'entendre, mes Bons-Cousins, le motif du bruit étrange qui a retenti à notre entrée, où ne doivent se présenter que les Grands-Elus. Il n'est pas tard encore; le peuple et les directeurs sortis de notre sein combattent en ce moment pour l'anéantissement des tyrans et la fin de notre esclavage : consentez-vous à recevoir l'adepte qui se présente, et à l'initier à nos plus hauts mystères, pendant le temps libre qui nous reste avant l'heure à laquelle nous devons installer le nouveau gouvernement. (*Approbation unanime*) (1).

» Le Grand-Elu. Mes Bons-Cousins experts, rendez-vous à l'extérieur, près du candidat, chargez-le de liens, mettez-le dans l'état de nudité qui convient pour qu'il reçoive les stigmates, bandez-lui les yeux et conduisez-le dans cette enceinte pour y compléter son initiation et prêter le serment sacré que nous avons renouvelé nous-mêmes.

(1) Le drame horrible joué à la réception d'un Grand-Elu Grand-Maître pouvant paraître incroyable au lecteur, nous croyons devoir avertir que nous n'avons fait que citer textuellement les *Annales de la Maçonnerie des Pays-Bas*. Les auteurs de cet ouvrage ne dissimulent pas leurs sympathies pour la *Carbonarie !*

» Les experts obéissent et sortent. Alors tout se prépare dans la Vendita. Deux cadavres récents et chargés de chaines y sont apportés pour simuler les deux larrons qui, d'après le Testament, furent crucifiés aux côtés du Rédempteur: deux Bons-Cousins sont désignés pour rester derrière les cadavres et répondre au nom des larrons; trois croix de bois de grandeur pareille à celle destinée au feint Christ, dans la réception de Maître Carbonaro, sont placées sur les épaules de l'adepte et des deux Bons-Cousins qui simulent les larrons, lesquels sont toujours près des cadavres. L'adepte seul a les yeux bandés et ne soupçonne pas qu'il est suivi de deux autres, que lorsqu'il entend les arrêts de condamnation à mort qui seront prononcés par le Grand-Elu.

» Les cadavres seront vêtus absolument comme les Grands-Elus; seulement leurs bras et leur poitrine seront nus; ils auront au cou une longue chaine que tiendra l'un des experts. Le premier en entrant, arrivera jusqu'au milieu de la grotte, après avoir beaucoup obliqué à droite; le second en fera de même après avoir beaucoup obliqué à gauche. Le récipiendaire qui les suit, les yeux bandés, portant sa croix, est conduit au centre de la grotte et s'arrête sur la même ligne à une égale distance des deux larrons.

» Derrière les trois patients sont trois experts qui les tiennent par la chaine attachée à leur cou; neuf Grands-Elus, faisant fonction de servants, sont placés, trois par trois, derrière les experts, se tenant prêts à exécuter les ordres du Grand-Elu.

» Tout étant placé dans l'ordre ci-dessus, le Grand-Elu dit : « Respectables Bons-Cousins, Grands-Elus, qui m'entendez, on vient de conduire devant vous les deux misérables, traitres à l'Ordre carbonique, dont les dénonciations secrètes faites à nos ennemis, ont failli compromettre notre existence et nous ont forcés à devancer l'époque de l'exécution de nos desseins qu'ils avaient eu l'infamie de dévoiler. Notre devoir est d'infli-

ger à ces scélérats la punition qu'ils ont méritée; leur sentence de mort va s'exécuter en votre présence. Que le premier d'entre eux me soit amené près du trône et de ses nobles bases!

» Deux servants s'emparent de la croix du larron de droite et la préparent pour la planter dans le sol avec solidité, quand le cadavre y sera attaché; le troisième servant et l'Expert conduisent le feint larron au pied du trône où ils le font agenouiller.

» Le Grand-Elu. Vil transfuge! violateur infâme du serment solennel que tu prêtas jadis entre mes mains dans cette enceinte retirée, inconnue aux profanes! tu vas subir la juste sentence qui te condamne à périr! Mis d'abord en croix, tes entrailles seront ensuite arrachées et réduites en cendres ainsi que ton cœur perfide! Ton corps coupé par morceaux sera dispersé dans plusieurs voiries et privé pour jamais de sépulture. Ton nom gravé sur le pavé et frappé d'une éternelle proscription, sera désormais en exécration à tous les Bons-Cousins. Tu ne jouiras pas de la liberté publique qui va triompher en ce jour, et tu mourras avec le désespoir de savoir heureuse à jamais ta noble et courageuse patrie.

» *Au nom du Grand-Architecte de l'Univers*, je te dégrade et te déclare indigne d'avoir fait partie de la Respectable Carbonara.

» En disant ces mots, le Grand-Elu arrache de la tête du feint larron le mouchoir qui l'entoure, le frappe légèrement au front avec le dos de la hachette, et s'écrie à très-haute voix :

» Exécuteurs de la justice des Grands-Maîtres Grands-Elus de l'Ordre suprême des Carbonari, emparez-vous de ce monstre et clouez-le sur le champ à la croix sur laquelle il doit expirer!

» Le premier Larron en gémissant : J'ai mérité mon sort, je vais subir mon arrêt avec courage; que Dieu me pardonne mon crime!

» On conduit alors ce feint larron vers la croix de droite sur

laquelle on étend aussitôt le cadavre qui y est destiné. Il est assujetti avec des cordes ; mais comme cette crucifixion simulée doit paraître réelle à l'adepte, dont les yeux sont toujours couverts, on frappe des coups de marteau et on perce réellement avec de grands clous, les pieds et les poignets du cadavre. Les gémissements que fait entendre le Bon-Cousin qui simule le larron complètent l'illusion. Ensuite la croix et le cadavre qui y est fixé, sont placés à droite, faisant face au Grand-Elu. Les cris étouffés du feint larron qui se trouve toujours au pied de la croix, continuent de se faire entendre. Ensuite la même opération se renouvelle exactement à l'égard du larron de gauche ; mais ce dernier, le plus mauvais des deux, dit à haute voix au Grand-Elu, au moment du crucifiement :

» Je subirai ma sentence en vous maudissant et sans remords; je jouirai même en mourant, par la certitude qu'en vengeant, *les étrangers* que j'ai voulu servir extermineront jusqu'au dernier Carbonaro. Sachez, et tremblez d'avance, que j'ai désigné votre affreux repaire aux chefs des armées qui vont occuper ces contrées et que, si vos envoyés obtiennent quelque succès avec l'assistance du peuple qu'ils soulèvent en ce moment, vous n'en tomberez pas moins, dans quelques minutes, au pouvoir de ceux que vous osez nommer les satellites de la tyrannie. J'ai dit. Qu'on me conduise à la mort.

» Les deux croix étant élevées avec les deux cadavres, et les deux feints larrons continuant à pousser des cris de douleur et de rage, le Grand-Elu s'adresse à l'adepte et lui dit :

» Digne Bon-Cousin, vos travaux constants et votre zèle pour l'Ordre des Carbonari ont décidé cette sage Vendita à vous admettre au nombre de ses membres les plus éclairés. Vous avez subi vos épreuves avec un courage digne d'éloges, et si vous persistez dans le dessein de devenir Grand-Elu, malgré l'exemple terrible que nous venons de faire de deux traîtres qui, dans ce moment, expient sur la croix tous leurs forfaits,

je vais recevoir votre serment au pied du trône. Vous serez ensuite empreint, lié sur la croix, des stigmates sacrés qui servent à nous faire reconnaitre des Bons-Cousins, Grands-Maîtres Grands-Elus de toutes les Vendita, et ensuite vos yeux seront dessillés. Vous répèterez à haute voix, du haut de votre croix, le serment que vous avez déjà fait sur nos bases, et vous serez ensuite remis en liberté et revêtu du costume de Grand-Maître Grand-Elu, pour participer avec nous à la gloire et au bonheur que l'Ausonie entière attend de cette journée. Persistez-vous, Bon-Cousin, Maître Carbonaro?

» Réponse fermement affirmative.

» Le Grand-Elu. Puisqu'il en est ainsi, venez près du trône, Bon-Cousin, agenouillez-vous pour entendre la formule du serment et la répéter. Et vous, Bons-Cousins, Experts et Servants, préparez la croix du centre pour y placer le récipiendaire, et l'élever entre les deux traîtres, à l'exemple de notre Bon-Cousin, Jésus Nazaréen, roi de Judée, Grand-Architecte de l'Univers!

» Tous ces ordres sont exécutés; les pieds et les mains des cadavres sont teints de sang, pour que l'adepte se persuade, quand on lui ôtera son bandeau, qu'ils ont été réellement suppliciés. Alors les feints larrons cessent de gémir, ils sont censés expirants; pendant ce temps le Grand-Elu répète la formule du serment des Grands-Elus, déjà transcrite, et l'adepte répond : *Je le jure!*

» Le Grand-Elu. Nous sommes satisfaits, Bon-Cousin; levez-vous, obéissez et remarquez tout ce qui va se passer, vous allez bientôt recevoir votre récompense. Bons-Cousins, Experts et Servants, faites votre devoir.

» On s'empare alors du Néophyte, on l'étend sur la croix, on l'y assujettit fortement au moyen de bandes qui lui serrent tous les membres, mais sans le blesser; il est ensuite stigmatisé de trois signes sur le bras droit, de sept sur le gauche, et

de trois points sous la mamelle gauche. La croix est ensuite élevée au centre de la Vendita, en face du Grand-Elu, pour que tous les assistants puissent voir les empreintes des *Stigmates Carboniques* sur les diverses parties du corps et des membres du candidat, qui sont à cet effet demeurées nues. A un signal secret que donne le Grand-Elu, tous les Bons-Cousins présents se pressent en attitude menaçante au pied de la croix qui porte le récipiendaire, et lorsqu'à un second signal, tombe le bandeau qui lui couvre les yeux, il aperçoit toutes les hachettes et tous les poignards des assistants dirigés contre sa tête et contre son cœur et lui annonçant la mort la plus prompte et la plus cruelle, s'il avait le malheur de devenir parjure ; il voit aussi les cadavres crucifiés. On observe avec attention de tous les coins de la salle si l'adepte montre de la crainte ou du courage ; et l'on en fait sur le champ un rapport à haute voix au Grand-Elu qui adresse, après cela, des éloges ou des reproches à l'adepte. Ensuite, il propose à la Vendita de célébrer le septuple avantage, en faveur du récipiendaire ; ce qui a lieu sur le champ de la manière accoutumée. Le Grand-Elu lui explique alors à haute voix les divers sens des stigmates qui viennent de lui être appliqués (1). Il termine son discours par une courte analyse de la révolution qui a dû commencer dès le point du jour et s'exécute en ce moment dans la péninsule et sur tous les points de l'Europe où l'on parle la langue italienne. « Bientôt, ajoute-t-il, le peuple, vainqueur de la tyrannie, va vous annoncer des triomphes sur les oppresseurs et venir chercher dans notre sein les membres de son gouvernement provisoire, bientôt.... »

(1) Cette explication verbale ne peut être imprimée ni exprimée autrement que dans lè secret et loin de tous les profanes; on prévient cependant l'adepte qu'il pourra l'écrire et la porter sur lui, mais qu'il doit l'avaler ou la détruire par le feu, plutôt que d'en laisser connaître la signification aux ennemis des Carbonari, qui sont en même temps ceux de l'Ausonie et de la liberté de l'Univers.

» En ce moment, le mauvais larron, d'une voix qui semble se ranimer, s'écrie avec un long hurlement : *Bientôt vous périrez tous!* A peine a-t-il proféré cette affreuse prophétie, qu'un bruit terrible se fait entendre en dehors de la grotte, on distingue le choc des combattants, le fracas des armes à feu souvent répété, enfin les cliquetis des armes blanches. Une des *Flammes* s'écrie peu après que les portes sont enfoncées, et en même temps elles tombent sous les coups des assaillants. Le Grand-Elu, tous les dignitaires et Bons-Cousins des deux lignes, les armes à la main, se portent en toute hâte derrière les croix où le combat simulé, que ne peut voir le récipiendaire, continue avec plus de violence que jamais contre des soldats étrangers qui s'expriment en langue barbare et poussent en furieux les cris de vaincre ou de mourir. Tout-à-coup, le Grand-Elu, suivi d'une trentaine de Bons-Cousins, reparait, en reculant devant l'ennemi, sous les yeux de l'adepte effrayé qui est réduit sur la croix à l'immobilité la plus absolue. *Espère*, dit-il en passant, *nous ne fuyons un moment que pour mieux vaincre*. Aussitôt le plancher s'enfonçe sous les pieds des Bons-Cousins, devant les croix où ils se sont réunis en groupe, et tous disparaissent au milieu des flammes. Cela contribue à achever l'étonnement et l'épouvante de l'adepte devant qui arrivent alors *en uniforme de militaire allemand*. une douzaine de soldats qui paraissent tout couverts de sang et dont l'officier commandant s'arrête au bord de l'abîme qui s'est à l'instant refermé après l'engloutissement subit des Bons-Cousins, par le moyen d'un second plancher glissé sur celui qui s'est enfoncé. Les vainqueurs semblent surpris de la disparution de leurs ennemis dans cette bouche infernale et de trouver dans ce lieu trois individus suppliciés sur la croix. Ils feignent de se consulter et parlent bas. Enfin, leur commandant affectant de s'exprimer en mauvais italien, dit à haute voix : « Mes camarades, ces misérables ne paraissent pas encore

morts; innocents ou coupables, il faut les achever, ne fût-ce que pour abréger leurs tourments. Aux armes! » Il divise alors la troupe en trois pelotons, désigne à chacun l'une des croix et commande: « garde à vous! pelotons! armes! joue, feu! » A peine a-t-il prononcé ces paroles que trente balles sifflent à la fois dans les airs et que l'officier et tous les soldats tombent à la fois sur le plancher en s'écriant douloureusement: *Nous sommes morts!* Aussitôt tous les Bons-Cousins reparaissent dans la grotte, en sortant de derrière le trône et d'une foule d'autres issues pratiquées à tous les coins de la Vendita, où ils rentrent en s'écriant: « Victoire! Mort à la tyrannie! Vive la république d'Ausonie! Vive la liberté! Vive l'égalité! Vive le gouvernement provisoire élu par les courageux Carbonari! » En un clin d'œil, les prétendus morts sont enlevés et transportés hors de la grotte, ainsi que les croix qui supportent les deux cadavres; il ne reste plus que le récipiendaire sur la sienne; et si la frayeur l'avait fait évanouir, on le rend ensuite à la vie par des cordiaux, après l'avoir descendu de la croix et délié par l'ordre du Grand-Elu. Cependant tout le désordre de la Vendita est réparé, tous les Bons-Cousins ont repris leurs places, et l'adepte est amené libre au pied du trône.

» Le Grand-Elu. Digne Bon-Cousin! les terribles événements qui viennent de se passer sous vos yeux ont dû vous apprendre que la trahison est ici sévèrement et toujours punie et que, quand les satellites des tyrans osent nous attaquer, la victoire se déclare toujours pour la bonne cause. N'oubliez jamais des faits aussi mémorables et soyez désormais admis à nos plus secrets mystères. Approchez-vous.

» Le Grand-Elu prend alors parmi les bases, un crucifix de la main gauche, le place sur la tête du récipiendaire, et lorsqu'il a frappé du dos de sa hachette les sept coups carboniques du Grand-Elu, il dit: Mes Bons-Cousins, debout et à l'ordre! Aidez-moi par vos vœux et vos acclamations ordinaires à faire

un nouveau Grand-Maître Grand-Elu. Après l'annonce et l'exécution de son ordre, il continue en s'adressant à l'adepte :

« Au nom du Grand-Architecte de l'Univers, je vous reçois Grand-Maître Grand-Elu de l'Ordre mystérieux Carbonaro, vous mon Bon-Cousin N...., natif d...., profession de.... en récompense des bons services que vous avez rendus dans vos premiers grades, du zèle extraordinaire que vous avez montré pour en rendre de nouveaux, et de la promesse solennelle que nous avons reçue de vous de vous dévouer entièrement au maintien des libertés de l'Ausonie. A moi, mes Bons-Cousins! Au nom et pour la réception du digne Bon-Cousin, ici présent, dans le grade suprême de Grand-Maître Grand-Elu.

» 1° Au créateur de l'Univers, etc. (Le septuple avantage, comme plus haut). Ensuite tout le monde reprend sa place.

» Le Grand-Elu. Experts Bons-Cousins, conduisez le récipiendaire dans le vestiaire et revêtez-le du costume de son nouveau grade, sauf la ceinture et les armes qu'il viendra recevoir de mes mains.

» Les Experts obéissent, et ramènent bientôt l'adepte en robe, chaussure et autres ornements de son nouveau grade. Il se rend auprès du trône où le Grand-Elu l'accueille et l'embrasse *Carbonicâ Mente*, relève son capuchon sur sa tête, lui attache sa ceinture et lui place au côté gauche une hachette, et sur son flanc droit un poignard dans sa gaîne qu'un crochet lie à la ceinture. Ensuite le Grand-Elu lui indique sa place où l'adepte va se placer, les mains toujours à l'ordre. Le Grand-Elu demande alors si l'on a encore des propositions à faire ; mais il est interrompu par des cris joyeux de victoire qu'on entend au-dehors, et bientôt on frappe à l'extérieur en Grand-Maître Grand-Elu. Après que, dans les formes accoutumées, on a demandé et appris qui frappait, on annonce à l'assemblée que l'un de ses Directeurs Grand-Elu, suivi d'un peuple immense, arrive couvert de lauriers. L'enthousiasme éclate. Le Grand-

Elu fait introduire le Directeur Grand-Elu, messager du peuple, qui demeure hors de l'enceinte de la Vendita, en criant souvent : Victoire! Vive la liberté et l'égalité! vivent les Carbonari! vive la république ausonienne! vive le gouvernement provisoire!

» Le Directeur révolutionnaire qui vient d'être introduit, dit alors sur l'invitation du Grand-Élu : « Très-Respectables Bons-Cousins, je viens vous annoncer, au nom du peuple victorieux, que la fortune a couronné nos efforts, que les tyrans sont morts ou en fuite, leurs soldats exterminés, la république d'Ausonie proclamée, et que je suis chargé de venir choisir parmi vous les vingt et un membres du gouvernement provisoire pour les installer dans le palais national d'où nous avons chassé les oppresseurs de la patrie. »

» Le Grand-Elu. « Mes bons Cousins, célébrons un dernier septuple avantage en faveur du messager qui nous apprend une aussi heureuse et une aussi grande nouvelle, et que chacun de nous passe au vestiaire pour s'y revêtir des costumes depuis si longtemps préparés et destinés aux membres du gouvernement, aux magistrats, aux licteurs, aux militaires et aux simples citoyens de la nouvelle république ausonienne. »

» On exécute cet ordre dans tous ses points.

» On rentre ensuite dans la grotte; tous sont couverts de vêtements non Carboniques, mais dérivant de l'ordre et de l'antiquité par les formes adoptées pour les divers emplois que devront occuper les membres de la Vendita lorsqu'ils seront appelés au service de l'état.

Clôture de la Vendita au troisième et Suprême Grade Carbonique.

» Le Grand-Élu, alors vêtu en membre de l'assemblée souveraine centrale des vingt et une provinces de la république d'Ausonie, frappe un coup de sa hachette sur le trône et dit :

« Mes Bons-Cousins, dignitaires et autres, je dois vous prévenir, avant de clore la séance, que nos travaux ne seront plus désormais tenus dans l'ombre du mystère. La liberté triomphe dans ces contrées et doit également triompher aujourd'hui dans toutes les parties de la péninsule italienne. Nous avons donc rejeté loin de nous les robes funèbres qui désignaient le deuil dont nos cœurs étaient affligés. Dès à présent, hommes publics, mais toujours simples citoyens dans l'âme, et défenseurs de l'égalité qui vient de se rétablir, nous ne nous occuperons plus que du bonheur de la nation dont nos travaux obscurs, mais courageux, ont pour jamais brisé les chaînes. Ne nous séparons pas cependant sans terminer notre séance, comme nous l'avons toujours fait ; formons la chaîne et donnons-nous le baiser de Bon-Cousin. Nous sortirons ensuite, précédés de nos licteurs et suivis du peuple. Il nous attend, enivré de joie, à l'extérieur de cette grotte sacrée, pour nous accompagner au chef-lieu du gouvernement central. Rendons-nous dignes de son choix en remplissant avec honneur les devoirs importants que sa confiance nous impose. »

» D. Quelle heure est-il?

» R. Par le Premier-Élaireur. Midi, respectable Grand-Élu.

» D. A quelle heure fermons-nous les travaux?

» R. Par le Deuxième-Éclaireur. A midi, vénérable Grand-Élu, quand la trompette du triomphe fait entendre ses sons éclatants aux peuples libres de la république ausonienne.

» Ici on entend au dehors un air martial sonné par des trompettes.

» Le Grand-Élu. Puisqu'il est midi, que la trompette sonne et que l'Ausonie est libre, mes bons Cousins, je ferme la Vendita de Grand-Maître Grand-Élu Carbonaro, par les applaudissements connus de tous. A moi, mes Bons-Cousins !

» Tous font alors, au signal du Grand-Élu, les applaudissements verticaux du grade suprême ; on forme la chaîne, on se

donne le baiser de Bon-Cousin, et l'on sort ensuite de la grotte sur trois rangs. Les licteurs sont en tête ; les vingt et un membres provisoires de l'assemblée souveraine à la suite des licteurs, et le reste des bons Cousins ferme la marche dans le même ordre.

» Le bruit du canon et d'une musique guerrière annoncent le départ du cortége, et le dernier des Flammes (gardiens) qui porte l'habit de simple citoyen de la nouvelle république ferme la marche. »

FIN.

TABLE DES MATIERES.

PREMIÈRE PARTIE.

La Franc-Maçonnerie en elle-même.

I.

III.

Serment maçonnique.

IV.

DEUXIÈME PARTIE.

La Franc-Maçonnerie en action et dans ses rapports avec les autres sociétés secrètes, notamment la Carbonarie italienne.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Première époque.

ANGLETERRE.

Histoire de la Franc-Maçonnerie proprement dite jusqu'à son introduction en France et en Allemagne.

Deuxième époque.

FRANCE.

Histoire de la Franc-Maçonnerie en France, depuis son origine jusqu'à la création du Grand-Orient.

ALLEMAGNE.

ILLUMINISME.

Troisième époque.

Depuis la création du Grand-Orient jusqu'à l'avénement de Napoléon Ier.

Quatrième époque.

FRANCE.

Cinquième epoque.

Depuis la révolution de 1848 *jusqu'à nos jours.*

FIN DE LA TABLE.